



Volume 1

RÉSEAU NATURA 2000 DOCUMENT D'OBJECTIFS

de la zone spéciale de conservation FR7300880

de la zone spéciale de conservation FR7300881

de la zone de protection spéciale FR7312009

“HAUTES VALLÉES DU LYS, DE LA PIQUE ET D'OÔ”

*HAUTE VALLÉE D'OÔ
HAUTE VALLÉE DE LA PIQUE
VALLÉES DU LYS, DE LA PIQUE ET D'OÔ*

Département de la Haute-Garonne



Mars 2008

Documents d'Objectifs

Des Zones Spéciales de Conservation
« Haute vallée d'Oô »
Site FR7300880
« Haute Vallée de la Pique »
Site FR7300881

de la Zone de Protection Spéciale
« Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô »
Site FR7312009

Identifiant DOCOB008

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Validé en comité de pilotage le 27 mars 2008

Réalisé par la
Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne



Documents d'Objectifs
Des Zones Spéciales de Conservation
« Haute vallée d'Oô »
Site FR7300880
« Haute Vallée de la Pique »
Site FR7300881

Document d'Objectifs
de la Zone de Protection Spéciale
« Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô »
Site FR7312009

Liste des membres du Comité de pilotage local :

- *Le Directeur Régional de l'Environnement*
- *Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt*
- *Le Directeur Départemental de l'Équipement*
- *Le Directeur Régional et Départemental de la jeunesse et des sports*
- *Le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.*
- *Le Député de la 8^{ème} circonscription.*
- *le Sénateur*
- *Le Conseiller général du canton de Bagnères de Luchon*
- *le Président du syndicat intercommunal à vocation multiple du canton de Luchon*
- *le Maire de Bagnères de Luchon*
- *le Maire de Castillon de Larboust*
- *le Maire de Cazeaux de Larboust*
- *le Maire D'oô*
- *le Maire de Saint-Aventin*
- *le Maire de Saint-Mamet*
- *Le Président de la Chambre d'Agriculture*
- *Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie*
- *Le Président de la Chambre des Métiers*
- *le Directeur de l'Agence Interdépartementale de la Haute-Garonne et du Gers de l'Office National des Forêts*
- *Le Président du centre régional de la propriété forestière de Midi-Pyrénées.*
- *Le Président de m'association des communes forestières de Haute-Garonne*
- *le Président du syndicat des Propriétaires Forestiers sylviculteurs de la Haute-Garonne*
- *Le Chef de brigade départementale du conseil supérieur de la pêche.*
- *Le Président du syndicat intercommunal de gestion et d'aménagement de Superbagnères (SIGAS)*

- *le Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la faune sauvage*
- *Le Président de l'ARPE*
- *le Président de la fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne*
- *Le Président de l'AICA du Luchonnais*
- *Le Président de l'AICA Larboustoise*
- *Le Président de l'ACCA d'Oô*
- *le Président de la Fédération Départementale Haute-Garonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique*
- *Le Président de l'Association pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique« La truite Luchonnaise »*
- *le Président de l'Association Nature Comminges*
- *le Président de l'Association Nature Midi-Pyrénées*
- *Le comité départemental de Spéléologie*
- *Le Président De l'Office du Tourisme de Bagnères de Luchon*
- *Le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Haute-Garonne*
- *Le Directeur du Conservatoire Botanique Pyrénéen*
- *le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif*
- *le Président du Comité départemental de cyclisme ou le représentant de la commission « Vélo tout terrain »*
- *le Président De la Fédération Française de la montagne et de l'Escalade*
- *Le Président de l'association des guides et accompagnateurs du pays de Luchon*
- *Le Président de l'association VTT Luchon, Louron*
- *Le Président de l'association Luchon haute montagne*
- *Le Président de l'association randonnées – guides pyrénéens*
- *Le Président du comité départemental de vol à voile*
- *Le Président du comité départemental du vol libre*
- *Le Président du comité départemental de ski*
- *Le président du CAF de Toulouse.*
- *Le Président du Groupement Pastoral Ovin – GE des Crabioules*
- *Le Président du Groupement pastoral ovin – GE d'Oô*
- *Le Président du Groupement pastoral bovin – GE d'Oô*
- *Le Président du Syndicat Pastoral de Campsaure, Couradilles, Pesson ou son représentant*
- *Le Président du Groupement Pastoral Caprin de la montagne du Cricq*
- *Le Président du groupement pastoral – GE de Superbagnères*
- *Le Président du groupement pastoral – GE du massif du Céciré.*
- *le Directeur du GEH Garonne*
- *Le Directeur du Groupe d'Exploitation Transport Pyrénéen (RTE-EDF)*

Avant-propos

Le document d'objectifs des sites Natura 2000 FR7300880 « Haute vallée d'Oô », FR7300881 « Haute vallée de la Pique » et FR7312009 « vallées du Lys, de la Pique et d'Oô » se présente sous forme de deux documents distincts :

↳ Le DOCUMENT DE SYNTHÈSE : il est destiné à être opérationnel pour la gestion du site. Il présente les caractéristiques générales du site, décrit sous forme de fiches les habitats naturels et les habitats d'espèces, identifie les acteurs en présence, résume les enjeux et les stratégies de conservation, enfin il présente sous forme de fiches les actions à mettre en œuvre pour assurer la conservation des habitats et des espèces (description des mesures, indicateurs de suivi et estimation du coût des actions).

Le DOCUMENT DE SYNTHÈSE est diffusé auprès de tous les membres du comité de pilotage local et est mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le site Natura 2000. Il est également disponible sur le site Internet de la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées : <http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr>

↳ Le DOCUMENT DE COMPILATION : il s'agit d'un document technique qui constitue la référence de l'état zéro du site. Il a pour vocation de présenter de manière exhaustive l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issus des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Le DOCUMENT DE COMPILATION comprend :

- le document de synthèse et ses annexes
- l'ensemble des éléments complémentaires listés ci-dessous :
 - * *Les compte rendus des travaux et réunions de concertation*
 - * *Tous les documents relatifs aux inventaires naturalistes et humains : relevés phytosociologiques, enquêtes agricoles ...etc.*
 - * *Les documents de communication produits*
 - * *Les études ou travaux complémentaires*

Le DOCUMENT DE COMPILATION peut être consulté sur demande à la Direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées à Toulouse, dans les services de la sous-Préfecture du département de la Haute-Garonne à Saint-Gaudens et à la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt du département de la Haute-Garonne à Toulouse.

PREAMBULE

Le Réseau NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité, grâce à la conciliation des exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités régionales et locales.

Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. En effet, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier.

Ce réseau est constitué de zones spéciales de conservation (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats » du 21 mai 1992 et de zones de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit « document d'objectifs ». Le document d'objectifs constitue une démarche novatrice. Il est établi sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupe, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion site.

Ce document comporte un état des lieux naturaliste et humain du site et définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles à mettre en place. Il précise également les modalités de financement des mesures contractuelles.

C'est donc à partir du document d'objectifs que seront établis des contrats de gestion.

Le réseau Natura 2000 vise à consolider, améliorer et assurer à long terme des activités agricoles, sylvicoles et touristiques qui participent à l'entretien et à la qualité de ces espaces naturels et de la vie rurale. Il contribuera ainsi à faire reconnaître des territoires en leur accordant les moyens nécessaires à leur préservation et à leur mise en valeur. Il constitue une audacieuse politique d'aménagement et de gestion du territoire, à la disposition des acteurs locaux.

Sommaire

Introduction	11
Inventaire et analyse de l'existant	12
1. Présentation générale des Sites.....	13
2. Inventaire Naturaliste (Directive Habitats)	21
3. Inventaires faunistiques (Directive Habitats).	33
4. Inventaires des populations d'oiseaux (Directive Oiseaux).	39
5. Inventaires des activités économiques.	41
Enjeux et objectifs de gestion	56
6. Définition des enjeux de la Directive « oiseaux ».....	57
7. Définition des enjeux de la Directive « Habitats ».....	67
8. Enjeux humains.....	77
Les actions	78
9. Le programme d'action	79
Conclusion.....	143
Glossaire	150
Table des matières.	152
Table des illustrations.	155
Liste des sigles et abréviations	157
Bibliographie.....	158

Introduction

La richesse des milieux montagnards du Luchonnais, a amené l'Etat à proposer comme sites Natura 2000 la Haute Vallée d'Oô et la Haute Vallée de la Pique au titre de la Directive « Habitats », ainsi que les Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô au titre de la Directive « Oiseaux ».

La première étape « Natura 2000 », correspond à la rédaction du document de synthèse que vous allez parcourir. Cette rédaction a débuté le 17 décembre 2004 à Oô, lors d'un premier comité de pilotage présidé par Monsieur le Sous-préfet de Saint-Gaudens, en présence des principaux acteurs concernés par les 3 sites sur le secteur de Bagnères de Luchon.

Pour ces sites de montagne, la Chambre d'Agriculture, interlocuteur privilégié du fait de la forte représentation des activités pastorales, a été désignée en qualité d'opérateur local, chargé de l'élaboration des Documents d'Objectifs. Son travail a été d'animer et de coordonner les réflexions locales pour la préservation de la biodiversité et le maintien des activités humaines, puis de les retranscrire de façon synthétique et opérationnelle dans ce rapport.

Dans un souci de clarté et de simplification, il a été décidé de réunir dans le même document de synthèse les éléments des trois sites Natura 2000. En effet, Les 3 sites sont superposés ou mitoyens, les enjeux ou actions sont souvent partagés et la structure animatrice est identique. La distinction entre les deux directives (directive Habitats et directive Oiseaux) a été rappelée dès que cela s'est avéré nécessaire.

Le plan de ce document suit le déroulement chronologique de la démarche Natura 2000, avec dans une première partie un inventaire de l'existant, puis une analyse des enjeux et des objectifs de gestion, et en dernière partie une description des actions à mettre en oeuvre.

A noter que vous trouverez dans les annexes l'ensemble des cartographies, ainsi que les fiches habitats et habitats d'espèces, et les cahiers des charges des actions proposées.

Inventaire et analyse de l'existant

1.	Présentation générale des Sites.	13
1.1.	Paramètres géographiques et physiques.	13
1.2.	Occupation de l'espace.	17
1.3.	Zonages déjà existants.	19
2.	Inventaire Naturaliste (Directive Habitats).	21
2.1.	Méthodologie.	21
2.2.	Résultat de l'inventaire des habitats naturels.	21
3.	Inventaires faunistiques (Directive Habitats).	33
3.1.	La Rosalie des alpes.	33
3.2.	Le Lézard des Pyrénées.	33
3.3.	Les Chiroptères.	35
3.4.	Le Desman des Pyrénées.	37
3.5.	L'Androsace des Pyrénées et l'Aster des Pyrénées.	37
3.6.	Des habitats d'espèces supplémentaires.	37
4.	Inventaires des populations d'oiseaux (Directive Oiseaux).	39
4.1.	Méthodologie.	39
4.2.	Résultat des inventaires.	39
5.	Inventaires des activités économiques.	41
5.1.	Les activités économiques sur les sites.	41
5.2.	Les activités de loisirs sur les sites.	49

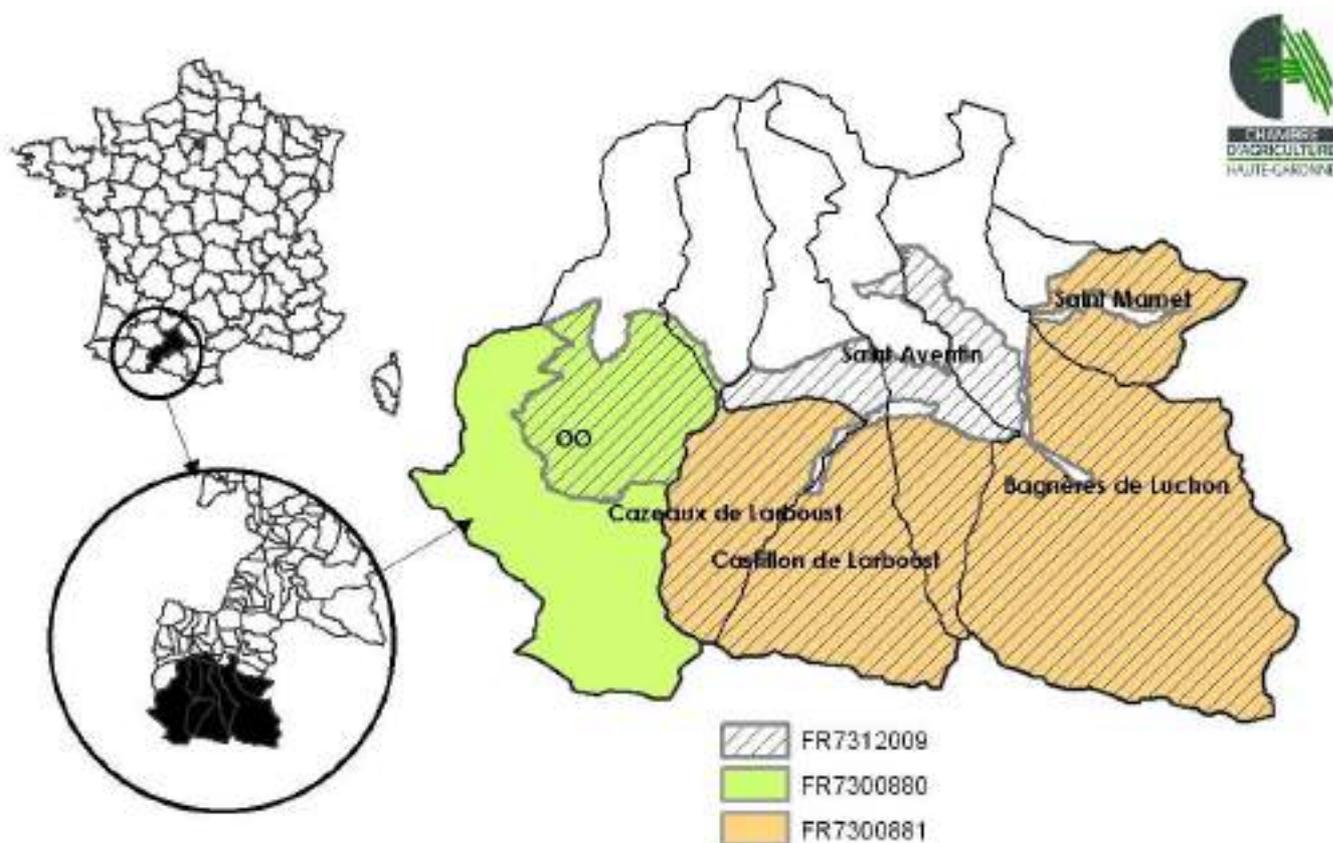


Figure 1: localisation des sites.

1. Présentation générale des Sites.

1.1. Paramètres géographiques et physiques.

Les sites sont localisés dans la partie centrale des Pyrénées. Sur le sud, ils sont frontaliers de l'Espagne et plus particulièrement du val d'Aran. Ils sont encadrés à l'Ouest par la vallée de la Garonne (site Natura 2000 FR7300883 « Haute vallée de la Garonne ») et à l'Est par la vallée du Louron dans le département des Hautes-Pyrénées (site Natura 2000 FR7300935 « Haut-Louron »).

Le site FR7300880 « Haute Vallée d'Oô » couvre une surface de 3 407 ha. Il s'étend sur le bassin versant de la Neste d'Oô. Il a une altitude comprise entre 1 139 m. et 3 222 m. au sommet du pic Perdiguère (sommet culminant de Haute-Garonne).

Le site FR7300881 « Haute Vallée de la Pique » couvre une surface de 8 250 ha. Il est situé sur la vallée de la Pique et la Vallée du Lys affluent de la Pique. L'altitude est comprise entre 650 m. et 3 116 m. au sommet du pic des Crabioules.

Ces deux sites ont été désignés comme Projet de Site d'Intérêt Communautaire (PSIC) en mai 2002. Ils appartiennent au domaine montagnard et à la région biogéographique alpine.

Le site FR7312009 « Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô » couvre une surface de 10 515 ha avec une altitude minimale de 720 m et maximale de 3039 m (l'altitude moyenne étant de 1789 m). Le contour de ce site a été validé par un arrêté ministériel du 24 mars 2006 (JO du 6 avril 2006) suite à la consultation des communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés. Il appartient à la région biogéographique alpine

1.1.1. Limites administratives.

(Cf figure 1 ci-contre)

Situés à l'extrême sud du département de la Haute Garonne, les sites se trouvent sur le territoire des communes de :

- ➔ Oô
- ➔ Saint-Mamet
- ➔ Bagnères de Luchon
- ➔ Saint-Aventin
- ➔ Castillon de Larboust
- ➔ Cazeaux de Larboust

Toutes ces communes sont situées sur le canton de Bagnères de Luchon.

1.1.2. Propriété foncière.

La lecture du cadastre et la numérisation de certaines parties du cadastre des 6 communes concernées par les sites, nous ont permis de caractériser la propriété foncière. Cette information est une donnée essentielle pour la mise en œuvre des objectifs de conservation par la contractualisation des propriétaires ou des gestionnaires.

La majorité de la propriété foncière est publique avec toute fois une présence de parcelles privées dans les fonds de vallée et sur le mail de Cric. Attention toutefois, on trouve sur la commune de Saint-Aventin un « Bien Non Délimité » qui regroupe 21 propriétaires sous le pic de Sacroux.

1.1.3. Géologie et pédologie.

Les sites sont caractérisés par de haute vallée glaciaire divisée en quatre vallons principaux surplombés au sud et à l'est par une chaîne de sommets dépassant les 3000 m.

Géologiquement, la zone peut être découpée en plusieurs secteurs :

➡ Au nord :

- La montagne de Cric, caractérisée par des terrains sédimentaires (schistes ardoisiers de l'Ordovicien)
- Le vallon de Burbe et la forêt domaniale de Saint-Mamet, caractérisés par des terrains granitiques, avec des zones de métamorphisme intercalées.

➡ A l'est de la Pique :

Forêt communale de Luchon et plateau de Campsaure : succession de terrains sédimentaires du paléozoïque : Schistes carburés du Gotlandien.

- Schistes et calcaires du Dévonien.
- Schistes et Calcaires du Carbonifère.
- Quelques zones métamorphiques.

Ces types de roches expliquent la présence ponctuelle d'une flore calcicole et de ses habitats naturels correspondant.

➡ A l'ouest de la Pique :

On observe très majoritairement des schistes ardoisiers de l'Ordovicien, auxquels succède le granite dans la Haute Vallée du Lys. Ces types géologiques induisent une végétation de type acidiphile.

➡ La vallée d'Oô :

La géologie est constituée de terrains sédimentaires du paléozoïque et de roches volcaniques. Les différents types sédimentaires se succèdent de façon régulière depuis les granges d'Astau, en aval, jusqu'au dessus du Lac d'Oô :

- Schistes et calcaires du Dévonien.
- Schistes carburés du Gotlandien.
- Schistes ardoisiers de l'Ordovicien.

Au-delà, après une zone de métamorphisme, on retrouve un large secteur granitique. Ces deux derniers types géologiques sont très majoritaires sur le site. En fond de vallon et notamment autour de la Neste d'Oô et des Granges d'Astau, des dépôts glaciaires sont également représentés.

Les plissements sont essentiellement observés avec un axe est-ouest déversé vers le sud. Les roches mères les plus représentées sur le site (schistes ardoisiers et granites) induisent un caractère acide majoritaire.

Les fonds de vallons sont constitués de dépôts glaciaires autour des ruisseaux de la Pique et du Lys.

1.1.4. Caractéristiques climatique et hydrologique.

Les sites du Luchonnais sont sous l'influence d'un climat de type montagnard. Les mois de forte activité pluviométrique sont les mois de septembre et octobre et au printemps (avril-mai-juin). Des épisodes orageux ont lieu en période estivale. L'hiver est rigoureux avec des gelées à partir du 15 octobre jusqu'à la fin du mois d'avril. Les températures moyennes (sur la commune de Bagnères de Luchon) oscillent entre 3 et 5 °C (janvier/février) pour les mois les plus froids et 18-20 °C pour les mois les plus chauds (Juillet/août). Le vent est le plus souvent de secteur sud et souffle en automne.



Figure 2: Tendances actuelles de l'évolution de l'utilisation de l'espace montagnard (in *Contrat de terroir : Plan de Gestion de l'Espace Rural par vallée assortie d'une charte paysagère, 2001, SIVOM du Canton de Luchon*)

Données pluviométriques :

Moyenne début du siècle.

(in, *les forêts du pays de Luchon, 1940, H.Gaussen, pp 111 à 140*)

- ⇒ Oô : 1023 mm. à 1.290 m.
- ⇒ Bagnères de Luchon : 949 mm. à 629 m.
- ⇒ En zone de haute altitude les précipitations peuvent aller de 2 000 à 4 000 mm. par an (pluies ou neiges).

Pour l'année 1987, année moyenne (in, *panorama météorologique 1986 à 1990, 1992, Service technique Chambre d'Agriculture 31, 158p.*)

- ⇒ Castillon de Larboust 1592 mm.
- ⇒ Bagnères de Luchon 800 mm.
- ⇒ Oô 1017 mm.

Les sites forment le haut bassin versant de la Pique et de la Neste d'Oô.

1.2. Occupation de l'espace.

(Voir figure 2 ci-contre)

Le milieu naturel a été fortement façonné par le travail de l'homme qui a dû acquérir une certaine autosuffisance alimentaire dans cet espace montagnard isolé. La main d'œuvre abondante permettait d'exploiter de façon « intensive » le territoire, que ce soit en plaine pour les cultures, sur les premières pentes pour les parcours individuels et la production sylvicole, et en montagne pour le pâturage collectif. De ce système de production agro-sylvo-pastoral traditionnel reste le découpage de l'espace en trois zones distinctes : les fonds de vallée, les zones intermédiaires, et les estives.

Aujourd'hui, et depuis le sortir de la deuxième guerre, le système de production a évolué vers une concentration de l'outil de production (le foncier) et une diminution de la main d'œuvre. Les espaces les moins productifs ont été peu à peu abandonnés laissant la place aux végétations naturelles des zones intermédiaires : la forêt, les landes ...

1.2.1. La végétation.

La végétation est étagée de l'étage collinéen à l'étage alpin. La répartition de la végétation suit les trois zones précédemment définies.

- ⇒ **Les fonds de vallée** : Cet espace est essentiellement composé de prairies régulièrement fertilisées et entretenues par la fauche ou la pâture. Le paysage est maillé d'alignement d'arbres (Frêne) et de haies qui forment des corridors naturels en fond de vallée
- ⇒ **Les zones intermédiaires** : elles sont quasi exclusivement occupées par la forêt avec des chênaies hêtraies sur les soulans inférieures. Les versants nord sont principalement boisés en hêtraies sapinières avec quelques peuplements riches en feuillus (Orme, Frêne, Erable). On retrouve encore, autour des granges foraines, des zones de pacage intermédiaire (montée et descente de l'estive) avec une flore qui évolue vers des habitats de landes à genévrier, roncier ou de fougères.
- ⇒ **Les zones d'estive** : cet espace a une grande richesse d'habitat avec des zones humides importantes (Tourbière, Bas-marais) et des pelouses caractéristiques de l'étage subalpin à alpin (Gispet, nardaies, fétuque, brachypode ...). Les landes arbustives sont aussi bien représentées avec les landes à Myrtilles, à Rhododendrons ou à Raisins d'ours. A noter la présence de forêts de Pins de montagnes à l'étage subalpin.

		Type	Surface totale (ha)
730006551	MASSIF DU BURAT-BACANERE	2	8343.82
730003064	MASSIF DU LUCHONNAIS ET DU LARBOUST	2	17062.83
730002965	TOURBIERES DES LACS D'ESPINGO ET DE SAUSSAT	1	30.87
730006554	PICS DE CECIRE, DE SARNES ET DES HOUNTS-SECS	1	1116.83
730006555	VERROU GLACIAIRE DE CASTELVIELH, TORRENT DE BAGNATIGUE	1	17.68
730006556	VAL D'ASTAU	1	953.05
730006557	VAL D'ESQUIERRY	1	719.99
730006558	VALLON DE MEDASSOLES	1	445.74
730011090	ROCHERS DE SAINT-MAMET	1	101.13
730011092	MONTAGNES DE HERRAN ET DE POUJASTOU	1	963.72
730011093	SOULAN DE BURBE	1	378.2
730011097	COUME DE JUGNET	1	215.47
730011098	SARRAT CREMAT D'OO	1	271.92
730011099	MASSIF DU PERDIGUERE (DU SACROUX AU PIC D'ESPINGO)	1	3535.5
730011100	SOULAN DU MONT DU LIS, DE LA CRETE DU MAIL D'AUERAN ET PELOUSES DE BOUNEU	1	634.56
730011101	FORET DES BOIS DES MONTS DU LIS ET DE TURMECH, TORRENT DU LIS	1	552.35
730011102	BANCADES DU LAC VERT	1	117.47
730011103	FORET DU LIS ROUGE ET DE SUBERLENC	1	211.66
730011104	SOULANE DU LIS	1	411.41
730011105	FORET DE LA RIVE DROITE DU VALLON DE BOUNEU	1	109.82
730011106	FORETS DE LA RIVE DROITE DE LA HAUTE-VALLEE DE LA PIQUE	1	1083.52
730011107	GORGES DU RUISSEAU DE LA GLERE	1	14.61
730011108	BOIS DE LA PIQUE	1	172.45
730011109	PELOUSES DE L'HOSPICE DE FRANCE	1	36.42
730011110	PLATEAU DE CAMPSAURE-COURADILLE-CIRQUE DU PESSON	1	796.13
730011111	MASSIF DU SAUVEGARDE (DU PIC DE ROYE AU PIC DE SACROUX)	1	1158

Tableau 1 : Liste des ZNIEFF.

1.2.2. La Faune.

A l'image de la diversité des milieux naturels, la diversité faunistique est importante. Les espèces emblématiques sont :

- ⇒ Les Galliformes avec le grand Tétrás, le Lagopède, la Perdrix grise de montagne.
- ⇒ Les cervidés (Cerf, Chevreuil, Isard).
- ⇒ Les Rapaces (Aigle royal, Faucon pèlerin, Milan royal, Vautour fauve, Gypaète barbu).
- ⇒ Le Desman de Pyrénées.
- ⇒ La Rosalie des Alpes.
- ⇒ Le Pic à dos blanc.

Les sites sont situés dans la zone de présence de l'Ours brun, qui a bénéficié d'un programme de réintroduction sur la chaîne des Pyrénées. Il est à noter que la conservation de cette espèce, qui a un territoire de vie qui dépasse les limites des sites, passe par des actions qui ont une cohérence au niveau du massif pyrénéen. Par conséquent, l'ours n'a pas fait l'objet de l'inventaire naturaliste présenté dans ce document de synthèse.

1.3. Zonages déjà existants.

1.3.1. Protections nationales :

- ⇒ Site classé du lac d'Oô.
- ⇒ Site classé : Ruisseau de la Glère, gouffre de Malaplate, cascade des Demoiselles
- ⇒ Sites classés de l'Hospice de France, du port de Vénasque et de la Vallée du Lys.
- ⇒ Site classé de Superbagnères.
- ⇒ Site classé du gouffre d'Enfer.
- ⇒ Réserve Biologique Domaniale dirigée de Luchon.
- ⇒ Site inscrit de la Vallée du Lys.

1.3.2. ZNIEFF :

Les ZNIEFF, initiées en 1982, sont des inventaires du patrimoine naturel. Ces zonages sont de deux types : Type 1, pour les zones d'intérêt biologique remarquable, avec des espèces ou habitats de grande valeur écologique ; Type 2, pour de grands ensembles naturels représentant des potentialités biologiques importantes.

2. Inventaire Naturaliste (Directive Habitats)

2.1. Méthodologie.

Cet inventaire a été réalisé par la Chambre d'Agriculture de Haute Garonne au cours de l'année 2005.

2.1.1. La préparation de la phase de terrain.

Le travail a débuté par une étude bibliographique, qui a permis d'orienter les axes de recherche sur les sites en s'appropriant les différents inventaires naturalistes réalisés sur la zone ou sur des zones similaires dans les Pyrénées. Dans un deuxième temps, sur la base des photographies aériennes et des images infrarouges, un pré-zonage a été réalisé par photo-interprétation. Ce travail a permis de dégager des zones homogènes sur les sites.

2.1.2. La prospection terrain.

Les objectifs de la prospection terrain étaient de :

- ⇒ Inventorier et cartographier au 1/10 000^{ème} tous les types d'habitats naturels rencontrés par zones homogènes en précisant les conditions stationnelles.
- ⇒ Identifier précisément la nature des habitats par détermination de l'alliance phytosociologique, voire même de l'association, avec rattachement à la nomenclature du code CORINE biotope
- ⇒ Identifier la structure des habitats (recouvrement, la valeur écologique).
- ⇒ Evaluer les facteurs d'évolution d'origine anthropique ou naturelle.
- ⇒ Evaluer la valeur écologique de chaque zone par rapport aux espèces et habitats d'Intérêt Communautaire.

Deux niveaux de prospection ont été utilisés :

- ⇒ La photo-interprétation avec une validation à la jumelle (cas notamment des zones difficilement accessibles).
- ⇒ Le relevé des habitats en parcourant les zones.

Chaque zone homogène (polygone ou unité) doit avoir une surface minimum de 2500 m² (sauf cas d'habitat très ponctuel). Les zones peuvent être uniformes (1 seul habitat), divisées en sous-unités (plusieurs habitats), ou composites (cas des habitats très intriqués et indissociables).

Une fiche de prospection, élaborée par la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne en partenariat avec le Conservatoire Botanique Pyrénéen, a été complétée pour chaque unité.

La délimitation des zones a été effectuée avec l'aide d'un GPS.

2.1.3. La cartographie

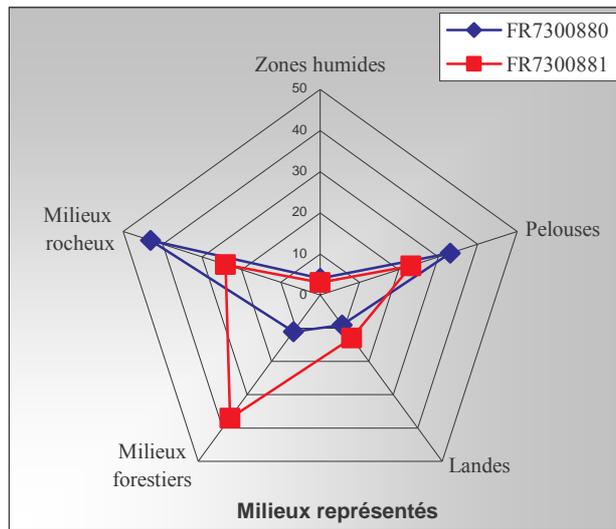
La cartographie a été réalisée sous un logiciel de SIG (MAPINFO® et ArcView®) et les informations des fiches de prospection ont été intégrées à une base de donnée (FLORA du Conservatoire Botanique Pyrénéen).

2.2. Résultat de l'inventaire des habitats naturels.

(Carte 1 : Cartes simplifiées des habitats naturels)

La cartographie des habitats naturels a fait l'objet d'une validation par le conservatoire botanique des Pyrénées (typologie et cartographie générale).

Près de 1050 polygones ont été décrits sur les sites. Ces derniers ont permis le recensement de 76 habitats élémentaires dont : 37 sont d'intérêt communautaire et 10 sont d'intérêt communautaire prioritaire.



Graphique 1 : Répartition des milieux naturels.

Ces habitats peuvent être classés par grands types de milieux. Le graphique ci-contre présente la répartition des habitats par milieu en pourcentage de la surface totale.

Les deux sites ont une proportion **de milieux agropastoraux** assez importante, qui atteint quasiment 50 % de la surface (Pelouse et Landes). Cela est à mettre en relation avec l'utilisation pastorale de ces sites. **La forêt** est quant à elle présente essentiellement en Haute Vallée du Lys avec un étage montagnard plus important que pour la Haute Vallée d'Oô.

La présence massive de **zones rocheuses et d'éboulis** est à mettre en relation avec les altitudes moyennes élevées sur les deux sites. Ils longent au sud la frontière espagnole et sa chaîne de sommet de plus de 3 000m.

Malgré une quantité d'eau assez importante (pluviométrie forte) **les zones humides** restent assez limitées. La topologie des sites avec de fortes pentes et des vallées encaissées, entraîne une concentration des écoulements qui réduit d'autant la surface en habitat humide.

2.2.1. Liste des habitats inventoriés.

(Carte 2 : habitats d'intérêt communautaire et habitats d'intérêt communautaire prioritaire)

Dans les bordereaux standard des sites Natura 2000 mis à jour en 2001, on trouve :

⇒ « **Haute Vallée d'Oô** » : 13 habitats d'intérêt communautaire dont 2 sont prioritaires.

EUR15 3220 : rivières alpines avec végétation ripicole herbacée

EUR15 4060 : landes alpines et boréales

EUR15 6140 : pelouses pyrénéennes siliceuses à *festuca eskia*

EUR15 6170 : pelouses calcaires alpines et subalpines

EUR15 6230 :* formations herbeuses à nard, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)

EUR15 6430 : mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins.

EUR15 7140 : tourbières de transition et tremblantes

EUR15 8110 : éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (*androsacetalia alpinae* et *galeopsietalia ladani*)

EUR15 8120 : éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnards à alpins (*thlaspietea rotundifolii*)

EUR15 8210 : pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

EUR15 8220 : pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique

EUR15 9180 :* forêts de pentes, éboulis ou ravins du *tilio-acerion*

EUR15 9430 : forêts des étages montagnards et subalpins à *pinus uncinata*

⇒ « **Haute Vallée de la Pique** » 17 habitats d'intérêt communautaire dont 3 sont prioritaires.

EUR15 3130 : eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du *littorelletea uniflorae* et/ou du *isoëto-nanojuncetea*

EUR15 3220 : rivières alpines avec végétation ripicole herbacée

EUR15 4030 : landes sèches européennes

EUR15 4060 : landes alpines et boréales

EUR15 5120 : formations montagnardes à *Cytisus purgans*

EUR15 6140 : pelouses pyrénéennes siliceuses à *festuca eskia*

EUR15 6170 : pelouses calcaires alpines et subalpines

EUR15 6230 :* formations herbeuses à nard, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)

EUR15 6430 : mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

EUR15 6520 : prairies de fauche de montagne

EUR15 7110 :* tourbières hautes actives

EUR15 7140 : tourbières de transition et tremblantes

EUR15 8110 : éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (*androsacetalia alpinae* et *galeopsietalia ladani*)

EUR15 8220 : pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique

EUR15 9140 : hêtraies subalpines médio-européennes à *Acer* et *Rumex arifolius*

EUR15 9180 : * forêts de pentes, éboulis ou ravins du *tilio-acerion*

EUR15 9430 : forêts des étages montagnards et subalpins à *pinus uncinata*

L'inventaire naturaliste a permis d'ajouter :

⇒ Sur le site « **Haute Vallée d'Oô** » 6 habitats d'intérêt communautaire dont 1 habitat prioritaire :

3130 : eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du *littorelletea uniflorae* et/ou du *isoëto-nanojuncetea*

6110 : * pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *alysso-sedion albi*

6210 : pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*festuco-brometalia*)

8130 : éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles

8230 : roches siliceuses avec végétation pionnière de *sedo-scleranthion* ou du *sedo albi-veronico dillenii*

9120 : hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *illex* et parfois à *taxus*

⇒ Sur le site « **Haute Vallée de la Pique** » 9 habitats d'intérêt communautaire dont 1 habitat prioritaire :

6210 : pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*festuco-brometalia*)

6410 : prairies à molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*molinion caeruleae*)

7220 : * sources pétrifiantes avec formation de travertins (*cratoneurion*)

7230 : tourbières basses alcalines

8230 : roches siliceuses avec végétation pionnière de *sedo-scleranthion* ou du *sedo albi-veronico dillenii*

9120 : hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *illex* et parfois à *taxus*

9150 : hêtraies calcicoles médio-européennes du *cephalanthero-fagion*

8120 : éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnards à alpins (*thlaspietea rotundifolii*)

8210 : pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

Par contre certains habitats initialement prévus n'ont pas été observés :

⇒ Sur le site « **Haute Vallée d'Oô** » 3 habitats dont 1 prioritaire.

3220 : rivières alpines avec végétation ripicole herbacée

7140 : tourbières de transition et tremblantes

9180 : * forêts de pentes, éboulis ou ravins du *tilio-acerion*

⇒ Sur le site « **Haute Vallée de la Pique** » 5 habitats.

3220 : rivières alpines avec végétation ripicole herbacée

5120 : formations montagnardes à *Cytisus purgans*

6170 : pelouses calcaires alpines et subalpines

7140 : tourbières de transition et tremblantes

9140 : hêtraies subalpines médio-européennes à *Acer* et *Rumex arifolius*

Les pages suivantes présentent une typologie simplifiée des habitats naturels rencontrés sur les deux sites.

Table I₁ Végétation herbacée dominante

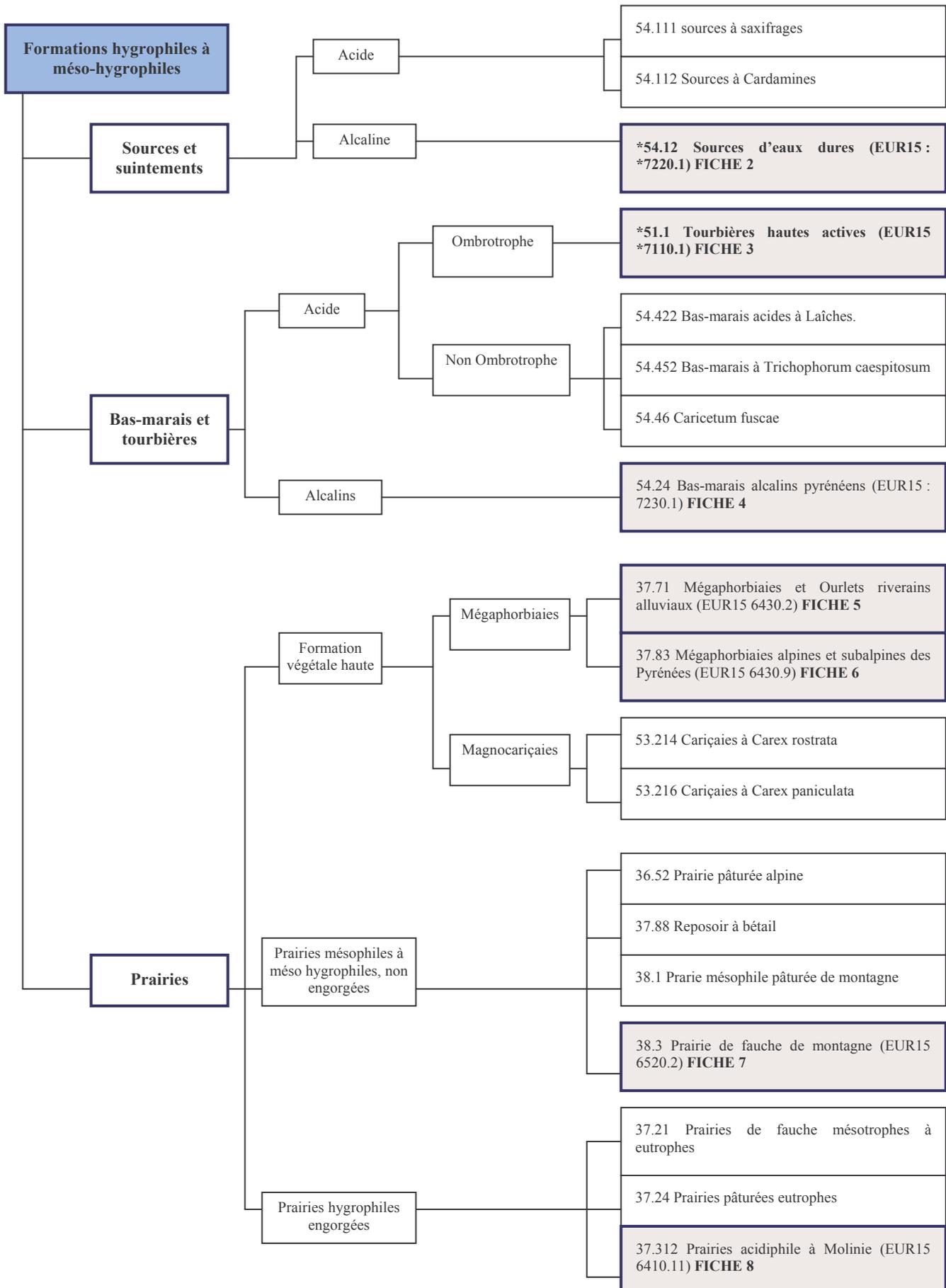


Table I₂ Végétation herbacée dominante

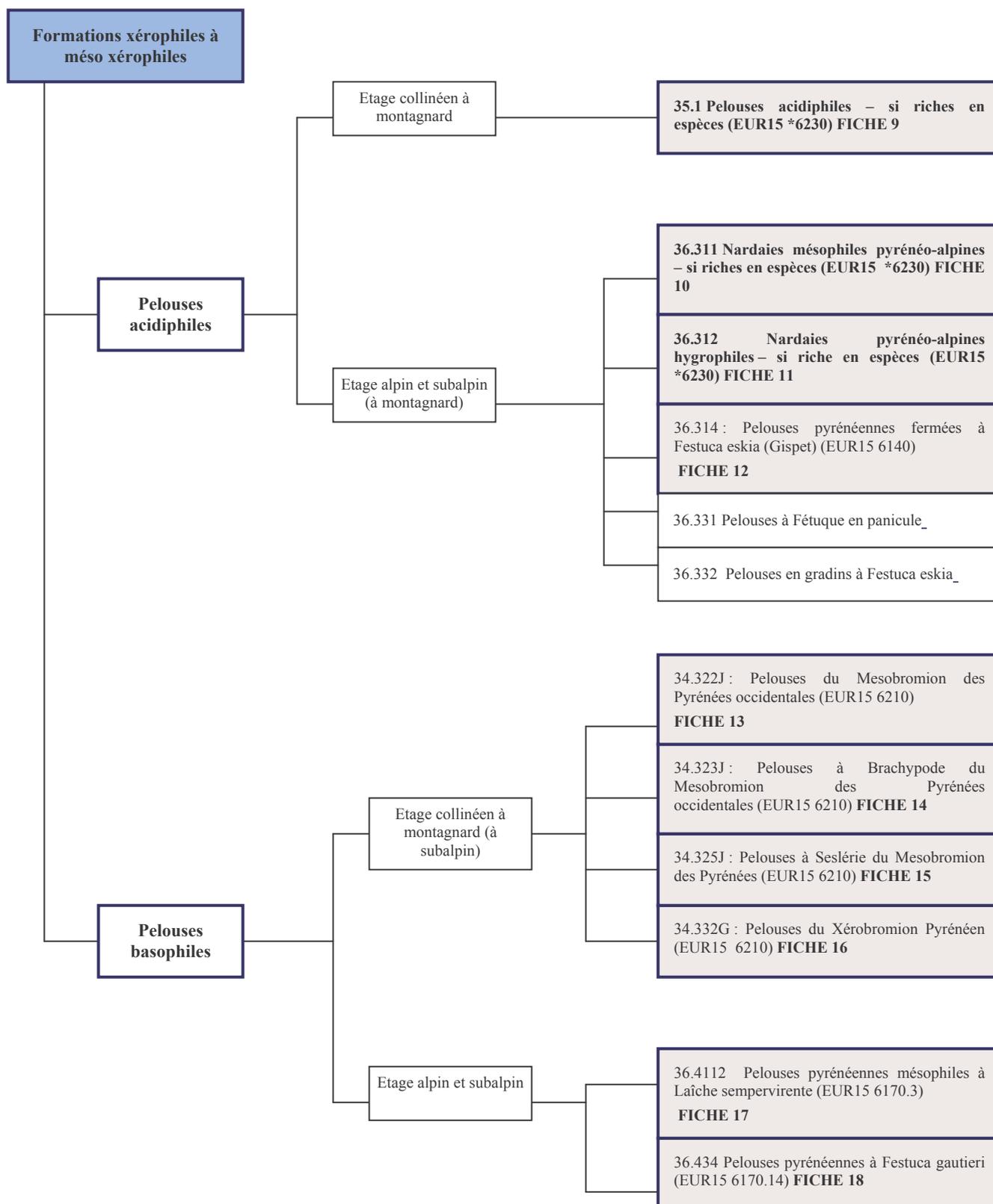


Table I₃ Végétation herbacée dominante

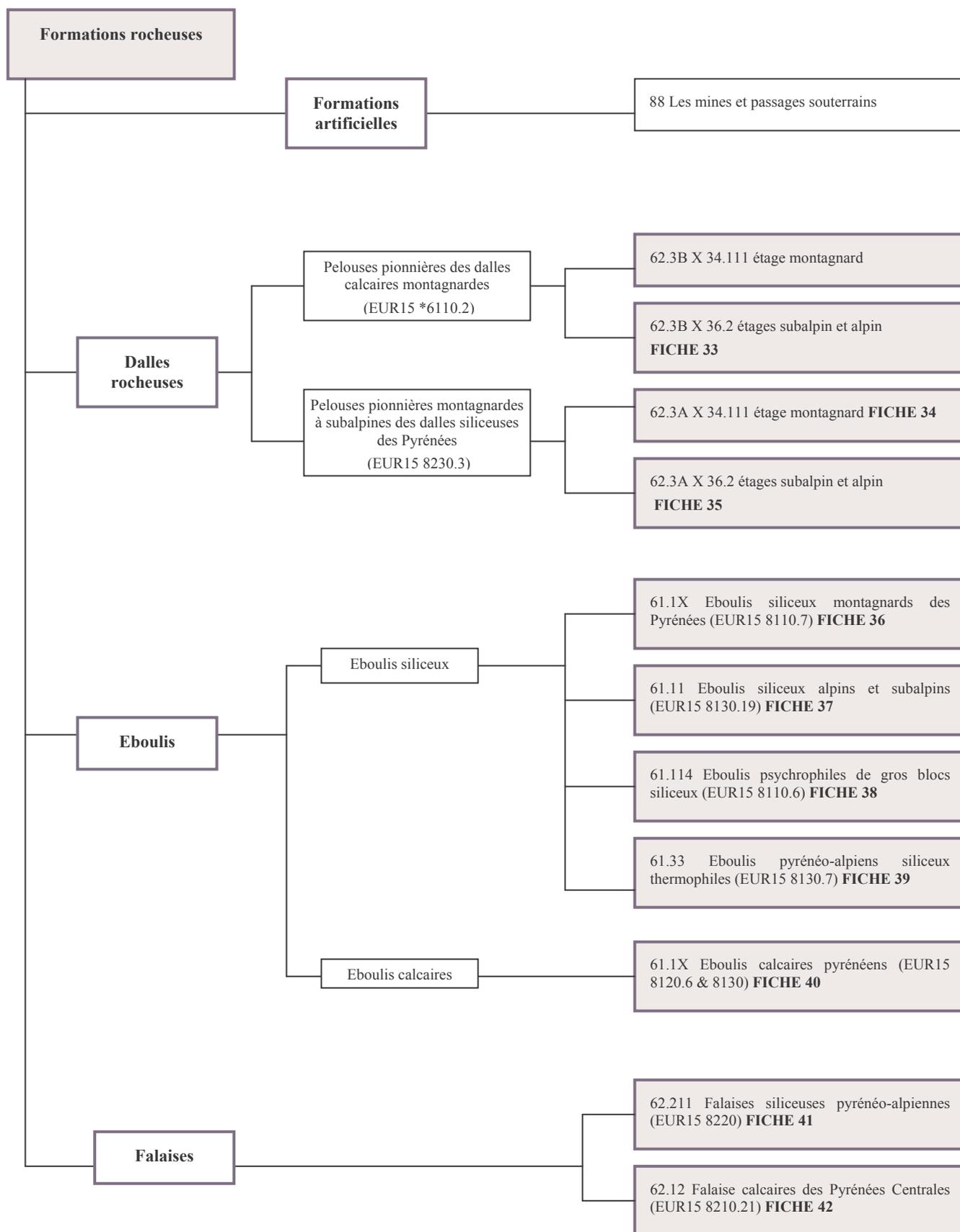


Table II Végétation arbustives dominantes

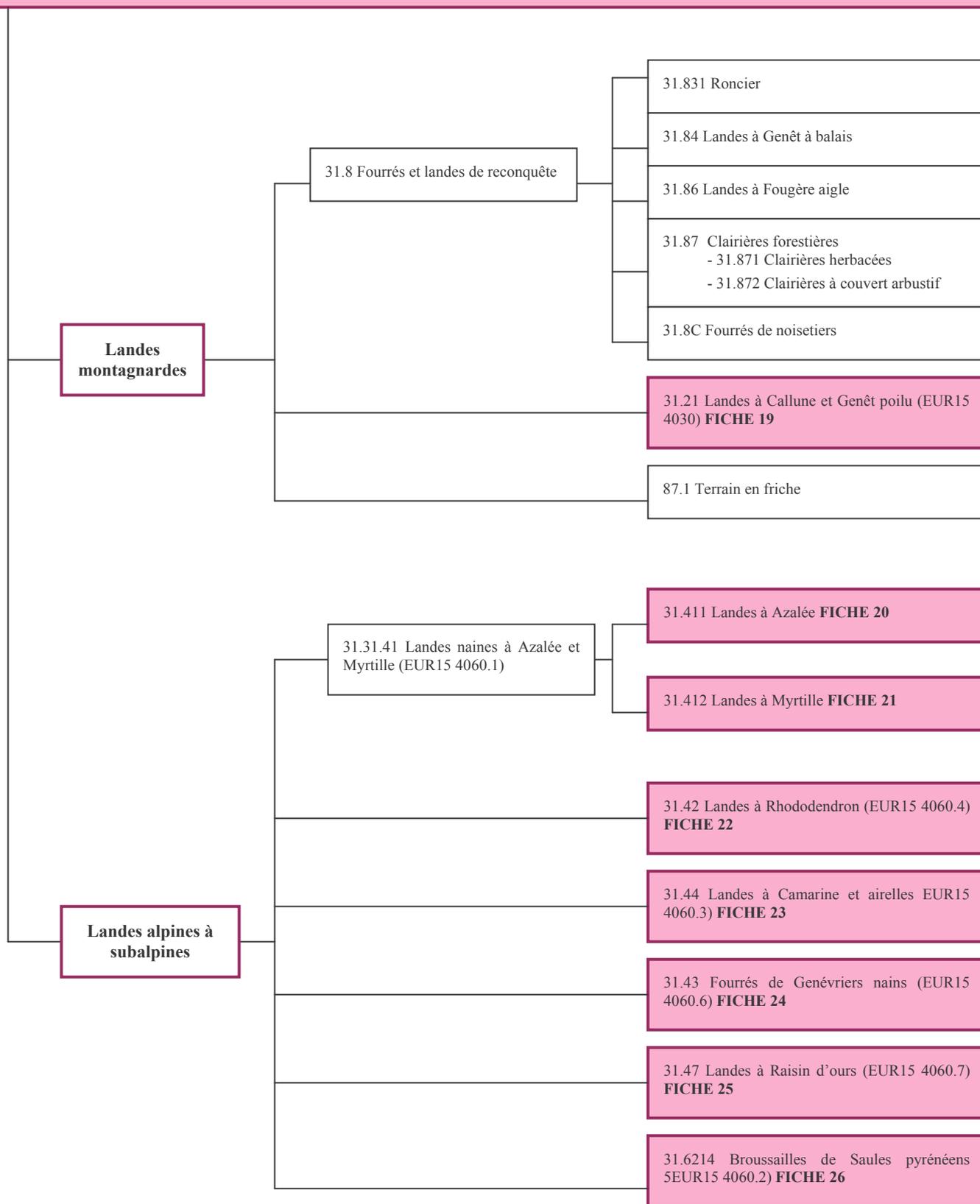


Table III Végétation arborescente dominante

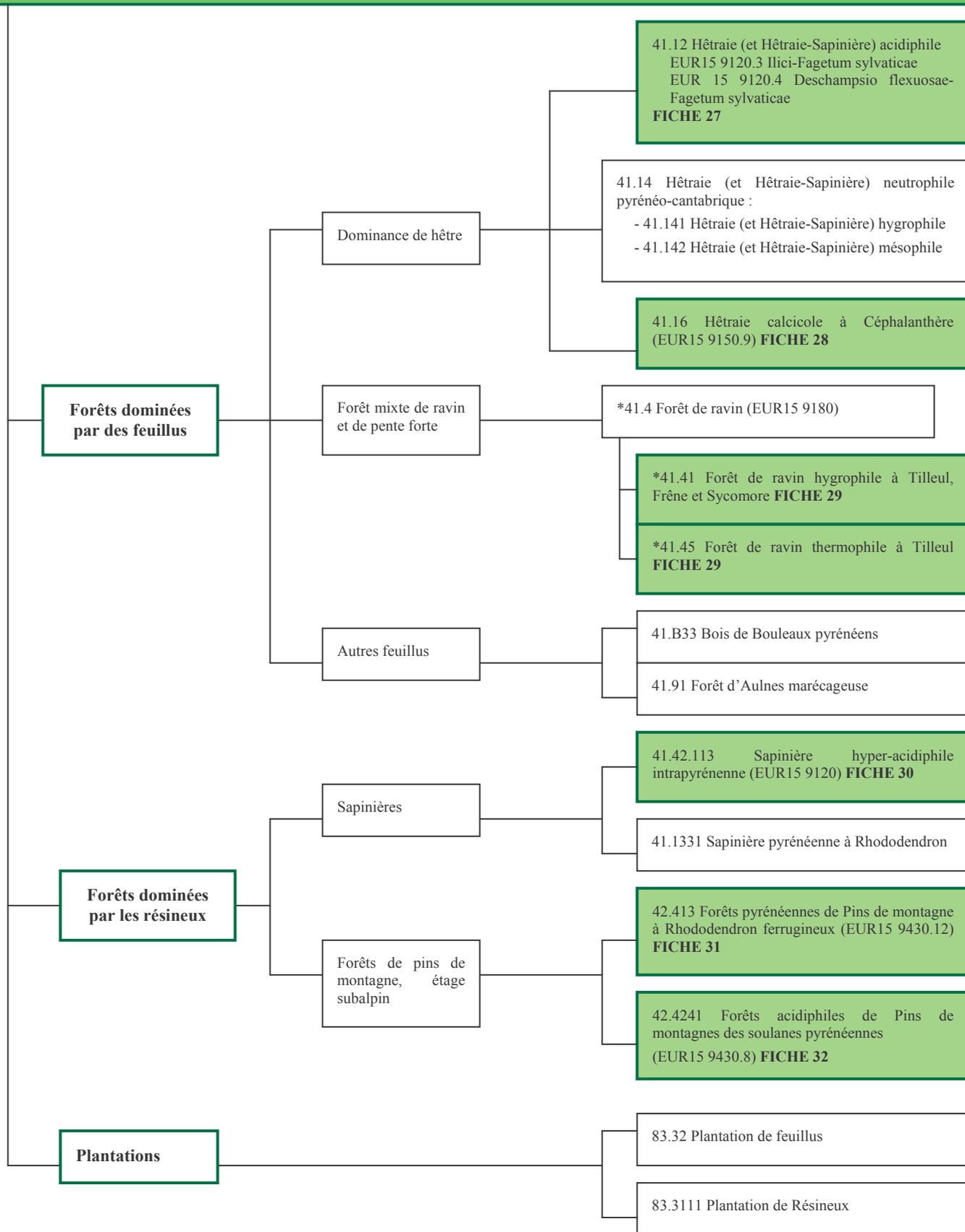


Table IV Milieu aquatique

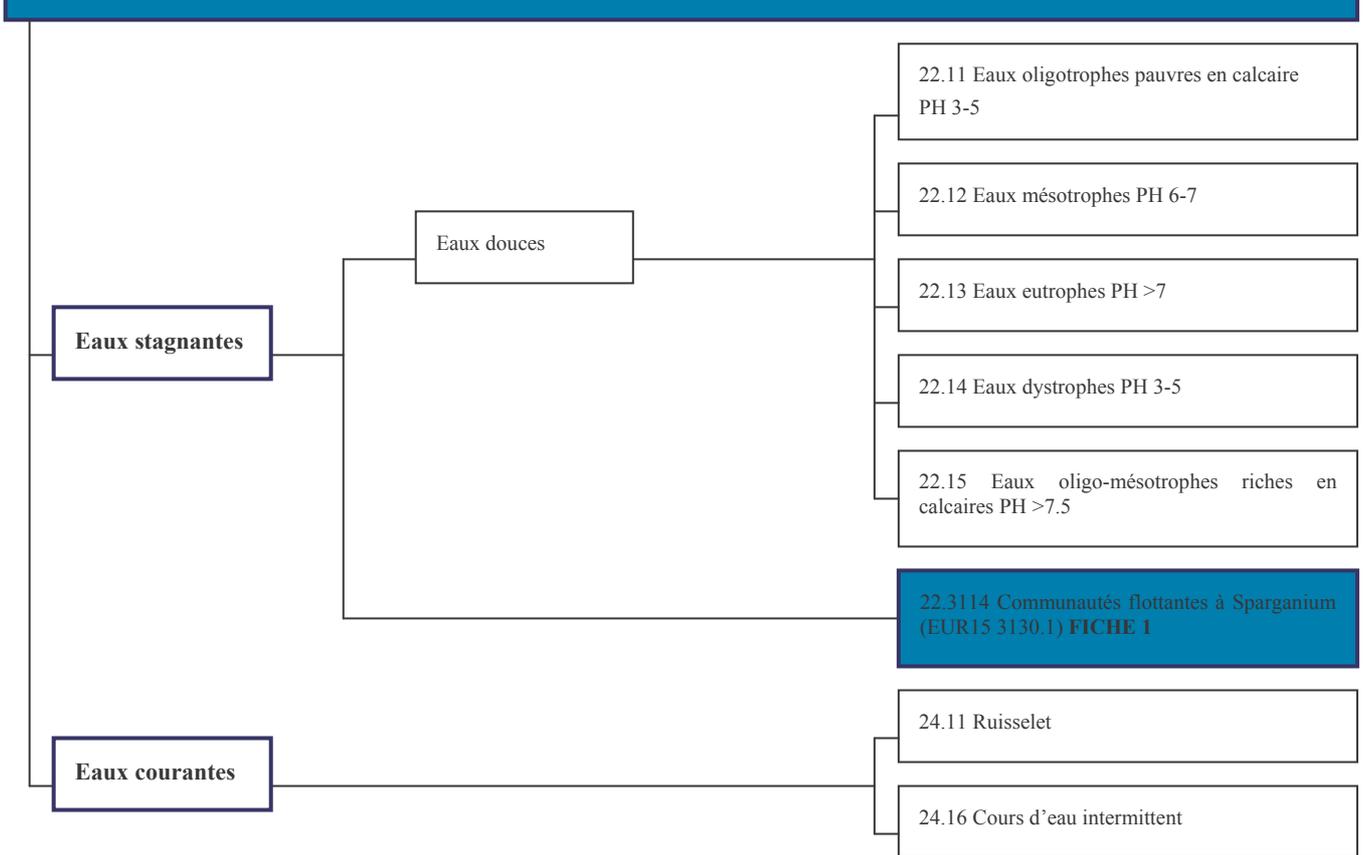
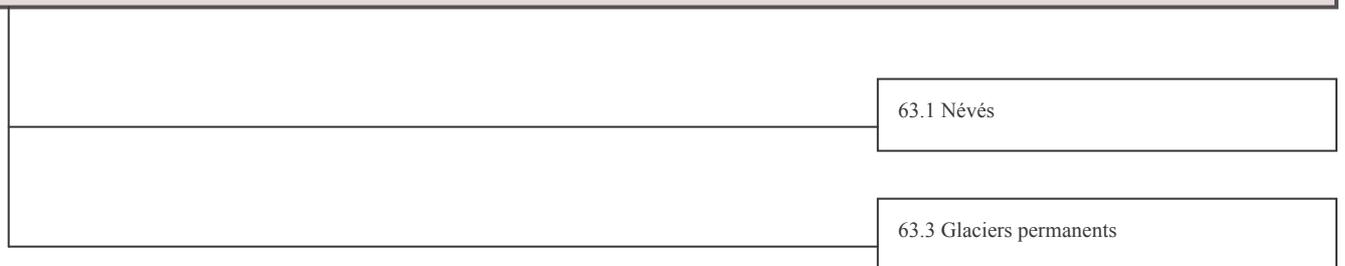


Table V Neige éternelle



Niveau de qualité	Type de forêt
1	Potentialités excellentes : il s'agit des forêts très anciennes, dans lesquelles il n'y a plus d'exploitation sylvicole depuis très longtemps et qui sont laissées en évolution spontanée ; la forêt est composée d'essences autochtones et notamment le hêtre ; on y trouve de très vieux arbres, beaucoup de bois mort, à bonne exposition (ensoleillement fort) ; les chablis sont également très nombreux
2	Fortes potentialités : les forêts plus récemment abandonnées par la sylviculture, dont les traces d'exploitation sont encore visibles ; présence néanmoins importante de chablis, vieux arbres, souches... en bonne condition d'ensoleillement, essences autochtones.
3	Potentialités moyennes : forêts pouvant être encore exploitées actuellement, plus fermées, mais présentant néanmoins des conditions favorables (essence autochtone, notamment hêtre et présence de vieux arbres et souches par endroits) ;
4	Potentialités faibles : forêts exploitées, en ubac (versant exposé Nord) ou encaissées, peu de vieux arbres et bois mort. Dans ces forêts, la Rosalie peut se cantonner dans les houppiers des plus vieux hêtres, qui seront plus ensoleillés.
5	Potentialités nulles : plantations d'essences allochtones (chez nous, notamment les plantations d'épicéas), en exploitation intensive.

Tableau 2 : hiérarchisation des forêts favorables à la Rosalie.

Niveau de qualité	Type de forêt
1	Aucune forêt de niveau 1 n'a été répertoriée sur les sites.
2	le bois de la Réouère (Vallon de Burbe) : il s'agit d'une hêtraie sèche exposée Sud, dans laquelle il n'y a pas d'exploitation forestière. Bien que formée de nombreux jeunes hêtres, cette forêt est très riche en chablis, régulièrement espacés, où l'on trouve à la fois de vieux hêtres, de nombreux branchages au sol, des chandelles et souches de hêtres. C'est aussi sur ce secteur que les traces observées ont été les plus nombreuses, qu'elles soient fraîches ou anciennes.
3	Bois de Soulan du Portillon Lisière du plateau de Campsaure. Bois du mont du Lys Bois de Sajust/Chemin de Lisière amont en montant à Esquierry l'impératrice.
4	Forêt communale d'Oô et Forêt domaniale de Saint-Mamet
5	Plantation de mélèzes en montant sur Esquierry

Tableau 3 : localisation des secteurs favorables

3. Inventaires faunistiques et floristiques (DH).

Les inventaires des Habitats d'espèces ont été réalisés en totalité par des partenaires de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne pour ce qui concerne les espèces animales.

La prospection des espèces végétales a été réalisée par la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne.

3.1. La Rosalie des alpes

3.1.1. Méthodologie.

La prospection a été réalisée les 24 et 25 août 2005 par H.BRUSTEL entomologiste de L'Ecole Supérieure d'Agriculture de Purpan accompagné de l'opérateur. L'observation sur les sites s'est déroulée en deux étapes :

- Recherche de la Rosalie des Alpes
- Définition des secteurs favorables pour la conservation de la Rosalie des Alpes.

3.1.2. Résultats.

(Carte 3 : Inventaire Rosalie des Alpes et Léopard pyrénéen de Bonnal)

3.1.2.1. Recherche de la Rosalie.

La prospection ayant eu lieu pendant une période pluvieuse et fraîche, l'insecte n'a pas pu être observé. Par contre, des traces ainsi que quelques fragments de Rosalie ont été relevés sur les deux sites de la directive « habitats ».

3.1.2.2. Secteurs favorables.

Selon les caractéristiques stationnelles de la forêt, on peut définir des hiérarchies des forêts favorables à *Rosalia alpina*. Les résultats sont présentés dans le tableau 2 et 3.

Ces deux jours de terrain ont donc permis non seulement d'attester la présence de la Rosalie des Alpes sur chacun des sites, mais aussi de repérer les secteurs forestiers particulièrement les plus favorables.

3.2. Le Léopard des Pyrénées.

(Carte 4 : Inventaire Rosalie des Alpes et Léopard pyrénéen de Bonnal)

3.2.1. Méthodologie.

L'association Nature Midi-Pyrénées a effectuée la prospection pour le Léopard pyrénéen de Bonnal. Après un relevé bibliographique des connaissances de l'espèce sur les sites, deux journées de prospection terrain ont été réalisées : le 4 août 2005 sur le cirque d'Espingo et le 5 août 2005 sur le cirque des Graouès et les environs du lac Vert.

3.2.2. Résultats.

3.2.2.1. Connaissance de l'espèce sur les sites.

Une seule localité est connue sur le site « Haute Vallée de la pique » (Observation de Jean Pierre Vacher). Aucune localité n'est connue sur le site « Haute Vallée d'Oô » malgré une prospection du lac d'Espingo au lac du Portillon en 1999. Par contre l'espèce est avérée sur le site voisin du Haut Louron.

3.2.2.2. Prospection.

Les conditions climatiques défavorables et le temps attribué, n'ont pas permis d'observer le Léopard au cours des deux jours de prospection. Cependant des secteurs favorables ont été repérés (cf. carte).

- Sur le site « **Haute Vallée d'Oô** », la vaste zone d'éboulis située à l'Est du lac d'Espingo entre 1 950 m. et 2 150 m, et le versant sud du Val d'Arrouge sont les secteurs les plus favorables pour l'espèce.
- Sur le site « **Haute Vallée de la Pique** » le cirque des Graouès est le secteur le plus favorable avec un contexte de type cône de déjection torrentiel et dépôts glaciaires grossiers végétalisés. Globalement les zones favorables sont les cordons morainiques et les éboulis d'exposition sud situés entre le pic de Sacroux et le Soum d'Escalette.

3.3. Les Chiroptères

3.3.1. Méthodologie.

L'association Espaces Naturels Midi-Pyrénées a été mandatée pour le recensement des Chiroptères. Les prospections ont été réalisées en 2005 sur deux périodes :

- ⇒ En période estivale, La prospection s'est concentrée sur :
 - La recherche de gîtes de reproduction dans les bâtiments sur et en dehors des sites.
 - La recherche dans les mines.
 - La pose de filet.
 - La recherche au détecteur ultrason (Peterson D980) par la réalisation de transects.
- ⇒ En période hivernale, la prospection s'est limitée aux mines.

3.3.2. Résultats.

(Carte 5: inventaire des chiroptères)

3 espèces d'intérêt communautaire (Annexe II de la Directive Habitats) ont été contactées :

- *Barbastellus barbastella*
- *Rhinolophus hipposideros*
- *Myotis bechsteini*

Soit environ 33 % des espèces potentiellement présentes dans la région.

Outre les trois espèces de l'annexe II, 9 espèces figurant uniquement à l'annexe IV de la directive Habitats ont été contactées » :

- *Eptesicus serotinus*
- *Hypsugo savii*
- *Myotis daubentoni*
- *Myotis mystacinus*
- *Nyctalus noctula*
- *Pipistrellus pipistrellus*
- *Plecotus sp.*
- *Plecotus auritus*
- *Plecotus austriacus*
- *Chiroptera sp.*

L'étude des habitats et la cartographie des habitats naturels a permis d'identifier des zones potentiellement utilisées par les chiroptères.

Zones potentiellement utilisées :

- ⇒ Prairies pâturées
- ⇒ Landes sous-arbustives
- ⇒ Landes arbustives
- ⇒ Lacs et étangs
- ⇒ Forêts de feuillus
- ⇒ Ruisseau
- ⇒ Pré-bois, clairières et haies
- ⇒ Alignements d'arbres et lisières

Zones potentiellement utilisées en complexe avec une lisière forestière ou arborée :

- ⇒ Prairies et pelouses sèches.
- ⇒ Prairies humides et tourbières.

Zones potentielles en tant que gîte :

- ⇒ Falaises
- ⇒ Forêts de feuillus
- ⇒ Villages et bâtiments isolés.

3.4. Le Desman des Pyrénées.

3.4.1. Méthodologie.

M. BERTRAND Alain de l'association Ariège Environnement Diffusion a été mandaté pour réaliser l'inventaire du Desman des Pyrénées sur les sites.

Les données sur la répartition de l'espèce ont été collectées en 2005 à partir de deux méthodes :

- La recherche de fèces sur les cours d'eau et les berges des lacs.
- La réalisation d'interview auprès des promeneurs et des pêcheurs.

3.4.2. Résultats

(Carte 6: Le Desman des Pyrénées).

La bibliographie et notamment les études réalisées dans les années quatre-vingt attestent de la présence du Desman des Pyrénées sur les sites du Luchonnais. Les conditions météorologiques et hydrologiques propices de la période estivale 2005, ont permis de confirmer ces informations par des observations favorables. Celles-ci ont permis de confirmer la répartition de l'espèce sur l'ensemble du réseau hydrographique des sites.

3.5. L'Androsace des Pyrénées et l'Aster des Pyrénées.

Ces espèces végétales ont été prospectées par la Chambre d'Agriculture pendant la réalisation de l'inventaire des habitats naturels. Malheureusement elles n'ont pu être observées en 2005. Les seules données disponibles sont donc issues de la bibliographie.

3.6. Des habitats d'espèces supplémentaires.

Le travail d'inventaire réalisé en 2005 et la collecte d'information de sources différentes ont permis de mettre en avant des espèces qui n'avaient pas été indiquées lors de l'élaboration des fiches de description des sites. C'est le cas des groupes d'espèces suivantes :

- ⇒ Les lépidoptères.
- ⇒ Les bryophytes.

Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site.		
A091	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
A223	Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>
A080	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
A346	Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
A108	Grand tétras	<i>Tetrao urogallus</i>
A076	Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>
A407	Lagopède alpin	<i>Lagopus mutus pyrenaicus</i>
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
A415	Perdrix grise de montagne	<i>Perdix perdix hispaniensis</i>
A238	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>
A236	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
A239	Pic à dos blanc	<i>Dendrocopos leucotos</i>

Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site		
A282	Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>

Tableau 4 : liste des espèces

4. Inventaires des populations d'oiseaux (Directive Oiseaux).

Les inventaires ont été réalisés en partenariat avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) qui a réalisé les études pour les galliformes de montagne ainsi que la chouette de Tengmalm, et s'est associé avec l'AROMP (Association Régionale Ornithologique de Midi-Pyrénées) pour l'étude du Pic à dos blanc et à Nature Midi-Pyrénées pour l'étude des rapaces.

4.1. Méthodologie.

4.1.1. Les Galliformes.

Les Galliformes de montagne sont largement étudiés par l'Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM). De ce fait, l'étude de ces espèces (Tétras, Lagopède et Perdrix grise) n'a pas fait l'objet d'inventaire particulier pour le projet Natura 2000. Ce document s'appuiera donc essentiellement sur les références fournies par l'OGM.

4.1.2. Les rapaces.

4.1.2.1. Les rapaces diurnes.

Pour ces rapaces l'inventaire a été réalisé sur les trois vallées du site, à raison de 1 journée par vallée. Les visites ont été réalisées pendant les mois de juin et juillet 2007 (période de parade). L'objectif de ces visites était de vérifier les données existantes sur les espèces déjà répertoriées et de prospecter de nouvelles zones.

4.1.2.2. La Chouette de Tengmalm

La localisation de l'espèce a été réalisée par la méthode dite des « points d'écoute ». L'objectif ici est de déterminer si l'espèce est présente et de cartographier les différents territoires occupés.

La prospection s'est concentrée sur les lisières forestières supérieures avec un point d'écoute tous les 500 mètres environ. Chaque point a été visité entre la tombée du jour et 23 heures, avec écoute des chants spontanés pendant 10 minutes, émission au magnétophone de quelques séries de chants, puis écoute des réponses ou des chants spontanés pendant 10 minutes.

La localisation des mâles est ensuite cartographiée.

4.1.3. Le Pic à dos blanc.

En s'appuyant sur les références bibliographiques, le travail d'inventaire sur le terrain a consisté à visiter ou revisiter les secteurs favorables au développement de cette espèce. La recherche de l'espèce s'est faite par des itinéraires échantillons avec « repasse » au magnétophone (émissions de cris et de tambourinages) de début mars à mi-mai (période idéale).

4.2. Résultat des inventaires.

Carte 7 : inventaires oiseaux.

La liste des espèces ayant justifiées le classement du secteur en Zone de Protection Spéciale est selon l'arrêté Ministériel du 24 mars 2006 est présentée ci-contre.

Les espèces retenues après la réalisation des inventaires sont :

- **3 espèces de galliforme** : Grand Tétras, Lagopède alpin, la Perdrix grises des Pyrénées.
- **2 espèces de pic** : le Pic à dos blanc et le Pic noir (le Pic Mar présent dans l'arrêté de désignation a été retiré, cf. 6.1.1.3).
- **7 espèces de rapace** : L'Aigle royal, le Faucon pèlerin, le Milan royal, le Circaète Jean-le-Blanc, le Gypaète barbu, la Bondrée apivore, la Chouette de Tengmalm
- **1 corvidé** : le Crave à bec rouge

5. Inventaires des activités économiques.

Le canton de Luchon (6 000 hab. 30 000 ha, recensement 1999) occupe une position centrale au cœur des Pyrénées. A l'écart des grands axes de communication, il offre des sites préservés et des paysages de grandes qualités. Les activités traditionnelles du canton sont :

- ⇒ **L'agriculture** : avec une production orientée exclusivement vers l'élevage extensif avec une utilisation indispensable des zones d'estives. Aujourd'hui, les exploitations agricoles se diversifient vers de l'agri-tourisme (gîte, vente à la ferme ...) afin d'exploiter le potentiel du canton. L'activité agricole devra faire face dans les années à venir au problème du renouvellement de ses exploitants.
- ⇒ **La production forestière** : la forte présence de forêt sur le canton permet d'assurer un revenu pour les communes. La forêt a aussi un rôle primordial dans la lutte contre les risques naturels (avalanche, crue, chute de blocs, glissement de terrain).
- ⇒ **Le tourisme** : le canton a un potentiel touristique important avec le thermalisme, les stations de ski et les sites naturels, couplé à un fort capital image de la « reine des Pyrénées ». Le parc d'hébergement est en relation avec ce potentiel avec une capacité de 17 000 lits et 4 700 résidences secondaires.

Le thermalisme qui se pratique l'hiver accueille toujours un public nombreux (un peu moins de 20 000 curistes par an) même s'il doit faire face à une baisse de fréquentation due essentiellement à la diminution de la prise en charge des cures.

Les stations de ski : 3 stations de ski se trouvent sur le canton. Elles permettent de maintenir une activité importante en période hivernale.

Les sites naturels : l'hospice de France, le lac d'Oô, les multiples « 3000 » sont autant de sites reconnus pour la pratique de loisirs sportifs qui se sont démocratisés (randonnée, pyrénéisme, VTT, parapente ...)

A ces trois activités traditionnelles, il faut ajouter la production d'électricité mise en place au début du XX^{ème} siècle.

La présence de ces activités et leur lien étroit avec le milieu naturel implique, dans le cadre de la mise en œuvre de préconisation de gestion des habitats, un inventaire détaillé des pratiques.

Cet inventaire des activités humaines a été mené par la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne qui s'est entourée de partenaires sur les thématiques suivantes :

- ⇒ L'**Office National des Forêts** pour les pratiques sylvicoles.
- ⇒ La **Fédération de Pêche et de Protection des milieux aquatiques de la Haute-Garonne** pour les activités halieutiques.
- ⇒ La **Fédération des Chasseurs de Haute-Garonne** pour les activités cynégétiques.

5.1. Les activités économiques sur les sites.

5.1.1. Le pastoralisme.

Carte 8 : L'activité Pastorale

Le pastoralisme peut se définir de la façon suivante : « Le pastoralisme pyrénéen est un système d'élevage fondé sur l'utilisation d'herbivores domestiques pâturent diverses communautés végétales, de productivité et de qualité diverses, spatialisées sur un vaste territoire » (*in Pastoralisme Pyrénéen, Lions J., 1998*). On peut ajouter à cette définition pour le pastoralisme en Haute-Garonne qu'il s'agit d'une utilisation collective du territoire de montagne.

	Siège	surface	Surface DH DO	Cheptel	UGB/ha	Nbr éleveurs	Gardiens	Cabanes
GP Bovins de Oô	Oô	718 ha	288 ha 288 ha	Bovin Equin	0.12	8	1	2 cabanes
GP Ovins de Oô	Oô	1840 ha	1727 ha 1139 ha	Ovin	0.06	6	1	7 cabanes
GP de Campsaure, Couradilles, Pesson	Bagnères de Luchon	2726 ha	2726 ha 2726 ha	Bovin Equin Ovin Caprin	0.11	12	1	6 cabanes 1 cabane utilisée par le vacher
GP du Céciré	Cazeaux de Larboust	1022 ha	14 ha 149 ha	Bovin Equin	0.1	8	1	2 cabanes
GP des Crabioules	Castillon de Larboust	2340 ha	2774 ha 1925 ha	Ovin	0.04	16	2	8 cabanes, 3 cabanes utilisées par les bergers
GP de la montagne du Cric	Saint-Mamet	60 ha	60 ha 60 ha	Caprin	0.1	6	-	-
GP de Superbagnères	Saint-Aventin	445 ha	0 ha 167 ha	Bovin Equin	0.21	13	1	2 cabanes

Tableau 5 : caractéristiques des groupements pastoraux.

5.1.1.1. Pastoralisme et agriculture de Montagne.

5.1.1.1.1. L'agriculture sur les 6 communes.

A l'image du canton de Luchon, les six communes concernées par les sites ont une tradition agricole forte. Les caractéristiques de cette agriculture sont les suivantes :

- ⇒ 32 exploitations agricoles
- ⇒ une surface moyenne de 17.25 ha., 96 % de cette surface est composée de prairies permanentes. 53 % des exploitants ont moins de 10 ha.
- ⇒ un cheptel moyen de 32 UGB/exploitation. On compte 41 % d'élevage ovin, 25 % d'élevage bovin et 16 % d'élevage mixte Bovin/ovin
- ⇒ 13 exploitants ont moins de 50 ans, 8 exploitants ont entre 50 et 60 ans, et 11 ont plus de 60 ans.
- ⇒ 59 % des exploitants sont pluriactifs (moniteur de ski, thermalisme, agent territorial...).
- ⇒ 100 % des éleveurs font estiver leur troupeau.

La lecture de ces données nous montre que la taille moyenne des exploitations ne permet pas d'alimenter les troupeaux dont l'effectif par commune est resté constant (concentration des terres et des cheptels). Les exploitants sont donc dépendants de l'accès aux pâturages d'estive, qui leur permettent de répondre aux besoins du cheptel en période estivale (période allant de mi-avril à début décembre).

5.1.1.1.2. Les estives.

L'utilisation des zones d'estive diffère en fonction de l'espèce animale; classiquement, les troupeaux ovins valorisent les zones de haute altitude, par nature plus pentues, plus escarpées et plus rocailleuses (versants et crêtes) alors que les bovins paissent dans les bas de versants, replats et plateaux. Les équins, quant à eux, peuvent se situer au-delà des zones destinées aux bovins mais, de toute manière, en deçà des zones exploitées par les ovins. La particularité de cette espèce s'exprime dans une exigence moindre au niveau de la qualité fourragère des pâturages dans le sens où l'état d'engraissement des équins est moins affecté que les autres espèces par la fourniture d'herbages de moindre qualité. Cette espèce s'avère donc complémentaire des autres et intéressante pour la valorisation d'espaces à faible potentiel fourrager. L'espèce caprine est particulièrement intéressante pour la valorisation d'espaces ingrats (zones rocailleuses, embroussaillées, d'accès difficile) mais elle est aussi réputée pour une certaine « divagation » débordant facilement du territoire mis à sa disposition.

Les troupeaux sont conduits sous la responsabilité de la structure gestionnaire et, dans la majorité des cas, grâce à l'intervention d'un gardien salarié. Le berger et/ou le vacher assure la surveillance sanitaire des animaux et leur conduite sur les différents quartiers de l'estive.

5.1.1.2. Les structures collectives, gestionnaires de l'espace pastoral.

60 % de la surface du site « Haute Vallée d'Oô » et 55 % de la surface du site « Haute Vallée de la Pique » sont utilisés par le pastoralisme. Cette utilisation se fait de façon collective au sein de groupements pastoraux, qui gèrent ces zones d'estives propriétés des communes, au bénéfice d'une convention pluriannuelle de pâturage.

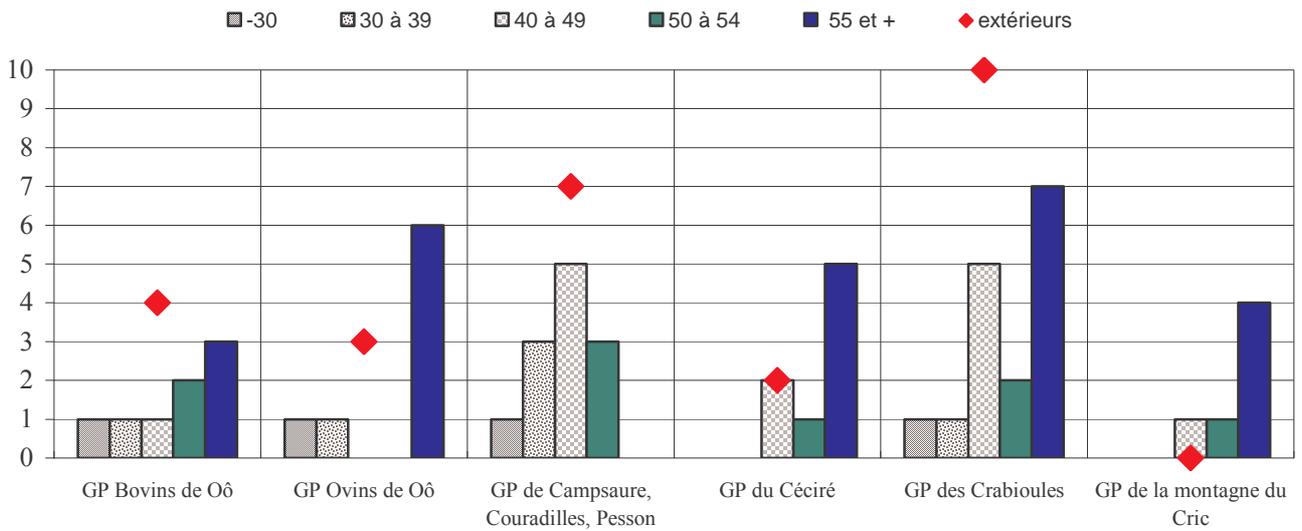
Le tableau ci-contre présente les principales caractéristiques des 6 structures collectives gestionnaires du territoire sur les sites Natura 2000 du Luchonnais.

En tant que gestionnaire du territoire, ces structures collectives se sont engagées dans la mise en œuvre de mesures de gestion l'espace :

- ⇒ Engagement dans la Prime Herbagère Agri-Environnementale en 2003, avec un engagement de maintien du chargement et de pratique de gestion extensive (les 6 estives se sont engagées)
- ⇒ Des débroussaillages pour limiter la progression des ligneux (un seul cas recensé sur Oô en 1993 autour de la cabane de Juniet).

	40 ans et moins	41-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	65 ans et plus
Nombre d'agriculteurs	6	7	4	4	5	6
Surface exploitée (en ha)	129	145	57	144	54	23
en pourcentage	23 %	26 %	10 %	26 %	10 %	4 %
Cheptel détenu (en UGB)	343,45	212,3	112,5	221,1	100,55	60,3
en pourcentage	33 %	20 %	11 %	21 %	10 %	6 %

Tableau 6 : démographie des groupements pastoraux.



Graphique 2 : répartition par classe d'âge des éleveurs pastoraux sur les sites de la DH

- ⇒ Des écobuages encadrés depuis 2003 sur le canton de Luchon par une commission locale d'écobuage. Cette commission qui réunit les partenaires locaux (élus, forestiers, agriculteurs, pompiers, gendarmes, naturalistes, sports de montagne ...), examine les projets et donne des préconisations pour la gestion de la mise à feu.

5.1.1.3. Enjeux pour demain : le renouvellement des générations.

L'agriculture de montagne doit faire face au renouvellement de ses exploitants. Le tableau 4 ci-contre, présente la répartition par tranche d'âge des 32 exploitants agricoles des six communes concernées par les sites Natura 2000. On peut remarquer que 19 exploitants (60%) ont plus de 50 ans et possèdent environ 47 % du cheptel. Pour ces 19 exploitations, 12 n'ont pas de succession connue.

Cette situation a un impact sur le devenir des groupements pastoraux. La figure 4 ci-contre présente la répartition par classe d'âge des éleveurs pastoraux. Toutes les structures sont soumises à différents niveaux au vieillissement de leurs membres. Dans tous les cas la classe d'âge des plus de 55 ans est la plus représentée. Jusqu'à aujourd'hui, le maintien des cheptels et du chargement a été assuré par l'accueil d'exploitants « extérieurs » (qui ne sont pas ayants droits) sur les estives.

- Le groupement le plus problématique dans les années à venir sera le GP du mail de Cric avec une population âgée et une capacité à s'ouvrir à des « extérieurs » difficile avec les cheptels caprins.
- Les groupements « ovin de Oô » et « du Céciré » devront faire face rapidement à un renouvellement des exploitants
- Le groupement « des Crabioules » est quant à lui déjà fortement dépendant des éleveurs extérieurs.
- Les groupements « Bovins de Oô » et « de Campsaure, Couradilles, Pesson » ont une pyramide des âges qui les préserve pour le court terme d'une remise en cause du fonctionnement.

Si le rôle du pastoralisme comme gestionnaire des espaces ouverts en montagne est reconnu unanimement, il est indispensable de prendre en compte les mutations qu'il risque de devoir affronter dans les années à venir afin de proposer dans ce document des mesures de conservation cohérentes avec les capacités de chaque Groupement Pastoral.

5.1.2. Les activités sylvicoles.

En lien avec la propriété foncière, la gestion forestière est essentiellement publique sur le site (Office National des Forêts). La forêt privée est présente uniquement dans les fonds de vallon.

A noter : la forêt publique représente plus de **98 %** de l'espace forestier des sites

Carte 9 : la gestion sylvicole

5.1.2.1. La forêt publique.

5.1.2.1.1. Les forêts.

Le tableau 5 présente toutes les forêts qui relèvent du régime forestier sur les sites natura 2000. Elles couvrent une surface de 4 052 ha pour le site de la Directive oiseaux et 3 479.97 ha sur le site de la directive habitats. Ces dernières assurent dans la plupart des cas un objectif de protection prioritaire avec des récoltes souvent inférieures à 3m³/ha/an. Ce rôle de protection des forêts est de deux sortes :

- ⇒ Protection de la biodiversité avec des règles de gestion spécifiques à certaines espèces.
- ⇒ Protection contre les risques naturels.

5.1.2.1.2. Les règles de gestion.

2 types de règles de gestion peuvent être appliqués aux forêts relevant du régime forestier du Luchonnais : les règles de gestion « Grand Tétrás » et les règles de gestion « Ours ».

Règles de gestion « Grand Tétrás » : Les opérations sylvicoles et chantiers devront être exécutés hors des périodes critiques. C'est-à-dire du 1^{er} décembre au 15 avril pour la période d'hivernage, du 15 avril au 1^{er} juin à proximité de la place de chant et du 1^{er} juin au 15 juillet à proximité de la zone de nichées. Ces règles s'appuient sur une connaissance précise de l'utilisation des habitats par les grands Tétrás et des sites vitaux pour leur développement.

Forêts sur le site FR7312009	Doc de gestion	ha forêt	ha N 2000 DO/DH	Objectifs des séries	Règles de gestion
FC de Saint-Mamet	1997 2011	433.85	358.07	Protection et production	Repos sur 225.07 ha Futaie irrégulière par bouquets parquets sur 140.41 ha avec récolte de 2.53m ³ /ha/an. Dépressage et plantation sur 3 ha Règle de gestion Grand Tétras et Ours
FD de Saint-Mamet	2001 2011	304.83	314.69	Protection et production Intérêt écologique général	Repos sur 177.90 ha Futaie irrégulière de 126.93 ha avec récolte de 6.37m ³ /ha/an. Plantation de pins sur 4 ha. Règle de gestion Grand Tétras et Ours Accès véhicules réglementés (route du bois neuf)
FC de Bagnères de Luchon	2001 2015	954.85	913.24	Protection et production	Repos 422.10 ha Futaie irrégulière par bouquets et parquets sur (507.70 ha avec une récolte de 4.5m ³ /ha/an (coupe à câble sur 31.90ha). Règle de gestion Grand Tétras et Ours Projet de réhabilitation de l'ancienne route de l'Hospice de France
FD de Bagnères de Luchon	1993 2012	1276.8	1055.54 / 657.94	Protection et production Réserve biologique dirigée	Repos sur 320.12 ha. Futaie jardinée sur 717.93 ha avec groupe de rajeunissement de 342.28 ha. Récolte de 2.57m ³ /ha/an Futaie irrégulière par bouquets et parquets sur 13.10 ha avec récolte de 0.26m ³ /ha/an Règle de gestion Grand Tétras et Ours. 569.35 ha en réserve de chasse et de faune sauvage. 333.22 ha en Réserve Biologique Dirigée. Présence d'un peuplement artificiel sur 83 ha (Epicéa commun, Pin à crochets, arolle, mélèze d'Europe, aulne, sorbier des oiseleurs)
FC de Castillon de Larboust	2005 2019	636.28	389.08 / 361.83	Protection et production	334.81 ha hors sylviculture (terrain trop accidenté). Futaie irrégulière par bouquets et parquets sur 58.55 ha avec une récolte de 2.75m ³ /ha/an. Règle de gestion Grand Tétras et Ours Dispositif Bois Mort
FC de Cazeaux de Larboust	1992 2011	378.86	230.07	Protection et production	Repos sur 212.36 ha
FC de Saint-Aventin	2003 2017	664.83	413.03 / 264.86	Protection et production	Repos sur 185.25 ha. Futaie irrégulière par bouquets et parquets sur 222.29 ha avec un objectif de récolte de 2.16m ³ /ha/an. Règle de gestion Grand Tétras et Ours. Dispositif Bois mort. Projet de création de piste sur 1.5 Km

Tableau 7 : Forêts relevant du régime forestier.

Règles de gestion « Ours » :

- ⇒ Règle de deux tiers : cette règle générale doit inciter à une gestion sur de grands ensembles forestiers avec la volonté de maintenir les deux tiers de la surface sans travaux. Cette règle est aujourd'hui difficile à mettre en œuvre en raison de la multiplicité des propriétaires.
- ⇒ Les travaux fondamentaux de dégagement des semis, plantations restreintes, regarnissage, dépressage, doivent être effectués entre le 15 juin et le 31 octobre et le 1^{er} janvier et le 15 mars.
- ⇒ Les chantiers de coupes seront autorisés entre le 15 juin et le 31 octobre et entre le 1^{er} janvier et le 15 mars.
- ⇒ Les chantiers de boisement doivent être réalisés entre le 15 juin et le 31 octobre et entre le 1^{er} janvier et le 15 mars. Il est utile de maintenir des surfaces en clairière.
- ⇒ Les chantiers d'infrastructure routière doivent être réalisés entre le 15 juin et le 31 octobre. Au niveau technique, la succession de lacets superposés est à éviter.
- ⇒ Les chantiers RTM sont à exécuter entre le 15 juin et le 31 octobre.
- ⇒ La présence constatée d'ourson sur un site vital entraîne l'arrêt et le report des travaux en cours sur la zone.

5.1.2.1.3. La vigilance RTM (Restauration des Terrains en Montagne).

Les objectifs RTM sont :

- ⇒ Ralentir l'érosion des sols et limiter les glissements de terrain.
- ⇒ Retenir les avalanches.
- ⇒ Limiter les chutes de blocs.
- ⇒ Régulariser les écoulements des eaux lors de crues torrentielles.

La réponse à ces objectifs passe par la mise en œuvre d'une sylviculture adaptée. Par exemple, la fixation des berges par des peuplements jeunes moins sensible au basculement ou permettre une meilleure infiltration de l'eau dans les pentes grâce aux racines des arbres afin d'éviter un ruissellement trop important. Le gestionnaire forestier doit donc analyser les risques naturels et proposer des solutions en fonction de ces risques (voir le document Gestion forestière et risques naturels, 1994, ONF).

5.1.2.1.4. Plan d'action de l'agence ONF de la Haute-Garonne et du Gers.

L'agence ONF de la Haute-Garonne et du Gers a élaboré en 2003 un plan d'action intitulé : « conservation des arbres au bénéfice de la diversité biologique ». Ce plan d'action est mis en place à compter du 1^{er} janvier 2004 en forêt domaniale et proposé en forêt communale (les communes de Cazeaux de Larboust et de Saint-Aventin sont engagées).

Les modalités du plan d'action sont :

- réserver au moins deux arbres (morts, sénescents, ou creux), de diamètre supérieur à trente centimètres, par ha martelé.
- création d'îlot de sénescence dans les parcelles des groupes de régénération.
- précautions d'ordre paysager et d'accueil du public.
- précautions d'ordre sanitaire (plantation artificielle)
- inscription de l'action dans les documents d'aménagement, matérialisation sur le terrain par l'apposition d'une plaquette verte et inventaire par essence ; diamètre, type (mort ou creux).

5.1.2.2. La forêt privée.

La forêt privée se trouve dans les fonds de vallée. Aucune de ces forêts n'est régie par un Plan Simple de Gestion, il s'agit dans la quasi-totalité des cas de forêts de reconquête récente sur des zones agricoles en déprise. Cette forêt représente une surface estimée à 30 hectares sur les sites.

Espèces	Réglementation	Prélèvements
Sanglier	Ouverture du 15 août au 31 janvier	80 en 2006/2007 sur le canton de Luchon
Cerf	Plan de chasse, ouverture le 2 ^{ème} dimanche de septembre jusqu'au 31 janvier	489 attributions en 2007/2008
Chevreuil	Plan de chasse, ouverture du 1 ^{er} juin au 31 janvier	118 attributions en 2007/2008
Isard	Plan de chasse, ouverture du 11 septembre au 23 octobre	0 attributions en 2005 58 attributions en 2006 0 attributions en 2007

Tableau 8 : attributions gros gibiers sur le canton de Luchon

Espèces	Réglementation	Prélèvements
Grand tétras	Plan de chasse conventionnel défini en fonction de la qualité de la reproduction et de la potentialité des territoires. Attributions par association (13 jours/an) Prélèvement maximal de 1 coq par chasseur et par an.	Aucun prélèvement depuis 2002
Lagopède	Prélèvement maximum autorisé défini en fonction de la densité des couples et de la qualité de la reproduction.	4 prélèvements en 2005
Perdrix Grise	Prélèvement maximum autorisé défini en fonction de la densité des couples et de la qualité de la reproduction. (5 oiseaux/Chasseur/an)	219 prélèvements en 2006.

Tableau 9 : Plan de chasse galliformes.

5.1.3. La production hydroélectrique.

(Carte 10 : activités hydroélectrique)

La haute vallée d'Oô et la haute vallée de la Pique ont fait l'objet d'aménagements hydrauliques et hydroélectriques conséquents pour la satisfaction du Service Public incombant à EDF. Les gros travaux d'équipements se sont établis de 1916 à 1946.

La centrale du Portillon turbine les eaux amenées par un réseau de galeries et conduite forcée (30 Km environ) depuis les lacs du Port Bielle, Céline, de Charles et Bleu, du Portillon, plus les eaux captées aux 11 prises dans le cirque des Crabioules. La retenue du Portillon est alimentée par la fonte des neiges et le lac glacé mais aussi, en période de hautes eaux, par les apports des bassins versants des lacs cités précédemment grâce à une station de pompage.

A souligner que la hauteur de chute entre le lac du Portillon et la centrale est de 1420 mètres. C'est la plus haute chute d'Europe.

La centrale du lac d'Oô turbine les eaux captées dans le lac d'Oô, dans le Labach et dans le Gourron. Elles sont amenées à l'usine par le biais de trois conduites forcées.

Pour faciliter l'accès aux ouvrages supérieurs de la centrale du Portillon et pour transporter le matériel nécessaire aux opérations d'entretien des ouvrages d'art, ont été élevés un téléphérique, un funiculaire et un blondin. Le téléphérique qui ne répond plus aux exigences de la réglementation en vigueur va être démantelé. Tout le fonctionnement hydroélectrique de ces hautes vallées tient à l'exploitation rationnelle de l'eau pour la production électrique avec une surveillance permanente des équipements par du personnel EDF. Les opérations d'entretien des installations nécessitent de façon épisodique la mise en œuvre de chantiers et de travaux en altitude et le recours au transport hélicoptéré. De juin à septembre, l'hélicoptère peut accomplir deux rotations par semaine sur le secteur. En dehors de cette période, les rotations sont plus limitées et restent réservées à la surveillance des ouvrages et des installations.

5.2. Les activités de loisirs sur les sites.

5.2.1. L'activité cynégétique.

Le département de la Haute-Garonne est soumis à la loi VERDEILLE (10/07/1964) qui rend obligatoire les Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) sur chaque commune du département. Ces dernières intègrent par défaut les terrains privés et communaux. Elles peuvent se réunir pour former une Association Intercommunale de Chasse Agréée (AICA) qui englobera alors le territoire de plusieurs communes.

5.2.1.1. Territoires de chasse et droit de chasse.

Les territoires de chasse sont les suivants :

- Une ACCA pour la commune de Oô (droit de chasse sur la commune).
- L'AICA de Luchon qui regroupe les communes de Bagnères de Luchon et de Saint-Mamet (droit de chasse sur les terrains communaux et privés).
- L'AICA du Larboust qui regroupe les communes de Cazeaux de Larboust et de Bagnères de Luchon (droit de chasse sur les communes).
- Une réserve de Chasse et de Faune Sauvage sur la forêt domaniale de Bagnères de Luchon (massif de Jouéou) pour une surface de 617 ha, où la gestion de la chasse est confiée à l'Office National des Forêts (arrêté préfectoral portant approbation de réserve de chasse et de faune sauvage du 11 juin 2003).
- Deux forêts domaniales (la forêt domaniale de Bagnères de Luchon et la forêt domaniale de Saint-Mamet) avec un droit de chasse qui appartient à l'ONF. Droits de chasse qui sont amodiés (donnés en location à l'AICA de Luchon) ou loués (attribution aux enchères).

5.2.1.2. Réglementation et prélèvement sur le canton.

Pour le grand gibier, les attributions sont définies par arrêté préfectoral après un avis de la commission départementale du plan de chasse et des dégâts de gibier (cf. tableau 6). Pour les Galliformes (cf. tableau 7), les prélèvements sont définis en Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage

(CDCFS) et fixés annuellement par arrêté préfectoral. Ces espèces font l'objet d'un protocole de suivi des populations dans le cadre de l'Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM).

5.2.2. Les activités halieutiques.

=> Sur le site « Haute Vallée d'Oô » 7 lacs et 5 ruisseaux ont une utilisation halieutique.

(**A noter** : sur les lacs de Saoussat et d'Espingo on trouve une espèce autochtone de la truite fario sauvage. Ces lacs constituent un réservoir génétique en gestion patrimoniale.)

=> Sur le site « Haute Vallée de la Pique » 10 lacs et 7 ruisseaux ont une utilisation halieutique.

Le peuplement piscicole sur les sites est composé essentiellement de 4 espèces de salmonidés (Truite Fario, Truite Arc-en-Ciel, Ombre Chevalier et saumon de Fontaine) et d'une espèce de cyprinidés (Vairon). La gestion de ces espèces est assurée par des alevinages par hélicoptère de façon annuelle.

Environ 800 cartes de pêche sont délivrées chaque année sur le canton de Luchon par l'AAPPMA, auxquels il faut ajouter de nombreux pêcheurs extérieurs. La fréquentation est donc assez importante mais très contrastée sur le site : On peut compter jusqu'à 500 pêcheurs le jour de l'ouverture sur les lacs faciles d'accès, alors que les lacs à plus de 2000 m d'altitude ont une fréquentation qui ne dépasse pas les 1 pêcheur par jour.

5.2.3. Les activités sportives et touristiques.

(Carte 11: activités sportives et touristiques)

Les discussions, conduites avec les différents acteurs touristiques et sportifs du canton de Luchon, nous montrent que l'on doit appréhender la fréquentation de ces sites de montagne et de haute montagne selon deux niveaux :

Un premier niveau correspond aux zones facilement accessibles ouvertes aux plus grand nombre. Ces zones correspondent à des points d'accès routiers qui sont au nombre de quatre :

- L'Hospice de France.
- L'Arboretum de Jouéou.
- L'auberge du Lys.
- Les granges d'Astau.

Un deuxième niveau qui correspond à des zones plus escarpées, réservées à un public plus averti. La notion de liberté sur cet espace plus « sauvage » revêt tout son sens pour ces adeptes de la randonnée, de l'alpinisme ou de toutes autres pratiques.

5.2.3.1. La randonnée et l'escalade

Ces activités sont pratiquées dans le périmètre des sites par de nombreux adeptes avec une progression constante.

En témoigne la fréquentation des refuges gardés et gérés par le Club Alpin Français (Espingo, Maupas, Portillon et Véнасque) dont la moyenne des nuitées sur 3 ans s'établit à 7463, avec des écarts de 3306 pour le Portillon à 454 pour le Véнасque.

L'escalade est pratiquée essentiellement sur le Maupas et le Cirque des Crabioules, où une quinzaine de voies sont équipées, ainsi que sur le secteur du Portillon. La présence d'une cascade de glace est à noter au fond de la vallée de la Frèche.

Ces activités sont encadrées tant par l'Association Luchon Haute Montagne, qui compte environ 300 adhérents, que par le bureau des guides de Luchon, avec ses quatre guides et une quinzaine d'accompagnateurs de moyenne montagne.

Les projets :

Au niveau des équipements, le Plan Escalade Départemental prévoit de réaliser un « équipement moderne » sur :

- la façade Est des Spijeoles.
- le Piton d'Espingo
- 5 voies au Port de Véнасque.

- 1 voie sur Oô

L'installation de Via Ferrata est envisagée sur deux sites, sous le Lac d'Oô et dans la Vallée du Lys (côté cascade).

Au niveau des refuges, des travaux relativement importants sont prévus pour un montant global de 1 600 000 €. Il s'agit de remplacer le refuge du Vénasque par une nouvelle construction à proximité du site actuel et de moderniser les refuges du Maupas et d'Espingo.

5.2.3.2. Le VTT

Ce sport est pratiqué sur le site, avec le support de l'Association VTT Luchon/Louron qui offre 18 circuits balisés sur 260 km. 6 de ces circuits concernent le territoire Natura 2000 sur environ 75 km. Près de 10 000 passages sont comptabilisés sur l'année, dont environ 7000 en Juillet/Août. L'entretien des circuits est assuré par le SIVOM du Canton de Luchon sur les sentiers de randonnée, les collectivités assurant l'entretien des pistes forestières.

5.2.3.3. Le canyoning

Un parcours récent de canyoning a été équipé sur le torrent en contrebas du Lac d'Oô.

5.2.3.4. La raquette à neige

Elle compte actuellement de plus en plus d'adeptes, elle est essentiellement pratiquée sur le Plateau de Campsaure.

5.2.3.5. Le parapente.

La pratique de cette activité est régulière sur le canton de Luchon. Les principaux points de départ, notamment pour les vols d'initiation, ont lieu en dehors des sites (c'est le cas notamment à l'arrivée du télécabine sur le plateau de Superbagnères).

Cependant de très nombreux sites sont utilisés de façon ponctuelle par des pratiquants indépendants pour le décollage et l'atterrissage. La fréquentation de ces zones reste réduite.

5.2.4. Aménagement de l'Hospice de France.

Hormis les nombreux refuges déjà évoqués ci-dessus, la commune de Luchon projette de réhabiliter l'Hospice de France. Ce projet entraînera une augmentation conséquente de la fréquentation touristique aux alentours de l'Hospice.

Le projet qui a reçu un avis favorable de la commission des sites, permettra d'accueillir sur toute l'année :

- ⇒ 35 personnes en couchage
- ⇒ 150 personnes en restauration.

Pour le refuge de l'hospice de France les travaux ont débuté en juin 2007 et devraient être terminés en 2008.

5.2.5. La station de ski de Superbagnères.

5.2.5.1. Les équipements de la station :

La station de sport d'hiver de Luchon – Superbagnères est gérée par la société ALTISERVICE. Les équipements permanents de cette station sont :

- 5 télésièges avec une capacité totale de 7 150 personnes par heure et un dénivelé de 1 576 m.
- 10 téléskis avec une capacité totale de 5 920 personnes par heure et un dénivelé de 1 162 m.
- 1 Télécabine avec une capacité de 1 200 personnes par heure et un dénivelé de 1 148 m.

Le domaine skiable a une superficie totale de 28 Km², il est divisé en 6 pistes vertes, 9 pistes bleues, 6 pistes rouges et 6 pistes noires. On compte aussi 4 Km de piste de ski de fond.

En 2006, la station a réalisé une extension de son domaine sur la piste record équipée de canon à neiges et d'une nouvelle remontée mécanique.

5.2.5.2. Activité de la station :

Les tableaux ci-dessus présentent quelques chiffres quant à l'activité de la station en période hivernale :

Durée d'exploitation en jours		
Saison 2006/2007	Saison 2005/20006	Saison 2004/2005
109	115	103

Fréquentation totale (journées skieurs)		
Saison 2006/2007	Saison 2005/20006	Saison 2004/2005
142 093	214 329	197 170

CA annuel en €		
Saison 2006/2007	Saison 2005/20006	Saison 2004/2005
2 042 343	3 600 500	3 208 000

Tableau 10 : données d'exploitation de la station de superbagnères.

La station en elle-même, emploie 21 personnes de façon permanente et 80 personnes durant la saison d'hiver.

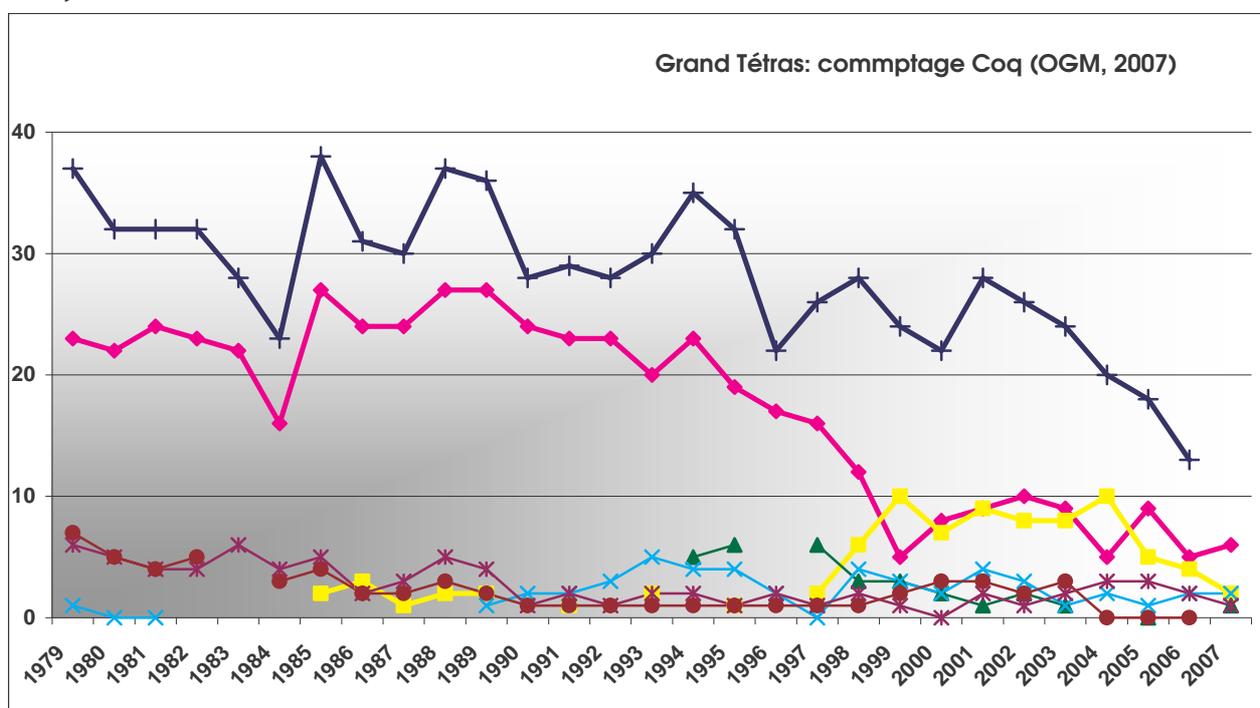
A noter : La station ouvre le télécabine durant la période estivale (juin WE, juillet, août et septembre) pour le transport des piétons, vététistes, parapentistes.

5.2.5.3. Projets de la station.

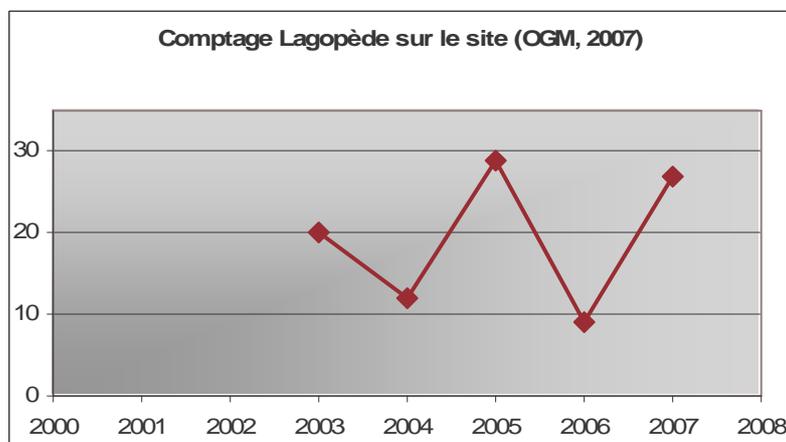
- Réalisation d'un nouveau télésiège sur le secteur du Céciré et remplacement du télésiège Céciré-Arbesquens, ces travaux ne seront pas réalisés avant 2009.

Enjeux et objectifs de gestion

6.	Définition des enjeux de la Directive « oiseaux »	57
6.1.	Enjeux écologiques et hiérarchisation patrimoniale.....	57
6.1.1.	Evaluation de l'état de conservation des espèces.....	57
6.1.2.	Menaces sur les espèces	61
6.1.3.	Hiérarchisation.....	63
6.2.	Les grands objectifs de gestion du site.....	65
7.	Définition des enjeux de la Directive « Habitats »	67
7.1.	Enjeux écologiques et hiérarchisation patrimoniale.....	67
7.1.1.	Evaluation de l'état de conservation des habitats et des habitats d'espèces.	67
7.1.2.	Menaces sur les habitats et les habitats d'espèces	71
7.1.3.	Hiérarchisation.....	73
7.2.	Les grands objectifs de gestion du site.....	75
8.	Enjeux humains	77



Graphique 3 : Comptage Grand Tétrras sur le site FR7312009



Graphique 4 : Comptage Lagopède sur le site FR7312009

6. Définition des enjeux de la Directive « oiseaux »

6.1. Enjeux écologiques et hiérarchisation patrimoniale

6.1.1. Evaluation de l'état de conservation des espèces.

6.1.1.1. Les galliformes.

Les galliformes bénéficient d'un observatoire (Observatoire des Galliformes de Montagne) qui centralise et valide un ensemble de données issues de comptages. Ces informations nous permettent de faire un bilan de l'état de conservation des trois espèces présentes sur le site.

6.1.1.1.1. Le Grand Tétrás.

Le périmètre du site présente toutes les conditions requises pour abriter le Grand Tétrás. La surface importante en hêtraies, hêtraies sapinière, les formations de pins de montagnes ainsi que les landes à rhododendrons, genévriers et myrtilles procurent autant d'habitats favorables à cette espèce.

Le graphique 3 nous présente l'évolution des comptages de Grand tétras (comptage des coqs) sur le zonage de la ZPS. 6 places de chant ont été régulièrement comptées depuis le début des années quatre vingt. On peut noter :

- Sur le total des coqs recensés une diminution importante depuis le milieu des années quatre vingt dix, avec une régression de plus de la moitié des coqs comptés (courbe bleu).
- La présence d'une place de chant qui comptait en moyenne plus de 20 coqs par an et qui est passée en dessous de 10 depuis 2000 (courbe rose). Cette place représentait plus des deux tiers des effectifs du site.
- L'augmentation la même année, d'une place de chant qui est aujourd'hui entrain de régresser très largement (courbe jaune).

Ces éléments associés aux dires d'expert nous amènent à qualifier la population de Grand Tétrás comme étant dans un état de **conservation fortement défavorable** avec une population en déclin marqué sur le site.

6.1.1.1.2. Le Lagopède alpin.

L'altitude du site est un élément déterminant pour la présence du Lagopède. Les étages subalpin et alpin et leurs habitats rocheux ou en mosaïque de lande et de pelouses sont favorables pour cette espèce.

Contrairement au Grand Tétrás et à la Perdrix nous ne bénéficions pas d'un recul important sur le comptage des Lagopèdes sur le site. Un protocole a été mis en place en 2003. Les premières informations rapportées sur le graphique 4, n'apportent pas un grand éclairage sur la dynamique de ces populations. 27 coqs ont été recensés en 2007.

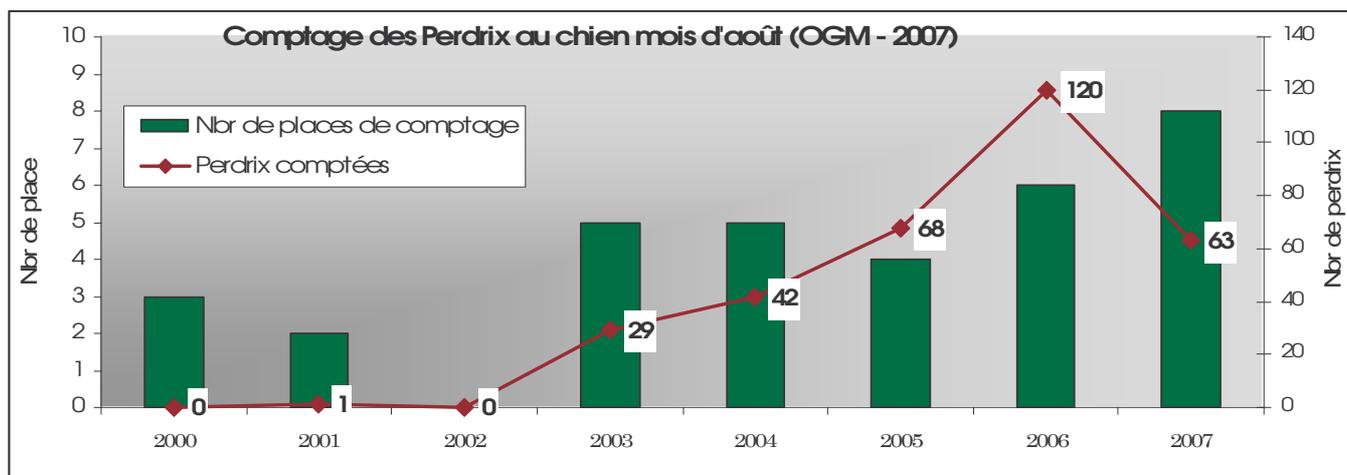
Eu égard au manque de données pour cette espèce, il est difficile de définir un état de conservation. Nous pouvons espérer que le protocole en place perdurera et permettra de déterminer avec précision dans les 6 années qui viennent, la dynamique de cette population.

6.1.1.1.3. La Perdrix grise des Pyrénées.

Avec plus de 7 000 ha de zones d'estive, composés d'une mosaïque d'habitats, le site de la ZPS est très favorable au développement de la Perdrix grises des Pyrénées.

Les populations de Perdrix se caractérisent par de fortes fluctuations interannuelles liées essentiellement à la réussite de la reproduction et la survie en période hivernale.

Le graphique 5, qui reprend les comptages réalisés sur le périmètre de la ZPS, nous montre des évolutions assez rapides du nombre de perdrix. A dire d'expert, on peut considérer que la population est dans un **état de conservation favorable**.



Graphique 5 : comptage perdrix

<i>Nombre de couple nicheur.</i>	Aigle royal	Faucon pèlerin	Circaète Jean-le-Blanc	Milan royal	Bondrée apivore	Chouette de Tengmalm
Vallée d'Oô	1	1	0	0	0	29 chanteurs
Vallée du Lys	1	0	1	0	1	
Vallées de la Pique	1	0	1	0	0	
Vallon de Burbe	0	1 à 2	0	0	0	
Haute-Garonne	5 à 7	5	Environ 10	?	0	-
Midi-Pyrénées	55	>100	250	?	-	-
Pyrénées	63 à 67	133 – 169	Environ 70	?	-	300 – 400 couples
France	418 - 438	1100 - 1400	2400 - 2900	3000 – 3900	10 000 à 15000	1500 à 2500

Tableau 11 : inventaire rapaces en 2005

6.1.1.2. Les Rapaces.

Les rapaces nicheurs sur le site sont l'Aigle royal, le faucon pèlerin, le Circaète Jean-le-blanc et la Chouette de Tengmalm :

- Avec trois couples d'Aigle royal, ce site revêt une importance particulière pour sa conservation. Cette espèce est dans un état de conservation favorable sur le site.
- Le Faucon pèlerin a été observé sur trois sites de cantonnement en vallée d'Oô et dans le vallon de Burbe sans preuve de nidification. Cette espèce préfère des altitudes plus faibles. Elle n'en demeure pas moins présente dans un état de conservation que l'on peut qualifier de bon.
- Le Circaète est potentiellement nicheur sur les secteurs de la vallée de la pique et la vallée du Lys. La responsabilité du site est assez faible du fait de l'altitude moyenne de la ZPS pour cette espèce que l'on trouvera plus facilement dans les vallées montagnardes. L'état de conservation n'en demeure pas moins bon.
- Pour la Chouette de Tengmalm, on trouve sur le site une population assez importante qui pourrait représenter 10 % de la population Pyrénéenne. Cette espèce est dans un bon état de conservation sur un site qui porte une forte responsabilité pour cet oiseau.

Les autres espèces présentes dans l'arrêté de désignation ne nichent pas sur le site. Le périmètre de la ZPS reste un territoire de chasse souvent indispensable à leur conservation.

- Le Milan royal est une espèce beaucoup plus présente dans les zones collinaire du piémont pyrénéen. Elle bénéficie d'un plan de restauration national. Les quelques spécimens ayant pu être observés sur le site étaient certainement des individus isolés, en recherche alimentaire dans le périmètre du site. L'état de conservation de cette espèce n'est pas estimé face au manque d'observation probante.
- Le Gypaète barbu est une espèce qui bénéficie aussi d'un plan de restauration national. Il n'y a pas de nidification sur le site par contre la ZPS est un territoire d'alimentation du Gypaète. L'état de conservation n'a pas été défini.
- La Bondrée apivore est une espèce relativement commune sur la chaîne de Pyrénées. Un couple a été observé à l'ouest de la vallée du Lys. L'état de conservation est bon.

Le tableau 9 présente une synthèse des inventaires réalisés sur la ZPS en 2005.

6.1.1.3. Les pics.

Le seul pic étudié lors de l'inventaire a été le Pic à dos blanc. Une quarantaine de couples serait présent sur le secteur du Luchonnais, ce qui en ferait un des secteurs les plus peuplés avec une population isolée. Cette espèce semble inféodée à des habitats forestiers âgés que l'on retrouve en nombre sur le périmètre de la ZPS. De découverte récente sur la Haute Garonne il est difficile de déterminer la dynamique de cette population de Pic à dos blanc. On peut estimer qu'elle subsistera tant que seront maintenues les conditions stationnelles favorables. Nous pouvons considérer que cette espèce est dans un bon état de conservation.

Les autres pics n'ont pas fait l'objet d'inventaire particulier. Le Pic noir étant lié par commensalisme à la Chouette de Tengmalm nous pouvons considérer qu'il est dans un bon état de conservation. Le Pic Mar quant à lui n'a pas fait l'objet d'observation sur le périmètre du site. Le territoire de montagne ne fait pas partie de ses stations de prédilection. En conséquence, il sera retiré du document d'objectifs.

6.1.1.4. Le Crave à bec rouge.

Seul corvidé cité dans l'arrêté ministériel de désignation, cette espèce n'a pas fait l'objet d'un inventaire dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs. Elle est relativement commune sur la chaîne des Pyrénées et peut être jugée dans un bon état de conservation.

6.1.2. Menaces sur les espèces

6.1.2.1. Modification des conditions stationnelles.

6.1.2.1.1. Le climat.

Le climat peut avoir un impact sur les espèces à deux niveaux :

- Les aléas climatiques annuels qui engendrent une dégradation de la population de certaines espèces. Par exemple, une période hivernale rigoureuse peut entraîner une augmentation de la mortalité (Perdrix, Grand Tétrás ...). De même, un printemps pluvieux peut affecter la reproduction.
- Les modifications climatiques à plus longs termes entraîneront un déplacement des biotopes et pourrait conduire à terme à l'extinction de certaines espèces. L'augmentation de la température, la modification de l'hydrométrie, la multiplication des aléas climatiques, auront des conséquences sur la conservation des espèces d'intérêts communautaires. Par exemple, la disparition de l'étage alpin dans les Pyrénées aura un impact sur le Lagopède Alpin.

6.1.2.1.2. La gestion du milieu par les activités humaines.

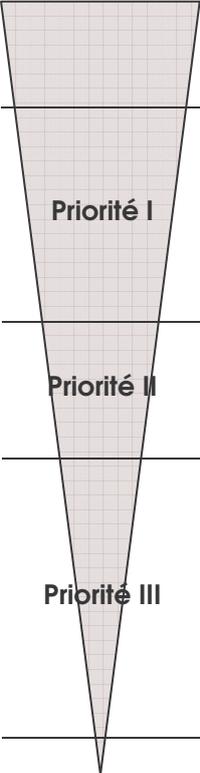
Les caractéristiques faunistiques et floristiques de la ZPS sont le résultat d'un équilibre entre les exigences climatiques des habitats et le travail de l'Homme. Une modification de la gestion par l'Homme aura des répercussions sur l'état de conservation des espèces.

- **La sylviculture** : La gestion forestière sur le site a permis le développement d'une forêt âgée. Les contraintes topographiques de la zone ne permettront pas de développer facilement l'exploitation forestière. Néanmoins, certains secteurs fortement favorables aux espèces à conserver sont en zone de production.
- **Le Pastoralisme** : la gestion pastorale sur le périmètre de la ZPS permet actuellement de maintenir des habitats favorables à la conservation des espèces visées par ce Docob. Sur le moyen terme, une diminution excessive du chargement et/ou une modification des pratiques de conduites pourraient entraîner l'évolution de certains secteurs vers des formations végétales plus fermées. La ZPS présenterait alors un profil beaucoup moins intéressant pour la conservation des oiseaux de la directive. A plus court terme, l'utilisation des écobuages, qui sont par ailleurs des éléments plutôt favorable pour la gestion des milieux pastoraux, sans raisonnement vis-à-vis de la préservation de la biodiversité, présente une menace assez importante.
- **La chasse** : aujourd'hui la chasse des espèces de l'annexe II de la directive « oiseaux » est réglementée sur le département. Cela rend obligatoire d'ajuster le prélèvement à des indicateurs de dynamique de chaque espèce (nombre de coqs, taux de reproduction ...). Cette réglementation limite la pression de chasse et doit être en conséquence maintenue. Il en va de la conservation des espèces chassables. A noter aussi que la chasse participe à la régulation des grands gibiers et que cette dernière doit permettre d'assurer le maintien des habitats favorables aux espèces de la directive Oiseaux.

6.1.2.2. Dérangement par les activités humaines.

6.1.2.2.1. La fréquentation humaine.

Qu'elle soit liée à des activités de production telles que la sylviculture, la production hydroélectrique ou le pastoralisme ou à des activités de loisir comme la chasse, la pêche, la randonnée, le ski ..., la fréquentation humaine est très souvent facteur de dérangement des espèces. Celui-ci va être plus ou moins important en fonction de la période et des secteurs.



		Dynamique sur le site.	Responsabilité du site.	Statut. (livre rouge)
Priorité I	Grand Tétras	En déclin	Très Forte	En déclin
	Aigle royal	Stable	Forte avec trois couples nicheurs	Rare
	Chouette de Tengmalm	stable	Très forte	A Surveiller
	Pic à dos blanc	stable	Primordiale	Rare
Priorité II	Lagopède alpin	Inconnu	Forte	Non évalué
	Gypaète barbu	Stable	Moyenne	En Danger
	Pic noir	stable	Moyenne	Non évalué
Priorité III	Perdrix grise des Pyrénées	Stable	Forte	Non évalué
	Faucon pèlerin	stable	Faible	Rare
	Milan royal	Inconnu	Faible	A Surveiller
	Circaète Jean le Blanc	Stable	Faible	Rare
	Bondrée apivore	Stable	Faible	Non évalué
	Crave à bec rouge	Stable	Faible	A Surveiller

Tableau 12 : hiérarchisation.

Les zones de dérangement sont directement liées à l'implantation d'infrastructures plus ou moins lourdes : balisage de sentiers de randonnée, aménagement de voie d'escalade, implantation de pistes de ski et de remontées mécaniques.

6.1.2.2. La construction d'infrastructures touristiques ou professionnelles.

La présence à proximité immédiate de la ZPS d'une station de ski implique un nombre assez important d'infrastructures : remontées mécaniques, câbles électriques, dispositifs de déclenchement des avalanches ... Ces éléments représentent des risques de collision pour les oiseaux. Au même titre, on peut ajouter les clôtures de contention du bétail qui sont sources de collision notamment quand elles sont placées en ligne de crête ou sur les passages de cols.

Les infrastructures présentent aussi une menace par rapport à la fragmentation des habitats qu'elles entraînent. On peut penser aux pistes de ski et à la voirie forestière.

Enfin la présence des infrastructures entraînent une pénétration plus facile des habitats et augmentent par là même les menaces liées aux dérangements des espèces (cf. point précédent)

6.1.2.3. Le braconnage.

Bien sur, cette pratique est illégale. Il n'en demeure pas moins qu'elle peut demeurer localement et avoir un impact. Ce braconnage lié aux fortes limitations ou interdiction de prélèvement, se traduit par la recherche de trophée ou l'exportation d'individus vivants.

6.1.2.4. La prédation et les pathologies.

Bien que difficile à évaluer, la prédation peut avoir un impact assez fort sur la dynamique d'une espèce. Bien entendu cette prédation est un élément naturel et la chaîne alimentaire d'un biotope ne doit pas être remis en cause. Par contre, la surpopulation de certains prédateurs engendrée par des pratiques humaines peut faire partie des menaces à maîtriser. C'est le cas notamment des zones de dépôt des déchets (organisés ou sauvages) qui peuvent devenir des refuges alimentaires pour des espèces nuisibles et conduire à une surpopulation de ces mêmes nuisibles.

Pour les pathologies, nous disposons de peu d'étude pour juger de l'impact sur chacune des espèces. A dire d'expert, ce risque semble assez mineur en secteur de montagne où les lâchers de gibiers d'élevage sont peu nombreux, voir inexistant.

6.1.3. Hiérarchisation.

En tenant compte des éléments relatifs à la dynamique des populations, à la responsabilité du site et au statut des espèces au niveau national et régional, il a été proposé une hiérarchisation patrimoniale des espèces. Elaborée sur trois niveaux, cette hiérarchisation est présentée dans le tableau 12.

6.2. Les grands objectifs de gestion du site.

Suite aux différentes réunions de concertation qui ont permis de valider les inventaires et la hiérarchisation des enjeux, il est nécessaire de recentrer les objectifs de gestion en grandes thématiques afin d'assurer une meilleure lisibilité du document d'objectifs. Ces grands objectifs de gestion sont les suivants :

- **Gérer l'activité forestière pour maintenir des habitats favorables à la conservation des espèces sylvicoles.**
- **Organiser le développement des activités humaines afin de réguler les perturbations pour les espèces de la directive.**
- **Poursuivre une chasse responsable permettant d'assurer des prélèvements correspondant aux capacités de régénération des populations et des milieux.**
- **Maintenir un pastoralisme dynamique et des pratiques favorables à la conservation des espèces et des milieux.**

CORINNE	EUR 15	Habitats d'intérêt communautaire	Surface (ha)	Etat de conservation
38.3	6520.2	Prairie de fauche de montagne	9.89	Mauvais
37.312	6410.11	Prairies acidiphiles à Molinie	117.07	Bon
35.1	6230*	Pelouses acidiphiles fermées riches en espèces*	115.69	Moyen
36.311	6230*	Nardaies mésophiles pyrénéo-alpines*	322.49	Moyen
36.312	6230*	Nardaies pyrénéo-alpines hygrophiles*	30.44	Moyen
36.314	6140	Pelouses pyrénéennes fermées à Gispet	1017.35	Bon
34.322J	6210	Pelouses du Mesobromion des Pyrénées occidentales	41.83	Bon
34.323J	6210	Pelouses à Brachypode du Mesobromion des Pyrénées occidentales	71.96	Bon
34.325J	6210	Pelouses à Seslérie du Mesobromion des Pyrénées occidentales	0.765	Bon
34.332G	6210	Pelouses du Xérobromion Pyrénéen	0.091	Bon
36.4112	6170.3	Pelouses pyrénéennes mésophiles à Laïche sempervirente	7.00	Bon
36.434	6170.14	Pelouses pyrénéennes à Fétuque de Gautier	3.65	Bon
31.21	4030	Lande à Callune et Genêt poilu	29.13	Bon
31.411	4060.1	Landes naines à Azalée	60.44	Moyen
31.412	4060.1	Landes naines à Myrtille	353.93	Bon
31.42	4060.4	Landes à Rhododendron	689.19	Bon
31.44	4060.3	Landes à Camarine et airelles	3.03	Bon
31.43	4060.6	Fourrés de Genévriers nains	112.61	Moyen
31.47	4060.7	Landes à Raisin d'ours	19.02	Bon
31.6214	4060.2	Broussailles de Saules pyrénéens	0.18	Bon

Tableau 13 : état de conservation des habitats agro-pastoraux.

7. Définition des enjeux de la Directive « Habitats ».

7.1. Enjeux écologiques et hiérarchisation patrimoniale.

7.1.1. Evaluation de l'état de conservation des habitats et des habitats d'espèces.

7.1.1.1. Les Habitats.

7.1.1.1.1. Les milieux humides.

(Carte 12 : habitats d'intérêt communautaires des milieux humides)

Les milieux humides se caractérisent par un excédent hydrique lié à l'imperméabilité du sol, à la concentration des ruissellements ou encore à la topologie. Ces éléments conduisent à l'installation d'une végétation adaptée (espèces aquatiques, amphibiens ou hygrophiles).

Plusieurs types de milieux humides se rencontrent sur les sites du Luchonnais :

- ⇒ Les eaux stagnantes telles que les lacs ou mares permanentes
- ⇒ Les eaux temporaires : mares ou lacs s'asséchant ou ruisseaux non permanents.
- ⇒ Les sources, Les cours d'eaux.
- ⇒ Les mégaphorbiaies, Les tourbières.

CORINNE	EUR 15	Habitats d'intérêt communautaire	Surface (ha)	Etat de conservation
22.3114	3130.1	Communautés flottantes à Rubanier	8.43	Bon
54.12	7220.1*	Sources d'eaux dures *	0.15	Moyen
51.111X51.112X51.141	7110.1*	Tourbières hautes actives *	0.6	Mauvais
54.24	7230.1	Bas-marais alcalins pyrénéens	0.43	Mauvais
37.71	6430.2	Mégaphorbiaies et ourlets riverains alluviaux	18.18	Moyen
37.83	6430.9	Mégaphorbiaies alpines et subalpines des Pyrénées	19.17	Moyen

Tableau 14 : état de conservation des habitats en milieux humides

7.1.1.1.2. Les milieux agro-pastoraux.

Carte 13 : habitats d'intérêt communautaire des milieux agro-pastoraux.

(Voir tableau ci-contre)

Les milieux agropastoraux sont des milieux ouverts (pelouses prairies) ou semi-ouverts (landes) qui sont instables et qui s'inscrivent dans une dynamique d'évolution vers les milieux forestiers. En montagne, ils s'installent de façon permanente à l'étage alpin voir subalpin en raison des conditions climatiques qui bloque l'apparition des strates arborescentes. Leur installation est donc liée à des perturbations naturelles ou humaines :

- ⇒ Par perturbations naturelles on entend en zone de montagne, les éboulements, les avalanches, les incendies, phénomènes qui vont limiter la strate arbustive.

CORINNE	EUR 15	Habitats d'intérêt communautaire	Surface (ha)	Etat de conservation
41.12	9120.3 & 9120.4	Hêtraie (et Hêtraie –Sapinière) acidiphile	620.48	Bon
41.16	9150.9	Hêtraie calcicole à Céphalanthère	15.28	Bon
41.41 & 41.45	9180*	Forêt de ravin hygrophile à Tilleul, Frêne et Sycomore* & Forêt de ravin thermophile à Tilleul*	7.24	Bon
42.113	9120.4	Sapinière hyper-acidiphile intrapyrénéenne	494.98	Bon
42.413	9430.12	Forêts pyrénéennes de Pins de montagne à Rhododendron ferrugineux	85.49	Moyen
42.4241	9430.8	Forêts acidiphiles de Pins de montagne des soulans pyrénéennes	67.44	Bon

Tableau 15 : Etat de conservation des habitats forestiers.

CORINNE	EUR 15	Habitats d'intérêt communautaire	Surface (ha)	Etat de conservation
62.3BX36.2	6110.2*	Pelouses pionnières des dalles calcaires	0.02	Bon
62.3AX34.111 62.3AX36.2	8230.3	Pelouses pionnières montagnardes des dalles siliceuses des Pyrénées & Pelouses pionnières subalpines à alpines des dalles siliceuses des Pyrénées	579.01	Bon
61.1X	8110.7	Eboulis siliceux montagnards des Pyrénées	12.05	Bon
61.11	8130.19	Eboulis siliceux alpins et subalpins	1120.13	Bon
61.114	8110.6	Eboulis psychrophiles de gros blocs siliceux	130.60	Bon
61.33	8130.7	Eboulis pyrénéo-alpiens siliceux thermophiles	29.95	Bon
61.34	8120.6 & 8130	Eboulis calcaires pyrénéens	0.253	Bon
62.211	8220	Falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes	1334.77	Bon
62.12	8210.21	Falaises calcaires des Pyrénées Centrales	33.20	Bon

Tableau 16 : Etat de conservation des habitats rocheux.

- ⇒ Les perturbations d'origine humaine sont quant à elles intimement liées à la pratique du pastoralisme. Elles se caractérisent par l'action d'abrouissement des animaux et l'action de l'éleveur/gestionnaire (écobuage, débroussaillage ...)

De façon générale, l'ensemble des pelouses du site est géré par la pâture (seulement 2 parcelles sont fauchées). Elles peuvent à l'occasion faire l'objet d'un écobuage.

7.1.1.1.3. Les milieux forestiers.

Carte 14 : habitats d'intérêt communautaire des milieux forestiers

(Voir tableau ci contre)

Les milieux forestiers sont fortement représentés sur les sites en particulier sur le site de la Haute Vallée du Lys (FR7300881). Ils se sont naturellement installés jusqu'à l'étage montagnard, là où l'absence de perturbation anthropique a permis le développement de strates arbustives.

7.1.1.1.4. Les milieux rocheux.

Carte 15 : habitats d'intérêt communautaire des milieux rocheux

(voir tableau ci-contre)

Trois grands types d'habitats rocheux sont présents sur les sites :

Les éboulis qui sont des amas de pierres à granulométrie variable résultant de l'accumulation de chute d'une falaise ou de dégradation d'un rocher. La caractéristique principale de ces habitats est l'instabilité du substrat qui va définir la dynamique de la végétation (rapide si éboulis très instable et inversement). A terme, les éboulis peuvent être stabilisés par des formations végétales.

Les falaises sont des structures verticales qui offrent des conditions climatiques difficiles pour les végétaux (forte amplitude thermique, sécheresse). Le développement des végétaux n'est possible qu'au niveau des fissures où la formation d'un sol est possible avec l'installation de plantes chasmophytiques.

Les grottes qui sont des cavités souterraines naturelles ou artificielles plus ou moins profondes. Elles sont très difficilement accessibles sur les sites.

Sur les sites, le substrat siliceux est très largement majoritaire, quelques filons calcaire ont été observés.

7.1.1.2. Les Habitats d'espèces.

EUR 15	Habitats d'intérêt communautaire	Fréquence d'observation	Etat de conservation
1301	Le Desman des Pyrénées	+++	Bon
1303	Le petit Rhinolophe	+	Non évalué en raison du faible nombre l'observation
1323	Le Vespertilion de Bechstein	+	
1308	La Barbastelle	+	
1087*	La Rosalie des Alpes*	++	Bon
1065	Damier de la Succise	+	Non évalué
1995	Le Lézard Pyrénéen de Bonnal	0	Non évalué
1632	L'Androsace des Pyrénées	0	Non évalué
1802*	L'aster des Pyrénées*	0	Non évalué
1381 & 1386	Les Bryophytes	0	Non évalué

Légende des fréquences d'observation : +++ Bonne, ++ moyenne, + faible, 0 pas d'observation.

Tableau 17 : Etat de conservation des habitats d'espèces.

7.1.2. Menaces sur les habitats et les habitats d'espèces.

7.1.2.1. Les milieux humides.

Globalement sur les sites, les habitats des zones humides sont soumis à des menaces qui peuvent mettre en péril leur conservation. Ces menaces sont liées à :

⇒ La quantité d'eau.

Par quantité, outre le volume d'eau disponible, il faut entendre écoulement des eaux. En effet, pour la quasi-totalité des habitats d'intérêt communautaire, la déviation même minimale d'un écoulement ou encore le rabattement de la nappe d'eau, peuvent avoir un impact conséquent sur la dynamique de la végétation et la conservation de l'habitat. Ces déviations peuvent être le résultat de piétinement excessif, de terrassement ou de drainage.

⇒ La qualité de l'eau.

Une étude sur l'impact des effluents rejetés par les refuges, réalisée par l'agence de l'eau Adour-Garonne en 2000, montre que la qualité physicochimique et bactériologique des eaux est excellente. Cette qualité doit être maintenue afin d'assurer la pérennité des habitats de zones humides. Une attention particulière doit être portée au transport de particules fines dans les eaux (turbidité) que l'on peut constater lors de la traversée des cours d'eau par des engins. Cette turbidité peut avoir un impact négatif sur la faune des zones humides (Desman notamment).

7.1.2.2. Les milieux agro-pastoraux.

Bien qu'étant globalement dans un état de conservation satisfaisant il peut y avoir de façon ponctuelle des dégradations très souvent dues aux pratiques pastorales et parfois aux pratiques de loisir.

⇒ La déprise agricole.

L'abandon des pratiques de pâturage ou la diminution du chargement conduit le plus souvent au développement d'espèces végétales agressives qui vont appauvrir l'habitat (brachypode, molinie...). Par son action d'abroustissement et de piétinement mesuré (apparition de sol nu), le pâturage permet de créer une mosaïque d'habitats avec une végétation hétérogène et de nombreuses niches écologiques.

⇒ Le piétinement et/ou le surpâturage.

Le pâturage a un rôle positif pour les pelouses et les prairies, mais il doit être contrôlé en période et en durée afin d'éviter les phénomènes de piétinement ou de surpâturage. **Un piétinement** trop important peut avoir un effet négatif sur l'habitat. Seules les espèces résistantes subsisteront avec un appauvrissement de la diversité végétale (apparition d'espèces agressives). **Le surpâturage** a un impact identique au piétinement avec une augmentation de l'apport organique sur les parcelles pouvant faire évoluer la flore par enrichissement du milieu en éléments nutritifs.

⇒ Dégradations dues aux pratiques de loisirs.

La sur fréquentation humaine peut entraîner de façon localisée des dégradations importantes sur les habitats agro-pastoraux. C'est le cas notamment le long des sentiers qui serpentent en lacet dans de fortes pentes (les usagers empruntant alors des coupes lors de la descente) ou des zones de crête et de col où les sentiers sont moins identifiés.

7.1.2.3. Les milieux forestiers.

De façon générale, les habitats forestiers sont dans un bon état de conservation. Cela est notamment dû à la pratique d'une sylviculture très extensive et à la forte proportion de parcelles en repos ou hors sylvicultures du fait de leur topographie.

Quelques menaces existent tout de même, notamment en ce qui concerne la gestion cynégétique et les risques inhérents aux coupes.

Priorité	Habitats	Surface
****	Sources d'eaux dures * Tourbières hautes actives * Bas-marais alcalins pyrénéens Forêt de ravin hygrophile à Tilleul, Frêne et Sycomore* & Forêt de ravin thermophile à Tilleul*	8.42
***	Prairie de fauche de montagne Nardaies pyrénéo-alpines hygrophiles* Landes naines à Azalée Hêtraie calcicole à Céphalanthère Forêts pyrénéennes de Pins de montagne à Rhododendron ferrugineux Forêts acidiphiles de Pins de montagne des soulanes pyrénéennes Mégaphorbiaies alpines et subalpines des Pyrénées Pelouses acidiphiles fermées riches en espèces* Nardaies mésophiles pyrénéo-alpines* Pelouses du Mesobromion des Pyrénées occidentales Pelouses à Brachypode du Mesobromion des Pyrénées occidentales Pelouses à Séslerie du Mesobromion des Pyrénées occidentales Pelouses du Xérobromion Pyrénéen Pelouses pyrénéennes à Fétuque de Gautier Hêtraie (et Hêtraie –Sapinière) acidiphile Sapinière hyper-acidiphile intrapyrénéenne Falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes Falaises calcaires des Pyrénées Centrales	268.98
*	Communautés flottantes à Rubanier Prairies acidiphiles à Molinie Pelouses pyrénéennes fermées à Gispet Pelouses pyrénéennes mésophiles à Laïche sempervirente Lande à Callune et Genêt poilu Landes naines à Myrtille Landes à Rhododendron Landes à Camarine et aïrelles Fourrés de Genévriers nains Landes à Raisin d'ours Broussailles de Saules pyrénéens Pelouses pionnières des dalles calcaires Pelouses pionnières montagnardes des dalles siliceuses des Pyrénées & Pelouses pionnières subalpines à alpines des dalles siliceuses des Pyrénées Eboulis siliceux montagnards des Pyrénées Eboulis siliceux alpins et subalpins Eboulis psychrophiles de gros blocs siliceux Eboulis pyrénéo-alpiens siliceux thermophiles Eboulis calcaires pyrénéens	3652.72

Tableau 18 : Hiérarchisation des habitats.

⇒ Maintenir une sylviculture extensive.

Aujourd’hui, les plans d’aménagement prévoient la mise en œuvre d’une sylviculture adaptée à la conservation des habitats forestiers. La gestion en futaie irrégulière ou jardinée des zones de production et la mise en repos ou en zone de protection d’une grande partie du massif assurent la conservation des habitats forestiers. La remise en cause de ces pratiques dans les révisions de plan d’aménagement est une menace pour la qualité des milieux forestiers présents sur les sites (régularisation des peuplements).

⇒ Le prélèvement de bois.

Certains habitats très sensibles nécessitent une absence totale de prélèvement de bois. C’est le cas notamment des forêts de ravins. A noter que les coupes, mêmes si elles restent rares et localisées, induisent un risque pour les habitats forestiers et leur conservation. Risques qui devra être pris en compte lors des travaux.

⇒ Les dessertes forestières.

Le tracé de piste de dessertes forestières au travers ou à proximité d’habitats instables est une menace pour leur conservation.

⇒ Déséquilibre sylvocynégétique.

Une trop forte pression d’ongulés peut entraîner une diminution nette des capacités de régénération naturelle et modifier les caractéristiques des habitats forestiers notamment la diversité des essences présentes.

⇒ Hybridation.

Il existe des risques d’hybridation entre les espèces autochtones et les espèces introduites notamment dans le cas des résineux. Si elle à lieu cette hybridation peut conduire à la disparition d’essences pyrénéennes.

7.1.2.4. Les milieux rocheux.

Ces habitats rocheux, relativement préservés de part leur situation topologique, peuvent toutefois être menacés par une augmentation de la fréquentation humaine liée à l’installation de matériel d’escalade. Il faudra donc être vigilant lors de la réalisation de ces aménagements sportifs.

7.1.3. Hiérarchisation.

****	PRIORITE TRES FORTE	<i>Habitat ponctuel sur le site, de grand intérêt, et subissant ou pouvant subir des dégradations à court terme</i>
***	PRIORITE FORTE	<i>Habitat rare et/ou soumis à des menaces quant à sa préservation</i>
**	PRIORITE MOYENNE	<i>Habitat dans un bon état de conservation mais qui pourrait être menacé à plus ou moins long terme</i>
*	ABSENCE DE PRIORITE	<i>Habitat dans un bon état de conservation et dont la pérennité n’est pas remise en cause</i>

Les tableaux ci-contre et ci-dessous présentent la hiérarchisation des habitats et des habitats d’espèces.

Priorité d’action	Habitats d’espèces d’intérêt communautaire.
***	Le Léopard Pyrénéen de Bonnal, Le Desman des Pyrénées, Le Verspertilion de Bechstein, La Barbastelle, Le petit Rhinolophe, Les Bryophytes.
**	La Rosalie des Alpes*, Damier de la Succise
*	L’Androsace des Pyrénées, L’aster des Pyrénées*

Tableau 19 : Hiérarchisation des Habitats d’espèces.

7.2. Les grands objectifs de gestion du site.

- ⇒ **Maintenir et restaurer les habitats tourbeux et para-tourbeux.**
- ⇒ **Maintenir les conditions d'un équilibre Pelouses/landes.**
- ⇒ **Préserver la diversité des habitats forestiers et la variabilité de leur structure.**
- ⇒ **Maintenir des conditions stationnelles favorables au développement des habitats rocheux.**

Activités humaines	Pratiques favorables	Pratiques défavorables
Sylviculture	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation peu intensive - De nombreuses parcelles sont en repos ou hors sylviculture. - Gestion irrégulière - Maintien d'arbre mort - Application des règles de gestion Grand Tétras 	<ul style="list-style-type: none"> - Intensification des pratiques. - Aménagement de piste forestière.
Pastoralisme	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des pâturages d'altitude par les animaux domestiques. - Réouverture de certains milieux par la pratique des écobuages ou des gyrobroyages 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution du chargement sur les estives. - Modification de la conduite des troupeaux entraînant une sur ou sous utilisation des pâturages. - Utilisation de produits chimiques pour le déparasitage des animaux.
Production Hydroélectrique	Gestion des débits d'étiage.	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de l'hélicoptère pour la visite des ouvrages.
Station de ski	<p>- Même si ces activités de loisir entraînent une fréquentation accrue du site à différents niveaux, elles sont aussi une plateforme de communication « Natura 2000 ». L'ensemble des pratiquants peuvent être l'objet d'informations sur la conservation des habitats et des habitats d'espèces et le maintien de la biodiversité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la fréquentation humaine. - Risques de collision avec les infrastructures. - Utilisation de procédures de déclenchement des avalanches défavorables aux espèces.
Randonnées (estivales et hivernales)		<ul style="list-style-type: none"> - Concentration de la fréquentation humaine sur les sentiers balisés.
Escalade/Alpinisme		<ul style="list-style-type: none"> - Risques de dérangement des nichés et de dégradation de certains habitats et habitats d'espèces des milieux rocheux
Survol du site (parapente/vol libre)		<ul style="list-style-type: none"> - Risques de dérangement des nichés lors du survol des falaises.

Tableau 20 : interaction enjeux humain et écologique.

8. Enjeux humains

Le territoire des sites Natura 2000 est très largement utilisé par l'Homme pour de la production ou des loisirs. L'enjeu humain y est important et doit être pris en compte dans la mise en œuvre des mesures de conservation.

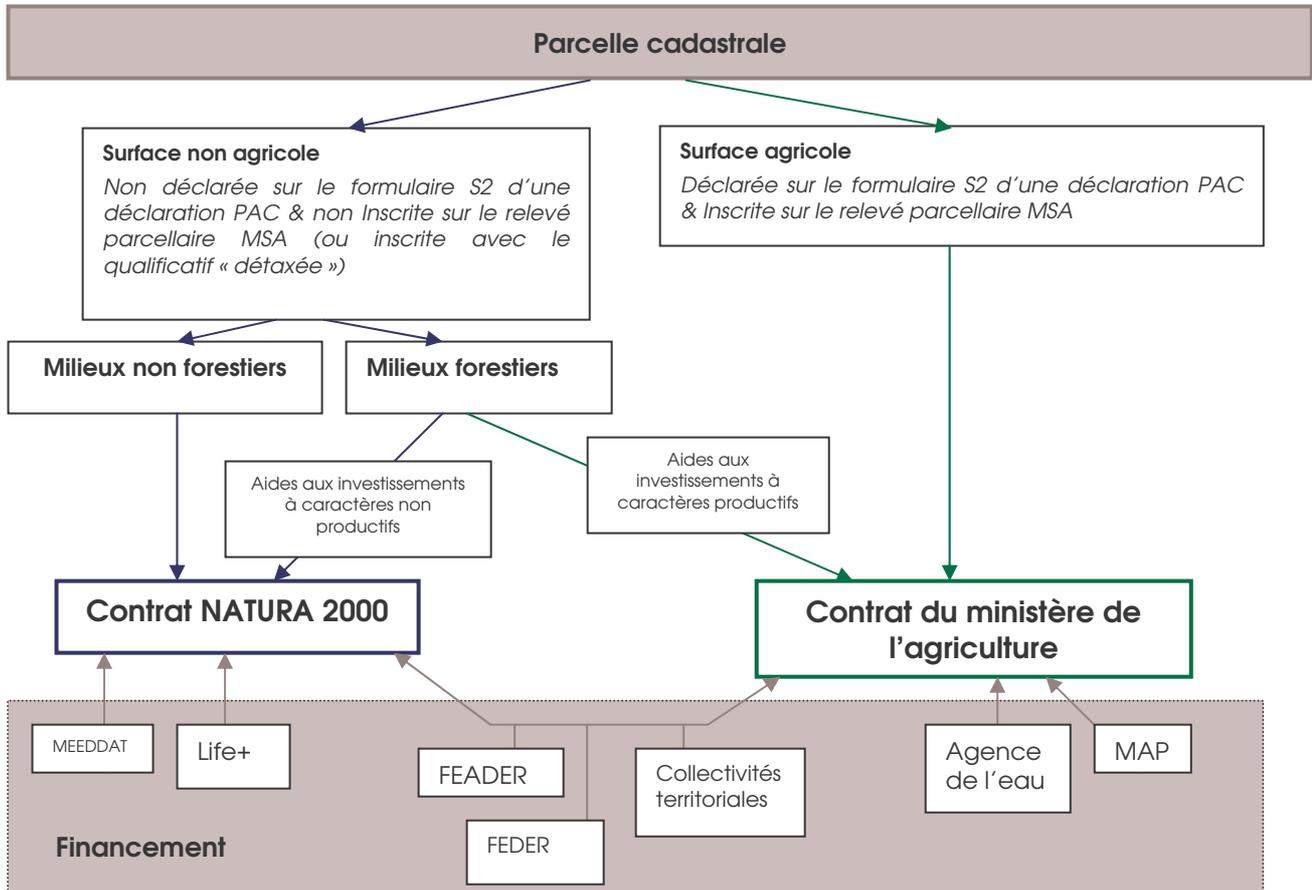
La production, et notamment la production pastorale et sylvicole a fortement participé à la richesse des sites. Ces activités humaines font partie du fragile équilibre écologique qui a permis le développement d'une grande diversité d'habitat, donc de biodiversité. Elles sont et doivent rester l'un des facteurs de conservation des habitats. Bien entendu, la modification des pratiques induit une modification de l'équilibre et un risque de dégradation des habitats que l'on doit protéger. Aujourd'hui, ces dégradations restent ponctuelles sur le territoire.

Autre production, La production hydroélectrique et ses infrastructures ont un impact mineur sur les habitats. La fréquentation humaine qu'ils impliquent et notamment la visite des ouvrages par hélicoptère sont des éléments de menaces pour la conservation des espèces mais qui restent nécessaires pour la sécurité des installations.

Au niveau des activités de loisir, il est indéniable qu'elles participent au développement économique du canton de Luchon. La station de ski, les aménagements de sentiers etc ... sont indispensables à ce développement qui entraîne en contre partie une augmentation des menaces.

Le tableau ci-contre synthétise les principales interactions entre les enjeux écologiques et les enjeux humains.

Les actions



9. Le programme d'action

9.1. Mise en œuvre des directives.

Code de l'environnement. Art L 414.1

(...) V. - Les sites Natura 2000 font l'objet de mesures destinées à conserver ou à rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié leur délimitation. Les sites Natura 2000 font également l'objet de mesures de prévention appropriées pour éviter la détérioration de ces mêmes habitats naturels et les perturbations de nature à affecter de façon significative ces mêmes espèces. Ces mesures sont définies en concertation notamment avec les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés ainsi qu'avec des représentants de propriétaires et exploitants des terrains inclus dans le site. (...). Les mesures sont prises dans le cadre des contrats ou des chartes prévus à l'article L. 414-3 ou en application des dispositions législatives ou réglementaires, notamment de celles relatives aux parcs nationaux, aux réserves naturelles, aux biotopes ou aux sites classés.

L'Etat français a retenu la voie de la contractualisation pour répondre aux exigences des directives Habitats et Oiseaux. Cette notion de contrat permet de justifier l'octroi d'aides économiques en contrepartie d'un engagement et ou d'actions favorables à la conservation des habitats ou des habitats d'espèce. Ce choix de l'Etat est aussi révélateur d'une stratégie d'association des acteurs locaux dans la démarche Natura 2000, plutôt que la contrainte unilatérale d'un Etat mettant sous « cloche » l'environnement.

9.1.1. Les contrats.

Les contrats qui portent sur des terrains inclus dans le périmètre des sites Natura 2000 sont des contrats administratifs. Ils permettent à l'Etat de faire face à sa mission d'intérêt général. Les cocontractants sont l'Etat et le titulaire d'un droit sur la chose (en l'occurrence la parcelle). Le titulaire du droit peut être le propriétaire du bien (droit de propriété) ou être titulaire d'un bail (Bail rural).

En fonction de l'utilisation du bien, les contrats peuvent prendre des formes différentes et surtout faire appel à des financements distincts. On compte principalement deux types de contrat : les contrats Natura 2000 qui émanent du Ministère de l'Environnement, du Développement et de l'Aménagement Durable (MEEDDAT) et les contrats agricoles venant du Ministère de l'Agriculture (MAP). Le schéma ci-contre présente les différents types de contrat et leurs financements respectifs.

9.1.2. Les autres mesures.

La mise en œuvre du document d'objectifs nécessite des mesures qui ne sont pas directement rattachées à la conservation des habitats naturels. C'est le cas notamment des mesures d'animation globale sur le site, de communication, de vulgarisation des informations ou encore de suivi du document d'objectifs.

9.1.3. Les outils financiers.

Les outils financiers qui seront utilisés pour financer les mesures du DOCOB sont essentiellement programmés sur la période 2007-2013 (période budgétaire de l'Union Européenne).

9.1.3.1. Les crédits européens

9.1.3.1.1. FEADER.

(Fond Européen Agricole de Développement Rural)

Ce fond doit assurer le financement du nouveau RDR (Règlement de Développement Rural) pour la période 2007-2013 au niveau Européen. Il est rediscuté au niveau national au travers d'un Plan Stratégique National (PSN) et d'un Programme de Développement Rural Hexagonale (PDRH) qui définissent des objectifs pour la période.

Les objectifs de ce fond s'appuient sur quatre axes :

- ⇒ **AXE 1** : compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture : *renforcer et dynamiser le secteur agroalimentaire.*
- ⇒ **AXE 2** : Gestion de l'espace rural et de l'environnement : *Préserver un espace rural agricole et forestier varié et de qualité, en recherchant un équilibre entre les activités humaines et l'utilisation durable des ressources naturelles*
- ⇒ **AXE 3** : Diversification de l'économie rurale et qualité de vie en zone rurale : *maintenir et développer l'attractivité des territoires ruraux, pour les positionner comme des pôles de développement, en s'appuyant sur la diversité des ressources, des activités et des acteurs.*
- ⇒ **AXE 4** : LEADER : *combiner les différents secteurs de l'économie, mettre à profit les forces et les opportunités spécifiques des territoires et s'appuyer sur les acteurs locaux regroupés au sein d'un partenariat.*

Les financements Natura 2000 émaneront essentiellement de l'AXE 2 avec les MAE pour les parcelles agricoles et les mesures pour les parcelles forestières (mesure 214 et 227 du PDRH) et de l'AXE 3 pour les contrats non agricole et l'animation des Docobs (mesure 323 du PDRH). Ces financements Européens seront toujours associés à un cofinancement national ou local.

9.1.3.1.2. LIFE +.

Ce fond est unique pour le financement de l'environnement de l'Union Européenne. Il est mobilisable sur des actions qui ne peuvent être financées par d'autres fonds.

9.1.3.1.3. FEDER.

Le Fond Européen de Développement Régional mentionne Natura 2000 dans son règlement du 5 juillet 2006 sur les articles 4, 5 et 6 pour des financements structurant au niveau régional.

9.1.3.2. Les crédits de l'Etat.

Le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable, et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT) ainsi que le Ministère de l'Agriculture et de la pêche (MAP) sont pourvoyeurs de fonds pour la mise en œuvre des mesures de conservation. Ces crédits peuvent être utilisés seuls ou en complément d'autres fonds.

Le MEEDDAT intervient sur les contrats Natura 2000, les crédits dédiés à l'animation et les études (BOP 181).

Le MAP intervient pour le financement de la PHAE (Prime Herbagère Agri-Environnementale) les mesures Agri-environnementales, et le plan de soutien à l'économie de montagne (BOP 154).

Le Plan de Soutien à l'Economie de Montagne est un programme d'action 2007-2013 qui est destiné à soutenir l'activité agricole en zone de montagne pour le massif pyrénéen. Il est financé par des enveloppes Européennes et nationales pour un montant de 33 millions d'euro sur la période pour la région Midi-Pyrénées. Ses trois domaines d'intervention sont : l'animation (animation foncière, services pastoraux ...), le financement du gardiennage sur les estives et les Améliorations Pastorales

9.1.3.3. Les crédits de l'agence de l'eau.

L'agence de l'eau met en place un programme d'action qui permet de financer des mesures favorables au maintien de la qualité des eaux. L'agence intervient en co-financement du FEADER

9.1.3.4. Les crédits des collectivités locales.

Les collectivités locales peuvent être sollicitées pour apporter un complément d'aide aux actions mises en œuvre dans le Docob. Elles peuvent aussi élargir à un cofinancement Européen.

9.2. Fiches action.

Les fiches action précisent les actions qui seront éligibles aux financements décrits ci-dessus.

(Carte 16 : localisation des actions et mesures)

Liste des fiches action :

⇒ **Maintien des milieux agro-pastoraux favorables**

Est1 sensibiliser les éleveurs aux enjeux de conservation

Est2 maintien de l'ouverture des habitats agro-pastoraux

Est3 prise en compte des enjeux d'espèces lors de la programmation des travaux d'entretien en estive

Est4 élaboration de plans de gestion des estives pour adapter la pression de pâturage aux enjeux de conservation.

Est5 maintien de prairies de fauches de montagne.

Est6 Préserver le réservoir alimentaire des Chiroptères.

⇒ **Maintien d'un milieu forestier favorable.**

For1 Gestion forestière favorable à la conservation des espèces sylvicoles

For2 créer une pépinière d'essences pyrénéennes

⇒ **Réhabilitation des habitats tourbeux**

Tourb1 rétablir le fonctionnement hydrique d'une tourbière

Tourb2 Restaurer et suivre l'évolution d'un bas-marais alcalin.

⇒ **Maîtriser la fréquentation sur le site**

Freq1 information des usagers de la montagne

Freq2 gestion des déchets

⇒ **Gestion des infrastructures.**

Infra1 gestion des infrastructures légères

Infra2 gestion des risques de collision

Infra3 veille sur les aménagements lourds.

⇒ **Connaissance et suivi d'espèces**

Suivi1 Suivi des populations de lagopèdes.

Suivi2 mise en place de protocole de suivi pour les espèces sylvicoles

Suivi3 suivi de la qualité de l'eau

Suivi4 compléments d'inventaire

Suivi5 suivi général des habitats et des habitats d'espèces à mi-parcours du Docob

⇒ **Animation et communication.**

Anim1 Animation du document d'objectif

Com1 Information et communication générales

Com2 rédaction d'un bulletin d'information

Com3 proposer des outils pédagogiques et accompagner les enseignants sur des projets liés à Natura 2000.

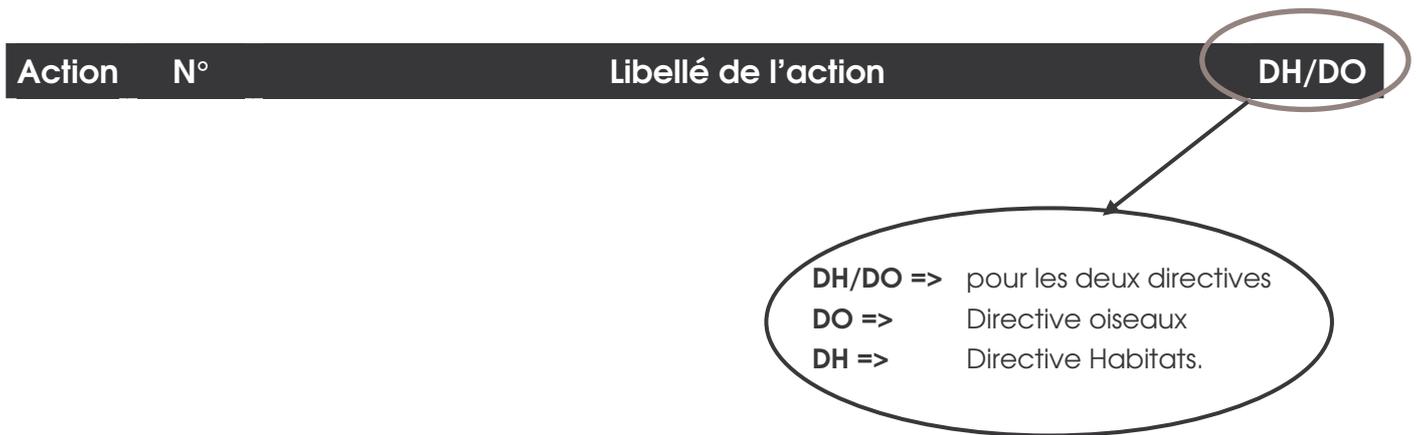
⇒ **Mesures de réintroduction de l'ours Brun**

Ours mise en œuvre des mesures liées au plan de restauration et de conservation de l'ours brun.

Points importants :

- Le coût des actions est estimatif et maximal. Par ailleurs, le financement des actions proposées dans le présent document n'est pas acquis : les outils financiers mentionnés dans les fiches actions ne sont susceptibles d'être mobilisés qu'après instruction des dossiers de demande d'aide par les services compétents.

- Les actions proposées peuvent être liées à la Directives Habitats, à la Directive Oiseaux ou au deux. Dans chacune des fiches actions, la destination de l'action vous est précisée de la façon suivante :



Chacune des actions présentées a été hiérarchisées en fonction de sa priorité pour la conservation des habitats et des habitats d'espèces. Cette hiérarchisation est un élément d'orientation des financements Natura 2000 sur les sites.

- ⇒ Priorité 1 : Action prioritaire et dont la mise en oeuvre est indispensable pour s'assurer de la conservation des habitats et des habitats d'espèces
- ⇒ Priorité 2 : Action dont la mise en oeuvre participera à la conservation des habitats.
- ⇒ Priorité 3 : Action pour aller un peu plus loin.

Habitats et habitats d'espèces concernés :	DH : tous les habitats agro-pastoraux. DO : Bondrée apivore, Milan Royal, Perdrix Grises de Montagnes, Lagopède alpin, Aigle Royal, Gypaète barbu, Circaète Jean-le-Blanc.
Objectifs :	Former les éleveurs estivants ainsi que les gestionnaires de Groupements Pastoraux aux enjeux de conservation de la biodiversité sur les sites. Ces formations seront l'occasion d'apports théoriques et pratiques sur le rôle du pastoralisme en milieu montagnard. Les visites de terrain et les échanges avec des intervenants naturalistes devront composer la base du programme de formation. Les thématiques à aborder seront les suivantes (liste non exhaustive) : <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender le rôle du pâturage dans le maintien de la biodiversité. - Visualiser les externalités positives et négatives du pastoralisme. - Analyser les risques du surpâturage de certains secteurs comme les lisières forestières, les zones de crête ou les zones de nidification des Lagopèdes Alpin. - ...
Pratiques actuelles :	Néant.
Changements attendus :	Associer les éleveurs aux enjeux de conservation.
Périmètre d'application :	Tout le périmètre des sites

Descriptif des engagements :

Est	1.1	Réalisation de journées d'échanges sur le terrain Recherche de la thématique et des intervenants. Préparation des documents et de l'animation <i>Coût 2j technicien par an + coût des intervenants</i>
------------	------------	---

Nature de l'action :	Information
Maître d'ouvrage,	Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne ...
partenaires :	Associations Naturalistes, ONF, ONCFS, DIREN, DDAF, Conservatoire Botanique ...
Modalité de l'aide :	Formation VIVEA.
Montant de l'aide :	Sur justificatifs.
Outils financiers :	VIVEA (structure de formation des exploitants agricoles)
Durée de mise en œuvre :	6 réunions sur la durée de validité du Document d'Objectifs.
Objets de contrôles :	Invitations, comptes rendus des réunions.
Indicateurs de suivi :	Evaluation de la formation.
Quantitatifs et qualitatifs	Nombre d'exploitants ayant participé.

Propositions élaborées 21 juin 2007 et 30 novembre 2007 pour la DO dans le cadre : Groupe de travail pastoralisme de la DH

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	aide	Prise en charge	coût
Est1.1	6 720 € (12 stagiaires sur 5 journées)	En moyenne 14€/h/stagiaire	A évaluer en fonction du programme de la formation

Habitats et habitats d'espèces concernés :	DH : ensemble des habitats agro-pastoraux, Chiroptères. DO : Bondrée apivore, Milan Royal, Perdrix Grises de Montagnes, Lagopède alpin, Aigle Royal, Gypaète barbu, Circaète Jean-le-Blanc.
Objectifs :	Maintenir le pastoralisme et par conséquent le chargement animal sur ces zones. Le pâturage est l'une des conditions de base nécessaire à la conservation globale des habitats agro-pastoraux. Le soutien de cette activité pastorale implique : <ul style="list-style-type: none"> - D'assurer l'emploi de gardiens. Ces derniers étant garants d'une conduite et d'une protection efficace des troupeaux. - d'inciter les éleveurs à monter en estive en leur faisant bénéficier d'un soutien financier et d'une estive correctement structurée. - d'accompagner le fonctionnement collectif des estives par un travail d'animation.
Pratiques actuelles :	La totalité des groupements pastoraux situés dans le périmètre des sites est engagée dans la mesure PHAE1 (prime à l'herbe agri-environnementale). Celle-ci a été engagée en 2003 pour 5 années sur les surfaces des estives et faisait suite à la PMSEE (prime au maintien des élevages extensifs). Cette PHAE est valorisée en cas de gardiennage par un salarié. Les groupements pastoraux bénéficient du service animation pastorale de la Chambre d'Agriculture.
Changements attendus :	Maintien des chargements et de la population pastorale. Maîtrise des équilibres entre les habitats naturels (pelouses, landes, forêts)
Périmètre d'application :	Voir la carte de localisation des mesures.

Descriptif des engagements :

Est	2.1	<p>Prime Herbagère Agri-Environnementale 2 :</p> <p>Engagement des Groupements Pastoraux en PHAE2 selon le cahier des charges des entités collectives validé en Haute-Garonne.</p> <p>La surface potentiellement engageable sur les sites est de 7 500 ha</p> <p>Dans le cadre des estives, la PHAE2 permet de rémunérer le maintien d'un chargement sur les zones pastorales. Les groupements pastoraux s'engagent pour 5 ans dans l'une des plages de chargement décrites ci-dessous :</p> <p>0.4<=PHAE2-GP1<=1.4 0.15<=PHAE2-GP2<0.45 0.03<=PHAE2-GP3<0.18</p> <p>pour les engagements, voir le cahier des charges « PHAE2 collective » en annexe de ce document.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : en fonction du chargement PHAE-GP1 = 60.80 €/ha Ou PHAE-GP2 = 45.60 €/ha Ou PHAE-GP3 = 19 €/ha</i></p>
------------	------------	--

Est	2.2	<p>Gardiennage et conduite des troupeaux sur les zones d'estives</p> <p>La mise en place d'un gardiennage sur les structures pastorales a un effet positif sur la conduite des troupeaux et le maintien de l'ouverture de certains espaces moins appétants. Souvent salarié sur la zone, le coût de l'emploi d'un berger est élevé. La prise en charge d'une partie de ce coût permettra de maintenir cette pratique sur le long terme.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : à estimer en fonction du nombre de gardiens sur les sites.</i></p>
Est	2.3	<p>Animation pastorale</p> <p>Le service d'animation pastorale doit soutenir les groupements Pastoraux dans leurs démarches administratives et le montage de projet. Il est important qu'un travail d'animation soit mis en place notamment sur le GP du Mail de Cric pour lui assurer une certaine pérennité.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : 1etp technicien par an sur le département de Haute-Garonne.</i></p>
Est	2.4	<p>Améliorations pastorales</p> <p>Les investissements sur les zones pastorales doivent être soutenus afin de faciliter les conditions de travail des éleveurs et des gardiens</p> <p>Ils peuvent aussi avoir une importance dans le maintien de certains habitats notamment pour les clôtures ou les points d'abreuvement.</p> <p>Une liste des investissements prévus au moment de la rédaction du Docob est visible en annexe de ce document.</p> <p>Dans le cadre du document d'objectifs, les projets d'investissement sur les zones d'estives devront faire obligatoirement l'objet d'un diagnostic écologique (voir mesure Infra1.2 et Infra3.1). il faudra être particulièrement vigilant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le positionnement et le type de clôtures. - La localisation des opérations de débroussaillage. - Le tracé des chemins pastoraux. - L'aménagement des abreuvoirs. - La réalisation des évaluations d'incidence pour les projets y étant soumis. <p style="text-align: right;"><i>Coût : sur facture.</i></p>

Nature de l'action :	Est 2.1 : mesure contractuelle de gestion obligatoire Est 2.2 : mesure contractuelle de gestion optionnelle Est 2.3 : action d'animation Est 2.4 : mesure d'incitation.
Maître d'ouvrage, partenaires :	Groupements Pastoraux, Chambre d'Agriculture ...
Modalité de l'aide :	Est2.1 : mesure surfacique. Est2.2 : prise en charge sur justificatifs. Est2.4 : prise en charge sur justificatifs.
Montant de l'aide :	Est2.1 : en fonction de la mesure Est2.2 : en fonction du type de gardiennage Est2.4 : 80 % du montant des factures

Outils financiers :	FEADER, FEDER, FNADT, MAP, Collectivités territoriales, PSEM ...
Durée de mise en œuvre :	Mesure Est1.1 : engagement de 5 ans Mesure Est1.2, 1.3 et 1.4 : 6 ans
Objets de contrôles :	Engagement des Groupements Pastoraux dans les mesures contractuelles. Emargement à des subventions d'équipement pour les outils pastoraux.
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Surface engagée, nombre de gardiens employés, nombre d'investissements réalisés.

Propositions élaborées
dans le cadre :

Groupes de travail des 21 juin 2007, 12 juillet 2007, 30 novembre 2007.
Groupes de travail pastoralisme et faune/flore.

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	Montant de l'aide	Prise en Charge	Coût
Est2.1	Estimation de 738 705 € pour 5 ans	-	-
Est2.2	Le montant de l'aide sera plafonnée à : 2 200 € /mois/berger 1 100 €/mois/prestataire de service Estimation de 180 000 € pour 6 ans et 6 bergers sur 5 mois	50 %	Coût de l'emploi d'un berger (salaire brut + charges patronales)
Est2.3	-	80 %	1 etp sur la Haute-Garonne
Est2.4	A évaluer	80 %	A évaluer

Action EST3 Prise en compte des enjeux espèces et habitats lors de la programmation des Ecobuages en estive. ZPS/ZSC

Habitats et habitats d'espèces concernés :	DH : ensemble des habitats agro-pastoraux, Chiroptères. DO : Bondrée apivore, Milan Royal, Perdrix Grises de Montagnes, Lagopède alpin, Aigle Royal, Gypaète barbu, Circaète Jean-le-Blanc.
Objectifs :	La gestion des espaces agro-pastoraux conduit à réaliser des travaux d'entretien des estives. Ces travaux peuvent être mécaniques (gyrobouage) ou utiliser le feu (écobuage). Ces travaux permettent de maintenir la mosaïque d'habitats plus ou moins ouverts, favorables à la conservation des espèces visées par le document d'objectifs. Cependant la mise en œuvre de ces travaux peut avoir des impacts assez importants sur les espèces si ils ne respectent pas certaines préconisations. Il faudra par exemple absolument éviter le nettoyage de grandes étendues au profit de travaux en tâche afin de maintenir la mosaïque.
Pratiques actuelles :	Les écobuages sont soumis sur le canton de Bagnères de Luchon au passage en commission locale d'écobuage.
Changements attendus :	Meilleure prise en compte des enjeux espèces lors de la programmation et de la réalisation des entretiens en estive.
Périmètre d'application :	Voir carte de localisation des mesures

Descriptif des engagements :

Est	3.1	<p>Réalisation de diagnostics écologiques sur les zones faisant l'objet d'un projet d'écobuage.</p> <p>Ce diagnostic devra contenir à minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Description des travaux prévus. - La cartographie des habitats et habitats d'espèces de la zone concernée et du périmètre proche (au moins 100 m). - Le taux de recouvrement des différentes strates. - Des préconisations de mise en œuvre du projet. - Si nécessaire des propositions de réouverture en adéquation avec le milieu (augmentation de la pression animale, débroussaillage pieds à pieds ...). <p>Ces diagnostics devront être présentés en commission locale d'écobuage pour y être validés.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : 1j technicien par diagnostic</i></p> <p style="text-align: right;"><i>500 €</i></p>
------------	------------	--

Nature de l'action :	diagnostic
Maître d'ouvrage,	Chambre d'Agriculture de Haute Garonne...
partenaires :	structure animatrice, AREMIP, experts naturalistes...
Modalité de l'aide :	Convention d'animation pastorale.

Montant de l'aide :	500 € par diagnostic.
Outils financiers :	PSEM.
Durée de mise en œuvre :	6 années.
Objets de contrôles :	néant
Indicateurs de suivi :	Réalisation des diagnostics.
Quantitatifs et qualitatifs	Présentation et validation des diagnostics en CLE.

Propositions élaborées 21 juin 2007, 12 juillet 2007, 30 novembre 2007.
dans le cadre : Groupes de travail pastoralisme de la DH.

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	Montant de l'aide	Prise en charge	coût
Est3.1	2 400 € pour 6 diagnostics	80 %	500 €x nombre de diagnostic à réaliser.

Action	Est4	Elaboration de plans de gestion des estives pour adapter la pression de pâturage aux enjeux de conservation.	ZSC
---------------	-------------	---	------------

Habitats et habitats d'espèces concernés	DH : 36.311 / 36.312 / 36.314 / 34.322J / 34.323J / 34.325J / 34.332G / 36.4112 / 36.434 / 31.21 / 31.411 / 31.412 / 31.42 / 31.44. DO : Perdrix grise des Pyrénées, Lagopède Alpin, Grand Tétras, Rapaces
Objectifs :	Ajuster les pratiques pastorales à des enjeux de conservations ponctuels. Sur la base d'un diagnostic pastoral, un plan de gestion de l'estive sera élaboré. Cet outil de gestion fournira aux éleveurs et aux gardiens des estives les éléments de conduite des animaux qui permettent de répondre aux besoins de conservation des habitats naturels. Sur les points « sensibles » relevés par le diagnostic, il sera possible de contractualiser des mesures correctives.
Pratiques actuelles :	Globalement, l'inventaire réalisé sur les sites révèle une action positive des pratiques pastorales sur le maintien des habitats naturels. Cependant certains habitats, sur certains secteurs, subissent une altération due au parcours des animaux domestiques. Ces phénomènes de surpâturage impliquant un piétinement excessif ou de sous pâturage jouent directement sur l'équilibre des milieux et la mosaïque des habitats. Un réajustement des pratiques sur la base d'un diagnostic accepté par les éleveurs permettra de répondre aux enjeux de conservation en ajustant les pressions de pâturage.
Changements attendus :	Ajustement des pratiques pour le maintien des habitats et des habitats d'espèces.
Périmètre d'application :	Voir carte de localisation des mesures

Descriptif des engagements :

Est	4.1	<p>Réaliser un plan de gestion de l'estive à partir d'un diagnostic pastoral et des préconisations du document d'objectifs.</p> <p>Ce plan de gestion devra être issu du croisement entre les données d'un diagnostic pastoral et les données de l'inventaire naturaliste réalisé dans le cadre du document d'objectifs.</p> <p>Ce plan de gestion contiendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une analyse des pratiques pastorales actuelles (quartier, périodes d'utilisation, cabanes, clôtures, cheptels transhumants ...) - Une cartographie des valeurs fourragères (réalisée à partir de la cartographie des habitats naturels) - Une cartographie des enjeux de gestion qui met en avant les problématiques de sur et de sous pâturage. - Des préconisations de gestion en terme de période d'utilisation, de chargement instantané de durée d'abrouissement. <p>7 diagnostics pastoraux et plans de gestion sont à réaliser sur la zone.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : Réalisation du diagnostic pastoral et du plan de gestion, Coût à évaluer en fonction de l'estive L'aide sera plafonnée à un coût de 6 000 € par plan de gestion</i></p>
------------	------------	--

Est	4.2	<p>Valoriser le soutien au gardiennage.</p> <p>La mise en œuvre des préconisations du plan de gestion de gestion de l'estive doit s'accompagner d'une majoration du soutien au gardiennage. Cette majoration serait justifiée par le travail complémentaire du gardien et des éleveurs pour réaliser une conduite de troupeau respectant le plan de gestion.</p> <p><i>Coût : 75 % du coût du gardiennage lorsque la gestion pastorale permet la prise en compte des enjeux Natura 2000 avec un plafond de 2200 € par salarié et par mois (1100 € pour les prestataires de services)</i></p>
Est	4.3	<p>Assurer des pratiques de conduite du troupeau permettant de maintenir les milieux naturels ouverts ou semi-ouverts dans un bon état de conservation.</p> <p>La mise en œuvre de cette mesure est obligatoirement associée à la mesure Est3.1</p> <p>Selon les préconisation du plan de gestion, il sera mis en œuvre la mesure : MP_N880_PATURAGE « ajustement de la pression de pâturage sur des surfaces à enjeux ».</p> <p>Cette mesure doit permettre d'ajuster les pratiques pastorales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En limitant le surpâturage de certains secteurs (zone de crête, pourtour des milieux humides, landes à Azalée) - En augmentant la pression sur des zones en déprise pastorale (pelouses à Brachypode, Landes à Rhododendron) <p>La réussite de cette action peut passer par la mise en défens de zone ou au contraire la conduite en pâturage serré. Dans ces cas, il est nécessaire d'utiliser des clôtures mobiles qui aideront dans leur travail le gardien et ses chiens de troupeau.</p> <p>Ces clôtures mobiles sont financées par le PSEM.</p> <p>Dans certains cas il peut être envisagé de mettre en œuvre la mesure : MP_N880_DEFENS « mise en défens d'habitats ou d'habitats d'espèces remarquables »</p> <p>Sur les secteurs avec un enjeu de réouverture => le feu va maintenir ouverts des milieux soumis à la pression des ligneux bas et assurer l'appétence de certaines espèces de graminées. La pratique de l'écobuage peut être préconisée si l'on est assuré d'un maintien de la pression de pâturage sur la zone.</p> <p>Face aux enjeux de conservation, il est nécessaire que cette pratique suive certaines recommandations qui permettront de maintenir les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire (cf action Est3).</p> <p>Cette pratique peut faire l'objet de la mesure : MP_N880_ECO « restauration des habitats par écobuage ».</p> <p>Les habitats naturels potentiellement concernés par cette mesure sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 35.1 Pelouses acidiphiles fermées - 36.314 Pelouses pyrénéennes fermées à Festuca eskia (Gispet) - 34.322 J Pelouses du Mesobromion des Pyrénées occidentales - 31.21 Lande à Callune et Genêt poilu.

Nature de l'action :	Est4.1 : mesures obligatoires Est4.2 : Mesures incitatives. Est4.3 : Mesures contractuelles.
Maître d'ouvrage,	Groupements pastoraux.
partenaires :	Chambre d'Agriculture de Haute Garonne, structure animatrice.
Modalité de l'aide :	Est4.1 : Convention d'animation pastorale et/ convention d'animation du Docob. Est4.2 : Justificatifs Est4.3 : MAEt
Montant de l'aide :	Sur justificatifs
Outils financiers :	PSEM, FEADER, MAP, MEEDDAT
Durée de mise en œuvre :	5 ans pour les mesures contractuelles. Sur la période 2007 2013 pour les autres.
Objets de contrôles :	Justificatifs et contrôles des engagements MAEt
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Nombre de plans de gestion réalisés. Gardiens employés avec suivi d'un plan de gestion. Contractualisation des groupements pastoraux

Propositions élaborées
dans le cadre :

Groupes de travail pastoralisme de la DH

Groupes de travail DO des 21 juin 2007 et 30 novembre 2007

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	aide	Prise en charge	coût
Est4.1	31 500 €	75 %	6 000 € X 7
Est4.2	Le montant de l'aide sera plafonnée à : 2 200 € /mois/berger 1 100 €/mois/prestataire de service estimation à 90 000 € pour 6 ans pour 6 bergers sur 5 mois	25 %	Coût de l'emploi d'un berger (salaire brut + charges patronales)
Est4.3	A évaluer en fonction des engagements.		

Habitats et habitats d'espèces concernés :	38.3 Prairies de fauche de montagne
Objectifs :	Maintenir la biodiversité floristique et faunistique des prairies de fauche de montagne par la fauche. Le maintien de la fauche sur les parcelles mécanisables doit être associé à une limitation plus ou moins totale de la fertilisation. Sur les parcelles non mécanisables, le retour à une fauche pédestre peut être envisagée. Cependant la forte diminution de la main d'œuvre sur les exploitations agricoles rend ce retour difficilement réalisable sans une forte volonté de l'exploitant et une rémunération conséquente.
Pratiques actuelles :	Cet habitat est le fruit d'un équilibre de pratiques agricoles extensives avec une fertilisation NPK très limitée et une fauche tardive. Une augmentation de la fertilisation (minérale ou organique par la pâture) conduit à une perte de diversité biologique de la prairie Sur le site FR7300881, les parcelles mécanisables sont toujours fauchées. Au contraire, les prairies non mécanisables ont vu leur exploitation déviée de la fauche vers la pâture, notamment au printemps et à l'automne pour la montée et la descente des animaux de l'estive.
Changements attendus :	Maintien ou restauration de la fauche et/ou de la pâture sur les prairies.
Périmètre d'application :	Voir carte de localisation des mesures

Descriptif des engagements :

Est	5.1	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de la fertilisation. Voir cahier des charges : MP_N880_PRAIRIES « Gestion de prairies avec limitation de la fertilisation totale ». <i>Coût : 2 614.05 €/an sur 5 ans</i>
------------	------------	---

Nature de l'action :	Mesure contractuelle de gestion
Maître d'ouvrage,	Exploitants agricoles
partenaires :	Chambre d'Agriculture de Haute Garonne, DDAF...
Modalité de l'aide :	Aide surfacique
Montant de l'aide :	264.58 € / hectare engagé
Outils financiers :	PDRH
Durée de mise en œuvre :	5 ans
Objets de contrôles :	Contrôle en fonction des engagements et contrôle terrain.
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Nombre de contrats réalisés.

Propositions élaborées dans le cadre : Des groupes de travail Faune/Flore et Pastoralisme

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	Montant de l'aide	Prise en Charge	Coût
Est5.1	13 070 €	-	-

Habitats et habitats d'espèces concernés :	Chiroptères
Objectifs :	Créer un observatoire des produits anti-parasitaires et de leur impact sur les populations d'insectes. Vulgariser les informations sur les impacts environnementaux des produits de traitements préventifs des animaux et proposer aux éleveurs des solutions alternatives en intégrant les notions de rémanence, de coût et d'efficacité.
Pratiques actuelles :	Les éleveurs utilisent des produits de traitement anti-parasitaire préventifs avant de faire monter les animaux en estive. Ces derniers sont nécessaires pour s'assurer à la fois de la bonne santé des animaux et de leur potentiel de production. Les produits utilisés ont des durées de rémanence variable en fonction de la molécule utilisée et du mode d'application. Ils peuvent se retrouver dans les déjections des animaux et atteindre l'entomofaune coprophage (réservoir alimentaire des chiroptères notamment).
Changements attendus :	Intégrer la notion de rémanence des produits dans le milieu naturel dans le choix de traitement des animaux par les éleveurs au même titre que leur efficacité et leur coût.
Périmètre d'application :	Périmètre des sites.

Descriptif des engagements :

Est	6.1	<p>Travailler en collaboration avec la Direction des Services Vétérinaire et les Groupements de Défense Sanitaire sur la problématique des produits de traitement préventif contre les parasites. Ce travail doit être conduit en plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un recueil bibliographique des expérimentations sur la rémanence des produits de traitement. - Etablir la classification des produits en fonction de leur impact sur l'environnement. - Proposer des solutions d'application limitant l'impact sur l'environnement. - Analyser l'impact du changement de produit en terme économique et d'efficacité. - Diffuser auprès des vétérinaires et des éleveurs une information complète sur l'utilisation des produits et les préconisations « environnementales » d'utilisation. <p>L'objectif final étant de restituer aux éleveurs des informations vulgarisées lors de réunion de formation.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : à évaluer</i></p>
------------	------------	---

Nature de l'action :	Information/formation
Maître d'ouvrage, partenaires :	Chambre d'agriculture de Haute Garonne
Modalité de l'aide :	Aide à la formation
Montant de l'aide :	A évaluer
Outils financiers :	Fond VIVEA

Durée de mise en œuvre :	6ans
Objets de contrôles :	Justificatifs
Indicateurs de suivi :	Nombre de sessions de formation organisée.
Quantitatifs et qualitatifs	Fiches d'évaluation des formations.

Propositions élaborées
dans le cadre : Des groupes de travail Pastoralisme et Faune/Flore.

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	Montant de l'aide	Prise en Charge	Coût
Est6.1	1 344 € par journée Estimation à 2 journées sur les 6 ans	En moyenne 14€/h/stagiaire	A évaluer
	2 688 €		

Habitats et habitats d'espèces concernés :	<p>DH : Habitats forestiers, Chiroptère (Barbastelle et Vespertillon de Bechstein), Bryophytes, Rosalie des alpes, Desman des Pyrénées.</p> <p>DO : Grand Tétras, Chouette de Tengmalm, Pic à Dos Blanc, Pic Noir, Bondrée Apivore, Milan Royal, Circaète Jean le Blanc.</p>
Objectifs :	<p>Maintenir une gestion forestière favorable à la conservation des habitats d'espèces.</p> <p>La structure et la gestion forestière sur le site de la ZPS assurent actuellement le maintien de conditions stationnelles favorables pour la conservation des habitats et des habitats d'espèces sylvicoles. Le faible volume exporté, le maintien de grandes étendues en zones de repos, le respect des règles de gestion Grand Tétras, le marquage par l'ONF d'arbres remarquables ... sont autant d'éléments qui concourent à la qualité des habitats forestiers.</p> <p>Eu égard à la configuration topographique des sites, caractérisée par de grandes étendues forestières difficilement exploitables, les risques de dégradation du milieu forestier se concentrent sur les zones de production sur les premières pentes du massif. Sur ces secteurs, il pourra être proposé des mesures de gestion entérinant une sylviculture favorable à la biodiversité.</p>
Pratiques actuelles :	<p>Les forêts relèvent de plans d'aménagement qui tiennent compte des règles de gestion Grand Tétras.</p> <p>L'ONF a mis en place un plan d'action : conservation des arbres au bénéfice de la diversité biologique ».</p> <p>A noter aussi la présence d'une réserve biologique domaniale (forêt domaniale de Luchon) dite d'Esbas</p>
Changements attendus :	Préserver un milieu forestier facteur de biodiversité, caractérisé par sa diversité et la variabilité de ses structures.
Périmètre d'application :	voir carte de localisation des mesures.

Descriptif des engagements :

For	1.1	<p>Sensibilisation des forestiers aux enjeux de conservation.</p> <p>Pour l'ensemble des zones forestières des sites, il sera diffusé des recommandations techniques sous forme de fiches qui mettront en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les espèces présentes et les enjeux de conservation. - la localisation des zones à enjeux - des recommandations de gestion adaptées à la préservation des habitats. <p>Elles seront élaborées en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la filière. La diffusion de ces fiches s'appuiera sur le réseau des propriétaires forestiers, du CRPF et de l'ONF.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : 3j technicien pour la sensibilisation des acteurs</i></p>
------------	-----	---

For	1.2	<p>Lors des révisions des plans d'aménagement ou lors de la prise d'arrêtés modificatifs :</p> <p>Il est nécessaire de veiller à la prise en compte des enjeux de conservation comme cela est prévu par l'instruction nationale n° 93T23 du 15 novembre 1993 relative à la « prise en compte de la diversité biologique dans l'aménagement forestier et la gestion forestière » et dans les DRA-SRA.</p> <p>Ces préconisations nationales sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les mélanges d'essences (maintenir des résineux dans les peuplements feuillus et inversement) et privilégier les essences pyrénéennes. - Privilégier la régénération naturelle. - Conserver les lisières. <p>Des préconisations complémentaires liées aux spécificités des sites et qui caractérisent la gestion forestière favorable peuvent être ajoutées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le traitement en futaie irrégulière par bouquet. - Eviter la pratique des coupes au diamètre. - Conserver les lisières et plus particulièrement les lisières supérieures en limite du domaine pastoral. - Eviter de créer des dessertes forestières à proximité des habitats sensibles. - Eviter l'utilisation de produits chimiques (pesticides notamment). - Maintenir des gros bois et des arbres sénescents pour les espèces sylvicoles. <p style="text-align: right;"><i>Coût : gestion courante de l'ONF</i></p>
For	1.3	<p>Inciter à la mise en œuvre du plan d'action : « conservation des arbres au bénéfice de diversité biologique ».</p> <p>Au delà des préconisations pouvant être inscrites dans les plans d'aménagement, il faut promouvoir le plan d'action de l'agence ONF de la Haute-Garonne et du Gers : conservation des arbres au bénéfice de la diversité biologique » élaboré à l'automne 2003 et mis en place à compter du 1^{er} janvier 2004 en forêt domaniale et proposé en forêt communale.</p> <p>Les modalités du plan d'action sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réserver au moins deux arbres (morts, sénescents, ou creux), de diamètre supérieur à trente centimètres, par ha martelé. - création d'îlot de vieillissement dans les parcelles des groupes de régénération. - précautions d'ordre paysager et d'accueil du public. - précautions d'ordre sanitaire (plantation artificielle) - inscription de l'action dans les documents d'aménagement, matérialisation sur le terrain par l'apposition d'une plaquette verte et inventaire par essence, diamètre, type (mort ou creux). <p style="text-align: right;"><i>Coût : Déjà financé par l'ONF.</i></p>

For	1.4	<p>Améliorer la conservation des habitats en forêt.</p> <p>Il sera proposé aux propriétaires forestiers la contractualisation de mesures permettant d'améliorer les conditions stationnelles pour les espèces sylvicoles.</p> <p>La carte de localisation des mesures forestières précise les zones à enjeux sur le site. Sont concernés les secteurs suivants : la partie inférieure du bois neuf, le bois de Sajust en dessous du chemin de l'impératrice, la 1^{ère} série de la domaniale de Luchon et le vallon de Barguères.</p> <p>Les enjeux retenus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Préservation des habitats sensibles en milieu forestier : Sources d'eau dure, Mégaphorbiaies, Hêtraie calcicole à Céphalanthère, Forêts de ravin. ⇒ Préservation des habitats d'espèces pour les espèces sylvicoles : Bryophytes (<i>Dicranum viride</i>, <i>buxbaumia viridis</i>), Grand Tétrás, Chouette de Tengmalm, Pic à Dos Blanc, Pic Noir, Bondrée Apivore, Milan Royal, Circaète Jean le Blanc. <p>Cette contractualisation nécessitera obligatoirement un diagnostic écologique de la parcelle qui précisera les enjeux de conservation visés.</p> <p>Ce diagnostic contiendra les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les habitats et habitats d'espèces concernés ainsi que leur état de conservation. - Les caractéristiques stationnelles. - La description de l'utilisation passée et avenir de la parcelle. - Les enjeux de gestion. <p>Les mesures contractualisables sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat DOCOB008-CF3 : « Favoriser le développement d'îlots de sénescence » <p>Cette mesure a pour objectif de maintenir des îlots de sénescences dans des secteurs voués à la production au bénéfice des habitats d'espèces sylvicoles (Chiroptères, Bryophytes, Rosalie des alpes, Pic à dos blanc ...).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat DOCOB008-CF2 : « travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive ». <p>la mesure doit permettre de favoriser le retour des peuplements en zone de production vers des futaies irrégulières par bouquets. Cette structure irrégulière étant favorable aux Grands Tétrás et aux Chiroptères.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat DOCOB008-CF1 : « travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production ». <p>Cette mesure concerne des travaux d'éclaircie et de taille sur des arbres d'intérêt écologique, notamment en lisière forestière.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat DOCOB008-CF4 : « mise en défens d'habitats remarquables en milieu forestier » <p>Cette mesure permettra notamment de préserver la source d'eaux dures présente sur la domaniale de Luchon.</p> <p>Les cahiers des charges de chacune des mesures visées ci-dessus sont visibles en ANNEXE 5.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : en fonction des engagements retenus.</i></p>
-----	-----	---

Nature de l'action :	For1.1 : informations et communication For1.2 : préconisations générales For1.3 : préconisations générales For1.4 : mesures de gestion contractuelles.
Maître d'ouvrage,	ONF, propriétaires forestiers.
partenaires :	ONF, CRPF, Associations naturalistes.
Modalité de l'aide :	For1.1 : sur justificatifs. For1.3 : fond propre ONF. For1.4 : engagement à l'hectare.
Montant de l'aide :	For1.1 : 100 % For1.2, For1.3 : sur fond propre de l'ONF For1.4 : fonction des engagements contractuels.
Outils financiers :	FEADER, MEEDDAT
Durée de mise en œuvre :	6 ans
Objets de contrôles :	For1.1 : justificatif For1.4 : voir cahier des charges
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Surface contractualisée. Nombre de plaquettes posées dans le cadre du plan d'action de l'ONF. Nombre de recommandations techniques diffusées.

Propositions élaborées dans les groupes de travail sylviculture pour la DH
dans le cadre : Lors des groupes de travail des 21 juin 2007 et 30 novembre 2007 pour la DO
Lors de la réunion technique du 14 janvier 2008

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

mesures	Montant de l'aide	Prise en charge	Coût
For1.1	1 500 €	100 %	1 500 €
For1.2	-	ONF	-
For1.3	-	ONF	-
For1.4	A évaluer		

Action For2 Créer une pépinière d'essences forestières pyrénéennes ZSC

Habitats et habitats d'espèces concernés :	Tous les habitats forestiers
Objectifs :	Permettre à terme de développer une pépinière d'essences pyrénéennes afin d'approvisionner les forestiers avec des espèces autochtones lors des travaux de plantation.
Pratiques actuelles :	Aucune, il n'existe pas de pépinière d'essences pyrénéennes
Changements attendus :	Disponibilité d'essences pyrénéennes.
Périmètre d'application :	Tout le périmètre du site.

Descriptif des engagements :

For	2.1	Cette action se limite à un travail d'animation et de coordination des acteurs de la filière forestière du massif et des collectivités locales. L'objectif étant de faire émerger un projet de pépinière d'essences pyrénéennes sur le canton de Luchon. Quelques pistes ont déjà été proposées sur l'arboretum de Jouéou. <i>Coût : 5 j. techniciens</i>
------------	------------	--

Nature de l'action :	Emergence de projet.
Maître d'ouvrage,	ONF.
partenaires :	ONF, Conservatoire botanique, CRPF, collectivités locales.
Modalité de l'aide :	Sur justificatifs et convention d'animation.
Montant de l'aide :	100 %
Outils financiers :	FEADER MEEDDAT ...
Durée de mise en œuvre :	6 ans
Objets de contrôles :	justificatifs
Indicateurs de suivi :	Organisation de réunion d'animation et d'émergence du projet.
Quantitatifs et qualitatifs	

Propositions élaborées dans le cadre : Des groupes de travail sylviculture

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	Montant de l'aide	Prise en Charge	Coût
For2.1	2 500 €	100 %	2 500 €

Habitats et habitats d'espèces concernés :	51.111, 51.112, 51.141* Tourbières hautes actives, 1065 Damier de la Succise.
Objectifs :	Rétablir le niveau de la nappe avant drainage et maîtriser le piétinement. 3 étapes sont nécessaires pour la restauration de cette tourbière active : <ul style="list-style-type: none"> • Rétablir le profil en bouchant les drains • Déplacer les bassins d'abreuvement des animaux. • Mettre en défens la zone tourbeuse.
Pratiques actuelles :	La tourbière a été drainée afin d'alimenter des bassins d'abreuvement. Ces drains et les fossés qui les accompagnent ont conduit à un assèchement de la zone (baisse du niveau de la nappe, canalisation des écoulements d'eau). Cela met en péril sa conservation avec une minéralisation de la tourbe et une régression des espèces hygrophiles caractéristiques.
Changements attendus :	Rétablissement du fonctionnement hydrique de la tourbière..
Périmètre d'application :	Voir carte de localisation des mesures

Descriptif des engagements :

Tourb	1.1	<p>Diagnostic écologique de la tourbière. Mesure obligatoire</p> <p>Un diagnostic écologique de la tourbière sera réalisé avant le début des travaux. Celui-ci comprendra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une description de la tourbière, notamment l'épaisseur de la tourbe et son PH. - Un descriptif de la flore. - Une proposition de profil et de méthode de comblement des drains. - Une proposition de modification de l'alimentation des bassins. <p>Ce diagnostic devra être validé par le conservatoire botanique des Pyrénées, la DIREN, le groupement pastoral et toutes autres personnes jugées compétentes sur ce domaine.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : 1 j technicien la première année</i></p>
Tourb	1.2	<p>Rétablissement du profil.</p> <p>Le profil de la tourbière sera modifié par comblement des drains selon les préconisations du diagnostic. Les matériaux utilisés devront provenir de la zone. Idéalement les travaux seront exécutés de façon à réduire l'impact sur le milieu : un travail manuel peut-être envisagé (chantier d'insertion) pour la reprise du profil de la tourbière.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : sur facture</i></p>
Tourb	1.3	<p>Modification de l'alimentation des bassins et mise en défens de la zone tourbeuse.</p> <p>L'alimentation des bassins sera modifiée selon les préconisations du diagnostic et la zone tourbeuse sera mise en défens sur la totalité de son périmètre par la pose d'une clôture « Hight Tensil ».</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : sur facture</i></p>

Tourb	1.4	<p>Suivi de la tourbière. Mesure obligatoire</p> <p>La tourbière fera l'objet d'un suivi annuel après travaux. Le protocole de suivi se basera sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi floristique avec relevé de végétation sur des lignes permanentes avec point de contact. - Suivi de l'alimentation en eau (étude piézométrique). <p>ce suivi fera l'objet d'une publication annuelle et d'un appui du conservatoire botanique pyrénéen</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : 3 j technicien par an</i></p>
--------------	------------	--

Nature de l'action :	Tourb1.1 et Tourb1.4 sont obligatoires en cas de réhabilitation de la tourbière. Tourb1.2 et Tourb1.3 mesures contractuelles de gestion.
Maître d'ouvrage,	Groupement pastoral de Campsaure Couradilles Pesson,
partenaires :	Commune de Bagnères de Luchon, NMP, Nature Comminges, Chambre d'Agriculture, AREMIP, ONF.
Modalité de l'aide :	Justificatifs
Montant de l'aide :	100 % pour les journées de diagnostic 80 % pour les travaux d'aménagement.
Outils financiers :	PSEM : amélioration pastorale, MEEDDAT, FEDER ...
Durée de mise en œuvre :	6 ans
Objets de contrôles :	Justificatif
Indicateurs de suivi :	Réalisation des travaux
Quantitatifs et qualitatifs	Restauration du fonctionnement hydrique de la tourbière.

Propositions élaborées
dans le cadre :

groupes de travail Faune/Flore, Pastoralisme, visite terrain du 11/07/2006

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	Montant de l'aide	Prise en Charge	Coût
Tourb1.1	500 €	100 %	500 €
Tourb1.2		80 %	A évaluer
Tourb1.3		80 %	A évaluer
Tourb1.4	7 500 €	100 %	7 500 €

Habitats et habitats d'espèces concernés :	54.24 Bas marais alcalin
Objectifs :	<p>Restaurer le bas marais alcalin et suivre l'évolution de ce dernier en fonction de l'abrutissement du cheptel.</p> <p>La proximité de l'hospice de France et l'étroitesse de la zone, ne favorisent pas une mise en défens totale de la zone qui aurait pour incidence d'accroître le piétinement sur la périphérie. Par contre, la mise en défens ponctuelle de la partie la plus dégradée du bas marais pendant la période de floraison, permettra de maintenir la richesse floristique de cet habitat.</p> <p>Le reste de l'année, les ovins en zone de transit assureront l'entretien de la zone.</p>
Pratiques actuelles :	Le bas marais concerné se situe au départ du port de Vénasque dans une zone étroite de passage des cheptels transhumants et des randonneurs. Cela entraîne un piétinement assez important du bas marais par les bovins, notamment en période de floraison (pâturage par des bovins en zone intermédiaire du 10/06 au 14/07).
Changements attendus :	Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation.
Périmètre d'application :	Voir carte de localisation des mesures

Descriptif des engagements :

Tourb	2.1	<p>Diagnostic initial.</p> <p>La zone cartographiée contient deux zones particulièrement intéressantes de bas marais. En année 1, il sera réalisé un inventaire floristique des deux zones. Suite à une analyse de l'utilisation pastorale, des préconisations de dates de mise en défens seront proposées.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : 2 j technicien la première année.</i></p> <p>Suivi du bas marais.</p> <p>De façon annuelle, la zone fera l'objet d'un inventaire floristique (ligne permanente) et d'un relevé des pratiques pastorales pour suivre l'évolution du bas marais et ajuster les pressions et périodes de pâturage.</p> <p style="text-align: right;">Coût : 2 j technicien par an à partir de la deuxième année</p>
Tourb	2.2	<p>mise en défens ponctuelle de la zone.</p> <p>La zone sera mise en défens de façon ponctuelle selon les préconisations du diagnostic avec une clôture mobile.</p> <p>La mise en œuvre de cette mesure se fera par l'application du contrat Natura 2000 : DOCOB008-CN2 « Mise en défens ponctuelle d'un habitat d'intérêt communautaire ».</p> <p>Les deux mesures Tourb2.1 et Tourb2.2 sont indissociables.</p> <p>Information du public dans le cadre de la mesure Com1.1 notamment en vue du réaménagement de l'Hospice de France et de l'afflux touristique attendu sur la zone</p>

Nature de l'action :	Tourb2.1 : inventaire et suivi obligatoire. Tourb2.2 : mesure contractuelle de gestion.
Maître d'ouvrage,	Commune de Bagnères de Luchon, groupement pastoral de Campsaure-Couradilles-Pesson
partenaires :	AREMIP, NMP, Nature Comminges, Chambre d'Agriculture ...
Modalité de l'aide :	Financement sur justificatif et contractualisation
Montant de l'aide :	Jusqu'à 100 % des coûts ou surcoûts engendrés.
Outils financiers :	MEEDDAT, contrat Natura 2000, Feder, FEADER ...

Durée de mise en œuvre :	5 ans
Objets de contrôles :	Justificatifs et cahier des charges du contrat Natura 2000
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Comptes rendus de suivi et bilans floristiques.

Propositions élaborées
dans le cadre :

groupes de travail Faune/Flore, Pastoralisme, visite terrain du 11/07/2006

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	Montant de l'aide	Prise en Charge	Coût
Tourb2.1	6 000 €	100 %	1 000 € X 6
Tourb2.2	1 012 € de matériel (clôture + poste d'électrification) Mise en place (5 ½ journées)	100 %	A évaluer
	2 262 €		

Habitats et habitats d'espèces concernés :	DH : Tous les habitats et les habitats d'espèces des sites. DO : Galliformes, Rapaces, Crave à Bec rouge.
Objectifs :	Diminuer l'impact de la fréquentation humaine sur les espèces de la directive en donnant les informations essentielles permettant aux usagers d'adapter leurs pratiques aux enjeux de conservation.
Pratiques actuelles :	Malgré la situation du site en zone de haute montagne, la fréquentation humaine y est assez importante. Cette fréquentation a plusieurs origines : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les usagers professionnels tels que les forestiers, les exploitants agricoles, les gestionnaires d'ouvrages hydroélectriques, les agents de l'Etat ... ➤ Les usagers « loisirs » comme les pratiquants de la randonnée, de l'alpinisme, de l'escalade, des raquettes à neige, de la chasse, de la pêche ... <p>Cette fréquentation peut par son ampleur et ses périodes, avoir un impact assez important sur la conservation des espèces.</p>
Changements attendus :	Prise en compte de l'écologie des espèces et de leurs contraintes pour adapter les pratiques.
Périmètre d'application :	Tout le périmètre des sites

Descriptif de l'action :

Freq	1.1	<p>Mettre en œuvre une communication auprès des pratiquants de loisirs en montagne</p> <p>Proposer aux divers intervenants (Fédérations, organismes professionnels ...) la mise en œuvre d'une information pour les usagers du site. Cette information peut s'envisager sous forme de bulletin d'information, de dépliant remis avec une licence sportive, un timbre de chasse ou de pêche ou un droit d'entrée ...</p> <p>La structure animatrice fournira les éléments d'information qui devront être contenus dans les brochures et le comité de suivi assurera la validation de ces éléments.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût 1 j par an dans le cadre de l'animation.</i></p>
Freq	1.2	<p>Mettre en œuvre une communication auprès des professionnels (moniteurs sportifs, accompagnateurs ... inclus)</p> <p>Proposer des modules d'information et de formation auprès des usagers professionnels. Ces modules pourront être intégrés à des réunions ou formations internes. On peut penser par exemple à la formation des accompagnateurs en montagne, ou aux réunions de descente d'estive</p> <p>La structure animatrice fournira les éléments d'informations nécessaires et pourra éventuellement proposer des interventions lors de formations ou de réunions. I</p> <p>Il est sous-entendu que la mise en œuvre de ces actions qui dépassent largement le périmètre du site ZPS, doit s'envisager au niveau du département, de la région et de l'Etat. Cela implique la constitution d'un réseau des animateurs de Docob pour mutualiser la démarche.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût 1 j par an dans le cadre de l'animation.</i></p>

Nature de l'action :	Mesure d'information
Maître d'ouvrage, partenaires :	Fédérations sportives, ONF, Chambre d'Agriculture, ONCFS, Fédération de Chasse, AAPPMA, Syndicat des exploitants forestiers, Conseil Général
Modalité de l'aide :	Freq1.2 : sur justificatifs
Montant de l'aide :	100 %
Outils financiers :	FEADER, MEEDDAT ...
Durée de mise en œuvre :	6 ans
Objets de contrôles :	Justificatifs.
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Réalisation d'interventions ou de documents Natura 2000 auprès des acteurs visés.

Propositions élaborées
dans le cadre :

Groupes de travail du : 21 juin 2007 et 30 novembre 2007.

Groupes de travail activités économiques et loisirs de la DH.

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	Montant de l'aide	Prise en charge	coût
Freq1.1	3 000 €	100 %	500 € X 6
Freq1.2	3 000 €	100 %	500 € X 6

Habitats et habitats d'espèces concernés :	Grand Tétras, Lagopède Alpin, Perdrix Grises des Pyrénées.
Objectifs :	<p>Limiter les risques de surpopulation de prédateur.</p> <p>En effet, la gestion des déchets sur le site doit être prise en compte eu égard à la forte fréquentation de la zone. Au-delà de l'aspect environnemental, la non maîtrise des déchets alimentaires peut entraîner une surpopulation d'espèces qui peuvent être prédatrices pour les galliformes.</p> <p>Cette action devra inciter les pratiquants de la montagne à redescendre la totalité de leurs déchets en vallée.</p>
Pratiques actuelles :	Présence de poubelles sur les points d'accès ainsi qu'au niveau des cabanes ou des refuges de montagne. Les déchets alimentaires sont souvent laissés sur place.
Changements attendus :	Diminution des sources alimentaires anthropiques. Réduction de la pression de prédation.
Périmètre d'application :	Ensemble du site et plus particulièrement les points de concentration humaine.

Descriptif des engagements :

Freq	2.1	<p>Inciter les pratiquants de la montagne à redescendre leurs déchets en plaine.</p> <p>A titre d'expérimentation, il sera mis en œuvre sur une des vallées du site une nouvelle gestion des déchets.</p> <p>Les objectifs seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De supprimer les containers de dépôts (sur les refuges et sur les parkings d'accès) qui sont des réservoirs alimentaires pour les espèces prédatrices. - De proposer des sacs pour la collecte des déchets (plastiques, papiers et alimentaires) - De communiquer sur l'intérêt de réduire au maximum les impacts de la présence humaine sur le milieu (à associer avec les mesures Com1.2 et Com1.1). <p>En fonction des résultats, ce projet pourra être étendu à l'ensemble du site.</p> <p>Il est nécessaire d'accompagner cette expérimentation d'une analyse de la pression des prédateurs (mustélidés, renards, corvidés, rapaces) sur la zone. Un protocole reste à définir.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : sensibilisation des acteurs 4j technicien</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Réalisation des sacs.</i></p>
-------------	------------	--

Nature de l'action :	Expérimentation.
Maître d'ouvrage, partenaires :	Gestionnaire des cabanes et refuges, collectivités locales, SIVOM, ARPE.
Modalité de l'aide :	Sur justificatifs
Montant de l'aide :	100 %
Outils financiers :	FEADER, ADEME, Conseil Régional
Durée de mise en œuvre :	6 ans
Objets de contrôles :	Justificatifs
Indicateurs de suivi :	Nombre de sacs distribués.
Quantitatifs et qualitatifs	Retour terrain sur les dépôts sauvages de déchets.

Propositions élaborées
dans le cadre : Groupes de travail du : 21 juin 2007 et 30 novembre 2007.

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	Montant de l'aide	Prise en charge	coût
Freq2.1	2 000 €	100 %	2 000 €
Financement des sacs			A évaluer.

Habitats et habitats d'espèces concernés :	DH : Tous les habitats ainsi que le Desman des Pyrénées le Lézard pyrénéen de Bonnal. DO : Rapaces nicheurs et Galliformes.
Objectifs :	Diminuer l'impact de la fréquentation humaine sur les espèces de la directive. Le croisement des informations liées à la fréquentation humaine et à la sensibilité des habitats d'espèces doit permettre de localiser les zones à risques pour la conservation des oiseaux de la directive. Sur ces « points noirs » les possibilités d'aménagements seront à étudier. Il est important de coordonner l'implantation de nouvelles infrastructures avec les objectifs de conservation du site, en réalisant des études préalables. Ces études pourront amener les gestionnaires à revoir leur stratégie d'implantation.
Pratiques actuelles :	Néant.
Changements attendus :	Meilleure connaissance des zones critiques pour la conservation des espèces et proposition de mesures correctives.
Périmètre d'application :	Tout le périmètre des sites.

Descriptif des engagements :

Infra	1.1	<p>Création et mise à jour d'une base de données cartographiques sur les sentiers et voies d'escalades présents sur le site.</p> <p>Réaliser un inventaire de l'existant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des sentiers et des équipements touristiques - Statuts juridiques et utilisateurs - Croisement avec des secteurs à enjeux pour la conservation des habitats. <p>Créer une base de données qui recensera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les voies de circulation - Les niveaux de fréquentation - Les zones de vigilance - Les prévisions d'aménagement - Les diagnostics et études réalisés pour les aménagements. <p>Cette base sera alimentée par l'ensemble des acteurs du tourisme et du loisir en montagne qui souhaiteront être associés. En retour, cette base sera à leur disposition pour leurs démarches touristiques et l'élaboration de projets.</p> <p>La mise à jour de la base sera effectuée lors d'une rencontre annuelle au cours de laquelle les projets et les modifications d'installations pourront être discutés.</p> <p>Des points sensibles sont déjà à noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les sentiers que l'on trouve sous la station de Superbagnères dans la forêt domaniale de Luchon. ⇒ La RBD d'Esbas. ⇒ Les sites de présence de l'Androsace des Pyrénées. <p style="text-align: right;"><i>Coût : 3j technicien pour la création 1j technicien pour la mise à jour annuelle et l'animation</i></p>
--------------	------------	---

<p>Infra</p>	<p>1.2</p>	<p>Réalisation d'études préalables à l'installation d'une infrastructure légère.</p> <p>Dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau sentier ou balisage ou lors de l'implantation d'infrastructures légères non soumises à évaluation des risques, il sera proposer de réaliser un diagnostic écologique sur la zone concernée.</p> <p>Ce diagnostic devra contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des informations sur les habitats et habitats d'espèces présents et sur l'état de conservation de ces habitats. - Une évaluation de l'impact de l'infrastructure sur le milieu - Des propositions d'aménagement si nécessaire. - Des propositions de compensation si nécessaire. <p style="text-align: right;"><i>Coût 500 € par étude.</i></p>
<p>Infra</p>	<p>1.3</p>	<p>Limitier temporairement certaines pratiques lors qu'il y a un risque avéré sur une ou plusieurs espèces de la directive.</p> <p>En cas d'un danger immédiat sur une ou des espèces de la directive, la structure animatrice et la DIREN proposeront aux collectivités locales ou aux fédérations de suspendre la fréquentation sur un secteur précis et pour une période déterminée.</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nidification d'un rapace en falaise. - Augmentation de la fréquentation en période critique sur des zones de reproduction du grand Tétrás. <p>la mise en œuvre de cette mesure nécessite en amont de la prise de décision un travail de concertation et de conventionnement avec les socioprofessionnels concernés (fédérations notamment).</p> <p>Ces conventions préciseront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les éléments déclanchant la prise de décision. - Les périodes d'applications. - Les conditions de suspension de la limitation. - Les personnes ressources chargées d'appliquer la décision. - Les éventuelles compensations à prévoir. <p style="text-align: right;"><i>Coût : 10 j.technicien pour le travail d'animation.</i></p>
<p>Infra</p>	<p>1.4</p>	<p>Réaliser des travaux d'aménagements sur les sentiers et balisages existants :</p> <p>Déviaton de sentier, réaménagement de sentier, maîtrise de la fréquentation, balisage, aménagement matériel ...</p> <p>Cette mesure peut faire l'objet d'un contrat N 2000 :</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : sur devis</i></p>

Nature de l'action :	Mesure d'information.
Maître d'ouvrage, partenaires :	Collectivités locales, structure animatrice.
Modalité de l'aide :	sur justificatifs
Montant de l'aide :	100 %
Outils financiers :	MEDD, FEADER, Collectivités locales, Conseil Régional, Conseil Général
Durée de mise en œuvre :	6 ans
Objets de contrôles :	Justificatifs.
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Réalisation des mises à jour de la base de données cartographiques.

Propositions élaborées
dans le cadre :

21 juin 2007, 30 novembre 2007 pour la DO

Groupes de travail activités économiques et loisirs de la DH

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	Montant de l'aide	Prise en charge	coût
Infra1.1	5 200 €	80 %	1 500 € 1 000 € X 5
Infra1.2	3 000 € pour 6 études	100 %	500 € par étude réalisée
Infra1.3	5 000 €	100 %	5 000 €
Infra1.4	-	-	A évaluer

Habitats et habitats d'espèces concernés :	Grand Tétras, Lagopède alpin, Perdrix Grises des Pyrénées et les rapaces.
Objectifs :	Limiter les risques de collision contre les différents câbles et clôtures présents sur le site pour les galliformes et les rapaces.
Pratiques actuelles :	Des câbles et des clôtures ont déjà été visualisés sur le site. C'est notamment le cas de la station de Superbagnères qui s'est engagée, lors de la demande d'autorisation spéciale de travaux pour l'installation de la piste record, à équiper l'ensemble des remontées mécaniques présentant un danger de collision, de systèmes de visualisation.
Changements attendus :	Réduire les risques de collision.
Périmètre d'application :	Tout le périmètre des sites (voir liste des zones inventoriées ci-dessous)

Descriptif des engagements :

Infra	2.1	<p>Réduire ou éliminer les risques de collision avec les clôtures (pastorales ou forestières) ou les câbles aériens.</p> <p>Mise en œuvre d'un programme d'aménagement des câbles et clôtures. L'objectif est de visualiser la totalité des éléments à risque du site sur les 6 années du DOCOB.</p> <p>Dans certain cas, il peut être nécessaire de retirer des clôtures ou des câbles lors qu'ils n'ont plus d'utilités ou qu'ils peuvent être avantageusement remplacés (c'est le cas notamment des câbles qui peuvent être enterrés).</p> <p>Les infrastructures suivantes ont été inventoriées comme étant problématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clôtures pastorales : clôture inférieure du plateau de Campsaure en limite forestière, clôture du bois de Juniet à Oô, clôture 1^{ère} série de la domaniale de Luchon sur le plateau de Superbagnères. - Station de Superbagnères : le travail de visualisation des remontées mécaniques est en cours. - Ligne EDF THT vallée du Lis. - Câble téléphonique du refuge d'Espingo. - Téléphérique EDF du portillon. <p>Cette mesure fait l'objet d'un contrat natura 2000 : DOCOB008-CN1 => « Réduire les risques de collision sur les câbles et clôtures ».</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : à évaluer</i></p>
--------------	------------	---

Nature de l'action :	Mesure de gestion contractuelle
Maître d'ouvrage,	Propriétaires ou gestionnaires des infrastructures.
partenaires :	ONF, Chambre d'Agriculture, associations naturalistes, OGM, RTE/EDF
Modalité de l'aide :	Engagement contractuel contrat Natura 2000
Montant de l'aide :	100 % du coût justifié.
Outils financiers :	MEEDDAT, FEADER
Durée de mise en	6 ans

œuvre :	
Objets de contrôles :	Voir cahier des charges
Indicateurs de suivi :	Nombre de contrats engagés.
Quantitatifs et qualitatifs	Nombre de clôtures ou de câbles équipés.

Propositions élaborées

dans le cadre :

Groupes de travail oiseaux du 21 juin 2007 et du 30 novembre 2007

Réunion technique du 14 janvier 2008.

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

mesures	Montant de l'aide	Prise en charge	Coût
Infra2.1	-	100 %	A évaluer

Habitats et habitats d'espèces concernés :	Tous
Objectifs :	<p>Prévenir en amont d'un projet d'aménagement lourd des risques potentiels sur la conservation des espèces de la directive.</p> <p>La Circulaire du 5 octobre 2004 (DNP/SDEN n° 2004-1) relative à l'évaluation des incidences des programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000) précise que les évaluations d'incidences sont ciblées sur les habitats naturels et les habitats d'espèces ayant justifié la désignation du site.</p> <p>Les travaux, sur les sites Natura 2000, qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soumis à l'autorisation prévue par la loi sur l'eau - soumis à un régime d'autorisation au titre des parcs nationaux, des réserves naturelles ou des sites classés - soumis à un autre régime d'approbation ou d'autorisation donnant lieu à l'établissement d'une étude d'impact ou d'une notice d'impact - inscrit sur une liste arrêtée par le Préfet sur avis du comité de pilotage <p>Relèvent du régime des évaluations d'incidence Natura 2000 (article R 414.19 du code de l'environnement).</p> <p>Les projets situés à l'extérieur des sites Natura 2000 et soumis aux régimes d'autorisation précités et susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 relèvent également du régime d'évaluation des incidences.</p> <p>Art R 414-20 : Par dérogation à l'article R. 414-19, les travaux, ouvrages ou aménagements prévus par les contrats Natura 2000 sont dispensés de la procédure d'évaluation d'incidences.</p>
Pratiques actuelles :	Régime d'évaluation des incidences en application des articles L414-4 et suivants et R414-19 et suivants du Code de l'Environnement.
Changements attendus :	Réalisation d'évaluation d'incidence pour les projets d'aménagement se trouvant à l'intérieur ou à proximité de la ZPS.
Périmètre d'application :	Tout le périmètre des sites.

Descriptif des engagements :

Infra	3.1	<p>Mise à disposition des éléments du Docob pour l'évaluation des incidences des projets de développement sur la zone.</p> <p>Sur demande d'un porteur de projet qui doit réaliser une étude d'impact et une évaluation des incidences sur les habitats et les habitats d'espèces, la structure animatrice pourra transmettre les informations nécessaires à l'évaluation des incidences. La transmission des données devra être validée par la DIREN qui en est propriétaire.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût en fonction des projets du site 0.5 j/projet</i></p>
--------------	------------	--

Nature de l'action :	Information
Maître d'ouvrage, partenaires :	Porteur de projet d'aménagement
Modalité de l'aide :	Sur justificatifs
Montant de l'aide :	100 %

Outils financiers :	Crédit animation MEDD, FEADER.
Durée de mise en œuvre :	6 ans
Objets de contrôles :	Justificatifs
Indicateurs de suivi :	Nombre d'études réalisées sur le site
Quantitatifs et qualitatifs	Prise ne compte des enjeux de conservation dans les études d'incidence

Propositions élaborées
dans le cadre : Groupes de travail activités économiques et loisir de la DH

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesure	Montant de l'aide	Prise en charge	Coût
Infra3.1	-	100 %	A évaluer

Habitats et habitats d'espèces concernés :	Tous
Objectifs :	<p>Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs dans le respect de la réglementation et sur avis du comité de suivi des sites.</p> <p>Les missions de l'animateur sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Assurer la signature de contrats Natura 2000. ⇒ Appuyer la constitution des dossiers. ⇒ Suivi des projets situés sur les sites afin de vérifier qu'ils soient cohérents avec les mesures de conservation proposées. ⇒ Assurer la mise en œuvre des mesures du Docob qui ne sont pas liées à des contrats (information, études). <p>Se coordonner avec la structure en charge du suivi des indicateurs.</p>
Périmètre d'application :	Tout le périmètre des sites

Descriptif des engagements :

Anim	1.1	Rédaction de la charte Natura 2000	<i>Coût : 10 j technicien la première année</i>
Anim	1.2	<p>A. favoriser la contractualisation sur les sites.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion du contenu du Docob. - Rencontre et information des acteurs locaux <p style="text-align: right;"><i>Coût : 2j.technicien par an</i></p> <p>B. Mise en place des actions de gestion dans les contrats Natura 2000.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des futurs contractants. - Prescription des mesures de gestion. - Appui à la constitution des dossiers. - Assistance technique dans la mise en œuvre des mesures. <p style="text-align: right;"><i>Coût : 10j technicien par an)</i></p> <p>C. Mise en œuvre des actions hors contrat Natura 2000.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec les porteurs de projet sur les sites. - Assistance pour l'élaboration des dossiers. <p style="text-align: right;"><i>Coût : 6j technicien par an)</i></p> <p>D. diffuser les préconisations du Docob dans les réunions de planification.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commissions d'écobuage. - Vigilance lors des révisions de plans d'aménagements. - Commissions du plan de chasse. - Participation aux comités concernant des projets d'aménagement sur les sites. - Participation aux réunions publiques d'information sur des projets concernant les sites (Manifestations publiques et/ou touristiques) - Mobilisation de données. <p style="text-align: right;"><i>Coût : 4j technicien par an)</i></p>	

Anim	1.3	<p>Coordination et suivi de la mise en œuvre du Docob : Suivi économique (contrat, budget engagé, planification, montage des dossiers ...) et suivi technique (évaluation du Docob suivi de la conservation des habitats et des habitats d'espèces)</p> <p>A. Préparation et animation du comité de suivi annuel.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation de la réunion (convocations, documents des participants, présentation) - Animation de la réunion - Rédaction du compte rendu. - Rencontre de suivi avec la maîtrise d'ouvrage <p style="text-align: right;"><i>Coût : 5 j technicien par an</i></p> <p>B. Rédaction du rapport d'animation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi en cours d'année des actions mises en œuvre. - Rédaction du document. <p style="text-align: right;"><i>Coût : 2 j. technicien par an</i></p> <p>C. Bilan du Docob en 6^{ème} année.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Synthèse des actions menées sur la période. - Analyse des résultats et propositions d'améliorations. - Rédaction <p style="text-align: right;"><i>Coût : 15j. technicien en 6^{ème} année.</i></p>
-------------	------------	---

Nature de l'action :	Animation
Maître d'ouvrage :	Structure animatrice
Modalité de l'aide :	Convention d'animation du document d'objectifs
Montant de l'aide :	100 %
Outils financiers :	FEADER _ MEEDDAT
Durée de mise en œuvre :	6 ans
Objets de contrôles :	Compte rendu d'animation annuel, participation aux réunions techniques, réalisation des comités de suivi
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Nombre d'actions mises en œuvre, Volume des investissements engagés, Nombre de bénéficiaires et de surfaces engagées.

Récapitulatif des montants d'aide :

Mesures	Montant de l'aide	Prise en charge	coût
Anim1.1	5 000 €	100 %	5 000 €
Anim1.2	66 000 €	100 %	11 000 € X 6 3 500 € X 6
Anim1.3	28 500 €	100 %	7 500 € en dernière année

Habitats et habitats d'espèces concernés :	Lagopède alpin.
Objectifs :	<p>Mobiliser des moyens pour approfondir la connaissance des populations de Lagopède. Le Lagopède est le galliforme de montagne dont les tendances d'évolution de population sont les moins connues.</p> <p>La chasse du lagopède est encadrée par un PMA par chasseur, approuvé annuellement par arrêté Préfectoral. Aujourd'hui cette chasse ne concerne que quelques chasseurs sur le canton de Luchon.</p> <p>Le suivi des populations, compte tenu de leur domaine vital, est complexe à mettre en œuvre. Il nécessite des moyens humains important avec du personnel capable d'arpenter le milieu de haute montagne en période hivernale. Depuis 1991 la Fédération De Chasse de Haute Garonne, s'est engagée dans le suivi de cette population. Il est évident au vu du potentiel « chasse » de l'espèce, que les moyens humains et techniques alloués par la FDC31 dépassent largement le cadre de l'intérêt cynégétique du Lagopède.</p> <p>En 2003, l'OGM a élaboré un protocole qui est mis en œuvre par la FDC31 sur ses fonds propres. Sur la base de ce protocole, l'objectif de cette action est d'augmenter les moyens alloués à ce suivi.</p> <p>La mise en oeuvre de ce suivi devra être en cohérence avec les objectifs de suivi définis au niveau régional.</p>
Pratiques actuelles :	A ce jour, le suivi est assuré par la FDC31 en partenariat avec l'ONCFS à partir d'un protocole fourni par l'OGM.
Changements attendus :	Adapter le protocole au contexte local et augmenter la surface prospectée.
Périmètre d'application :	Tout le périmètre de la ZPS

Descriptif des engagements :

Suivi	1.1	<p>Expertise et Mise en place d'un protocole de suivi sur le domaine de la ZPS.</p> <p>La FDC31 procède au suivi de cette espèce depuis 1991. Depuis 2003, l'OGM a édité un protocole de suivi spécifique dont la FDC31 assure la maîtrise d'ouvrage. Un partenariat avec l'ONCFS permet de dégager des moyens humains qui restent malgré tout insuffisants. Augmenter le nombre de points d'écoute nécessite de mener une expertise du protocole afin de proposer, en fonction des conditions topographiques de la zone, une méthodologie qui assure la validité scientifique des comptages tout en limitant les moyens humains nécessaires. La demande est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une analyse critique des résultats obtenus jusqu'à présent. - Une description du positionnement idéal des points d'écoute dans l'espace eu égard aux conditions stationnelles et la nécessité des repasses. <p>L'OGM assurera l'ingénierie de cette expertise. Les conclusions seront rendues dans un rapport écrit, qui se devra d'être opérationnel. Le protocole suivi restera basé sur celui défini par l'OGM sous le nom de « programme OGM 008 ».</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : 8 000 €.</i></p>
--------------	------------	---

Suivi	1.2	<p>Réalisation des comptages annuels.</p> <p>En fonction de la mesure Suivi1.2, la fédération de chasse sera chargée de la maîtrise d'ouvrage de cette mesure, avec l'objectif de mettre en œuvre le protocole en optimisant les moyens humains et techniques.</p> <p>Il est entendu que ces comptages se réalisent dans des conditions hostiles, en milieu de haute montagne et en période hivernale. La sécurité des agents doit être un élément déterminant dans l'organisation des moyens de comptage. De ce fait, La responsabilité des structures devra aussi être analysée.</p> <p>Les agents mobilisés pourront notamment être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les agents de la FDC31 - Les agents de l'ONCFS - Les accompagnateurs en montagne (sous un régime de prestation de service éventuellement) <p>L'optimisation des comptages peut nécessiter l'utilisation de l'hélicoptère (sécurisation de l'accès, diminution du temps passé en haute montagne ...). Cette utilisation devra être raisonnée et tenir compte des éventuelles menaces pour le maintien de la biodiversité.</p> <p>Les résultats de ces comptages seront présentés en comité de suivi pour information et éventuellement proposition de nouvelles actions dans le Docob.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : 15 000 € par an à réévaluer en fonction des résultats de la mesure suivi1.1</i></p>
Suivi	1.3	<p>Formation des personnels et équipements.</p> <p>Le comptage des lagopèdes se réalise en période hivernale en zone de haute montagne. Il est nécessaire de proposer aux agents de la fédération une formation initiale aux règles de sécurité dans ce milieu hostile et de les équiper de moyens de détection ARVA.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : à estimer.</i></p>

Nature de l'action :	Inventaire et formation.
Maître d'ouvrage,	Fédération de Chasse, ONCFS, OGM ...
partenaires :	Accompagnateurs en montagne, Associations naturalistes, PGHM ...
Modalité de l'aide :	Suivi1.1 et suivi 1.2 : Financement sur justificatif de dépenses Suivi1.3 : Financement de formation dans le cadre d'une activité salariée.
Montant de l'aide :	Peut aller jusqu'à 100 %
Outils financiers :	Suivi1.1 et suivi 1.2 : MEEDDAT – Crédits européens ... Suivi1.3 : fond de formation du SNCF.
Durée de mise en œuvre :	6 ans
Objets de contrôles :	Justificatifs de dépenses
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Nombre de points d'écoute chaque année et répétition sur les 6 ans. Réalisation de documents de synthèse et détermination de tendances d'évolution. Formation des agents compteurs.

Propositions élaborées

dans le cadre :

Réunion des groupes de travail de la directive « oiseaux » et « habitats »

Rencontre du 8 janvier 2008 (FDC31, ONCFS, OGM)

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

mesure	Montant de l'aide	Prise en charges	Coût
Suivi 1.1	8 000 €	100 %	8 000 €
Suivi1.2	75 000 €	50 %	30 000 € / an sur 6 années
Suivi1.3	-	-	A déterminer

Action	Suivi2	Mise en place d'un protocole de suivi pour les espèces sylvicoles	ZPS
---------------	---------------	--	------------

Habitats et habitats d'espèces concernés :	Pic à Dos Blanc et Chouette de Tengmalm.
Objectifs :	<p>Le Pic à Dos Blanc et la Chouette de Tengmalm sont deux espèces sylvicoles emblématiques sur le site de la ZPS. La première puisque l'on serait en présence de la population la plus à l'est de la chaîne, la seconde par le nombre d'individus potentiellement présents.</p> <p>Ces caractéristiques impliquent un suivi plus précis de ces populations au cours des 6 années de validité du document d'objectifs. L'objectif étant de pouvoir réajuster certaines actions si une dégradation de la dynamique de ces deux espèces est remarquée.</p> <p>Pour le Pic à dos blanc, l'inventaire se révèle particulièrement fastidieux eu égard aux difficultés de le contacter. Il sera prévu un inventaire à mi-parcours sur l'ensemble du domaine forestier de la ZPS (en 2011).</p> <p>Les populations de Chouette de Tengmalm sont quant à elles plus fluctuantes d'une année sur l'autre. La mise en place d'un protocole de suivi sur un échantillon de la ZPS, permettra de mieux appréhender la dynamique de cette population.</p> <p>La mise en oeuvre de ces suivis devra être en cohérence avec les objectifs de suivi définis au niveau régional.</p>
Pratiques actuelles :	Observations ponctuelles par des ornithologues
Changements attendus :	<p>Meilleure connaissance de la dynamique des populations.</p> <p>se donner les moyens d'une grande réactivité en fonction des évolutions de ces deux espèces.</p>
Périmètre d'application :	Tout le périmètre de la ZPS

Descriptif des engagements :

Suivi	2.1	<p>Réalisation d'un inventaire de suivi des populations de Pic à Dos Blanc.</p> <p>La technique de recherche sera identique à celle utilisée en 2005.</p> <p>Réalisation d'itinéraires échantillons (transects, points d'écoute) avec écoute spontanée, pendant la période de chant. La période idéale se situe de début mars à mi-mai. Les points d'écoute seront localisés (GPS) et les caractéristiques de la station seront relevées.</p> <p>3 zones d'étude sont à privilégier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bois de la Réouère. - Le bois du mont du Lis. - Rive gauche de la haute vallée de la Pique. <p>1 journée de terrain sera réservée à la prospection de nouveau secteur.</p> <p>Ce suivi sera réalisé 2 fois au cours de la période de validité du document d'objectif, idéalement en 2009 et 2012. Cet inventaire donnera lieu à la rédaction d'un document de synthèse qui sera présenté en comité de suivi du site.</p>
--------------	------------	--

		<i>Coût : 5 jours de prospection 3 j de préparation et de synthèse soit 4 000 €</i>
Suivi	2.2	<p>Mise en place d'un protocole de suivi de la Chouette de Tengmalm.</p> <p>Le protocole de suivi sera le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le suivi sera réalisé sur la base de l'étude de 2005, en s'appuyant sur les mêmes itinéraires échantillons. Ces informations seront cartographiées afin d'assurer leur reproduction sur plusieurs années. - Comptage annuel en période de reproduction. Les points d'écoute seront visités 2 fois à 1 mois d'intervalle. L'écoute des chants spontanés se déroulera dans les heures qui suivent le crépuscule, pendant 10 minutes. Chaque point d'écoute fera l'objet d'une description stationnelle. - Rédaction d'un bilan annuel qui sera présenté en comité de suivi. <p style="text-align: right;"><i>Coût : 3 j technicien par an soit 1 500 € par an</i></p>

Nature de l'action :	Inventaire.
Maître d'ouvrage :	ONCFS, AREMIP, AROMP, ONF...
partenaires :	ONF, ONCFS, AREMIP, AROMP, NMP ...
Modalité de l'aide :	Sur présentation de justificatifs de dépenses
Montant de l'aide :	100 % du coût de la prestation.
Outils financiers :	Crédits MEEDDAT ...
Durée de mise en œuvre :	6 ans
Objets de contrôles :	Justificatifs de dépenses
Indicateurs de suivi :	Nombre de points d'écoute pour chacune des deux espèces.
Quantitatifs et qualitatifs	Compilation des informations.

Propositions élaborées
dans le cadre :

Réunion du groupe de travail le 30 novembre 2007.

Réunion technique du 14 janvier 2008.

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	Montant de l'aide	Prise en charge	Coût
Mesure Suivi 2.1	8 000 €	100 %	4 000 € X 2
Mesure Suivi 2.2	9 000 €	100 %	1 500 € X 6 années

Habitats et habitats d'espèces concernés :	Cor 37.71 & 37.83 : Mégaphorbiaies EU 1301 : Desman des Pyrénées
Objectifs :	évaluer la qualité bactériologique et physico-chimique des eaux en aval des refuges et des zones d'estives. La qualité de l'eau a une grande importance dans la préservation de certains habitats et habitats d'espèces (Desman des Pyrénées, mégaphorbiaies, bas marais et prairies humides ...). Il sera donc nécessaire de développer les analyses bactériologiques et physico-chimiques des eaux en s'appuyant sur un inventaire du réseau hydrographique des sites. En cas de pollution avérée, ces analyses permettront de définir de façon collective les solutions à apporter.
Pratiques actuelles :	Une étude conduite par l'agence de l'eau Adour-Garonne en 2000, montre que l'impact des effluents d'origine humaine et animale sur la qualité des eaux en montagne est réduit. Cependant, certains secteurs tels que le lac de Saussat, l'aval du lac d'Oô et les rejets des refuges du Portillon et d'Espingo semblent être soumis à une pollution d'origine humaine et animale (présence d' <i>Escherichia coli</i> , de streptocoques, d'algues ...).
Changements attendus :	Approfondissement des connaissances sur l'impact des effluents rejetés sur la qualité des eaux et proposition de gestion des effluents.
Périmètre d'application :	Tout le périmètre des sites

Descriptif des engagements :

suivi	1.1	<p><u>Etude du réseau hydrologique sur les sites.</u></p> <p>Collecte des données déjà existantes sur le réseau hydrographique des sites, notamment auprès de EDF.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : 2 j technicien dans le cadre de l'animation du site</i></p>
suivi	1.2	<p><u>Réalisation d'analyses physico-chimiques et bactériologiques en aval des rejets d'effluents.</u></p> <p>Réalisation d'une série d'analyses de l'eau sur les paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conductivité - Température - PH - Oxygène dissous - Nitrate, phosphore, ammonium, carbone organique dissous - Turbidité - Chlorures - Analyse bactériologique (<i>escherichia coli</i>, <i>streptocoques fécaux</i>) - Echantillons d'algues <p>Rédaction d'un rapport sur l'état physico-chimique et bactériologique des eaux sur les sites.</p> <p>Le programme d'analyse sera réalisé 2 fois sur la durée de validité du document d'objectifs (année 2 et année 6 idéalement). Les résultats seront destinés à faire émerger une réflexion sur la qualité des eaux en montagne et les éléments sources de pollution.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : à déterminer en fonction du programme d'analyses</i></p>

Nature de l'action :	Inventaire
Maître d'ouvrage,	agence de l'Eau, collectivités locales, gestionnaires de refuge.
partenaires :	EDF, propriétaires de refuge, communes, collectivités locales, groupements pastoraux, structure animatrice, associations naturalistes.
Modalité de l'aide :	Suivi3.1 : convention d'animation Suivi3.2 : sur justificatifs
Montant de l'aide :	100 %
Outils financiers :	Crédits européens, Agence de l'eau, collectivités locales.
Durée de mise en œuvre :	6 ans
Objets de contrôles :	Justificatifs
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Réalisation d'un programme d'analyse

Propositions élaborées
dans le cadre :

Des groupes de travail activités économiques et de loisirs

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	Montant de l'aide	Prise en Charge	Coût
Suivi3.1	1 000 €	100 %	1 000 €
Suivi3.2		100 %	A évaluer

Habitats et habitats d'espèces concernés :	Les chiroptères 1065 Damier de la Succise 1995 Lézard Pyrénéen de Bonnal 1381 et 1386 bryophytes 1802 Aster des Pyrénées*
Objectifs :	approfondir la connaissance de certains habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Ces compléments d'inventaire pourront être réalisés en fonction des priorités définies au niveau régional.
Pratiques actuelles :	En raison de facteurs multiples tels que la surface des zones à prospecter ou les aléas climatiques, certaines espèces n'ont pu faire l'objet d'inventaires approfondis en 2005. Il est intéressant de prévoir sur la durée de validité du document d'objectifs des inventaires complémentaires qui permettront de mieux appréhender les populations présentes et les éventuelles menaces quant à leur conservation.
Changements attendus :	Mieux appréhender les populations d'espèces d'intérêt communautaire
Périmètre d'application :	Tout le périmètre des sites

Descriptif des engagements :

Suivi	4.1	⇒ Les chiroptères : notamment pour les espèces forestières et analyse cartographique des voies de circulation (haies lisières, cours d'eau...) <i>10 j technicien naturaliste</i>
Suivi	4.2	⇒ Le Damier de la Succise : validation de sa présence sur les sites et inventaire de la population <i>6 j technicien naturaliste</i>
Suivi	4.3	⇒ Le Lézard Pyrénéen de Bonnal : validation de sa présence sur les sites <i>6 j technicien naturaliste</i>
Suivi	4.4	⇒ Les bryophytes : repérage des zones favorables sur les sites, inventaire de la population et cartographie des zones à enjeux. <i>10 j technicien naturaliste</i>
Suivi	4.5	⇒ Androsace des Pyrénées : de stations sont connues sur les sites. Inventaire et suivi de ces stations. <i>10 j technicien naturaliste.</i>
Suivi	4.6	⇒ L'Aster des Pyrénées : suivi du plan de restauration national et veille sur les anciennes station du val d'Esquierry. <i>Financé dans le cadre de la convention d'animation.</i>

Nature de l'action :	Inventaire
Maître d'ouvrage,	Etat
partenaires :	AREMIP, NMP, associations naturalistes, conservatoire botanique ...
Modalité de l'aide :	Sur justificatifs
Montant de l'aide :	100 %
Outils financiers :	Crédits européens, MEEDDAT...
Durée de mise en œuvre :	6 ans
Objets de contrôles :	Justificatifs

Indicateurs de suivi :	Réalisation des inventaires.
Quantitatifs et qualitatifs	Production de documents de synthèse.

Propositions élaborées
dans le cadre :

Des groupes de travail Faune/Flore et lors d'entretiens individuels avec les naturalistes ayant réalisés les primo inventaires

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	Montant de l'aide	Prise en Charge	Coût
Suivi4.1	5 000 €	100 %	5 000 €
Suivi4.2	3 000 €	100 %	3 000 €
Suivi4.3	3 000 €	100 %	3 000 €
Suivi4.4	5 000 €	100 %	5 000 €
Suivi4.5	5 000 €	100 %	5 000 €
Suivi4.6	-	-	-

Habitats et habitats d'espèces concernés :	Tous
Objectifs :	<p>Mise en place d'un suivi général des habitats des sites Natura 2000 sur la durée de validité du document d'objectifs.</p> <p>Aujourd'hui, les sites visés par ce document ne sont pas soumis à des risques forts quant à la conservation des habitats et des habitats d'espèces. Quelques points ponctuels de dégradation ont été mis en avant et des mesures ont été proposées. Cependant sur la durée du document d'objectifs (6 ans) il sera intéressant de faire un point sur la conservation des habitats et des habitats d'espèces à mi-parcours. Ce dernier peut permettre de réorienter les priorités d'actions sur des menaces ou risques nouveaux.</p> <p>Cette proposition de bilan à mi-parcours devra être validé par le comité de suivi en troisième année du Docob. Le comité devra notamment définir la nécessité et l'étendu de ce bilan.</p>
Pratiques actuelles :	Sans objet
Changements attendus :	Bilan à mi-parcours de la conservation des habitats naturels.
Périmètre d'application :	Tout le périmètre des sites.

Descriptif des engagements :

Suivi	5.1	<p>Choix de la méthode et des indicateurs.</p> <p>Un travail préalable sera conduit de façon collective pour choisir une méthode de suivi et des indicateurs qui permettront de déterminer avec assez de précision l'état des habitats sur les sites et leur évolution.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La méthode choisie s'appuiera sur des relevés de terrain et/ou des informations photographiques. • Ce travail de suivi sera réalisé de façon prioritaire sur les zones où des mesures de gestion ont été mises en œuvre. • La méthode devra être validée par le conservatoire botanique pyrénéen avant sa mise en application. <p style="text-align: right;"><i>Coût : 10 j technicien</i></p>
Suivi	5.2	<p>Réalisation du suivi et interprétation.</p> <p>Réalisation du suivi selon la méthode définie précédemment en année 6 du document d'objectifs et rédaction d'un document de synthèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les évolutions des habitats et des habitats d'espèces - Les nouvelles zones à enjeux - La réorientation des actions. <p style="text-align: right;"><i>Coût : 30 j technicien naturaliste par suivi</i></p>

Nature de l'action :	Inventaire
Maître d'ouvrage,	Etat ...
partenaires :	Structure animatrice, ONF, ONCFS, Chambre d'Agriculture de Haute Garonne, DDAF, Associations naturalistes, Conservatoire Botanique ...
Modalité de l'aide :	Sur justificatifs
Montant de l'aide :	100 %
Outils financiers :	Crédits européens, MEEDDAT ...
Durée de mise en œuvre :	Années 5 et 6 du DOCOB.
Objets de contrôles :	Justificatifs
Indicateurs de suivi :	Réalisation des inventaires
Quantitatifs et qualitatifs	Validation en comité de suivi.

Propositions élaborées
dans le cadre :

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	Montant de l'aide	Prise en Charge	Coût
Suivi5.1	5 000 €	100 %	5 000 €
Suivi5.2	15 000 €	100 %	15 000 €

Habitats et habitats d'espèces concernés :	Tous
Objectifs :	<p>Développer la sensibilité environnementale et la connaissance des personnes qui accèdent aux sites.</p> <p>Il est nécessaire de mettre à disposition des personnes concernées, une information « Natura 2000 » simple. En effet, chacun peut faire un geste en faveur de la conservation des espèces s'il est porté à sa connaissance le fonctionnement de l'écosystème et les impacts positifs ou négatifs de l'homme sur ce dernier.</p>
Pratiques actuelles :	<p>Il existe aujourd'hui sur les sites de nombreuses sources d'information (sportives, techniques, naturalistes, touristiques).</p> <p>Lors des groupes de travail, les participants ont insisté pour que la montagne soit divisée en deux zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la haute montagne qui doit rester un espace de liberté où les pratiquants sont sensibilisés aux enjeux naturaliste en amont (par les fédérations sportives, les magazines, les clubs ...). Ce secteur ne doit pas être dénaturé par la pose excessive de panneaux. ➤ la montagne « grand public » à proximité des parkings d'accès où l'information doit être présente de façon visible et vulgarisée.
Changements attendus :	Vulgariser les informations naturalistes du document d'objectifs tout en proposant au public concerné des conseils pour préserver les habitats et habitats d'espèces qu'ils vont rencontrer sur les sites.
Périmètre d'application :	Tout le périmètre des sites.

Descriptif des engagements :

Com	1.1	<p><u>Panneaux de communication.</u></p> <p>Les panneaux d'information doivent apporter aux randonneurs des informations nécessaires à leur compréhension du site Natura 2000 et à leur implication dans la sauvegarde des habitats. Ils devront contenir des informations sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le réseau Natura 2000 - Les sites FR7300880, FR7300881 et FR7312009. - Les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire qu'ils peuvent rencontrer et les mesures mises en œuvre pour assurer leur conservation. - Des conseils pour participer à la sauvegarde des habitats et habitats d'espèces <p>Ces panneaux seront positionnés aux points stratégiques d'entrée sur les sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hospice de France. - Arboretum de Jouéou. - Auberge du Lys. - Grange d'Astau. - Col du portillon - Arrivée de la télécabine à Superbagnères. <p><u>Montage du projet :</u> Etude et analyse de l'existant sur les sites proposés pour l'implantation. La communication Natura 2000 devra s'intégrer à la signalétique déjà en place.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : 1 j technicien</i></p> <p>Rédaction du contenu.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : 2j technicien</i></p> <p>Réalisation des panneaux et implantation des panneaux</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : 1 500 €/ panneau</i></p>
------------	------------	--

Con	1.2	<p><u>Affiches de communication.</u></p> <p>Les affiches permettent de mettre en œuvre des campagnes de communication plus dynamiques que les panneaux d'affichage. Elles seront disposées dans les refuges et les lieux d'accueil et aborderont une thématique particulière de la gestion des sites.</p> <p>En exemple, les thématiques abordées pourront être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gestion des déchets sur les sites Natura 2000. - Le caractère remarquable des sites - Les interactions entre le milieu naturel et les activités humaines - <p style="text-align: right;"><i>Coût par campagne de communication : 600 € 1 j de conception impression de 50 affiches</i></p>
Com	1.3	<p><u>Vulgariser les informations pour les éditeurs de TOPO-GUIDE, de sites Internet ou de Documents :</u></p> <p>Prise de contact avec les personnes qui sont amenées à éditer des informations qui concernent les sites Natura 2000 du Luchonnais. (CDRP 31, bureau des guides, office du tourisme, communes, Sivom ... Liste non exhaustive)</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût 1j. technicien par an (6j.)</i></p> <p>Rédaction d'un contenu en concertation avec les éditeurs et échange d'informations.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût 2j. technicien</i></p>

Nature de l'action :	Information/communication
Maître d'ouvrage, partenaires :	Collectivités locales, propriétaires ou gestionnaires des parcelles d'implantation, éditeurs de topo-guide, structure animatrice ...
Modalité de l'aide :	Sur justificatifs + convention d'animation
Montant de l'aide :	100 %
Outils financiers :	MEEDDAT, FEADER ...
Durée de mise en œuvre :	6 ans
Objets de contrôles :	justificatifs
Indicateurs de suivi :	Nombre de panneaux
Quantitatifs et qualitatifs	Nombre de documents édités

Propositions élaborées
dans le cadre :

Groupes de travail des : 21 juin 2007, 30 novembre 2007.

Groupes de travail activités économiques et loisirs de la DH

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	Aide	Prise en charge	Coût
Com1.1	10 500 €	100 %	1 500 € + 1 500 € X 6
Com1.2	3 600 €	100 %	600 € X 6 années
Com1.3	4 000 €	100 %	4 000 €

Habitats et habitats d'espèces concernés :	Tous
Objectifs :	Diffuser au plus grand nombre les informations sur les actions de restauration mises en œuvre sur les sites et promouvoir la conservation des habitats naturels et des espèces.
Pratiques actuelles :	Une série de bulletins a été diffusée lors de l'élaboration du document d'objectifs. Ils assurent la transmission de l'information auprès du grand public, sur les objectifs de Natura 2000 et les préconisations de conservation. La diffusion de ces informations assure une certaine transparence au projet Natura 2000.
Changements attendus :	Associer le plus grand nombre de personnes à la démarche Natura 2000 et assurer une continuité de l'information avec un rendez-vous annuel.
Périmètre d'application :	Tout le périmètre des sites.

Descriptif des engagements :

Com	2	<p>Rédaction et diffusion d'un bulletin d'information annuel de 6 pages en quadrichromie et mise en ligne sur internet.</p> <p>Le contenu de ce bulletin devra présenter les actions mises en œuvre sur les sites FR7300881, FR7300880 et FR7312009 et proposer des informations sur les caractéristiques des habitats et habitats d'espèces.</p> <p>La liste de diffusion contiendra : les communes, les EPIC, l'office du tourisme, les établissements scolaires du canton de Luchon, les associations naturalistes, les membres du comité de pilotage, et toute autre organisation ou personne en faisant la demande.</p> <p>La parution de ce bulletin aura lieu au cours du mois de mai avant la période estivale lors des 6 années de validité du document d'objectifs.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût d'un bulletin : 6 j technicien 800 € impression</i></p>
-----	---	--

Nature de l'action :	Information/formation.
Maître d'ouvrage, partenaires :	Structure animatrice
Modalité de l'aide :	Convention d'animation
Montant de l'aide :	100 %
Outils financiers :	FEADER / MEDD
Durée de mise en œuvre :	6 Ans
Objets de contrôles :	Edition du document
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Nombre d'exemplaires distribués, Prise en main du bulletin.

Propositions élaborées dans le cadre :

Groupes de travail : 21 juin 2007, 30 novembre 2007.

Groupes de travail activités économiques et loisirs de la DH

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesure	Montant de l'aide	Prise en charge	Coût
Com2.1	22 800 €	100 %	3 000 € + 800 € X 6 années

Habitats et habitats d'espèces concernés :	Tous
Objectifs :	Recenser les outils pédagogiques disponibles et proposer aux enseignants des projets pédagogiques et un accompagnement ayant pour sujet la conservation des habitats naturels au travers de Natura 2000.
Pratiques actuelles :	Des outils pédagogiques existent et sont disponibles au niveau local, départemental et régional. Ces outils sont des supports à l'éducation à l'environnement.
Changements attendus :	Appropriation par les élèves et les enseignants de la notion d'habitat naturel et de conservation.
Périmètre d'application :	Tout le périmètre du site.

Descriptif des engagements :

Com	3.1	<p>Recensement des outils existants :</p> <p>Un certain nombre d'outils ont déjà été réalisés sur le thème de l'environnement et de sa protection. Il sera réalisé une enquête auprès des associations naturalistes et autres structures ayant émergé à des fonds d'animation et d'éducation à l'environnement pour recenser les outils pédagogiques existants.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : 1j technicien</i></p>
Com	3.2	<p>Accompagnement des enseignants dans la réalisation d'un projet pédagogique « Natura 2000 » :</p> <p>Réunion avec le corps enseignant pour proposer des journées pédagogiques. Accompagnement dans la définition du projet pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les grandes lignes du projet éducatif. • Les objectifs pédagogiques : <ul style="list-style-type: none"> - Découvrir la richesse du milieu montagnard. - Appréhender les relations entre le milieu et l'activité humaine. - S'approprier les moyens de préserver la biodiversité présente. • les démarches pédagogiques • Les moyens mis en oeuvre (<i>animateurs, matériel, véhicules, etc</i>). • Les besoins des enfants accueillis. • le rôle de chacun (<i>animateur, adjoint, directeur, AS, personnel de service</i>) • Les grandes lignes du projet d'animation. <p>Cette mesure doit s'envisager au niveau départemental et être mise en œuvre par un travail collectif des structures animatrices Natura 2000 sur la Haute-Garonne.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : intégré à la convention d'animation et mutualisé à l'ensemble des structures animatrice dans le cadre de participation à une réflexion de groupe</i></p>

Nature de l'action :	Information/formation
Maître d'ouvrage	Education nationale, établissements privés d'enseignement, lycées agricoles (partenaires) ...
partenaires	Associations Naturalistes, structure animatrice ...
Modalité de l'aide :	Justificatifs de dépenses

Montant de l'aide :	A évaluer
Outils financiers :	Conseil Régional, DRDJS
Durée de mise en œuvre :	6 ans
Objets de contrôles :	Justificatifs
Indicateurs de suivi :	Réalisation de projet pédagogique
Quantitatifs et qualitatifs	Existence d'un groupe de travail sur cette thématique

Propositions élaborées
dans le cadre :

Groupes de travail des 21 juin 2007, 30 novembre 2007.

Groupes de travail activités économiques et loisirs de la DH.

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

mesure	Montant de l'aide	Prise en charge	coût
Com3.1	500 €	100 %	500 €
Com3.2			-

Action	Ours	Mise en œuvre du programme de restauration et de conservation de l'ours brun.	ZSC
---------------	-------------	--	------------

Habitats et habitats d'espèces concernés :	1354 – Ours Brun.
Objectifs :	Rappeler les programmes en place pour la restauration et la conservation de l'ours brun sur le massif pyrénéen.
Pratiques actuelles :	Des mesures d'accompagnement sont déjà proposées pour les forestiers et les exploitants agricoles.
Changements attendus :	Accompagnement du programme de restauration.
Périmètre d'application :	Tout le périmètre des sites.

Descriptif des engagements :

Ours	1.1	Mise en oeuvre du programme de réintroduction de l'Ours Brun
-------------	------------	--

Nature de l'action :	Contractuelle
Maître d'ouvrage :	Groupements pastoraux, Collectivités locales
partenaires :	ONCFS, DDAF, DIREN
Modalité de l'aide :	Sur justificatif
Montant de l'aide :	Jusqu'à 100%
Outils financiers :	PSEM, MEEDDAT, FEADER
Durée de mise en œuvre :	6 ans
Objets de contrôles :	justificatifs
Indicateurs de suivi :	Nombre de mesures mises en oeuvre.
Quantitatifs et qualitatifs	

Propositions élaborées dans le cadre :

Ces actions et mesures liées à la réintroduction de l'ours brun sur le massif des Pyrénées ne sont pas issues de la réflexion pour la rédaction du document d'objectifs des sites Natura 2000. Elles s'appliquent de façons identiques sur l'ensemble de la chaîne que l'on soit ou non en zone Natura 2000.

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	Montant de l'aide	Prise en Charge	Coût
Ours 1.1	-	-	A évaluer

9.3. Tableau de synthèse.

code	Actions	mesures	sites	Habitats et habitats d'espèces concernés	surface concernée	Montant de l'aide	durée de mise en œuvre	Priorité de mise en œuvre
Maintien des milieux agro-pastoraux favorables								
Est1	Sensibiliser les éleveurs aux enjeux de conservation.	Est1.1 :Réalisation de journées d'échange	ZPS ZSC	DH : habitats agropastoraux, chiroptères DO : Bondrée apivore, Milan Royal, Perdrix Grises de Montagnes, Lagopède alpin, Aigle Royal, Gypaète barbu, Circaète Jean-le-Blanc.	zones pastorales	6 720.00 €	6ans	1
Est2	Maintien de l'ouverture des habitats agro-pastoraux	Est 2.1 : PHAE estive	ZPS ZSC		7500 ha	738 705.00 €	5 ans	1
		Est 2.2 : gardiennage			180 000.00 €	6 ans		
		Est 2.3 : animation pastorale			-	6 ans		
Est 2.4 : amélioration pastorale		à évaluer		6ans				
Est3	Prise en compte des enjeux espèces lors de la programmation des écobuages en estive	Est3.1 : Réalisation de diagnostic écologique sur les zones faisant l'objet d'une programmation de travaux.	ZPS	zones pastorales	2 400.00 €	6ans		
Est4	Elaboration de plans de gestion des estives pour adapter la pression de pâturage aux enjeux de conservation	Est4.1 : réaliser des plans de gestion	ZSC ZPS	zones pastorales	31 500.00 €	6ans	2	
		Est4.2 : Valoriser le soutien au gardiennage			90 000.00 €	6 ans		
		Est4.3 : assurer des pratiques de conduite du troupeau permettant de maintenir les milieux naturels ouverts ou semi-ouverts dans un bon état de conservation			à évaluer	5ans		
Est5	Maintien des prairies de fauches de montagne	Est5.1 : mise en œuvre d'une mesure de réduction de la fertilisation	ZSC ZPS	38.3	9.88 ha	13 070.00 €	5 ans	2
Est6	Préserver le réservoir alimentaire des chiroptères	Est6.1 information des agriculteurs	ZSC	Chiroptères	Tout le périmètre	2 688.00 €	6 ans	2
Sous total des aides au titre des actions en faveur des milieux pastoraux						1 065 083.00 €		

code	Actions	mesures	sites	Habitats et habitats d'espèces concernés	surface concernée	Montant de l'aide	durée de mise en œuvre	Priorité de mise en œuvre
------	---------	---------	-------	--	-------------------	-------------------	------------------------	---------------------------

Maintien d'un milieu forestier favorable

For.1	Gestion forestière favorable à la conservation des espèces sylvicoles du site Natura 2000.	For1.1 : Sensibilisation des forestiers aux enjeux de conservation.	ZSC ZPS	DH : habitats forestiers, Chiroptères, Bryophytes, Rosalie des Alpes, Desman des Pyrénées DO : Grand Tétrás, Chouette de Tengmalm, Pic à Dos Blanc, Pic Noir, Bondrée Apivore, Milan Royal.	Zones forestières	1 500.00 €	6 ans	1
		For1.2 : Révision des plans d'aménagement.				-	6 ans	
		For1.3 : plan d'action ONF				-	6 ans	
		For1.4 : améliorer les conditions stationnelles en forêts				à évaluer	5 à 30 ans	
For2	Créer une pépinière d'essences forestières pyrénéennes	For2.1 : émergence du projet	ZSC	Tous les habitats forestiers	Zone forestière	2 500.00 €	6 ans	3

Réhabilitation des habitats tourbeux

Tourb1	Rétablir le fonctionnement hydrique d'une tourbière	Tourb1.1 : Diagnostic écologique de la tourbière	ZSC	51.11 Tourbière haute active	6 000 m ²	500.00 €	2008	1
		Tourb1.2 : rétablissement du profil				à évaluer	2008/2009	
		Tourb1.3 : Modification de l'alimentation des bassins et mise en défens de la zone tourbeuse				à évaluer	2008/2009	
		Tourb1.4 : suivi de la tourbière				7 500.00 €	6 ans	
Tourb2	Restaurer et suivre l'évolution d'un bas-marais alcalin	Tour2.1 : Diagnostic initial	ZSC	Bas marais alcalin	4 300 m ²	1 000.00 €	6 ans	2
		Tourb2.2 : achat d'une clôture et mise en défens de la zone				2 262.00 €		

Sous total des aides au titre des actions en faveur de la réhabilitation des habitats tourbeux

11 262.00 €

code	Actions	mesures	sites	Habitats et habitats d'espèces concernés	surface concernée	Montant de l'aide	durée de mise en œuvre	Priorité de mise en œuvre
------	---------	---------	-------	--	-------------------	-------------------	------------------------	---------------------------

Maîtriser la fréquentation sur le site

Freq1	Information des usagers de la montagne	Freq1.1 : Mettre en œuvre une communication auprès des pratiquants de loisir en montagne	ZPS	DH: tous les habitats et les habitats d'espèces DO : Galliformes, rapaces, Crave à bec rouge	Tout le périmètre	-	6ans	1
		Freq1.2 : Mettre en œuvre une communication auprès des professionnels (moniteurs sportifs, accompagnateurs ... inclus)				9 000.00 €	6 ans	
Freq2	Gestion des déchets	Freq2.1 : inciter les pratiquants de la montagne à redescendre leur déchet en plaine.	ZPS	Galliformes	Tout le périmètre	2 000.00 €	6 ans	3

Sous total des aides au titre des actions en faveur de la maîtrise de la fréquentation

11 000.00 €

Gestion des infrastructures

Infra1	Gestion des infrastructures légères	Infra1.1 : Création et mise à jour d'une base de données cartographiques sur les sentiers et voies d'escalades présents sur le site.	ZPS ZSC	DH : Tous les habitats ainsi que le Desman des Pyrénées et le lézard pyrénéen de Bonnal DO : Rapaces nicheurs et Galliformes	Tout le périmètre	5 200.00 €	6ans	1
		Infra1.2 : Réalisation d'étude préalable à l'installation d'une infrastructure légère				6 000.00 €	6ans	
		Infra1.3 : limiter temporairement certaines pratiques.				5 000.00 €	6ans	
		Infra1.4 : réaliser des travaux d'aménagement				à évaluer	6ans	
Infra2	gestion des risques de collision.	Infra2.2 : Programme d'aménagement de câbles et clôtures	ZPS	Galliformes, rapaces	Tout le périmètre	à évaluer	6ans	1
Infra3	Veille sur les aménagements lourds	Infra3.1 : Mise à disposition des éléments du Docob pour l'évaluation des incidences des projets de développement sur la zone.	ZPS ZSC	tous	Tout le périmètre	à évaluer	6ans	1

Sous total des aides au titre des actions en faveur de gestion des infrastructures

16 200.00 €

code	Actions	mesures	sites	Habitats et habitats d'espèces concernés	surface concernée	Montant de l'aide	durée de mise en œuvre	Priorité de mise en œuvre
------	---------	---------	-------	--	-------------------	-------------------	------------------------	---------------------------

Connaissance et suivi des espèces

Suivi1	suivi des populations de Lagopède	Suivi1.1 : expertise et mise en place d'un protocole de suivi	ZPS	Lagopède alpin	étage montagnard et alpin	8 000.00 €	1 an	2
		Suivi1.2 : réalisation des comptages annuels				75 000.00 €	5 ans	
		Suivi1.3 : Formation des personnels et équipements				à évaluer	6 ans	
Suivi2	Mise en place de protocole de suivi pour les espèces sylvicoles	Suivi2.1 : réalisation d'un inventaire intermédiaire des populations de Pic à dos Blanc	ZPS	Pic à Dos Blanc	Zones forestières	8 000.00 €	2009 & 2012	1
		Suivi2.2 : Mise en place d'un protocole de suivi de la Chouette de Tengmalm		Chouette de Tengmalm		9 000.00 €	6 ans	
Suivi3	Suivi de la qualité de l'eau	Suivi3.1 : étude du réseau hydrologique	ZSC	Desman des Pyrénées	réseau hydrologique	1 000.00 €	2008	3
		Suivi3.2 : réalisation d'analyses physico-chimiques				à évaluer	5 ans	
Suivi4	Compléments d'inventaire	Suivi4.1 : Chyoptères	ZSC	Chyoptères	milieux forestiers	5 000.00 €	?	3
		Suivi4.2 : Damier de la Succise		Damier de la Succise	bas-marais	3 000.00 €	?	
		Suivi4.3 : Lézard Pyrénéen de Bonnal		Lézard Pyrénéen de Bonnal	milieux rocheux	3 000.00 €	?	
		Suivi4.4 : Bryophites		Bryophites	milieux forestiers	5 000.00 €	?	
		Suivi4.5 : Androsace des Pyrénées		Androsace des Pyrénées	milieux rocheux	5 000€	?	
		Suivi4.6 : Aster des Pyrénées		Aster des Pyrénées	milieux rocheux		?	
Suivi5	Suivi général des habitats et habitats d'espèces à mi-parcours du Docob.	Suivi5.1 choix de la méthode et des indicateurs	ZSC	Tous	Tous	5 000.00 €	2012	3
		Suivi5.2 : Réalisation du suivi et interprétation				15 000.00 €		
Sous total des aides en faveur du suivi des espèces et des habitats						137 000.00 €		

code	Actions	mesures	sites	Habitats et habitats d'espèces concernés	surface concernée	Montant de l'aide	durée de mise en œuvre	Priorité de mise en œuvre
------	---------	---------	-------	--	-------------------	-------------------	------------------------	---------------------------

Animation Communication

Anim.1	Animation du document d'objectifs	Anim1.1 : rédaction de la charte Natura 2000	ZPS ZSC	Toutes	Tout le périmètre	5 000.00 €	6 ans	1
		Anim1.2 : promouvoir la contractualisation sur les sites				66 000.00 €		1
		Anim1.3 : assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Docob.				28 500.00 €		1
Com.1	Information et communication générales	Com1.1 : implantation de panneaux de communication.	ZPS ZSC	Toutes	Tout le périmètre	10 500.00 €	6 ans	1
		Com1.2 : Affiches de communication				3 600.00 €		2
		Com1.3 : proposer une communication « Natura 2000 »aux éditeurs de prospectus, de sites Internet ou de documents concernant les sites				4 000.00 €		1
Com.2	Rédaction d'un bulletin d'information		ZPS ZSC			25 800.00 €		1
Com3	Proposer des outils pédagogiques et accompagner les enseignants sur des projets liés à Natura 2000	Com3.1 : Recensement des outils existants	ZPS ZSC			500.00 €		2
		Com3.2 : accompagnement des enseignants dans le cadre d'un projet pédagogique.				à évaluer		2

Sous total des aides en faveur des actions de communication et d'animation.

143 900.00 €

Mesures de réintroduction de l'ours Brun

Ours	Mise en œuvre des mesures liées au programme de restauration et de conservation de l'Ours Brun		ZSC ZPS	1354 Ours Brun	Tout le périmètre	?	?	1
-------------	--	--	------------	----------------	-------------------	---	---	---

Total des aides déjà évaluées sur les 6 années de validité du Docob :

1 388 445.00 €

Conclusion.

La réalisation des documents d'objectifs nous a permis de mettre en exergue la grande qualité du milieu naturel, avec un nombre d'habitats et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire important et les enjeux liés aux activités humaines, qu'elles soient de productions ou de loisirs.

Sur cet espace de haute montagne, soumis à des contraintes climatiques et topographiques importantes, un équilibre s'est établi, assurant la bonne conservation des habitats et des habitats d'espèces malgré les pratiques humaines. Seules quelques zones sont menacées sur les plus de 11 000 hectares de la ZSC. Sur ces secteurs, nous avons pu, grâce à la concertation, proposer des actions correctives qui devront permettre d'améliorer la conservation les habitats.

Concernant l'avifaune, nous sommes là aussi sur un espace exceptionnel avec 3 couples d'Aigle royal, une population de Pic à dos blanc, l'emblématique Grand Tétrás ... espèces qu'il convient de préserver. Quelques actions marquantes comme la visualisation des câbles et clôtures ou la préservation des habitats forestiers ont permis à l'ensemble des acteurs de prendre conscience des enjeux pour le site de la ZPS.

Une attente assez forte est à noter pour toutes les actions de communication et de vulgarisation proposées dans les Docob.

Après cette période d'inventaire et d'analyse, viens le temps de l'action. Le comité de suivi aura la charge de mettre en oeuvre le programme des Docob, en s'appuyant notamment sur les priorités qui ont été définies. La structure animatrice qui sera désignée, devra accompagner la réalisation des projets et des contrats en optimisant l'utilisation des financements disponibles.

Glossaire

Directive européenne

Texte adopté par les Etats membres de l'Union européenne prévoyant une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque Etat le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir. Chaque Etat doit rendre son droit national conforme à une directive européenne.

Directive "Habitats"

Directive 92-43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels (ne pas confondre avec les habitations) ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Elle prévoit la constitution d'un réseau de sites (le réseau Natura 2000) abritant les habitats naturels et les habitats d'espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire. Elle comprend notamment une annexe I (habitats naturels), une annexe II (espèces animales et végétales) pour lesquels les Etats membres doivent désigner des Zones Spéciales de Conservation et une annexe III relative aux critères de sélection des sites.

Directive "Oiseaux"

Directive 79-409 / CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Elle organise la protection des oiseaux dans les Etats membres et celle de leurs habitats.

Diversité biologique

Expression de la variété de la vie sur la planète à tous ses niveaux d'organisation. Elle comprend notamment les microorganismes, les espèces sauvages végétales et animales. Ce sont aussi des milieux comme les eaux douces, les eaux marines, les forêts, les tourbières, les prairies, les marais, les dunes,...

Espèces d'intérêt communautaire

Espèces en danger ou vulnérables ou rares ou endémiques (c'est à dire propres à un territoire bien délimité) énumérées à l'annexe II de la directive et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation.

Habitats d'intérêt communautaire

Habitats en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant des exemples remarquables de caractéristiques propres à une ou plusieurs des six régions biogéographiques, énumérés à l'annexe I de la directive et pour lesquels doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation.

Habitats ou espèces prioritaires

Habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière. Ils sont signalés par un " * " aux annexes I et II de la directive " Habitats ".

Région biogéographique

Région qui s'étend sur le territoire de plusieurs Etats membres et qui présente une faune, une flore et un milieu biologique conditionnés par des facteurs écologiques tels que le climat (précipitations, température...) et la géomorphologie (géologie, relief, altitude...). L'Union européenne comprend 6 régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne (*) et méditerranéenne. La France est concernée par 4 de ces régions : alpine, atlantique, continentale et méditerranéenne. (*) Canaries, Açores, Madère.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen cohérent formé par les Zones de Protection Spéciales et les Zones Spéciales de Conservation. Dans les zones de ce réseau, les Etats Membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les types d'habitats et d'espèces concernés. Pour ce faire, ils peuvent utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles.

Site d'Importance Communautaire (SIC)

Un site qui contribue de manière significative à maintenir ou à rétablir un type d'habitat ou une espèce d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable et/ou qui contribue au maintien de la diversité biologique dans la ou les régions biogéographiques concernées.

Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

Sites désignés par les Etats membres de l'Union européenne au titre de la directive 92-43 / CEE dite directive "Habitats".

Table des matières.

Inventaire et analyse de l'existant	12
1. Présentation générale des Sites.	13
1.1. Paramètres géographiques et physiques.	13
1.1.1. Limites administratives.	13
1.1.2. Propriété foncière.	13
1.1.3. Géologie et pédologie.	15
1.1.4. Caractéristiques climatique et hydrologique.	15
1.2. Occupation de l'espace.	17
1.2.1. La végétation.	17
1.2.2. La Faune.	19
1.3. Zonages déjà existants.	19
1.3.1. Protections nationales :	19
1.3.2. ZNIEFF :	19
2. Inventaire Naturaliste (Directive Habitats).....	21
2.1. Méthodologie.	21
2.1.1. La préparation de la phase de terrain.	21
2.1.2. La prospection terrain.	21
2.1.3. La cartographie.	21
2.2. Résultat de l'inventaire des habitats naturels.	21
2.2.1. Liste des habitats inventoriés.	23
3. Inventaires faunistiques et floristiques (DH).	33
3.1. La Rosalie des alpes.	33
3.1.1. Méthodologie.	33
3.1.2. Résultats.	33
3.1.2.1. Recherche de la Rosalie.	33
3.1.2.2. Secteurs favorables.	33
3.2. Le Lézard des Pyrénées.	33
3.2.1. Méthodologie.	33
3.2.2. Résultats.	33
3.2.2.1. Connaissance de l'espèce sur les sites.	33
3.2.2.2. Prospection.	33
3.3. Les Chiroptères.	35
3.3.1. Méthodologie.	35
3.3.2. Résultats.	35
3.4. Le Desman des Pyrénées.	37
3.4.1. Méthodologie.	37
3.4.2. Résultats.	37
3.5. L'Androsace des Pyrénées et l'Aster des Pyrénées.	37
3.6. Des habitats d'espèces supplémentaires.	37
4. Inventaires des populations d'oiseaux (Directive Oiseaux).	39
4.1. Méthodologie.	39
4.1.1. Les Galliformes.	39
4.1.2. Les rapaces.	39
4.1.2.1. Les rapaces diurnes.	39
4.1.2.2. La Chouette de Tengmalm.	39
4.1.3. Le Pic à dos blanc.	39
4.2. Résultat des inventaires.	39
5. Inventaires des activités économiques.	41
5.1. Les activités économiques sur les sites.	41
5.1.1. Le pastoralisme.	41
5.1.1.1. Pastoralisme et agriculture de Montagne.	43
5.1.1.1.1. L'agriculture sur les 6 communes.	43

5.1.1.1.2.	Les estives.	43
5.1.1.2.	Les structures collectives, gestionnaires de l'espace pastoral.	43
5.1.1.3.	Enjeux pour demain : le renouvellement des générations.	45
5.1.2.	Les activités sylvicoles.	45
5.1.2.1.	La forêt publique.	45
5.1.2.1.1.	Les forêts.	45
5.1.2.1.2.	Les règles de gestion.	45
5.1.2.1.3.	La vigilance RTM (Restauration des Terrains en Montagne).	47
5.1.2.1.4.	Plan d'action de l'agence ONF de la Haute-Garonne et du Gers.	47
5.1.2.2.	La forêt privée.	47
5.1.3.	La production hydroélectrique.	49
5.2.	Les activités de loisirs sur les sites.	49
5.2.1.	L'activité cynégétique.	49
5.2.1.1.	Territoires de chasse et droit de chasse.	49
5.2.1.2.	Réglementation et prélèvement sur le canton.	49
5.2.2.	Les activités halieutiques.	51
5.2.3.	Les activités sportives et touristiques.	51
5.2.3.1.	La randonnée et l'escalade.	51
5.2.3.2.	Le VTT.	53
5.2.3.3.	Le canyoning.	53
5.2.3.4.	La raquette à neige.	53
5.2.3.5.	Le parapente.	53
5.2.4.	Aménagement de l'Hospice de France.	53
5.2.5.	La station de ski de Superbagnères.	53
5.2.5.1.	Les équipements de la station :	53
5.2.5.2.	Activité de la station :	55
5.2.5.3.	Projets de la station.	55
	Enjeux et objectifs de gestion	56
6.	Définition des enjeux de la Directive « oiseaux ».	57
6.1.	Enjeux écologiques et hiérarchisation patrimoniale.	57
6.1.1.	Evaluation de l'état de conservation des espèces.	57
6.1.1.1.	Les galliformes.	57
6.1.1.1.1.	Le Grand Tétras.	57
6.1.1.1.2.	Le Lagopède alpin.	57
6.1.1.1.3.	La Perdrix grise des Pyrénées.	57
6.1.1.2.	Les Rapaces.	59
6.1.1.3.	Les pics.	59
6.1.1.4.	Le Crave à bec rouge.	61
6.1.2.	Menaces sur les espèces.	61
6.1.2.1.	Modification des conditions stationnelles.	61
6.1.2.1.1.	Le climat.	61
6.1.2.1.2.	La gestion du milieu par les activités humaines.	61
6.1.2.2.	Dérangement par les activités humaines.	61
6.1.2.2.1.	La fréquentation humaine.	61
6.1.2.2.2.	La construction d'infrastructures touristiques ou professionnelles.	63
6.1.2.3.	Le braconnage.	63
6.1.2.4.	La prédation et les pathologies.	63
6.1.3.	Hiérarchisation.	63
6.2.	Les grands objectifs de gestion du site.	65
7.	Définition des enjeux de la Directive « Habitats ».	67
7.1.	Enjeux écologiques et hiérarchisation patrimoniale.	67
7.1.1.	Evaluation de l'état de conservation des habitats et des habitats d'espèces.	67
7.1.1.1.	Les Habitats.	67
7.1.1.1.1.	Les milieux humides.	67
7.1.1.1.2.	Les milieux agro-pastoraux.	67
7.1.1.1.3.	Les milieux forestiers.	69
7.1.1.1.4.	Les milieux rocheux.	69
7.1.1.2.	Les Habitats d'espèces.	69
7.1.2.	Menaces sur les habitats et les habitats d'espèces.	71

7.1.2.1.	Les milieux humides.	71
7.1.2.2.	Les milieux agro-pastoraux.	71
7.1.2.3.	Les milieux forestiers.	71
7.1.2.4.	Les milieux rocheux.	73
7.1.3.	Hiérarchisation.	73
7.2.	Les grands objectifs de gestion du site.	75
8.	Enjeux humains.	77
	Les actions.	78
9.	Le programme d'action.	79
9.1.	Mise en œuvre des directives.	79
9.1.1.	Les contrats.	79
9.1.2.	Les autres mesures.	79
9.1.3.	Les outils financiers.	79
9.1.3.1.	Les crédits européens.	79
9.1.3.1.1.	FEADER.	79
9.1.3.1.2.	LIFE +.	81
9.1.3.1.3.	FEDER.	81
9.1.3.2.	Les crédits de l'Etat.	81
9.1.3.3.	Les crédits de l'agence de l'eau.	81
9.1.3.4.	Les crédits des collectivités locales.	81
9.2.	Fiches action.	83
9.3.	Tableau de synthèse.	143
	Conclusion.	149
	Glossaire.	150
	Table des matières.	152
	Table des illustrations.	155
	Liste des sigles et abréviations.	157
	Bibliographie.	158

Table des illustrations.

Graphique 1 : Répartition des milieux naturels.....	22
Graphique 2 : répartition par classe d'âge des éleveurs pastoraux sur les sites de la DH.....	44
Graphique 3 : comptage perdrix.....	58
Tableau 1 : Liste des ZNIEFF.....	18
Tableau 2 : hiérarchisation des forêts favorables à la Rosalie.....	32
Tableau 3 : localisation des secteurs favorables.....	32
Tableau 4 : liste des espèces.....	38
Tableau 5 : caractéristiques des groupements pastoraux.....	42
Tableau 6 : démographie des groupements pastoraux.....	44
Tableau 7 : Forêts relevant du régime forestier.....	46
Tableau 8 : attributions gros gibiers sur le canton de Luchon.....	48
Tableau 9 : Plan de chasse galliformes.....	48
Tableau 10 : données d'exploitation de la station de superbagnères.....	55
Tableau 11 : inventaire rapaces en 2005.....	58
Tableau 12 : hiérarchisation.....	62
Tableau 13 : état de conservation des habitats agro-pastoraux.....	66
Tableau 14 : état de conservation des habitats en milieux humides.....	67
Tableau 15 : Etat de conservation des habitats forestiers.....	68
Tableau 16 : Etat de conservation des habitats rocheux.....	68
Tableau 17 : Etat de conservation des habitats d'espèces.....	69
Tableau 18 : Hiérarchisation des habitats.....	72
Tableau 19 : Hiérarchisation des Habitats d'espèces.....	73
Tableau 20 : interaction enjeux humain et écologique.....	76
Figure 1: localisation des sites.....	12
Figure 2: Tendances actuelles de l'évolution de l'utilisation de l'espace montagnard (in Contrat de territoire : Plan de Gestion de l'Espace Rural par vallée assortie d'une charte paysagère, 2001, SIVOM du Canton de Luchon).....	16
(Carte 1 : Cartes simplifiées des habitats naturels).....	21
(Carte 2 : habitats d'intérêt communautaire et habitats d'intérêt communautaire prioritaire).....	23
(Carte 3 : Rosalie des Alpes).....	33
(Carte 4: inventaire des chiroptères).....	35
(Carte 5: Le Desman des Pyrénées).....	37
Carte 6 : inventaires oiseaux.....	39
Carte 7 : L'activité Pastorale.....	41
Carte 8 : la gestion sylvicole.....	45
(Carte 9 : activités hydroélectrique).....	49
(Carte 10: activités sportives et touristiques).....	51
(Carte 11 : habitats d'intérêt communautaires des milieux humides).....	67
Carte 12 : habitats d'intérêt communautaire des milieux agro-pastoraux.....	67
Carte 13 : habitats d'intérêt communautaire des milieux forestiers.....	69
Carte 14 : habitats d'intérêt communautaire des milieux rocheux.....	69
(Carte 15 : localisation des actions et mesures).....	83

Liste des sigles et abréviations

AAPPMA :	Association Agréée de Pêche et Protection du milieu Aquatique.
ACCA :	Association Communale de Chasse Agréée.
ADASEA :	Association Départementale d'Aménagement des Structures d'Exploitations Agricoles.
AICA :	Association Intercommunale de Chasse Agréée.
AROMP :	Association Régionale Ornithologique de Midi-Pyrénées.
CDA31 :	Chambre d'Agriculture de Haute Garonne.
CDCFS :	Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.
CNASEA :	Centre National d'Aménagement des Structures d'Exploitations Agricoles.
DDAF :	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.
DH :	Directive « Habitats »
DNP :	Direction de la Nature et des Paysages.
DGFAR :	Direction Générale de la Forêt et des Affaires Rurales.
DO :	Directive « Oiseaux »
DOCOB :	DOCument d'OBjectifs
EPCI :	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FD :	Forêt Domaniale
FDC31 :	Fédération de Chasse de Haute-Garonne
FEADER :	Fond Européen Agricole de DEveloppement Rural
FEDER :	Fond Européen de DEveloppement Régional
Ha. :	Hectare
LPO :	Ligue de Protection de Oiseaux
MAE :	Mesure Agir-Environnementale
MAP :	Ministère de l'Agriculture et de La Pêche.
MEEDDAT :	Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable, et de l'aménagement du territoire.
NBR :	Nombre
OGM :	Observatoire des Galliformes de Montagne
ONCFS :	Office National de Chasse et de la Faunes Sauvages
ONF :	Office National de la Forêt
PAC :	Politique Agricole Commune
PDRH :	Plan de Développement Durable Hexagonal
PGHM :	Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne.
PMA :	Prélèvement Maximum Autorisé
PSN :	Plan Stratégique National
RDR :	Règlement de Développement Rural
RTM :	Restauration des Terrains en Montagne
SDEN :	Sous Direction Nature et Paysage.
SDER :	Sous Direction de l'Environnement et de la Ruralité.
SIVOM :	Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples.
SNCF :	Syndicat National des Chasseurs Français.
UGB :	Unité Gros Bovin
ZNIEFF :	Zone Naturelle d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.

Bibliographie

Etude territoire.

- ✚ ANGAY A – Pays de Luchon – 1976 – p. 13 à 43
- ✚ SERVICE TECHNIQUE Chambre d'Agriculture de Haute-garonne – Panorama climatique 1986 à 1990 – Chambre d'Agriculture de Haute Garonne – 1992 – 158 p.
- ✚ SIVOM du Canton de Luchon – Contrat de terroir : Plan de Gestion de l'Espace Rural par vallée assortie d'une charte paysagère – Diagnostic Technique/Enjeux/Propositions d'Actions – Rapport Final – 2001 - 108p.
- ✚ SIVOM du Canton de Luchon, 2001, Plan de Gestion de l'Espace Rural par vallée assortie d'une charte paysagère.
- ✚ AREMIP – Suivi écologique opération Locale Haute-Garonne Pyrénées – AREMIP – 1999/2000 – p. 9à11.
- ✚ ETRM – Etude hydrologique et hydraulique pour la détermination d'une carte des contraintes sur la Neste d'Oueil et ses affluents – Syndicat Intercommunal d'Etude de la Vallée d'Oueil – 1994 – 55p.
- ✚ GAUSSEN, H.- Les forêts du pays de Luchon - Revue Géographique des Pyrénées et du Sud Ouest XI- 1940- p.111-130.
- ✚ AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE – Impact des effluents rejetés par les refuges de montagne sur la qualité physico-chimique et bactériologique de la Haute Nesté – rapport d'étude – 2000 – 8p.
- ✚ APCA – Natura 2000 : les financements 2007-2013 – Bulletin d'information rapide n° 713 – 30/06/2006 – 4p.
- ✚ LIONS J.-Pastoralisme Pyrénéen – AGROMIP, DATAR - 1998 – 103p.

Inventaire directive Habitats.

- ✚ BERTRAND A. – Note sur le Desman des Pyrénées sur les sites Natura 2000 du Luchonnais – Ariège Environnement Diffusion – 2005- 4p.
- ✚ CELLE Jaoua - Redécouverte de *Buxbaumia viridis* en Haute-Garonne et gestion des forêts de montagne -ISATI n°5 – 2005 – p105-110
- ✚ CONSERVATOIRE BOTANIQUE PYRENEEN – Plan de restauration national de l'Aster des Pyrénées (*Aster pyrenaeus* DC.), recueil des connaissances – Compte rendu de la réunion de restitution du 23 janvier 2007 – 3p.
- ✚ DEJEAN S, NERI F. – Compte rendu des prospections estivales et hivernales sur les chiroptères : Sites de la « Haute Vallée d'Oô » et de la « Haute Vallée de la Pique » - Espaces Naturels de Midi-Pyrénées – 2005 – 12p.
- ✚ DUPIEUX N – La gestion conservatoire des tourbières de France : premiers éléments scientifiques et techniques – Espaces naturelles de France, programme Life « Tourbières de France » - 1998 – 244p.
- ✚ GIRAUD M et NEGRE R – Variations de la composition chimique au sein du *Campanulo-Violetum* Pyrénéen – Phytol Vol.15 fascicule ¾ - 1974 – p. 203 à 209
- ✚ JEANBERNAT M – Rapport sur l'herborisation faite le 18 juillet au Port de Vénasque et à Penna-Blanca – Société Botanique de France session extraordinaire à Toulouse – 1864- p. 92 à 105
- ✚ LAMBERT A. - Synthèse des prospections « Rosalie des Alpes », Ecole Supérieure d'Agriculture de Purpan / Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne – Compte rendu – 2005 – 7p.
- ✚ LEBRUN P. – Les Alpes française et le versant septentrional des Pyrénées : esquisse de leur végétation comparée – La montagne n° 233 – Juillet/août 1931 – P. 240 à 255.

- ✚ MNHN, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales– Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 1 : Habitats forestiers, volume 1 et volume 2. La documentation Française. Paris. – 2002
- ✚ MNHN, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales– Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 3 : Habitats humides. La documentation Française. Paris. – 2002.
- ✚ MNHN, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales– Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 4 : Habitats agropastoraux, volume 1 et volume 2. La documentation Française. Paris. - 2002
- ✚ MNHN, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales– Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 5 : Habitats rocheux. La documentation Française. Paris. - 2002
- ✚ MNHN, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales– Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 6 : Espèces végétales. La documentation Française. Paris. - 2002
- ✚ MNHN, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales– Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 7 : Espèces animales. La documentation Française – 2002.
- ✚ NATURE MIDI PYRENEES – Localisation, habitat et conservation du Lézard des Pyrénées *Iberolacerta Bonnali* sur les Sites Natura 2000 FR7300880 « Haute Vallée d'Oô » et FR7300881 « Haute vallée de la Pique ». Rapport interne – 2005 -6 p.
- ✚ NEGRE R – *Empetrum hermaphroditum* Hag et *Cladonia delesserti* (Nyl. Vain) dans le Luchonnais – Le monde des plantes n°356 – 1967 – p. 10 à 13.
- ✚ ONF - Gestion forestière et risques naturels-ONF-1994-63p.
- ✚ ONF - Guide pour la prise en compte du Grand Tétrás dans l'aménagement et la gestion des forêts Pyrénéennes-ONF-1996-37p
- ✚ ONF – Natura 2000 FR7300880 « Haute Vallée d'Oô » FR7300881 « Haute Vallée de la Pique » ZICO MP01 « Vallées du Lis et de la Pique » : Contribution à l'élaboration des Docob, gestion des forêts publique – ONF – 2006 – 7p.
- ✚ ONF - Règles de gestion applicables aux forêts domaniales situées en zone à ours dans les Pyrénées-ONF-1994-29p
- ✚ SACAZE J et al- Flore populaire de Luchon – Revue des Pyrénées et de la France méridionale - Association pyrénéenne section de Luchon Tome II – 1890 – 4p.
- ✚ SACAZE J et al- Flore populaire de Luchon suite et fin– Revue des Pyrénées et de la France méridionale - Association pyrénéenne section de Luchon Tome III – 1891 – 4p.
- ✚ VALENTIN-SMITH G et al – Guide Méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000 – Réserves naturelles de France/ Atelier Technique des Espaces Naturels, Quetigny – 1998 – 144 p.
- ✚ WWF – Le financement Natura 2000, manuel d'orientation – réalisé à la demande de la Commission européenne, direction générale Environnement – REF : ENV.B.2/SER/2005/0020, journal officiel : S73-070009 – 2005 – 106p.

Base nomenclaturale phytosociologique jusqu'à l'alliance ou la sous-alliance

- ✚ Prodrôme des Végétations de France, 2002

Sources bibliographiques sur la typologie des habitats naturels.

- ✚ Clé typologique des habitats naturels de Midi Pyrénées, Clé générale. Conservatoire Botanique Pyrénéen, 2003 (niveau : classes)
- ✚ Clés typologiques des habitats naturels de Midi Pyrénées. Conservatoire Botanique Pyrénéen (niveau : association, sous-association) :

- Arrhenatheretea et Agrostietea, 2004
- Nardetea strictae et Caricetea curvulae, 2005
- Festuco valesiacae-Brometea erecti, 2003
- Festuco-Seslerietea caeruleae, 2004
- Typologie provisoire des forêts de ravin pyrénéennes, 2003
- ✚ NEGRE R. – La végétation du Bassin de l'One (Pyrénées Centrales) –
 - 1^{ère} note : Rochers et Eboulis, 1968
 - 2^{ème} note : Pelouses, 1969-1970
 - 3^{ème} note : Landes, 1970
 - 4^{ème} note : Forêts, 1972
 - 5^{ème} note : Reposoirs, groupements hygrophiles et prairies de fauche, 1972
- ✚ CHERET V.– La sapinière du Luchonnais (Pyrénées Hautes-Garonnaises) – Thèse de Doctorat, Univ. Paul Sabatier, 1987
- ✚ GRUBER M.– La végétation des Pyrénées Ariégeoises et Catalanes Occidentales – Thèse, Univ. Aix-Marseille III, 1978.
- ✚ ENGREF- CORINE biotopes, version originale : type d'habitats français - ENGREF Nancy – 1997 - 210p.

Inventaire oiseaux.

- ✚ JOACHIM Jean, BOUSQUET Jean-François, FAURE Christian ; 1997 ; Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées, années 1985 à 1989 ; Association régionale d'Ornithologie de Midi-Pyrénées ; 262p.
- ✚ SERIOT Jean ; octobre 2005 ; Milan info n° 4/5 ; LPO ; 16p.
- ✚ ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D., 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherches de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. - Société d'Etudes Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560 p.

Rapport d'étude.

- ✚ ONCFS ; octobre 2005 ; la chouette de Tengmalm, rapport d'étude ; ONCFS/Chambre d'Agriculture de Haute Garonne ; 6p.
- ✚ Nature Midi Pyrénées ; septembre 2005 ; résultat des prospections terrain 2005 et données bibliographiques sur les sites FR7300881 et FR7300880 : Aigle royal, Faucon pèlerin, Milan royal, Circaète Jean-le-Blanc, Léopard pyrénéen de Bonnal ; ONCFS/Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne; p 1à11.
- ✚ AROMP ; printemps 2005 ; le Pic à dos blanc Dendrocopos leucotos, zone Natura 2000 vallées du Lys, de la Pique et d'Oô Haute Garonne ; ONCFS/Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne ; 8p.
- ✚ ONCFS ; octobre 2005 ; Le grand tétras, rapport d'étude ; ONCFS/Chambre d'Agriculture de Haute Garonne ; 10p.
- ✚ ONCFS ; octobre 2005 ; La perdrix grise des Pyrénées, rapport d'étude ; ONCFS/Chambre d'Agriculture de Haute Garonne ; 8p.
- ✚ ONCFS ; octobre 2005 ; Le lagopède alpin, rapport d'étude ; ONCFS/Chambre d'Agriculture de Haute Garonne ; 7p

Textes réglementaires

- ✚ Directive n° 79/409/CE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages et directive n° 92/43/CE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- ✚ Règlement n° 1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural par le fonds européen d'orientation et de garantie agricole ;

- ✚ Règlement n° 817/2004 de la Commission du 29 avril 2004 portant application du règlement n° 1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999 ;
- ✚ Articles L. 414-1 à L. 414-7 et R. 414-1 à R. 414-24 du code de l'environnement ;
- ✚ Articles L. 313-1, L. 341-1, R. 311-1, R. 311-2 et R. 341-7 à R. 341-20 du code rural ;
- ✚ Article 1395 E du code général des impôts ;
- ✚ Article 145 de la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;
- ✚ Article 2 du décret n° 2001-1031 du 8 avril 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 ;
- ✚ Arrêté ministériel du 16 novembre 2001 fixant la liste des espèces d'oiseaux sauvages justifiant la désignation de ZPS ;
- ✚ Arrêté ministériel du 16 novembre 2001 (modifié par arrêté du 13 juillet 2005) fixant la liste des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation de ZSC ;
- ✚ Arrêté interministériel du 30 octobre 2003 relatif aux aides accordées aux titulaires de CAD ;
- ✚ Plan de développement rural national (approuvé par décision de la Commission européenne en date du 7 septembre 2000, modifié par décision du 17 décembre 2001 puis du 7 octobre 2004) ;
- ✚ Circulaire du 24 décembre 2004 (DNP/SDEN n° 2004-3) relative à la gestion des sites Natura 2000 ;
- ✚ Circulaire du 5 octobre 2004 (DNP/SDEN n° 2004-1) relative à l'évaluation des incidences des programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000.
- ✚ Circulaire du 2 juillet 2001 (DEPSE/SDEA/C2001-7027 DERF/SDARR/C2001-3016) relative aux modalités d'intervention des collectivités territoriales dans les actions prévues au Plan de Développement Rural National.
- ✚ Arrêté préfectoral de la région Midi-Pyrénées du 2 octobre 2006 fixant les modalités de financement des mesures de gestion des milieux forestiers dans le cadre des contrats NATURA 2000.

Sites Internet

- ✚ [http:// :www.oiseaux.net](http://www.oiseaux.net), consultation en juin 2007.
- ✚ http://www.franchecomte.ecologie.gouv.fr/plugins/fckeditor/UserFiles/File/orgfh/espec/ois/O_Grandtetas.pdf, consultation octobre 2007.

Préfecture de l'Ariège
2, rue de la Préfecture
09007 FOIX cedex
Tél : 05 61 02 10 00

Préfecture de la Haute-Garonne
1, place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE cedex
Tél : 05 34 45 34 45

DIREN Midi-Pyrénées
Cité administrative, Bv Armand DUPORTAL
Bât G 31074 TOULOUSE cedex
Tél : 05 62 30 26 26

Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Garonne
Cité administrative, Bv Armand DUPORTAL
Bât E - 31074 TOULOUSE cedex
Tél : 05 61 10 60 00

Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Ariège
7, rue du Lieutenant Paul Delpech
09007 FOIX cedex
Tél : 05 61 02 15 00

Réalisé par :



Fédération de l'Ariège pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
13 Place du 59ème R.I.
B.P. 18
09100 FOIX cedex
Tél : 05 34 09 31 09

En partenariat avec :



Association Migrateurs Garonne Dordogne
18 ter Rue de la Garonne
BP 95
47520 LE PASSAGE
Tél : 05 53 87 72 42



Association des Naturalistes de L'Ariège
Vidallac
09240 ALZEN
Tél : 05 61 65 80 54



Ce projet a été labellisé au titre du programme européen objectif 2



Ministère de l'Ecologie
et du Développement Durable

Direction Régionale de l'Environnement
MIDI-PYRÉNÉES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE L'ARIEGE
PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE



*Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt
de l'Ariège
et de la Haute-Garonne*



Volume 2

RÉSEAU NATURA 2000 DOCUMENT D'OBJECTIFS

de la zone spéciale de conservation FR7300880

de la zone spéciale de conservation FR7300881

de la zone de protection spéciale FR7312009

“HAUTES VALLÉES DU LYS, DE LA PIQUE ET D'OÔ”

*HAUTE VALLÉE D'OÔ
HAUTE VALLÉE DE LA PIQUE
VALLÉES DU LYS, DE LA PIQUE ET D'OÔ*

Département de la Haute-Garonne



Mars 2008

Document d'Objectifs

Des Zones Spéciales de Conservation

« Haute vallée d'Oô »

Site FR7300880

« Haute Vallée de la Pique »

Site FR7300881

de la Zone de Protection Spéciale

« Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô »

Site FR7312009

Identifiant DOCOB008

Document de synthèse

ANNEXES

Validé en comité de pilotage le 27 mars 2008

**Réalisé par la
Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne**



Table des annexes

ANNEXE 1 Fiches Habitats de la Directive Habitats	page 7
ANNEXE 2 Fiches Habitats d'espèces de la Directive Habitats	page 73
ANNEXE 3 Fiches habitats d'espèces de la Directive Oiseaux	page 85
ANNEXE 4 Cahier des charges des mesures agri-environnementales	page 143
ANNEXE 5 Cahiers des charges des contrats Natura 2000	page 159
ANNEXE 6 Cartographie	page 169

ANNEXE 1: Fiches habitats.

1. *Communautés flottantes à Rubanier*
2. *Sources d'eaux dures **
3. *Tourbières hautes actives **
4. *Bas-marais alcalins pyrénéens*
5. *Mégaphorbiaies et ourlets riverains alluviaux*
6. *Mégaphorbiaies alpines et subalpines des Pyrénées*
7. *Prairie de fauche de montagne*
8. *Prairies acidiphiles à Molinie*
9. *Pelouses acidiphiles fermées riches en espèces**
10. *Nardaies mésophiles pyrénéo-alpines**
11. *Nardaies pyrénéo-alpines hygrophiles**
12. *Pelouses pyrénéennes fermées à Gispet*
13. *Pelouses du Mesobromion des Pyrénées occidentales*
14. *Pelouses à Brachypode du Mesobromion des Pyrénées occidentales*
15. *Pelouses à Séslerie du Mesobromion des Pyrénées occidentales*
16. *Pelouses du Xérobromion Pyrénéen*
17. *Pelouses pyrénéennes mésophiles à Laïche sempervirente*
18. *Pelouses pyrénéennes à Fétuque de Gautier*
19. *Lande à Callune et Genêt poilu*
20. *Landes naines à Azalée*
21. *Landes naines à Myrtille*
22. *Landes à Rhododendron*
23. *Landes à Camarine et aïrelles*
24. *Fourrés de Genévriers nains*
25. *Landes à Raisin d'ours*
26. *Broussailles de Saules pyrénéens*
27. *Hêtraie (et Hêtraie –Sapinière) acidiphile*
28. *Hêtraie calcicole à Céphalanthère*
29. *Forêt de ravin hygrophile à Tilleul, Frêne et Sycomore* & Forêt de ravin thermophile à Tilleul**
30. *Sapinière hyper-acidiphile intrapyrénéenne*
31. *Forêts pyrénéennes de Pins de montagne à Rhododendron ferrugineux*
32. *Forêts acidiphiles de Pins de montagne des soulanes pyrénéennes*
33. *Pelouses pionnières des dalles calcaires*
34. *Pelouses pionnières montagnardes des dalles siliceuses des Pyrénées & Pelouses pionnières subalpines à alpines des dalles siliceuses des Pyrénées*
35. *Eboulis siliceux montagnards des Pyrénées*
36. *Eboulis siliceux alpins et subalpins*
37. *Eboulis psychrophiles de gros blocs siliceux*
38. *Eboulis pyrénéo-alpiens siliceux thermophiles*
39. *Eboulis calcaires pyrénéens*
40. *Falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes*
41. *Falaises calcaires des Pyrénées Centrales*

Les fiches habitats présentent de façon synthétique l'ensemble des éléments concernant un habitat naturel sur les sites :

- ⇒ La localisation de l'habitat sur les sites et la surface.
- ⇒ Les caractéristiques de l'habitat et ses espèces principales.
- ⇒ La dynamique de l'habitat et sa gestion actuelle.
- ⇒ Une analyse de son état de conservation et des menaces quant à sa conservation
- ⇒ Les objectifs de gestion et les mesures proposées en lien avec la deuxième partie du document de synthèse.
- ⇒ Chaque fiche est illustrée par une photographie (sauf indication contraire, le crédit photographique est : *Chambre d'Agriculture 31*)

Fiche habitat

1



Nom de l'habitat naturel – 00.000 (Code Corinne)

⇒ *association*

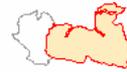


(Priorité d'action)

Habitat d'intérêt communautaire – 0000.0 (Code EUR15)

Les icônes ci-dessous permettent de visualiser le ou les sites concernés par l'habitat décrit.

Présence sur le site
« Haute Vallée de la
Pique »



Présence sur le site
« Haute Vallée d'Oô »



Présence sur les deux sites.



Fiche habitat

1



Communautés flottantes À rubanier – 22.3114.

⇒ *Sparganietum borderei* (Nègre 1972)



Habitat d'intérêt communautaire – 3130.1



LOCALISATION SUR LE SITE :

Les stations se trouvent sur le Val d'Arrouge (FR7300880) et le lac Vert (FR7300881).

Surface

FR7300880 : 0. 76 ha

FR7300881 : 7. 67 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Formations à Rubanier à feuilles étroites et Rubanier de Border, observées notamment dans les lacquets et mares subalpins. Généralement, cet habitat est installé dans des pièces d'eau de faible profondeur (moins d'un mètre), claire et froide, faiblement minéralisée et acide.

Espèces caractéristiques : Sparganium borderei

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Habitat stable lié au milieu aquatique donc à la ressource en eau.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : publique

Cadre de gestion : convention pluriannuelle de pâturage avec les GP des Crabioules et ovins de Oô. Ces habitats peuvent être utilisés par le bétail pour l'abreuvement. Le lac Vert fait l'objet d'une gestion piscicole par l'AAPPMA de Luchon

Autres activités : Activité de randonnée sur le secteur.

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Sur le site, cet habitat n'est pas typique. Il ne correspond pas à la présence d'espèces patrimoniales de fort intérêt (isoètes, Littorelle, Subulaire).

Par contre, il est dispersé et de faible superficie sur le site, et signe d'une bonne qualité d'eau et d'un piétinement modéré.

Etat de conservation : Bon.

Menace : Pas de menace identifiée.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ➡ maintenir les conditions stationnelles de cet habitat.

ACTIONS ET MESURES :

Aucune action n'est à mettre en œuvre sur cet habitat pour assurer sa pérennité. Un suivi général peut être envisagé pour s'assurer du maintien des conditions stationnelles.

- ➡ Suivi général des habitats et des habitats d'espèces MESURE Suivi5.
-

Fiche habitat

2

Sources d'eaux dures* – 54.12*.

⇒ *Cratoneurion commutati* (association vicariante, appauvrie, du *Cratoneuro falcati-Arabidetum soyeri* (Koch 1928) des Alpes selon Gruber 1978)



Habitat d'intérêt communautaire prioritaire – 7220.1*



CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT : Cet habitat correspond à une formation végétale développée autour d'une source/d'un ruisseau en milieu calcaire. L'eau, au contact de la roche, se charge en particules carbonatées qui vont ensuite se déposer sur les végétaux, induisant ainsi une calcification, notamment des mousses, appelée le tuf.

Espèces caractéristiques : *Cratoneuron falcatum*, *Cratoneuron commutatum*, *Epilobium alsinifolium*, *Veronica ponae*, *Caltha palustris var minor*, *Saxifraga aizoides*,

LOCALISATION SUR LE SITE :

Une seule station est présente, située sur le site de la Haute Vallée de la Pique, dans la Forêt Communale de Luchon, en bordure de l'ancienne route de Jouéou.

Surface

FR7300881 : 0.15 ha

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

la dynamique de cet habitat est exclusivement liée aux caractéristiques des écoulements d'eau (débit, température, saturation en carbonates). Un assèchement de la source ou son détournement conduit en contexte de forte pente à une évolution vers des systèmes herbacés calcicoles.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Publique (commune de Bagnères de Luchon)

Cadre de gestion : Forêt communale de Bagnères de Luchon relevant du régime forestier, 1^{ère} série. L'habitat est situé sur une parcelle qui doit être exploitée dans le cadre du plan d'aménagement.

Autres activités : Activité de randonnée sur le secteur (ancienne route de Jouéou)

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Cet habitat, du fait de sa grande spécificité, abrite des espèces uniques, très spécialisées, liées à la présence d'éléments carbonatés dans l'eau. Les sites luchonnais étant principalement caractérisés par des milieux acidiphiles, la présence de ce type d'habitat n'était pas soupçonnée. Par ailleurs, cette source couvre une surface très faible (quelques dizaines de m²).

Etat de conservation : Bon, mais la grande fragilité de ce milieu nécessite une surveillance toute particulière.

Menace : la localisation de cette source en zone forestière de production, à proximité immédiate d'une piste (ancienne route de Jouéou) fait peser des menaces quant à la conservation de cet habitat. Les risques sont essentiellement liés :

- ⇒ A l'aménagement de la piste pour extraire le bois.
- ⇒ Aux passages d'engin de débardage.

⇒ Au prélèvement de bois sur l'habitat, avec un risque d'érosion sur la zone.

La proximité de la piste doit aussi inciter à tenir compte du passage de randonneurs.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- Maintenir cet habitat en le préservant d'éventuelles modifications de ses conditions stationnelles et de son alimentation en eau.

ACTIONS ET MESURES :

Le positionnement de cet habitat entraîne de multiples dangers quant à sa conservation. Il est donc primordial d'assurer un suivi continu de cet habitat en y associant les agents ONF et les propriétaires. Un accompagnement doit aussi être envisagé, si l'ancienne route de Jouéou doit être réaménagée.

L'exploitation de la zone, prévue d'ici à la fin du plan d'aménagement, sera la période critique pour la conservation de l'habitat. Le martelage devra préserver les arbres situés sur et à proximité immédiats de la source. Cela permettra d'empêcher la traversée par les engins de débardage.

- Assurer une vigilance sur les habitats sensibles en milieux forestiers MESURE For1

La route pouvant être empruntée par des randonneurs, il sera nécessaire d'envisager une communication en amont du site par le biais de brochure ou par la pose de panneaux d'information aux points de départ des activités (Hospice de France, Arboretum de Jouéou).

- Communication et informations générales Com1
-



Tourbières haute active* – 51.111-51.112-51.141*

⇒ *Oxycocco palustris-Sphagnetea magellanici* (Braun-Blanq. & Tüxen ex V. West., Dijk & Paschier 1946)



Habitat d'intérêt communautaire prioritaire – 7110.1*



LOCALISATION SUR LE SITE :

Une seule station, sur le site Haute Vallée de la Pique, sur le plateau de Campsaure.

Surface FR7300881 : 6 000 m²

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Les tourbières hautes actives sont caractérisées par la présence de buttes de sphaignes développées, produisant toujours de la tourbe. Cette production de tourbe est liée à l'accumulation de matière organique qui se décompose très mal. Plusieurs habitats « élémentaires » sont associés, avec un fonctionnement hydrique différent : dans les chenaux et la base des buttes, l'alimentation en eau est liée au cours d'eau ou à l'affleurement de la nappe. Au contraire, le sommet des buttes de sphaignes est uniquement soumis à l'humidité atmosphérique (pluie, rosée...) : on parle de fonctionnement ombrotrophe.

Espèces caractéristiques : Sphagnum spp, Trichophorum caespitosum, Narthecium ossifragum, Drosera rotundifolia...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Cet habitat est très dépendant de son alimentation hydrique et du complexe butte/gouille. En zone de montagne, avec une pluviométrie importante, l'équilibre de la tourbière au stade optimal (présence de buttes ombrotrophe) peut être durable. Par contre, la modification du régime hydrique (humaine ou naturelle), notamment un assèchement prononcé, conduit inévitablement à un arrêt de la production de tourbe et à une oxydation des buttes de sphaignes qui vont voir leur minéralisation s'accroître. La tourbière va alors évoluer, avec un envahissement possible par des landes à Callune ou à Rhododendron.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Publique (commune de Bagnères de Luchon)

Cadre de gestion : Convention pluriannuelle de pâturage avec le Gp de Campsaure, Couradille, Pessons. La tourbière a été drainée afin d'alimenter des bassins d'abreuvement pour le cheptel. Une clôture de mise en défens a existé pour préserver la zone du piétinement, aujourd'hui cette clôture n'est plus en état. La valeur fourragère de cet habitat est faible.

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : L'habitat, très localisé, représente un intérêt patrimonial très fort : il abrite des espèces inféodées strictement à des habitats tourbeux, telles la Drosera ou la Narthécie (lys des marais).

Il constitue aussi un élément majeur du fonctionnement de l'écosystème, de par son rôle « d'éponge » : rétention d'eau lors des périodes de pluie, relargage en période sèche. Les tourbières sont également des « filtres naturels » et contribuent ainsi à la conservation d'une bonne qualité de l'eau.

Abrite des espèces de l'annexe 2 notamment des lépidoptères.

Etat de conservation : Mauvais.

Menace : Les drains et les fossés conduisent à un assèchement de la zone (rabattement de la nappe, canalisation des écoulements d'eau). Cela met en péril sa conservation avec une régression des espèces hygrophiles caractéristiques.

Le mauvais état de la clôture a entraîné un piétinement excessif de la zone tourbeuse.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ➡ Maintenir cet habitat en restaurant les conditions stationnelles favorables à son développement.

ACTIONS ET MESURES :

La dégradation de cet habitat étant liée aux travaux d'installation des abreuvoirs, il est nécessaire de repenser l'alimentation des bassins. La priorité est de restructurer le profil de la tourbière en comblant les drains et fossés. Cela devra être fait en utilisant les matériaux pris sur place. La collecte de l'eau pour l'alimentation des bassins devra être redéfinie et la zone tourbeuse devra être mise en défens, afin d'interdire le piétinement par les animaux.

- ➡ Rétablir le fonctionnement hydrique d'une tourbière MESURE Tourb1
-

Fiche habitat

4

Bas-marais alcalins pyrénéens – 54.24.

⇒ *Pinguiculo grandiflorae-Caricetum davallianae* (Br. Bl. 1948 in Gruber 1978)



Habitat d'intérêt communautaire – 7230.1



LOCALISATION SUR LE SITE :

Ce bas-marais est localisé dans la Vallée de la Pique, au départ du sentier du Vénasque.

Surface FR7300881 : 4 300 m²

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Ce type de bas-marais est caractérisé par la présence de minéraux carbonatés dans l'eau, qui permet l'apparition d'espèces très spécialisées. On y observe ainsi la Linaigrette à feuilles étroites, le Carex de Daval, la Swertie vivace, ou encore des orchidées.

Espèces caractéristiques : Carex davalliana, Carex lepidocarpa, Pinguicula grandiflora, Eriophorum latifolium, Pinguicula vulgaris, Tofieldia calyculata, Parnassia palustris, Primula farinosa, Dactylorhiza majalis, Saxifraga aizoides

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

La dynamique de cet habitat dépend de nombreux facteurs stationnelles et anthropiques. Dans le cas présent, l'habitat est soumis à des actions anthropiques comme le pâturage et le piétinement. L'animal peut par choix alimentaire et concentration de son abrutissement faire diminuer la biodiversité de cet habitat au profit d'espèces peu appétantes (tels que les ligneux).

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Publique (commune de Bagnères de Luchon)

Cadre de gestion : zone utilisée par le GP de Campsaure, Couradilles, Pesson sans convention de pâturage. La zone est pâturée en début et fin de saison par une partie du cheptel bovin de l'estive. Les ovins pâturent ce secteur de façon épisodique au cours de la période estivale.

La valeur pastorale de cet habitat est bonne.

Autres activités : Activité de randonnée : c'est le point de départ pour le port de Vénasque. La proximité de l'Hospice de France entraîne aussi une fréquentation plus concentrée de visiteurs (pique-nique notamment).

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Ce type d'habitat est en forte régression sur l'ensemble du territoire français, et n'est présent que de façon très localisée ici. Il constitue un milieu unique pour de nombreuses espèces tant végétales (présence notamment de la Primevère farineuse de la Tofieldie des marais...) qu'animales (Amphibiens, Insectes notamment Odonates et Lépidoptères...).

Etat de conservation : Mauvais.

Menace : Le piétinement excessif de ce secteur par les animaux en période de floraison provoque la déstructuration de l'habitat et menace sa pérennité. Une attention particulière doit être apportée à son fonctionnement hydrique.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- Restaurer cet habitat en limitant le piétinement de la zone. Suivre l'évolution de cet habitat et de sa flore caractéristique en fonction de la pression de pâturage.

ACTIONS ET MESURES :

Pour restaurer cet habitat, il est primordial de contrôler la pression de pâturage. Ici les bovins sont présents de façon régulière et transitoire au mois de juin et au mois de septembre pour la montée et la descente de l'estive. Ils ne sont pas gardés à cette époque, il est nécessaire d'avoir recours à une clôture mobile qui sera installée à des périodes stratégiques pour la floraison des espèces caractéristiques. Le suivi de l'habitat, notamment le suivi de l'évolution de la flore en fonction de la pression de pâturage, permettra de mieux appréhender l'impact du chargement sur l'habitat.

- Restauration et suivi d'un bas marais alcalin MESURE Tourb2.

Etant situé sur une zone pastorale, il est important d'associer les éleveurs pastoraux à la préservation de cet habitat par l'organisation de journées de sensibilisation et d'échange autour de l'écologie des bas-marais.

- Sensibiliser les acteurs pastoraux MESURE Est1

La proximité d'une zone de concentration des flux touristiques (Hospice de France) nécessite de mettre en œuvre une communication simple sur la présence de cet habitat et les mesures de conservation mises en œuvre (notamment la présence d'une clôture).

- Communication et information générales MESURE Com1.
-

Fiche habitat

5



Mégaphorbiaies et Ourlets riverains alluviaux – 37.71.

⇒ *Filipendula ulmariae-Petasition* (Br. Bl. 949)



Habitat d'intérêt communautaire – 6430.2

LOCALISATION SUR LE SITE :

Assez présentes dans le fond des deux vallées, elles se trouvent principalement en bordure des cours d'eaux.

Surfaces :

FR7300880 : 3.92 ha

FR7300881 : 14.26 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Ces formations mésotrophes, sont facilement reconnaissables de par la luxuriance de la végétation, formée de hautes herbes. Le sol y est profond, souvent engorgé.

Elles sont présentes à l'étage montagnard, en lisière forestière ou le long de cours d'eau, et dénotent un taux d'humidité élevé.

Espèces caractéristiques : Filipendula ulmaria, Angelica sylvestris, Eupatorium cannabinum, Caltha palustris, Cirsium palustre, Epilobium hirsutum...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Il s'agit d'un habitat stable si la gestion de la zone n'est pas modifiée. Une augmentation de la pression de pâturage peut conduire à la formation d'une pelouse hygrophile. En milieu forestier, une diminution de la luminosité (augmentation de la strate arborescente) entraînera la disparition de la mégaphorbiaie.

Dans tout les cas une eutrophisation de l'eau entraîne un appauvrissement de l'habitat (apparition d'espèces nitrophiles)

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : publique (domaniale et communale)

Cadre de gestion : ONF sur les zones en forêts relevant du régime forestier et le GP de Campsaure Couradilles Pesson.

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Ces mégaphorbiaies sont très riches floristiquement, elles participent donc fortement à la diversité végétale. Elles forment aussi un refuge pour la faune, notamment l'entomofaune. Elles jouent aussi un rôle épurateur pour les cours d'eau.

Sans valeur pastorale et forestière.

Etat de conservation : Moyen, du fait des aménagements hydrauliques ou des interventions sylvicoles.

Menace : La perturbation du régime hydrique, l'empierrement des rives sont susceptibles de faire disparaître cet habitat, très sensible aussi aux produits chimiques. Dans la mesure du possible, la végétation doit être laissée en évolution naturelle.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ⇒ Maintenir les conditions stationnelles favorables à la conservation de cet habitat.

ACTIONS ET MESURES :

Il est primordial pour cet habitat de maintenir les conditions mésologiques. Les opérateurs forestiers doivent donc être sensibilisés aux exigences des mégaphorbiaies.

Même si à l'altitude moyenne de ces habitats l'envahissement par des pestes végétales semble peu probable, cette notion pourra être abordée avec les sylviculteurs.

- Favoriser la prise en compte des habitats naturels dans la gestion forestière MESURE For1

Etant fortement dépendant du milieu aquatique le suivi de la qualité de l'eau est nécessaire.

- Suivi qualité de l'eau MESURE Suivi3
-

Fiche habitat

6

Mégaphorbiaies alpines et subalpines des Pyrénées – 37.83.

⇒ *Spiro-Scrophularietum* (Nov. Ass. Nègre 1972) =
Peucedano ostruthii-Luzuletum desvauxii (Br. Bl. 1948 in
Gruber 1978).



Habitat d'intérêt communautaire – 6430.9

LOCALISATION SUR LE SITE :

Présent dans tous les milieux forestiers des sites.

Surfaces :

FR7300880 : 8.39 ha

FR7300881 : 10.78 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Formations denses de hautes herbes développées dans des conditions d'humidité élevées, souvent ombragées, aux abords des cascades ou au pied de falaises ombragées. Considérées comme alpines à subalpines, on les trouve néanmoins parfois dans le haut de l'étage montagnard, où elles succèdent aux mégaphorbiaies des ourlets riverains alluviaux. La végétation y est aussi luxuriante.

Espèces caractéristiques : *Adenostyles alliariae*, *Valeriana pyrenaica*, *Scrophularia pyrenaica*, *Chaerophyllum cicutarium*, *Chaerophyllum hirsutum*, *Aruncus dioicus*, *Angelica razulii*, *Sonchus plumieri*, *Thalictrum aquilegifolium*, *Veronica ponae*...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Cet habitat s'installe et se stabilise dans des conditions mésologiques particulières. Une modification de ces conditions par des pratiques de gestion forestière peut faire évoluer la mégaphorbiaies vers un habitat forestier (Hêtraies ou Hêtraies-Sapinières).

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Publique

Cadre de gestion : ONF principalement dans les forêts relevant du régime forestier. Le GP des Crabioules (rue d'Enfer et lac Noir).

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Cet habitat est endémique des Pyrénées. Bien qu'assez fréquent, il occupe toujours des surfaces réduites, et est très sensible à la qualité des eaux et au variation de régime hydrique. Il représente aussi une source de biodiversité élevée, tant faunistique que floristique, avec de nombreuses espèces spécifiques et/ou endémiques.

Sans valeur pastorale ou forestière

Etat de conservation : bon

Menace : Le drainage, tout comme l'assèchement naturel, contribuent aussi à leur faible représentation. Ces mégaphorbiaies sont parfois piétinées par les troupeaux pour l'accès aux points d'eau (zone située en estive).

Ces habitats peuvent être soumis à un envahissement par des pestes végétales.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ➡ Maintenir les conditions stationnelles favorables au développement de cet habitat.

ACTIONS ET MESURES :

Il est primordial pour cet habitat de maintenir les conditions mésologiques. Les opérateurs forestiers doivent donc être sensibilisés aux exigences des mégaphorbiaies. Même si à l'altitude moyenne de ces habitats l'invasion par des pestes végétales semble peu probable, cette notion pourra être abordée avec les sylviculteurs.

- Favoriser la prise en compte des habitats naturels dans la gestion forestière MESURE For1.

Etant fortement dépendant du milieu aquatique le suivi de la qualité de l'eau est nécessaire.

- Suivi qualité de l'eau MESURE Suivi3.
-

Fiche habitat

7

Prairie de fauche de montagne – 38.3.

⇒ *Campanulo-Violetum cornutae* (Nov. Ass. Nègre 1972)



Habitat d'intérêt communautaire – 6520.2

LOCALISATION SUR LE SITE :

Haute Vallée de la Pique, au début de l'ancienne route de Jouéou.

SURFACE :

FR7300880 : 0ha

FR7300881 : 9.88 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Il s'agit de prairie fauchée et pouvant être pâturée de façon extensive, souvent très riche floristiquement. Elle est physionomiquement dominée par diverses grandes poacées, astéracées et ombellifères.

On y observe notamment violettes cornues, grandes astrances, narcisses, renoncules...

Espèces caractéristiques : Knautia arvernensis, Viola cornuta, Achillea millefolium, Astrantia major, Narcissus pseudonarcissus, Pimpinella major, Chaerophyllum aureum, Silene dioica, Ranunculus bulbosus, Arrhenatherum elatius...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Cet habitat est d'origine anthropique. Sa pérennité est assurée par la pratique d'une fauche tardive avec une fertilisation réduite voir nulle, permettant la floraison des espèces caractéristiques. L'abandon de la fauche pour un pâturage précoce et d'automne conduit cet habitat à évoluer vers des prairies mésophiles pâturées de montagne (38.1)

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Privée

Cadre de gestion : Utilisation par des exploitants agricoles à titre individuel. Les parcelles situées en vallée du Lys sont fauchées. Les parcelles aux granges de Labach sont exclusivement pâturées en montée et descente d'estive. Il est important de noter que cet habitat rare sur les sites, est plus largement présent dans les fonds de vallée en limite immédiate des sites.

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Il s'agit d'un habitat très riche, comprenant une grande variété de plantes. De ce fait, elle constitue un réservoir alimentaire pour de nombreuses espèces animales, notamment pour les insectes. Elle représente donc un habitat de choix pour le maintien des chiroptères (qui se nourrissent d'insectes).

Etat de conservation : **bon** sur les parcelles se trouvant en vallée du Lys, ces dernières étant toujours soumises à une pratique annuelle de la fauche. **Moyen** pour les parcelles situées aux granges de Labach (environ 8 ha) qui ne sont plus fauchées, les espèces caractéristiques de prairies de fauche laissent peu à peu la place à des espèces de prairies pâturées.

Menace : L'abandon total de la fauche au profit d'un pâturage en montée et descente d'estive entraînera la disparition de l'habitat, du fait de l'enrichissement du sol (lié à la présence du bétail) et de la difficulté de régénération des espèces caractéristiques.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- Maintenir ou restaurer les pratiques agricoles extensives permettant d'assurer la conservation de cet habitat.

ACTIONS ET MESURES :

Il est important de maintenir les pratiques de fauche sur les parcelles de la vallée du Lys et d'inciter les exploitants à mettre en œuvre une fauche sur les parcelles actuellement pâturées.

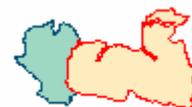
- Gestion extensive des prairies par la fauche MESURE Est5.

Dans un objectif pédagogique, il est important de sensibiliser les exploitants agricoles à l'impact positif ou négatif de leurs travaux agricoles.

- Sensibiliser les acteurs du monde agricole MESURE Est1.
-

Fiche habitat

8



Prairie acidiphiles à Molinie – 37.312

⇒ *Molinietum* (Nègre 1972)

Habitat d'intérêt communautaire – 6410.11



CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Ces prairies humides à Molinie sont observées en contexte acide et oligotrophique.

Deux types sont présents :

- A proximité des bas-marais et tourbières, la prairie à Molinie forme une ceinture moins humide, en transition vers les habitats plus mésophiles ; elle est alors accompagnée d'espèces caractéristiques du bas-marais (*Narthecium ossifragum*, *Drosera rotundifolia*, *Tofieldia calyculata*, *Parnassia palustris*...)
- La moliniaie est surtout très présente dans les pentes herbues et humides,

alors accompagnée d'espèces prairiales (*Juncus acutiflorus*, *Carex flacca*, *Dactylorhiza maculata*...)

Espèces caractéristiques : *Molinia caerulea*, *Juncus acutiflorus*, *Narthecium ossifragum*, *Drosera rotundifolia*, *Tofieldia calyculata*, *Parnassia palustris*, *Potentilla erecta*, *Carex flacca*, *Carex nigra*, *Carex echinata*, *Pedicularis sylvatica*, *Pinguicula grandiflora*, *Dactylorhiza maculata*...

LOCALISATION SUR LE SITE :

Surtout dans la Vallée de la Pique, sur les pentes entre Subescale et Crabioules et sur le Plateau de Campsaure

Surface

FR7300880 : 0 ha

FR7300881 : 117.07 ha

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Habitat stable lié à l'alimentation hydrique.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : publique et privé (sous le pic de Sacroux)

Cadre de gestion : Convention pluriannuelle de pâturage avec les groupements pastoraux des Crabioules et de Campsaure, Couradilles, Pesson. Habitat exclusivement parcouru par des ovins avec une valeur fourragère moyenne à médiocre.

Autres activités : randonnée.

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Cet habitat est assez relictuel en France, est toujours localisé. Il est ici assez bien représenté, mais peu en condition de bas-marais, qui est le stade le plus intéressant au niveau patrimonial. Dans ces ceintures, la moliniaie abrite aussi des espèces de fort intérêt (*Drosera*...).

Etat de conservation : Bon

Menace : pas de menace identifiée sur les sites. Globalement, il faut veiller à ne pas perturber le régime hydrique et éviter le surpiétinement (ce qui n'est pas le cas sur les sites avec les ovins) tout en maintenant une pression pastorale suffisante.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- Maintenir les conditions stationnelles favorables au développement de cet habitat.

ACTIONS ET MESURES :

Il est nécessaire de maintenir la pression de pâturage sur cet habitat.

- Soutien de l'activité pastorale MESURE Est2
-

Fiche habitat

9



Pelouses acidiphiles fermées riches en espèces* – 35.1*

⇒ *Violion caninae* (Schwick, 1944)



Habitat d'intérêt communautaire prioritaire – 6230*

LOCALISATION SUR LE SITE :

Mail de Cric et plateau de Campsaure principalement

SURFACE :

FR7300880 : 18.22 ha

FR7300881 : 97.47 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Il s'agit des pelouses sèches méso-acidiphiles, installées à l'étage montagnard.

Ces pelouses, riches floristiquement et diversifiées, se présentent sous deux formes, selon l'espèce dominante : le Nard raide (code CORINNE 35.11) ou la Fétuque rouge et l'Agrostide commun (code CORINNE 35.12).

Espèces caractéristiques : Nardus stricta, Viola canina, Galium verum, Galium pumilum, Polygala vulgaris, Festuca rubra, Genista sagittalis, Helianthemum nummularium, Agrostis capillaris, Anthoxanthum odoratum, Potentilla erecta, Carex caryophyllea...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Habitat lié à l'utilisation pastorale, une diminution du chargement entraîne une évolution de la pelouse à Nard ou à Fétuque vers une pelouse à Brachypode.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Publique

Cadre de gestion : Convention pluriannuelle de pâturage avec les groupements pastoraux (Campsaure Couradilles Pessons, Bovins d'Oô et Mail de Cric). Cet habitat est pâturé par : Les bovins et équins sur Oô et Campsaure et les caprins sur le Mail de Cric. La valeur fourragère est moyenne (en fonction notamment de la dominance du Nard)

Autres activités : randonnée.

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Cet habitat atteint le bas de l'étage montagnard et est donc très localisé et de faible superficie ; il présente néanmoins une grande richesse floristique. Il est de plus souvent en mosaïque avec des habitats de landes, ce qui favorise la présence d'une faune diversifiée.

Etat de conservation : moyen

Menace : Deux menaces pèsent sur cet habitat : un embroussaillage d'une part, avec progression du brachypode et des landes à callune sur les zones sous pâturées, et un piétinement excessif autour des zones de reposoir.

- ⇒ Les zones sous pâturées se trouvent essentiellement sur le mail de Cric.
 - ⇒ Le piétinement est localisé sur le plateau de Campsaure et autour du lac d'Oô.
-

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ⇒ Maintenir les conditions stationnelles et les pratiques pastorales favorables au développement de cet habitat.
-

ACTIONS ET MESURES :

Sur le GP du Mail de Cric, il est nécessaire d'augmenter la pression pastorale, afin de limiter le développement du Brachypode. Il faut donc soutenir l'activité pastorale en menant notamment une action d'animation pour pérenniser le fonctionnement du GP (vieillesse des éleveurs). En fonction de la pérennité du GP et du chargement potentiel sur les années à venir, il sera nécessaire de restaurer l'habitat par des actions de réouverture mécanique ou d'écobuage.

- Soutien de l'activité pastorale MESURE Est2
- Adapter la pression pastorale aux enjeux de conservation MESURE Est4

Sur les autres Groupements Pastoraux, dans les cas de sur piétinement, il peut s'avérer opportun d'adapter la conduite des troupeaux pour limiter le piétinement.

- Adapter la pression pastorale aux enjeux de conservation MESURE Est4
-

Fiche habitat

10



Nardaies mesophiles Pyrenéo-alpines* – 36.311*

⇒ *Nardo-Polygaletum* (Nègre 1969)



Habitat d'intérêt communautaire prioritaire – 6230*

LOCALISATION SUR LE SITE :

Principalement sur les replats d'altitude, souvent en mosaïque avec les dalles rocheuses et leur végétation pionnière, sur les deux sites.

Surface :

FR7300880 : 174.82 ha

FR7300881 : 147.67 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Ces pelouses mésophiles sont observées aux étages subalpin et alpin inférieur, généralement sur pente faible ou sur les replats.

Elles sont assez pauvres floristiquement, mais avec des espèces caractéristiques de l'étage subalpin.

Espèces caractéristiques : Nardus stricta, Polygala serpyllifolia, Trifolium alpinum, Meum athamanticum, Jasione laevis, Crocus nudiflorus, Campanula rotundifolia, Potentilla erecta, Arnica montana...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

La présence de cet habitat est liée aux conditions d'humidité de la zone. L'assèchement du milieu favorisera le développement de pelouses à Gispet en contexte de forte pente. Sur les replats l'intensité du pâturage peut appauvrir l'habitat (=> formation de bas-marais à Laïches) ou au contraire en cas de déprise, favoriser le développement de landes.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Publique

Cadre de gestion : Convention pluriannuelle de pâturage avec les groupements pastoraux (Campsaur Couradilles Pessons, Ovins d'Oô, Crabioules et Mail de Cric). Cet habitat est pâturé par les quatre espèces présentes, c'est-à-dire les bovins, les équins, les ovins et les caprins. La valeur fourragère est moyenne à bonne.

Autres activités : randonnée.

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Cet habitat, assez pauvre, constitue néanmoins une pelouse caractéristique de l'étage subalpin. Sa présence permet donc de diversifier le paysage des pelouses acidiphiles, souvent largement dominée par la Fétuque Gispet. C'est de plus un habitat endémique des Pyrénées, peu représenté.

Etat de conservation : Bon

Menace : la baisse de la pression de pâturage conduit l'habitat vers une colonisation de la lande (Landes à Rhododendron ou Genévrier sur les ombrés et landes à Raisins d'ours sur les soulanes). Au contraire, une augmentation de la pression de pâturage entraînera une perte de diversité, avec dominance du nard.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- Maintenir les conditions stationnelles et les pratiques pastorales favorables au développement de cet habitat.

ACTIONS ET MESURES :

La conservation de cet habitat nécessite de mettre en œuvre une conduite des troupeaux serrées avec un gardiennage permanent. La conduite devra permettre un passage régulier des animaux avec un chargement instantané important (éviter les phénomènes de sélection par les animaux). Il faut éviter de laisser les animaux séjourner trop longtemps afin de réduire le piétinement de l'habitat.

- Soutien de l'activité pastorale MESURE Est2
 - Adapter la pression pastorale aux enjeux de conservation MESURE Est4
-



Nardaies Pyrénéo-alpines hygrophiles* – 36.312*

⇒ *Trifolio-Selinetum* (Nègre 1969) = *Selino-Nardetum* (Br. Bl. 1948)



Habitat d'intérêt communautaire prioritaire – 6230*



LOCALISATION SUR LE SITE :

Observé assez régulièrement sur les deux sites à l'étage subalpin en mosaïque avec d'autres habitats (notamment pelouses à Gispet)

FR7300880 : 13.11 ha

FR7300881 : 18.20 ha

CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT :

Pelouses hygrophiles des étages subalpin et alpin, souvent observées en transition entre les zones humides, notamment les bas-marais, et les pelouses acidiphiles sèches du Nardion.

On y observe notamment le Nard, l'Angélique des Pyrénées, la réglisse, ainsi que beaucoup d'espèces transgressives de bas-marais.

Espèces caractéristiques : Nardus stricta, Trifolium alpinum, Selinum pyreneum, Pedicularis mixta, sapinières pyrenais, Carex ovalis, Poa supina, Phleum alpinum, Carex nigra... Présence souvent aussi des transgressives de bas-marais.

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

La présence de cet habitat est liée aux conditions d'humidité de la zone. L'assèchement du milieu favorisera le développement de pelouses à Gispet en contexte de forte pente. Sur les replats l'intensité du pâturage peut appauvrir l'habitat (=> formation de bas-marais à Laïches) ou au contraire favoriser le développement de landes.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Publique

Cadre de gestion : Convention pluriannuelle de pâturage avec les groupements pastoraux (Campsauve Couradilles Pessons, Ovins d'Oô et Crabioules). Cet habitat est pâturé essentiellement par les ovins. La valeur fourragère est moyenne à bonne.

Autres activités : randonnée.

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Cet habitat constitue une zone de transition entre les bas-marais et les pelouses sèches, et participe donc au fonctionnement de l'écosystème.

A plus large échelle, la nardaie hygrophile est très peu représentée et les sites du Luchonnais ont donc une responsabilité forte dans leur maintien.

Etat de conservation : Bon à moyen, certains secteurs étant parfois piétinés (zones de passage)

Menace : Le surpiétinement peut provoquer la disparition des espèces caractéristiques (notamment Nard et Angélique) et entraîner une évolution vers des milieux de bas-marais

ENJEUX DE CONSERVATION :

- Maintenir les conditions stationnelles et les pratiques pastorales favorables au développement de cet habitat.

ACTIONS ET MESURES :

La conservation de cet habitat nécessite de mettre en œuvre une conduite des troupeaux serrées avec un gardiennage permanent. La conduite devra permettre un passage régulier des animaux avec un chargement instantané important (éviter les phénomènes de sélection par les animaux). Il faut éviter de laisser les animaux séjourner trop longtemps afin de réduire le piétinement de l'habitat.

- Soutien de l'activité pastorale MESURE Est2
 - Adapter la pression pastorale aux enjeux de conservation MESURE Est4
-

Fiche habitat

12



Pelouses pyrénéennes fermées à gispet – 36.314

⇒ *Ranunculo pyrenaei-Festucetum eskiae* (Nègre 1969).



Habitat d'intérêt communautaire – 6140



LOCALISATION SUR LE SITE :

Habitat très présent sur l'ensemble des deux sites

Surface :

FR7300880 : 377.62 ha

FR7300881 : 639.73 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

C'est l'habitat le plus représenté sur l'ensemble des deux sites, il occupe la plupart des zones de pelouse de l'étage montagnard supérieur à l'alpin.

Ces pelouses forment un tapis dense, largement dominé par le Gispet (*Festuca eskia*) et à faible diversité floristique.

On y retrouve les espèces caractéristiques de l'étage subalpin en milieu acidiphile.

Espèces caractéristiques : Festuca eskia, Trifolium alpinum, Ranunculus pyrenaeus, Ranunculus amplexicaulis, Meum athamanticum, Jasione laevis, Geum montanum, Leontodon pyrenaicus, Nardus stricta

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Habitat stable, dépendant des précipitations de neige. Un assèchement peut faire évoluer l'habitat vers des pelouses sèches ou des landes à Rhododendron.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Publique et privé (Sous le Pic de Sacroux)

Cadre de gestion : Convention pluriannuelle de pâturage avec tous les GP du site. Cet habitat est essentiellement pâturé par les ovins. La valeur fourragère est médiocre. L'intérêt pastoral est faible, le Gispet n'est que peu consommé par le bétail (uniquement les jeunes pousses). Des écobuage peuvent être pratiqués.

Autres activités : Randonnée (GR10 et autres itinéraires).

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Bien qu'endémique des Pyrénées, cet habitat est très largement représenté en Haute-Garonne, et présente donc un intérêt patrimonial moindre en lui-même. Il abrite des espèces végétales intéressantes, endémiques elles aussi (*Festuca eskia, Meum pyrenaicus*).

Etat de conservation : Ponctuellement, la pelouse est bien endommagée par le passage de plusieurs sentiers, des dégâts liés aux cervidés sont également notés. Néanmoins, de manière générale, cet habitat est **bien conservé**.

Menace : Habitat dont la stabilité est assurée par la persistance des conditions climatiques actuelles, notamment les chutes de neiges.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- Maintenir une gestion pastorale favorable au développement de cet habitat.

ACTIONS ET MESURES :

Il est nécessaire de tenir une pression pastorale journalière élevée sur cet habitat notamment en période de pousse. Le gardiennage doit permettre de maintenir les animaux serrés sur les stations. La pratique d'écobuage raisonnée peut permettre d'entretenir ces milieux et d'augmenter l'appétence pour le cheptel la première année.

- Soutien de l'activité pastorale MESURE Est2
 - Adapter la pression pastorale aux enjeux de conservation MESURE Est4
 - Réaliser des écobuages raisonnés MESURE Est3
-

Fiche habitat

13



Pelouses du Mesobromion des Pyrénées occidentales– 34.322j

⇒ *centaureo nigrae-Brachypodietum pinnati* (Nègre 1969)



Habitat d'intérêt communautaire – 6210.6

LOCALISATION SUR LE SITE :

Mail de Cric principalement

Surface :

FR7300880 : 14.77 ha

FR7300881 : 27.06 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Ces pelouses basophiles, installées de l'étage montagnard à la base du subalpin, apparaissent assez luxuriantes et riches en espèces.

Espèces caractéristiques *Brachypodium pinnatum*, *Centaurea nigra*, *Cruciata glabra*, *Briza media*, *Prunella vulgaris*, *Dianthus monspessulanus*, *Stachys officinalis*, *Phyteuma spicatum*, *Bupleurum ranunculoides*, *Helictotrichon sulcatum*, *Helictotrichon versicolor*, *Silene nutans*, *Peucedanum carvifolia*, *Trifolium ochroleucon*, *Campanula glomerata*, *Primula veris*.....

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Cet habitat est lié à la gestion pastorale. Une diminution de chargement conduit à une évolution vers des pelouses à Brachypode puis des landes à Genêts ou à Callune.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Publique

Cadre de gestion : convention pluriannuelle de pâturage avec les GP (Campsoure, Couradilles, Pesson, Ovins d'Oô et mail de Cric). Habitat pacagé par des ovins, des caprins et des bovins. Cet habitat a une bonne valeur fourragère.

Autres activités : randonnée

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Pelouses peu représentées du fait de la prédominance des roches siliceuses, mais elles présentent une forte diversité floristique. La faune associée est elle aussi riche.

Etat de conservation : **Moyen**, risque fort d'évolution vers une pelouse à Brachypode, notamment sur le Mail de Cric.

Menace : Très sensible à la déprise pastorale, avec une évolution possible vers des pelouses à Brachypode penné et landes.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ➡ Maintenir une gestion pastorale favorable au développement de cet habitat et le restaurer sur les stations dégradées.

ACTIONS ET MESURES :

Sur le GP du Mail de Cric, il est nécessaire d'augmenter la pression pastorale, afin de limiter le développement du Brachypode. Il faut donc soutenir l'activité pastorale en menant notamment une action d'animation pour pérenniser le fonctionnement du GP (renouvellement des éleveurs). En fonction de la pérennité du GP et du chargement potentiel sur les années à venir, il sera nécessaire de restaurer

l'habitat par des actions de réouverture. On peut alors envisager des pratiques de feux dirigés ou de parcage des animaux sur des surfaces réduites avec un chargement instantané important.

- ➔ Soutien de l'activité pastorale MESURE Est2
- ➔ Adapter la pression pastorale aux enjeux de conservation MESURE Est4
- ➔ Réaliser des écobuages raisonnés MESURE Est3

Sur les autres groupements, il est nécessaire de maintenir une activité pastorale constante.

Fiche habitat

14

Pelouses à brachypode du Mesobromion des Pyrénées occidentales– 34.323j



⇒ *centaureo nigrae-Brachypodietum pinnati* (Nègre 1969)



Habitat d'intérêt communautaire – 6210

LOCALISATION SUR LE SITE :

Montagne de Médassoles, Esquierry, Les Lits

Surface :

FR7300880 : 33.23 ha

FR7300881 : 38.73 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Ces pelouses basophiles, installées de l'étage montagnard à la base du subalpin, apparaissent assez luxuriantes.

Ce sous-type est caractérisé par la forte abondance de *Brachypodium pinnatum* et est moins riche en espèces que le sous-type précédent 34.322J

Espèces caractéristiques : Brachypodium pinnatum, Centaurea nigra, Cruciata glabra, Briza media, Prunella vulgaris, Meum monspessulanus, Stachys officinalis, Bupleurum ranunculoides, Helictotrichon sulcatum, Silene nutans, Trifolium ochroleucon, centaureo glomerata, Primula veris...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Cet habitat est lié à la gestion pastorale. Une diminution de chargement favorable au développement du Brachypode conduit à terme à une évolution vers des landes à Genêts ou à Callune.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Publique

Cadre de gestion : convention pluriannuelle de pâturage avec les GP (Campsauze, Couradilles, Pesson, Oô). Habitat pacagé par des ovins et des bovins. Cet habitat a une bonne valeur fourragère.

Autres activités : randonnée

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Pelouses peu représentées du fait de la prédominance des roches siliceuses, mais elles présentent une forte diversité floristique.

La faune associée est elle aussi riche.

Etat de conservation : Moyen, risque d'évolution vers une pelouse à Brachypode.

Menace : Très sensible à la déprise pastorale, avec une évolution possible vers des pelouses à Brachypode penné et landes.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- Maintenir une gestion pastorale favorable au développement de cet habitat.

ACTIONS ET MESURES :

Il est nécessaire de maintenir une activité pastorale constante.

- Soutien de l'activité pastorale MESURE Est2
-

Fiche habitat

15

Pelouses à Seslerie du Mesobromion des Pyrénées occidentales-34.325j



⇒ *centaureo nigrae-Brachypodietum pinnati* (Nègre 1969)



Habitat d'intérêt communautaire – 6210

LOCALISATION SUR LE SITE :

Uniquement présent sur la Haute Vallée d'Oô, avec une station sous le lac d'Oô

SURFACE :

FR7300880 : 0.765 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Ces pelouses basophiles, installées de l'étage montagnard à la base du subalpin, apparaissent assez luxuriantes et riches en espèces.

Ce sous-type est caractérisé par la forte abondance de *Sesleria caerulea* et *Carex ornithopoda* (Code 34.325J).

Espèces caractéristiques : *Brachypodium pinnatum*, *Centaurea nigra*, *Cruciata glabra*, *Briza media*, *Prunella vulgaris*, *sapinières monspessulanus*, *Stachys officinalis*, *Bupleurum ranunculoides*, *Helictotrichon sulcatum*, *Silene nutans*, *Trifolium ochroleucon*, *hêtraies glomerata*, *Primula veris*...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Cet habitat est lié à la gestion pastorale. Une diminution de chargement conduit à une évolution vers des pelouses à Brachypode puis des landes à Genêts ou à Callune.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Publique

Cadre de gestion : convention pluriannuelle de pâturage avec les GP (Campsauve Couradilles Pesson et ovins de Oô). ONF étant donné que l'habitat se trouve dans la forêt communale de Oô. Habitat pacagé par des ovins et des bovins. Cet habitat a une bonne valeur fourragère.

Autres activités : randonnée

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Pelouses peu représentées du fait de la prédominance des roches siliceuses, mais elles présentent une forte diversité floristique. La faune associée est elle aussi riche.

Etat de conservation : Moyen.

Menace : Sensible à la déprise pastorale, avec une évolution possible vers des pelouses à Brachypode penné et landes.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ⇒ Maintenir une gestion pastorale favorable au développement de cet habitat.

ACTIONS ET MESURES :

Il est nécessaire de maintenir une activité pastorale constante.

- ⇒ Soutien de l'activité pastorale MESURE Est2
-

Fiche habitat

16



Pelouses du Xérobromion Pyrénéen– 34.332G

⇒ *Koelerio vallesianae-Saturejetum montanae*
(Chouard)



Habitat d'intérêt communautaire – 6210.31

LOCALISATION SUR LE SITE :

Mail de Cric principalement

SURFACE :

FR7300881 : 0.0919

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Il s'agit des pelouses calcicoles très sèches, rases et écorchées. Elles s'installent sur des sols superficiels et roches affleurantes, à bonne exposition, aux étages collinéens et montagnards.

La végétation peut y être assez recouvrante.

Espèces caractéristiques : Sideritis hyssopifolia, Asperula cynanchica, Helianthemum nummularium, Thymus praecox, Teucrium pyrenaicum, Globularia repens, Festuca gp ovina, Koeleria vallesiana, Hippocrepis comosa, Globularia nudicaulis...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Habitat lié aux pratiques pastorales. La déprise pastorale conduit à une extension des espèces d'ourlets (Fétuques et Brachypodes) pouvant à terme entraîner une colonisation par des landes en fonction des conditions climatiques.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Publique

Cadre de gestion : convention pluriannuelle de pâturage avec le GP du Mail de Cric. Le pacage est essentiellement effectué par des ovins et des caprins. La valeur fourragère est médiocre.

Autres activités : randonnée

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Habitat peu représenté mais floristiquement riche, et conférant une valeur paysagère forte. Présent uniquement dans les Pyrénées et le Massif Central, cet habitat est en régression.

Etat de conservation : Bon

Menace : La déprise pastorale qui conduit à une évolution de l'habitat vers des pelouses à Brachypodes ou des landes.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ⇒ Maintenir une gestion pastorale favorable au développement de cet habitat.

ACTIONS ET MESURES :

Il est nécessaire de maintenir une activité pastorale constante avec un pâturage extensif par les ovins ou les caprins.

- ⇒ Soutien de l'activité pastorale MESURE Est2

Fiche habitat

17



Pelouses pyrénéennes Mesophiles à Laïche sempervirente– 36.4112

⇒ *Carici sempervirentis-Geetum pyrenaici* ((Chouard 1943) Vanden Berghen 1970)



Habitat d'intérêt communautaire – 6170.3

LOCALISATION SUR LE SITE :

Quelques petites zones en milieu forestier dans la montée au lac d'Oô et à proximité de celui-ci.

Surface :

FR7300880 : 7.00 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Il s'agit de communautés mésophiles à hygroclynes, généralement observées sur les vires ou au pied de falaises calcaires, ombragées et assez humides.

Espèces caractéristiques : Carex sempervirens, Stachys alopecuroides, hêtraies media, Carex ornithopoda, sapinières alpinus, Hepatica nobilis, Pinguicula grandiflora, Polystichum lonchitis, Sesleria caerulea, Veronica ponaë, Parnassia palustris...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Habitat stable lié essentiellement aux conditions topographiques. Cependant un abandon des pratiques pastorales peut conduire à terme au développement d'une strate arbustive avec une colonisation par le Hêtre ou une Hêtraie-Sapinière.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Publique

Cadre de gestion : convention pluriannuelle de pâturage avec le GP ovins d'Oô. Le pacage est essentiellement effectué par des ovins. La valeur fourragère est moyenne à bonne.

Autres activités : randonnée

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Cet habitat n'occupe que quelques mètres carrés seulement à chaque fois, il est également rare du fait de son écologie (milieu calcaire peu présent). Il abrite quelques espèces endémiques (*Veronica ponaë* par exemple)

Etat de conservation : bon

Menace : Pas de menace directe identifiée

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ➔ Maintien des conditions stationnelles favorables au développement de cet habitat.

ACTIONS ET MESURES :

Pas de mesure particulière à mettre en œuvre pour assurer la conservation de cet habitat.

Pelouses pyrénéennes à Fétuque de Gautier– 36.434

- ⇒ *Sesleria caeruleae*-*Globularietum nudicaullii* (Nègre 1968)
- ⇒ Groupements à *Nothobartsia spicata* et *Scabiosa cinerea* (Gruber 1978)
- ⇒ *Oxytropido pyrenaicae*-*Festucetum scopariae* (Rivas-Martinez et al 1991)



Habitat d'intérêt communautaire – 6170.14

LOCALISATION SUR LE SITE :

Vallon d'Esquierry principalement.

Surface :

FR7300880 : 3.65 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Il s'agit de pelouses basophiles, caractérisées par des espèces typiquement subalpines à alpines, développées sur des sols superficiels. On les trouve sur des vives de falaises calcaires, en crête, ou encore colonisant les éboulis. Des espèces pionnières y sont donc notées.

Même si le recouvrement végétal est faible, la diversité floristique est importante.

Espèces caractéristiques : Festuca gautieri, Koeleria vallesiana, Paronychia kapela, Sideritis hyssopifolia, Teucrium pyrenaicum, Sesleria caerulea, Globularia nudicaulis, hêtraies angulosum, Helianthemum canum, Hippocrepis comosa, Laserpitium siler, Oxytropis campestris, Scabiosa cinerea, Gypsophila repens, Lotus alpinus, Minuartia verna, Silene acaulis...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Habitat lié aux pratiques pastorales. Une diminution de la pression pastorale entraîne une colonisation par le Pin à crochets.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Publique

Cadre de gestion : convention pluriannuelle de pâturage avec le GP ovins d'Oô. Le pacage est essentiellement effectué par des ovins. La valeur fourragère est médiocre.

Autres activités : randonnée

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Habitat très riche, tant au niveau floristique que faunistique, il contribue aussi à la stabilisation d'éboulis par l'installation des plantes pionnières. C'est aussi un habitat endémique des Pyrénées

Etat de conservation : Moyen.

Menace : La diminution de la pression pastorale entraîne la disparition de cet habitat au profit de pelouses plus fermées ou de landes. A noter, un piétinement en zone de crête par les randonneurs et le cheptel ovin

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ⇒ Maintenir une gestion pastorale favorable au développement de cet habitat en limitant les piétinements en zone de crête.

ACTIONS ET MESURES :

Il est nécessaire de maintenir une activité pastorale constante avec un pâturage extensif par les ovins.

- Soutien de l'activité pastorale MESURE Est2

Le piétinement en zone de crête par les randonneurs, qui à terme crée de multiples sentes doit être diminué en informant les pratiquants des menaces liées à la randonnée hors sentier (crête des six Pics).

- Communication et informations générales MESURE Com1
 - Sensibiliser les accompagnateurs et encadrants de pratiques de loisirs MESURE Freq1
-



Lande à Callune et genêt poilu- 31.21

⇒ *Calluno – Violetum* (Nègre, 1970)

Habitat d'intérêt communautaire – 4030.18

LOCALISATION SUR LE SITE :

Principalement située au vallon de Burbe et sur le Mail de Cric

Surface :

FR7300881 : 29.13 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Cette lande est caractéristique de l'étage montagnard où elle peut former des peuplements denses, nettement dominé par la callune. Elle est souvent riche en espèces végétales, et succède aux peuplements prairiaux lors de la déprise pastorale.

Cet habitat se trouve sur les sites en transition entre des milieux plus ouverts tels que les pelouses à Fétuques ou les reposoirs à bétails et des milieux forestiers.

Espèces caractéristiques : Calluna vulgaris, Genista pilosa, Hypericum maculatum, Genista sagittalis, Viola canina, Vaccinium myrtillus...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Cet habitat succède à des milieux plus ouverts en cas de diminution de la pression pastorale. Si la gestion pastorale s'interrompt le milieu peut se boiser (Hêtre, Sapin) notamment à l'étage montagnard.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : publique.

Cadre de gestion : essentiellement géré par le pastoralisme dans le cadre de convention pluriannuelle de pâturage. Les GP concernés sont les GP du Mail de Cric et de Campsaure, Couradilles, Pesson. Le pacage est assuré par des caprins et des bovins. La valeur fourragère de ces landes peut être bonne à très bonne dans le cas de landes jeunes (moins de 10 ans). Cette valeur est assurée par la Callune. Des pratiques d'écobuage ont pu être réalisées sur les estives.

Autres activités : Randonnée.

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Au-delà de l'intérêt et de la richesse floristique, la présence de cet habitat permet une mosaïque de milieux (pelouse – lande – forêt) très favorable à la faune. Il est de plus ponctuel sur le site et relictuel à l'échelle de la France.

La Callune a une valeur élevée pour l'apiculture.

Etat de conservation : Bon

Menace : Risque de fermeture du milieu lié à la déprise pastorale.

ENJEUX DE CONSERVATION :

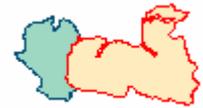
- ⇒ Maintenir une gestion pastorale favorable au développement de cet habitat en mosaïque avec des habitats plus ouverts..

ACTIONS ET MESURES :

Afin de maintenir un habitat jeune, favorable à une bonne valeur pastorale, il est nécessaire de pérenniser un pastoralisme dynamique qui mettra en œuvre des écobuages raisonnés et un chargement suffisant.

- Soutien de l'activité pastorale MESURE Est2
- Réaliser des écobuages raisonnés MESURE Est4

Sur le GP du mail de Cric, il est nécessaire de repenser avec les gérants actuels le fonctionnement de l'association pour palier au vieillissement de ces membres.



Landes naines à Azalée- 31.411

⇒ *Cetrario-Loiseleurietum* (Nègre 1970)



Habitat d'intérêt communautaire – 4060.1



LOCALISATION SUR LE SITE :

Elles sont assez présentes sur les sites, notamment sur des zones de crêtes ou des affleurements rocheux qu'elles colonisent.

SURFACE :

FR7300880 : 2.10 ha

FR7300881 : 58.34 ha

CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT :

Ces landines se développent de l'étage subalpin à l'étage alpin, soit isolément, soit en mosaïque avec d'autres landes subalpines (à rhododendron notamment).

Elles constituent des tapis souvent assez ras d'azalées, myrtilles, callune et homogène des alpes.

Espèces caractéristiques : Loiseleuria procumbens, Vaccinium uliginosum, Vaccinium myrtillus, Huperzia selago, Homogyne alpina...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Habitat stable car il se trouve à son stade climacique.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : publique.

Cadre de gestion : Gestion pastorale dans le cadre de convention pluriannuelle de pâturage. Les GP concernés sont les GP du Mail de Cric, de Campsaure-Couradilles-Pesson, des Crabioules et ovins de Oô. Le pacage est assuré par des ovins. La valeur fourragère de cet habitat est médiocre. La production de fourrage est tardive en raison des conditions climatiques.

Autres activités : Randonnée

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Développées en zone de crête, elles constituent une végétation pionnière des affleurements. On y retrouve des espèces d'intérêt patrimonial fort, comme le phyllodoce bleu, espèce protégée au niveau national.

C'est de plus un habitat relictuel, lié à un climat froid.

Etat de conservation : Moyen.

Menace : Quelques zones de crêtes ou d'affleurements sont soumises à une érosion assez forte, liée au passage du bétail et des randonneurs (port de Vénasque, montée au refuge du Maupas et lac de Sadagouaus). Ce piétinement peut conduire à une régression de l'habitat en favorisant le développement d'une végétation encore plus clairsemée.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ⇒ Maintenir des conditions stationnelles et une utilisation pastorale favorables au développement de cet habitat.

ACTIONS ET MESURES :

Dans le cadre de l'activité pastorale, il est nécessaire de conduire les animaux afin de limiter le chargement instantané sur l'habitat. Le pâturage doit être le plus tardif possible afin de permettre le développement des espèces caractéristiques.

- ➡ Soutien du pastoralisme MESURE Est2
- ➡ Pratique pastorale adaptée aux enjeux de conservation MESURE Est4

Pour les activités de loisir, il est nécessaire de mettre de l'information à disposition des pratiquants dans le cadre de panneau d'information sur les sites ou par le biais des éditeurs de topo-guide locaux ou nationaux. Une veille sur le tracé des sentiers de randonnée permettra aussi de prévenir les débordements sur cet habitat sensible.

- ➡ Communication et information générales MESURE Com1
 - ➡ Sensibiliser les accompagnateurs et encadrants de pratiques de loisirs MESURE Freq1
 - ➡ Veille sur les sentiers de randonnée MESURE Infra1
-

Fiche habitat

21



Landes naines à Myrtille– 31.412

⇒ *Vaccinio-Festucetum rubrae* (Nègre 1970)



Habitat d'intérêt communautaire – 4060.1

LOCALISATION SUR LE SITE :

Bien représentée sur les deux sites, elle apparaît par taches dans les pelouses, ou en mosaïque avec le rhododendron.

SURFACE :

FR7300880 : 31.46 ha

FR7300881 : 322.47 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Ces landines, présentes de l'étage montagnard supérieur et du subalpin, se caractérisent par une végétation dense, la strate sous-arbustive étant bien représentée. Elle fait suite aux pelouses subalpines après déprise ou sous-pâturage.

Contrairement à la lande à callune, on voit apparaître plusieurs espèces caractéristiques du subalpin.

Espèces caractéristiques : Vaccinium myrtillus, Calluna vulgaris, Hypericum burseri subsp richeri, Gentiana lutea, Gentiana burseri, Arnica montana, Meum barbatum, Euphorbia hyberna, Aconitum napellus, Senecio adonidifolius.

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Habitat stable car il se trouve à son stade climacique. Sur la partie basse, il peut être remplacé par des landes à Rhododendron en cas de diminution de la pression pastorale

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : publique.

Cadre de gestion : Gestion pastorale dans le cadre de convention pluriannuelle de pâturage. Les GP concernés sont les GP du Mail de Cric, de Campsaure-Couradilles-Pesson, des Crabioules et ovins de Oô. Le pacage est assuré par des ovins. La valeur fourragère de cet habitat est médiocre. La production de fourrage est tardive en raison des conditions climatiques.

Autres activités : Randonnée, départ parapente, Refuge

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : La forte richesse spécifique en fait un milieu privilégié pour la faune, constituant des mosaïques avec les pelouses. Elle abrite aussi des espèces végétales caractéristiques.

Etat de conservation : Globalement bon, mais la lande à rhododendron tend à envahir et à restreindre son aire.

Menace : Déprise pastorale avec envahissement du rhododendron.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ➡ Préserver une utilisation pastorale favorable au maintien de cet habitat.

ACTIONS ET MESURES :

Dans le cadre de l'activité pastorale, il est nécessaire de conduire les animaux afin de limiter le chargement instantané sur l'habitat. Le pâturage doit être le plus tardif possible afin de permettre le

développement des espèces caractéristiques, tout en limitant le développement du Rhododendron.

- ➔ Soutien du pastoralisme MESURE Est2
 - ➔ Pratique pastorale adaptée aux enjeux de conservation MESURE Est4
-



Landes naines à Rhododendron- 31.42

⇒ *Rhododendro-Hylocomietum* (Nègre 1970)



Habitat d'intérêt communautaire – 4060.4



LOCALISATION SUR LE SITE :

Très présente sur les deux sites

SURFACE :

FR7300880 : 214.84 ha

FR7300881 : 474.35 ha

CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT :

Ces landes sont les plus répandues aux étages subalpin et alpin, elles colonisent toutes les pelouses et landines délaissées par le pâturage.

Elles forment alors de larges étendues de couvert arbustif souvent très dense, majoritairement de *Rhododendron ferrugineum*.

Espèces caractéristiques : Rhododendron ferrugineum, Homogyne alpine, Vaccinium myrtillus, Vaccinium uliginosum, Calluna vulgaris, Scilla verna, Erythronium dens canis...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Ces landes se développent suite à l'abandon des pratiques pastorales. Elles s'installent sur des pelouses subalpines de façon lente après diminution du chargement. Le maintien d'une pression pastorale permet de développer des mosaïques pelouses/landes/forêts d'une grande richesse pour la faune et la flore.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : publique et privé (sous le pic Sacroux)

Cadre de gestion : gestion par le pastoralisme dans le cadre de convention pluriannuelle de pâturage. Tous les GP sont concernés hormis le GP du Mail de Cric. Le pacage est essentiellement réalisé par des ovins. La valeur fourragère de cet habitat est médiocre.

Autres activités : Randonnée.

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Ces landes, très répandues, présentent surtout un intérêt faunistique de par leur rôle dans la mosaïque des milieux. Elles abritent aussi quelques espèces végétales subalpines intéressantes, comme *Huperzia selago*.

Etat de conservation : Bon

Menace : Pas de menaces identifiées, un équilibre doit être maintenu.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ➡ Maintenir et ou restaurer cet habitat en mosaïque pelouses/landes.

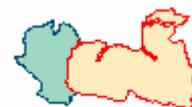
ACTIONS ET MESURES :

Afin d'éviter la fermeture de cet habitat par un envahissement du Rhododendron, il est nécessaire de maintenir une pression de pâturage.

- ➡ Soutien de l'activité pastorale MESURE Est2

Il est envisageable de ré-ouvrir le milieu en réalisant des conduites de pâturage serrées grâce à du gardiennage en s'assurant au préalable de la disponibilité en cheptel pour augmenter le chargement.

- ➡ Adapter les pratiques pastorales aux enjeux de conservation MESURE Est4
-



Landes à Camarine et Airelles– 31.44

⇒ *Cladonio-Empetretum* (Nègre 1970)

Habitat d'intérêt communautaire – 4060.3

LOCALISATION SUR LE SITE :

Très ponctuelle, en mosaïque avec le rhododendron, sur les deux sites.

Surface

FR7300880 : 0.63 ha

FR7300881 : 2.40 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Landine caractérisée par une végétation plutôt rasante. On retrouve cet habitat souvent en mosaïque avec les landes à rhododendron et les landines à azalées.

Il s'installe en altitude, du subalpin à l'alpin, en contexte acide. Le sol y est généralement peu développé.

Espèces caractéristiques : *Empetrum nigrum*, *Empetrum hermaphroditum*, *Vaccinium uliginosum*, *Vaccinium myrtillus*, *Arctostaphylos alpina*, *Huperzia selago*...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Habitat stable lié aux conditions difficiles présentes sur les stations.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Publique

Cadre de gestion : Cadre de gestion : gestion par le pastoralisme dans le cadre de convention pluriannuelle de pâturage. Tous les GP sont concernés hormis le GP du Mail de Cric. Le pacage est essentiellement réalisé par des ovins. La valeur fourragère de cet habitat est mauvaise.

Autres activités : Randonnée.

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Cet habitat est caractérisé par la présence d'espèces peu fréquentes, comme le lycopode sélagine, et il occupe des surfaces très réduites.

Etat de conservation : Bon, mais progression du rhododendron.

Menace : La déprise pastorale peut menacer cet habitat en favorisant la prolifération des landes à Rhododendron au détriment des landines naines sur les stations les moins difficiles.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ⇒ Préserver cet habitat de l'envahissement par le Rhododendron.

ACTIONS ET MESURES :

Afin d'éviter la fermeture de cet habitat en mosaïque par un envahissement du Rhododendron, il est nécessaire de maintenir une pression de pâturage.

- ⇒ Soutien de l'activité pastorale MESURE Est2

Il est envisageable de ré-ouvrir le milieu en réalisant des conduites de pâturage serrées grâce à du gardiennage en s'assurant au préalable de la disponibilité en cheptel pour augmenter le chargement.

- ⇒ Adapter les pratiques pastorales aux enjeux de conservation MESURE Est4



Fourrés de Genévriers nains- 31.43

⇒ *Cotoneastro- Arctostaphyletum (pp) (Nègre 1950)*



Habitat d'intérêt communautaire – 4060.6

LOCALISATION SUR LE SITE :

Nombreux replats de falaises à l'étage subalpin sur les deux sites.

SURFACE :

FR7300880 : 22.87 ha

FR7300881 : 89.74 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Cet habitat est souvent observé en contexte rocheux et plutôt acide, les landes à genévrier colonisant les replats des falaises. Il est par ailleurs installé à l'étage subalpin, sur le versant sud principalement, et caractérisé par des espèces xérophiles.

Cet habitat n'est que très rarement observé en contexte prairial, les landes à Rhododendron étant alors dominantes.

La végétation arbustive est dense.

Espèces caractéristiques : Juniperus communis gp prostrata, Daphne laureola, Calluna vulgaris, Vaccinium myrtillus, Homogyne alpina...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Landes installées après l'abandon par le pastoralisme sur des pelouses subalpines. Elles peuvent continuer à évoluer vers des habitats de Pin à crochets.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Publique.

Cadre de gestion : gestion par le pastoralisme dans le cadre de convention pluriannuelle de pâturage. Tous les GP sont concernés hormis le GP du Mail de Cric. Le pacage est essentiellement réalisé par des ovins. La valeur fourragère de cet habitat est mauvaise à médiocre.

Autres activités : Randonnée.

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Habitat ponctuel, il offre par ailleurs une végétation sur la falaise qui peut être intéressante pour la faune.

Etat de conservation : moyen à bon

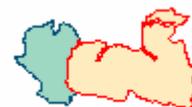
Menace : Pas de menace identifiée, habitat stable.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ⇒ Maintenir les conditions stationnelles favorables au développement de cet habitat.

ACTIONS ET MESURES :

- ⇒ Pas de mesure particulière à mettre en œuvre pour assurer la conservation de cet habitat.
-



Landes à Raisin d'ours– 31.47

⇒ *Cotoneastro- Arctostaphyletum (pp)* (Nègre 1950)

Habitat d'intérêt communautaire – 4060.7

LOCALISATION SUR LE SITE :

Une belle station est présente en vallée de la Pique à proximité du Pic Penjat, elle apparaît ailleurs de façon sporadique sur les deux sites.

SURFACE :

FR7300880 : 0.27 ha

FR7300881 : 18.75 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Ces landes, très ponctuelles, sont constituées d'espèces xérophiiles et thermophiles. On les trouve sur les vires de falaises, ou en association avec d'autres landines, aux étages alpin et surtout subalpin.

Espèces caractéristiques : Arctostaphylos uva ursi, Arctostaphylos alpina, Daphne laureola, Calluna vulgaris, Vaccinium myrtillus, centaureo rotundifolia...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Ces landes sont des landes extra-sylvatiques spontanées en raison des conditions stationnelles défavorables à l'installation d'un couvert boisé. C'est un habitat stable dans la mesure où il ne découle pas d'une dégradation par des pratiques pastorales.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Publique.

Cadre de gestion : gestion par le pastoralisme dans le cadre de convention pluriannuelle de pâturage. Les GP de Campsaure, Couradilles, Pesson et ovins d'Oô sont concernés. Le pacage est essentiellement réalisé par des ovins. La valeur fourragère de cet habitat est mauvaise à médiocre.

Autres activités : Randonnée, départ parapente.

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Cet habitat est présent en France de façon relictuelle, dans les Pyrénées Centrales et Orientales. Il est de plus très ponctuel sur les deux sites, et mérite donc une attention particulière. Il offre également de nombreuses baies pour les oiseaux

Etat de conservation : Bon

Menace : La déprise pastorale induit une évolution progressive de ces landes vers un stade fermé, il convient donc de limiter son effet.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ⇒ Soutenir des pratiques pastorales favorables au maintien de cet habitat en mosaïque avec des milieux plus ouverts.

ACTIONS ET MESURES :

Afin d'éviter la fermeture de cet habitat en mosaïque par un envahissement du Rhododendron, il est nécessaire de maintenir une pression de pâturage.

- ⇒ Soutien de l'activité pastorale MESURE Est2

Il est envisageable de ré-ouvrir le milieu en réalisant des conduites de pâturage serrées grâce à du gardiennage en s'assurant au préalable de la disponibilité en cheptel pour augmenter le chargement.

- ⇒ Adapter les pratiques pastorales aux enjeux de conservation MESURE Est4

Fiche habitat

26



Broussailles de Saules pyrénéens- 31.6214

⇒ *Veronico-Salicetum* (Nègre 1970)



Habitat d'intérêt communautaire – 4060.2

LOCALISATION SUR LE SITE :

Présents dans le vallon d'Esquierry, à Médassoles, et sur la crête des six pics en vallée d'Oô.

Surface :

FR7300880 : 0.18 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Installée sur roche calcaire, cette landine forme des tapis ras, peu fournis, sur un sol assez superficiel. Ces localisations sont très ponctuelles, on le retrouve occasionnellement en mosaïque avec d'autres landines ou rhodoraies. La végétation reste globalement assez pauvre.

Espèces caractéristiques : Salix pyrenaica, Veronica ponae, Dryas octopetala, Alchemilla alpina, Sesleria caerulea, Arctostaphylos alpina.

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Habitat stable à l'étage alpin inférieur.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : publique

Cadre de gestion : gestion par le pastoralisme par des conventions pluriannuelle de pâturage. Le GP ovins d'Oô est le plus concerné. Le pacage est assuré par des ovins sur un habitat de valeur fourragère mauvaise.

Autres activités : randonnée

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Habitat très localisé lié à la présence de roches calcaires, il abrite une végétation très spécifique, avec des espèces endémiques, comme le Saule des Pyrénées ou la Véronique des Pyrénées.

Etat de conservation : Bon.

Menace : Pas de menace identifié.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ➡ Maintenir les conditions stationnelles favorables au développement de cet habitat.

ACTIONS ET MESURES :

- ➡ Pas de mesure particulière à mettre en œuvre pour assurer la conservation de cet habitat.
-



Hêtraie (et Hêtraie-Sapinière) acidiphile- 41.12

- ⇒ *Ilici-Fagetum sylvaticae*
- ⇒ *Deschampsia flexuosae-Fagetum sylvaticae*



Habitat d'intérêt communautaire – 9120.3 & 9120.4



LOCALISATION SUR LE SITE :

Quelques stations bien développées en vallée de la Pique dans le Vallon de Burbe, la forêt domaniale de Luchon...

Souvent observée sur les deux sites en lisière forestière supérieure, puis de façon sporadique dans chaque massif forestier.

Surfaces :

FR7300880 : 91.89 ha

FR7300881 : 528.59 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Ce type d'habitat est caractérisé par la présence de nombreuses espèces acidiphiles, liées généralement à un sol peu développé et riche en éléments siliceux. Des faciès très différents peuvent être notés, notamment par la plus ou moins forte abondance de sapin.

Espèces caractéristiques : Calluna vulgaris, Vaccinium myrtillus, Ilex aquifolium, Deschampsia flexuosa, Oxalis acetosella,

Blechnum spicant, Prenanthes purpurea, Erythronium dens canis, Luzula sylvatica...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Habitat stable, car à son stade climacique. Stade final de la reconquête suite à l'abandon des surfaces par l'agriculture à l'étage montagnard.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : publique et quelques parcelles privées en fond de vallée (reconquête de zone agricole en déprise)

Cadre de gestion : essentiellement ONF pour les forêts relevant du régime forestier. Quelques lisières supérieures se trouvent en zone d'estive (GP ovins d'Oô notamment). La conduite sylvicole de cet habitat est orientée vers la protection et production avec une gestion en futaie irrégulière par bouquets et parquets

Autres activités : Randonnée

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Habitat assez bien développé, mais les faciès à houx sont moins courants et présentent donc un intérêt plus marqué, notamment par le couvert arbustif qu'il procure. Le secteur du vallon de Burbe présente d'autant plus d'intérêt qu'il est très favorable à la présence de la Rosalie des Alpes.

Outre la Rosalie des Alpes, les hêtraies sont aussi essentielles pour les chiroptères (terrain de chasse et gîte potentiel). Peut abriter des bryophytes de la directive (Dicrane et buxbaumie)

Etat de conservation : Bon

Menace : Pas de menaces directes, le plus souvent il s'agit de forêts de protection. La création de pistes forestières ou le reboisement en résineux, sont les principales menaces.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- Maintenir l'habitat en favorisant des pratiques sylvicoles adaptées.

ACTIONS ET MESURES :

La conservation de cet habitat nécessite de pratiquer une sylviculture adaptée en favorisant le mélange d'essences et le maintien des vieux arbres, en conservant les sous étages et en veillant à l'équilibre des classes d'âge. Il est aussi primordial de favoriser la régénération naturelle de cet habitat en s'assurant notamment de l'équilibre sylvo-cynégétique.

- Favoriser la prise en compte des habitats naturels dans la gestion forestière MESURE For1
-



Hêtraie calcicole à Céphalanthère- 41.16

⇒ *Cephalanthero rubrae-Fagion sylvaticae* ((Tüxen in Tüxen & Oberd. 1958) Boulet et Rameau all. nov. hoc loco)



Habitat d'intérêt communautaire – 9150.9



LOCALISATION SUR LE SITE :

Principale station observée dans la Haute Vallée de la Pique, à proximité de l'ancienne route de Jouéou. Quelques autres zones sont notées, mais restent très marginales (surface faible, non cartographiée) notamment en forêt communale de Oô au dessus des granges d'Astau.

Surface :

FR7300880 : 13.98 ha

FR7300881 : 1.3 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Hêtraie développée sur substrat calcaire, où le sol n'a pas subi de décalcification et est généralement peu développé, assez superficiel.

Elle est observée en contexte assez sec (xérophile à méso-xérophile), avec des strates herbacée et arbustive souvent bien développées.

On y retrouve la Céphalanthère rouge, la Sestérie bleue, le Dompte-venin, ou encore l'Hellébore vert.

Espèces caractéristiques : Fagus sylvatica, Cephalanthera spp, Epipactis helleborine, Sesleria caerulea, Carex ornithopoda, Laserpitium nestleri...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Habitat stable à son stade climacique.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Publique (Forêt communale de Bagnères de Luchon)

Cadre de gestion : ONF, parcelle en protection et en production. Gestion en futaie irrégulière par bouquets et parquets.

Autres activités : Randonnée

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Du fait de la dominance de milieux acides sur les sites, ce type de hêtraie est très rare et localisé. Elle est donc importante de par la diversité qu'elle amène dans un milieu forestier très majoritairement neutrophile. On y retrouve aussi des espèces très spécifiques.

A plus grande échelle, il s'agit aussi d'un type de hêtraie toujours localisé et de faible superficie.

Abrite des habitats d'espèce d'intérêt communautaire (Rosalie, Chiroptères, Bryophytes)

Etat de conservation : Assez bon, mais la rareté et la fragilité de l'habitat nécessite une vigilance particulière.

Menace : La création de grandes trouées lors des coupes forestières, la disparition de la strate arbustive, ainsi que la modification de la composition (essences) sont défavorables au maintien de cet habitat.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- Maintenir les conditions stationnelles de cet habitat en favorisant une gestion sylvicole adaptée.

ACTIONS ET MESURES :

La conservation de cet habitat nécessite de pratiquer une sylviculture adaptée en favorisant le mélange d'essence et le maintien des vieux arbres, en conservant le sous étage, en veillant à l'équilibre des classes d'âge et en gérant le peuplement en futaie jardinée ou irrégulière par bouquets. Il est aussi primordial de favoriser la régénération naturelle de cet habitat en s'assurer notamment de l'équilibre sylvocynégétique. Les coupes devront être effectuées sur des surfaces faibles

- Favoriser la prise en compte des habitats naturels dans la gestion forestière MESURE For1
-

Forêt de ravin hygrophile à Tilleul, Frêne et Sycomore* 41.41* & Forêt de ravin thermophile à Tilleul* – 41.45*

⇒ *Tilio platyphyllo-Acerion pseudoplatani* Klika 1955



Habitat d'intérêt communautaire prioritaire – 9180*



LOCALISATION SUR LE SITE :

Bois de l'Ombre de Burbe, Bois de Réouère

Surface :

FR7300880 : 0 ha

FR7300881 : 7.24 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Les forêts de ravin typiques sont installées dans des conditions telles que seules les espèces forestières « vagabondes » peuvent s'y adapter ;

Les Forêts de ravin hygrophile à Tilleul, Frêne et Sycomore sont installées sur des éboulis en pente forte, très instables, en contexte frais et humide.

Les Forêts de ravin thermophile à Tilleul sont situées à bonne exposition, soit sur éboulis instables, soit en forte pente avec un blocage stationnel (pas d'évolution possible vers un autre type de forêt)

Espèces caractéristiques : *Fraxinus Excelsior*, *Acer Pseudoplatanus*, *Tilia Platyphyllos*

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Le caractère instable de cet habitat entraîne une dynamique d'évolution continue de la végétation. Le sol est le plus souvent composé exclusivement de matière organique qui s'accumule par dégradation des végétations précédentes. Les forêts de ravin fonctionnent de façon cyclique avec comme point de départ la stabilisation de l'éboulis.

Eboulis couverts de Mousses et Lichens => Végétation pionnière herbacée => Fructicées => installation progressive des essences nomades : Tilleul, Frêne, Erable.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Publique.

Cadre de gestion : ONF pour les zones en régime forestier, série de protection et de production gestion en Futaie irrégulière par bouquets et parquets (faible prélèvement). Quelques stations ne relèvent pas du régime forestier (parcelle communale) et ne font l'objet d'aucune gestion sylvicole (sous le bois de la Réouère)

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Habitat couvrant des surfaces très limitées, amenant une diversité au sein de la hêtraie-sapinière environnante. Milieu très fragile, lié à l'instabilité qui caractérise l'habitat.

Etat de conservation : Bon

Menace : Certaines parcelles sont prévues dans le plan d'aménagement pour réaliser des coupes (forêt communale de St-Mamet)

ENJEUX DE CONSERVATION :

- Maintenir les conditions stationnelles de l'habitat et réduire les actions anthropiques.

ACTIONS ET MESURES :

Il est primordial pour la conservation de cet habitat de limiter/arrêter les travaux de gestion forestière sur ces stations. La traversée par des engins forestiers ou les aménagements de pistes sont à proscrire.

Il est nécessaire de maintenir autour des stations, des zones tampons où les coupes rases et massives devront être évitées.

- Favoriser la prise en compte des habitats naturels dans la gestion forestière MESURE For1
-



Sapinière hyper-acidiphile intrapyréenne– 42.113

⇒ *Galio rotundifolii-Abietetum albae*



Habitat d'intérêt communautaire – 9120.4

LOCALISATION SUR LE SITE :

Présente dans la partie supérieure de la forêt, elle est surtout observée dans la vallée de la Pique.

SURFACE :

FR7300880 : 27.40 ha

FR7300881 : 467.58 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

La végétation est caractérisée par des espèces acidiphiles, la présence de sapin étant nettement dominante sur le hêtre contrairement à la hêtraie acidiphile. Par ailleurs, cet habitat s'observe souvent à une altitude supérieure. Aux espèces caractéristiques de la hêtraie, s'ajoutent *Galium rotundifolium*, *Melampyrum sylvaticum*... On y retrouve aussi régulièrement des espèces caractéristiques des hêtraies-sapinières neutrophiles, qui viennent se mêler au cortège des acidiphiles.

Par ailleurs, le sous-bois est souvent moins développé du fait du manque de luminosité au sol (strate arborescente plus fournie).

Espèces caractéristiques : Abies alba, Galium rotundifolium, Vaccinium myrtillus, Melampyrum sylvaticum

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Habitat stable, à son stade climacique.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : publique

Cadre de gestion : ONF, on trouve des stations au sein de toutes les forêts relevant du régime forestier. Cet habitat se trouve exclusivement sur des pentes non accessibles.

Autres activités : Randonnée

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Habitat assez localisé, peu développé, mais dont la flore est assez courante. On peut néanmoins y observer quelques espèces spécifiques.

Etat de conservation : Bon

Menace : Pas de menace directe, cet habitat n'est pas touché par la production et les coupes.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ⇒ maintien des conditions stationnelles favorables au développement de cet habitat.

ACTIONS ET MESURES :

- ⇒ Favoriser la prise en compte des habitats naturels dans la gestion forestière MESURE For1

Fiche habitat

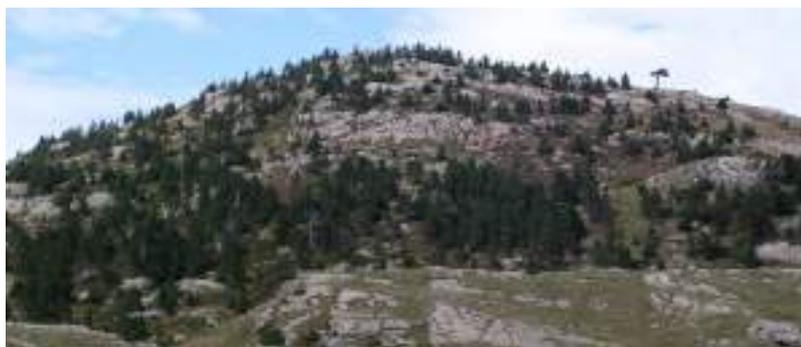
31

Forêts pyrénéennes de Pins de montagne à Rhododendron ferrugineux – 42.413

⇒ *Rhododendro-Pinetum uncinatae*



Habitat d'intérêt communautaire – 9430.12



LOCALISATION SUR LE SITE :

Occupe la limite supérieure du domaine forestier des altitudes élevées (jusqu'à 2500m environ les deux sites).

SURFACE :

FR7300880 : 13.35 ha

FR7300881 : 72.14 ha

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Le Pin à crochets s'installe sur des nardaies ou des rhodoraies. Il peut être le signe d'une certaine déprise pastorale.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : publique

Cadre de gestion : ONF pour les forêts relevant du régime forestier avec des zones en repos essentiellement et une partie en protection et production sur la forêt communale de Cazeaux de Larboust. Ces habitats se trouvent cependant le plus souvent en zone d'estive avec une gestion par convention de pâturage par les GP.

Autres activités : randonnée, départ parapente.

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : C'est le seul type forestier à atteindre de telles altitudes et il constitue à ce titre un habitat intéressant notamment en terme de mosaïque de milieux. Ils sont le plus souvent inaccessibles pour la mise en œuvre d'une gestion sylvicole.

Etat de conservation : Globalement bon, mais quelques dégradations sont observées à proximité de zones de bivouac (Espingo et Lac Vert)

Menace : La coupe des branches et la destruction des rejets limitent la capacité de régénération de l'habitat.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ⇒ maintenir la surface et la composition de cet habitat pour assurer sa conservation.

ACTIONS ET MESURES :

Cet habitat fait rarement partie des séries en production. Il faut cependant être vigilant quant aux risques d'hybridation avec des espèces tels que le Pin Sylvestre ou le Pin Mugo.

- ⇒ Favoriser la prise en compte des habitats naturels dans la gestion forestière MESURE For1

L'utilisation des branchages de Pin à crochets aux abords de bivouac nécessite de mettre en place une information précise aux points de départ vers la haute montagne.

- ⇒ Communication et informations générales Com1

Fiche habitat

32

Forêts acidiphiles de Pins de montagne des soulans pyrénéenne - 42.4241



⇒ *Arctostaphylo uvae-ursi-Pinetum uncinatae*



Habitat d'intérêt communautaire – 9430.8

LOCALISATION SUR LE SITE :

Occupe la limite supérieure du domaine forestier, pouvant parfois atteindre des altitudes élevées (jusqu'à 2500m environ). Habitat bien représenté sur les deux sites.

SURFACE :

FR7300880 : 26.76 ha

FR7300881 : 40.68 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Forêt acidiphile de Pins de montagne des soulans pyrénéennes : développée en soulane, sur substrat siliceux, souvent sur des sols peu développés. Habitat supportant une sécheresse assez forte.

Espèces caractéristiques : Pinus uncinata, Pinus sylvestris, Arctostaphylos uva-ursi, Juniperus communis gp prostrata, Calluna vulgaris, Deschampsia flexuosa, Veronica officinalis, Potentilla erecta...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Cet habitat s'installe sur des pelouses à Fétuques sur zone d'éboulis siliceux => landes à Genevriers.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Publique

Cadre de gestion : ONF pour les forêts relevant du régime forestier avec des zones en repos essentiellement et une partie en protection et production sur la forêt communale de Cazeaux de Larboust. Ces habitats se trouvent cependant le plus souvent en zone d'estive avec une gestion par convention de pâturage par les GP.

Autres activités : randonnée.

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : C'est le seul type forestier à atteindre de telles altitudes et il constitue à ce titre un habitat intéressant notamment en terme de mosaïque de milieux.

Etat de conservation : Globalement bon, mais quelques dégradations sont observées à proximité de zones de bivouac (Espingo et Lac Vert)

Menace : La coupe des branches et la destruction des rejets limitent la capacité de régénération de l'habitat. Il faut être vigilant quant au risque d'incendie notamment lors d'écobuage.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ⇒ maintenir la surface et la composition de cet habitat pour assurer sa conservation.

ACTIONS ET MESURES :

Cet habitat fait rarement partie des séries en production. Il faut cependant être vigilant quant aux risques d'hybridation avec des espèces tels que le Pin Sylvestre ou le Pin Mugo.

- ⇒ Favoriser la prise en compte des habitats naturels dans la gestion forestière MESURE For1

L'utilisation des branchages de Pin à crochets aux abords de bivouac nécessite de mettre en place une information précise aux points de départ vers la haute montagne.

- ⇒ Communication et informations générales Com1

Fiche habitat

33



Pelouses pionnières des dalles calcaires _ 62.3b x 36.2*

⇒ *Alyssa alyssoidis-Sedion albi* (Oberd et Th. Müll. in Th. Müll. 1961)



Habitat d'intérêt communautaire prioritaire- 6110.2*

LOCALISATION SUR LE SITE :

Quelques éléments dans le vallon d'Esquierry.

Surface :

FR7300880 : 0.022 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Ces pelouses correspondent à la végétation installée sur les dalles calcaires de alpin à subalpin (62.3B X 36.2*)

Les espèces présentes sont des pionnières adaptées aux sols très superficiels, telles que les orpins.

Dans les plus hautes altitudes, la végétation des dalles est encore plus éparse, presque inexistante.

Espèces caractéristiques : Sedum album, Sedum acre, Alyssum alyssoides, Poa alpina, Thymus praecox, Allium carinatum, Minuartia verna...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Habitat Stable

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Publique

Cadre de gestion : Bien que le plus souvent inutilisées pour la pâture, les stations se trouvent dans le périmètre des conventions pluriannuelles de pâturage conclues par les GP.

Autres activités : Randonnées de haute montagne, escalade.

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Habitat très ponctuel sur les deux sites, du fait notamment de la rareté des roches calcaires.

Etat de conservation : Bon

Menace : Pas de menace identifiée

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ⇒ maintien des conditions stationnelles favorables à cet habitat.

ACTIONS ET MESURES :

Aucune action n'est à mettre en œuvre sur cet habitat pour assurer sa pérennité.

Fiche habitat

34



PELOUSES PIONNIERES MONTAGNARDES DES DALLES SILICIEUSES DE PYRENEES – 62.3A x 34.111 & PELOUSES PIONNIERES SUBALPINES A ALPINES DES DALLES SILICIEUSES DE PYRENEES – 62.3A x 36.2

⇒ *Sedion pyrenaici* (Tüxen ex Rivas Mart. 1994)



Habitat d'intérêt communautaire – 8230.3



LOCALISATION SUR LE SITE :

Habitat faiblement représenté sur les hautes altitudes des deux sites, en contexte rocheux, souvent alternant avec les zones d'éboulis.

Surface :

FR7300880 : 228.53 ha

FR7300881 : 347.70 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Dans cet habitat, la végétation s'installe sur les dalles siliceuses planes à légèrement pentues, de l'étage montagnard (code 62.3A x 34.11) à subalpin et alpin (code 62.3A x 36.2).

Seules les espèces pionnières peuvent s'adapter à ces sols très superficiels et secs, et notamment de nombreuses crassulacées.

Espèces caractéristiques : Sedum album, Sedum anglicum, Sedum hirsutum, Sedum reflexum, Sedum brevifolium, Sedum dasyphyllum, Sempervivum montanum, Sempervivum tectorum, Silene rupestris, Rumex acetosella...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Cet habitat pionnier est stabilisé tant que les conditions stationnelles sont maintenues. A terme en fonction du dépôt de terre fine, il peut évoluer vers des pelouses acidiphiles.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Publique

Cadre de gestion : Bien que le plus souvent inutilisées pour la pâture, les stations se trouvent dans le périmètre des conventions pluriannuelles de pâturage conclues par les GP.

Autres activités : Randonnées de haute montagne, escalade.

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Cet habitat très spécialisé est riche en orpins et autres crassulacées, parfois endémiques des Pyrénées, mais la végétation est souvent morcelée et fragile.

Etat de conservation : Bon

Menace : Le passage de randonneurs hors sentier tend à détruire certaines de ces communautés.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ➔ maintien des conditions stationnelles favorables à cet habitat.

ACTIONS ET MESURES :

Informers les pratiquants d'activités sportives sur les dégâts qui peuvent être causés par le piétinement de cet habitat. Cette information doit être disponible aux points de départ des sentiers de randonnée et tenue à disposition des professionnels du tourisme et des accompagnants

- ➔ Communication et informations générales MESURE Com1
- ➔ Sensibiliser les professionnels du tourisme et des loisirs en montagne MESURE Freq1

Fiche habitat

35



Eboulis silicieux montagnards des Pyrénées –61.1X

⇒ *Rumiceto scutati-Galeopsidetum angustifoliae*
(Chouard 1949)



Habitat d'intérêt communautaire – 8110.7

LOCALISATION SUR LE SITE :

De l'étage montagnard à la base du subalpin, sur les deux sites ; assez bien représentés.

Surface :

FR7300880 : 6.03 ha

FR7300881 : 6.02 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Cet habitat correspond aux différents éboulis non calcaires observés à l'étage montagnard. De manière générale, ils sont constitués de gros blocs rocheux, et la végétation présente deux faciès :

- un faciès d'éboulis non fixés, où la végétation est très clairsemée, seules quelques espèces pionnières étant observées (*Rumex scutatus*, *Galeopsis segetum*, *Galeopsis angustifolia*, *Linaria repens*).
- Un faciès de colonisation avancée, avec fixation des éboulis par une végétation assez luxuriante, évoquant une évolution vers la mégaphorbiaie ou le pré-bois (*Digitalis purpurea*, *Sonchus plumieri*, *Epilobium collinum*, *Pimpinella saxifraga*, *Vincetoxicum hirundinaria*...).

Espèces caractéristiques : *Rumex scutatus*, *Galeopsis segetum*, *Galeopsis angustifolia*, *Galeopsis ladanum*, *Galeopsis pyrenaica*, *Digitalis purpurea*, *Digitalis lutea*, *Epilobium collinum*, *Linaria repens*, *Pimpinella saxifraga*, *Silene vulgaris subsp prostrata*, *Vincetoxicum hirundinaria*...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Habitat stable avec un équilibre instauré entre la colonisation végétale et la mobilité de l'éboulis. A terme, en cas de fixation de l'éboulis, il peut y avoir évolution vers des pelouses acidiphiles.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Publique

Cadre de gestion : pas de gestion particulière de cet habitat, même s'il se trouve dans le périmètre des GP.

Autres activités : Randonnée (sentier du lac d'Oô et du port de Vénasque)

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Cet habitat est endémique des Pyrénées Centrales. On y retrouve donc aussi des espèces endémiques, intimement liées au maintien de l'habitat.

Etat de conservation : Bon

Menace : La création de pistes, sentiers de randonnées peuvent détruire l'habitat, ainsi que des passages répétés lors des parcours pastoraux.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ⇒ Assurer la conservation de cet habitat en maintenant les conditions stationnelles favorables.

ACTIONS ET MESURES :

S'assurer que cet habitat est préservé des atteintes anthropiques, notamment l'aménagement de nouveaux sentiers de randonnée, en se rapprochant des éditeurs de Topo-guide ou fédérations sportives.

- ⇒ Veille sur les sentiers de randonnée MESURE Infra1

Eboulis silicieux alpins et subalpins –61.11

⇒ *Oxyria digyna*-*Doronicetum viscosae* (Chouard, 1949)

⇒ *Aronico scorpioidis*-*Luzuletum spadiceae* (Nègre, 1968)



Habitat d'intérêt communautaire – 8130.19

LOCALISATION SUR LE SITE :

C'est le type d'éboulis le mieux représenté à cet étage, sur les deux sites.

SURFACE :

FR7300880 : 429.17 ha

FR7300881 : 690.96 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Caractéristique de l'étage subalpin, cet habitat se présente sous forme d'éboulis de blocs fins à moyens. Il est principalement observé dans un contexte un peu humide et frais, en exposition ouest ou nord. La végétation est peu dense.

L'enneigement de cet habitat peut être très tardif.

Espèces caractéristiques : *Doronicum grandiflorum*, *Epilobium anagallidifolium*, *Oxyria digyna*, *Ranunculus glacialis*, *Linaria alpina*...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Habitat stable.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Publique

Cadre de gestion : pas de gestion particulière de cet habitat, même s'il se trouve dans le périmètre des GP.

Autres activités : Randonnée (sentier du lac d'Oô et du port de Vénasque)

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Habitat endémique, très spécifique du fait des conditions d'exposition et d'humidité, et accueillant donc une flore spécialisée.

Etat de conservation : Bon

Menace : Pas de menace directe notée, mais cet habitat est sensible, notamment vis-à-vis de l'aménagement de sentiers, pistes, parcours pastoraux.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ⇒ Assurer la conservation de cet habitat en maintenant les conditions stationnelles favorables.

ACTIONS ET MESURES :

S'assurer que cet habitat est préservé des atteintes anthropiques, notamment l'aménagement de nouveaux sentiers de randonnée, en se rapprochant des éditeurs de Topo-guide ou fédérations sportives.

- ⇒ Veille sur les sentiers de randonnée MESURE Infra1

Fiche habitat

37



Eboulis psychrophiles de gros blocs siliceux –61.114

⇒ *Cryptogramma crispae-Dryopteridetum abbreviatae*
nov. ass. (Gruber, 1978)



Habitat d'intérêt communautaire – 8110.6

LOCALISATION SUR LE SITE :

De l'étage montagnard à subalpin, sur les deux sites, mais occupant une surface restreinte.

SURFACE :

FR7300880 : 103.66 ha

FR7300881 : 26.94 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Habitat installé sur éboulis fixés, de gros blocs siliceux, en ombrée et souvent assez humide. La végétation peut y être assez recouvrante, elle apparaît luxuriante du fait de la présence de nombreuses fougères, mais est souvent peu diversifiée. Cet éboulis est caractérisé par la présence de *Dryopteris oreades*, *Cryptogramma crispa*, *Polystichum lonchitis*, *Athyrium filix-femina*.

Espèces caractéristiques : Dryopteris oreades, Athyrium filix femina, Cryptogramma crispa, Polystichum lonchitis, Saxifraga geranioides, Senecio pyrenaicus, Epilobium collinum...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Habitat stable bien que pouvant évoluer vers des landes à Rhododendron en cas de fixation de l'éboulis.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Publique

Cadre de gestion : pas de gestion à proprement parler en raison des difficultés d'accessibilité des zones pour le bétail.

Autres activités : Randonnée (GR 10), escalade

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Là encore, il s'agit d'un habitat endémique des Pyrénées, il abrite une flore spécifique mais représente également un habitat privilégié pour de nombreuses espèces animales (hermine, micromammifères, oiseaux qui peuvent y trouver refuge).

Etat de conservation : Bon, mais on peut néanmoins observer une colonisation ponctuelle par le rhododendron.

Menace : Pas de menaces directes, mais fragilité de l'habitat. La création de sentiers, pistes... menacerait son intégrité.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- Assurer la conservation de cet habitat en maintenant les conditions stationnelles favorables.

ACTIONS ET MESURES :

S'assurer que cet habitat est préservé des atteintes anthropiques, notamment l'aménagement de nouveaux sentiers de randonnée, en se rapprochant des éditeurs de Topo-guide ou fédérations sportives.

- Veille sur les sentiers de randonnée MESURE Infra1

Eboulis pyrénéo-alpiens silicieux thermophiles –61.33

- ⇒ *Sedo-Crepidetum* (Nègre, 1968)
- ⇒ *Cerastio-Armerietum* (Nègre, 1968)
- ⇒ *Allosuro-Poetum* (Nègre, 1968)



Habitat d'intérêt communautaire – 8130.7

LOCALISATION SUR LE SITE :

Ponctuel sur le site d'Oô

Surface :

FR7300880 : 29.95 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Les conditions d'installation de cet habitat sont assez larges, les blocs pouvant être fins à moyens et fixés ou mobiles, la pente moyenne à forte. L'exposition est elle aussi variable, et l'habitat est présent de l'étage subalpin supérieur à l'alpin. Les conditions microclimatiques y sont assez rudes. Le recouvrement végétal est faible et peu diversifié.

Espèces caractéristiques : Armeria alpina, Cerastium alpinum, Crepis pygmaea, Cryptogramma crispa, Dryopteris oreades, Meum glacialis, Galium cometorhizon, Linaria alpina, Poa cenisia, Sedum alpestre, Senecio pyrenaicus...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Habitat stable, qui peut évoluer vers des pelouses après la stabilisation de l'éboulis.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : publique

Cadre de gestion : pas de gestion particulière.

Autres activités : Randonnée.

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Habitat endémique des Pyrénées Centrales de grande valeur écologique, abritant des espèces spécialisées et endémiques, et servant également de refuge pour la faune (micromammifères, hermine...)

Etat de conservation : Bon,

Menace : Pas de menaces directes sur cet habitat, mais, comme les autres éboulis, il est sensible aux créations de sentiers et passages répétés du bétail.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ⇒ maintien de cet habitat.

ACTIONS ET MESURES :

S'assurer que cet habitat est préservé des atteintes anthropiques, notamment l'aménagement de nouveaux sentiers de randonnée, en se rapprochant des éditeurs de Topo-guide ou fédérations sportives.

- ⇒ Veille sur les sentiers de randonnée MESURE Infra1



Eboulis calcaires pyrénéens –61.34

⇒ *Iberidion spathulatae* (Braun-Blanq. 1948)



Habitat d'intérêt communautaire – 8120.6 & 8130

LOCALISATION SUR LE SITE :

Quelques localisations en vallée d'Oô dans le Val d'Esquierry principalement, et dans la montée au Vénasque pour la vallée de la Pique.

Surface

FR7300880 : 0.075 ha

FR7300881 : 0.178 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Ce code regroupe tous les types d'éboulis calcaires. En fonction de l'altitude, du taux d'humidité, de l'exposition, de la pente, et enfin de la taille des éléments de l'éboulis vont conditionner le type de végétation présente.

⇒ En condition thermophile :

Espèces caractéristiques : Campanula speciosa, Crepis pygmaea, Doronicum grandiflorum, Meum glacialis, Iberis spathulata, Ranunculus gouani, Ranunculus parnassifolius, Reseda glauca, Saxifraga praetermissa...

⇒ Pour les éboulis frais et ombragés, composés de blocs plus grossiers :

Espèces caractéristiques : Rumex scutatus, Dryopteris filix mas, Polystichum lonchitis, Polystichum aculeatum, Valeriana montana, Silene vulgaris subsp prostrata, Rubus idaeus...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Habitat stable

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : publique.

Cadre de gestion : pas de gestion particulière

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Habitats peu fréquents sur les deux sites, du fait de la nature plutôt siliceuse des roches. Habitat endémique des Pyrénées, comprenant des espèces spécifiques de ce milieu et adaptées aux conditions physiques.

Etat de conservation : Globalement bon, quelques éboulis sont néanmoins détériorés par la présence de sentiers.

Menace : Pas de menaces directes, mais la création de nouveaux sentiers ou pistes pourraient lui être préjudiciable.

ENJEUX DE CONSERVATION :

⇒ maintien de cet habitat.

ACTIONS ET MESURES :

S'assurer que cet habitat est préservé des atteintes anthropiques, notamment l'aménagement de nouveaux sentiers de randonnée, en se rapprochant des éditeurs de Topo-guide ou fédérations sportives.

⇒ Veille sur les sentiers de randonnée MESURE Infra1

Falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes –62.211

- ⇒ *Groupement à Saxifraga intricata et Veronica fruticans* (Chouard 1949)
- ⇒ *Potentillo nivalis - Phyteumetum hemisphaerici* (Nègre 1968)
- ⇒ *Saxifragetum iratiana* (Nègre 1968)



Habitat d'intérêt communautaire – 8220



Surface :

FR7300880 : 614.78 ha

FR7300881 : 719.99 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Les falaises siliceuses peuvent présenter de nombreux faciès, selon les conditions stationnelles.

Espèces caractéristiques :

A l'étage montagnard et subalpin, la végétation est diversifiée et plutôt bien développée, avec *Saxifraga intricata*, *Veronica fruticans*, *Asplenium septentrional*, *Saxifraga clusii*, *Sedum anglicum*, *Sedum brevifolium*, *Sedum hirsutum*, *Sempervivum tectorum*, *Umbilicus rupestris*, *Asarina procumbens*...

Plus haut, la végétation des falaises devient plus clairsemée, avec *Phyteuma hemisphaericum*, *Potentilla nivalis*, *Rhodiola rosea*...

Enfin, aux étages alpin et nival, seules quelques espèces se maintiennent : *Saxifraga pubescens subsp iratiana*, *Silene acaulis*, *Saxifraga bryoides*, *Saxifraga moschata*...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Habitat stable.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : publique.

Cadre de gestion : Pas de gestion particulière de cet habitat qui n'a pas de vocation économique sur le site.

Autres activités : Escalade, pyrénéisme, départ parapente, EDF

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Il existe une grande variabilité des conditions en fonction des étages et de l'exposition. Cela permet la présence d'une flore riche et diversifiée. Par ailleurs ces falaises abritent de nombreuses espèces animales.

Etat de conservation : Bon

Menace : Pas de menaces directes, mais l'attention doit être portée sur les créations de voies d'escalade et via ferrata notamment sous le pic Penjat.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ➡ maintien de cet habitat.

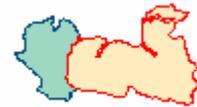
ACTIONS ET MESURES :

S'assurer que cet habitat est préservé des atteintes anthropiques, notamment les nouvelles voies d'escalade aménagées ou les Via-Ferrata, en se rapprochant des fédérations sportives. En ce qui concerne le pyrénéisme, cette activité est beaucoup moins encadrée, il faut donc sensibiliser les professionnels de la montagne.

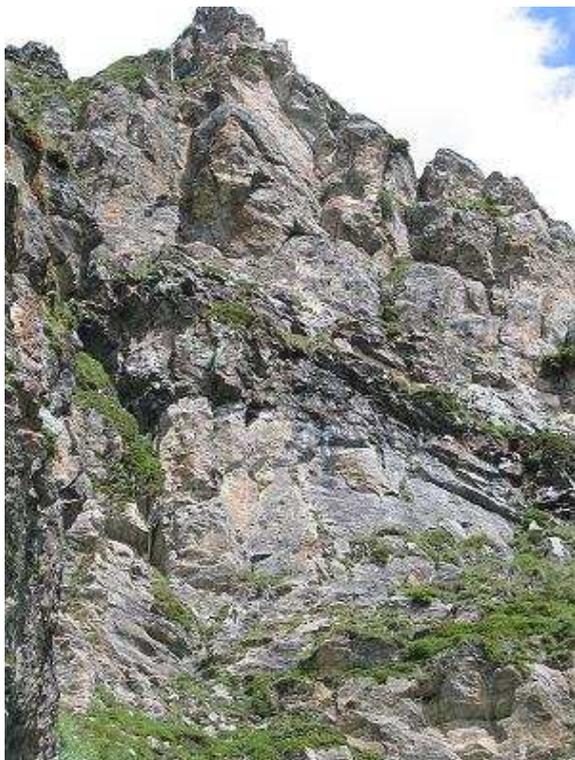
- ➡ Veille sur les sentiers de randonnée MESURE Infra1
 - ➡ Sensibiliser les professionnels du tourisme et des loisirs en montagne MESURE Freq1
-

Falaises calcaires des pyrénées Centrales –62.12

- ⇒ *Asperulo-Potentilletum alchimilloidis* (Chouard 1949)
- ⇒ *Sempervivo-Potentilletum rupestris* nov. ass. (Nègre 1968)
- ⇒ *Saxifrago-Asplenietum viridis* nov. ass. (Nègre 1968)



Habitat d'intérêt communautaire – 8210.21



LOCALISATION SUR LE SITE :

Dans les deux vallées, mais de façon sporadique, parfois imbriquées avec les falaises siliceuses (présence de quelques filons calcaires).

SURFACE :

FR7300880 : 18.31 ha

FR7300881 : 14.89 ha

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT :

Cet habitat correspond à tous les types de falaises carbonatées observées. Néanmoins, en fonction des conditions stationnelles, la végétation peut être très diversifiée.

Espèces caractéristiques :

Sur les parois bien exposées, à l'étage montagnard à subalpin, la flore est composée de *Saxifraga media*, *Saxifraga paniculata*, *Potentilla alchimilloides*, *Globularia repens*, *Meum alpinus*, *Ramonda myconi*, *Aster alpinus*, *Gypsophila repens*, *Asplenium trichomanes*...

A l'étage subalpin, en conditions stationnelles plus rudes, on note un appauvrissement de la végétation, avec la disparition d'espèces à caractère thermophile ; sont présents *Sempervivum montanum*, *Potentilla rupestris*, *Sedum hirsutum*, *Saxifraga moschata*...

Enfin, à l'étage alpin, sous conditions très rudes, les parois exposées à l'ouest ou au nord, la richesse spécifique est atténuée. On note *Asplenium viride*, *Silene acaulis*, *Potentilla nivalis*, *Ranunculus alpestris*...

DYNAMIQUE DE LA VEGETATION :

Habitat stable

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : publique

Cadre de gestion : Pas de gestion particulière

Autres activités : escalade, pyrénéisme, départ parapente

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Habitat localisé, peu répandu ; la variabilité des conditions et des types de végétation permettent une richesse spécifique forte, avec des espèces spécialisées. Les falaises sont également des lieux de refuges pour la faune.

Etat de conservation : Bon

Menace : Pas de menaces directes, mais les créations de voies d'escalade, via ferrata... doivent prendre en compte la fragilité de la faune et de la flore installées sur ces parois.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- maintien de cet habitat.

ACTIONS ET MESURES :

S'assurer que cet habitat est préservé des atteintes anthropiques, notamment les nouvelles voies d'escalade aménagées ou les Via-Ferrata, en se rapprochant des fédérations sportives. En ce qui concerne le pyrénéisme, cette activité est beaucoup moins encadrée, il faut donc sensibiliser les professionnels de la montagne.

- Veille sur les sentiers de randonnée MESURE Infra1
 - Sensibiliser les professionnels du tourisme et des loisirs en montagne MESURE Freq1
-

ANNEXE 2 : Fiches Habitats d'espèce.

- 1. Le Desman des Pyrénées*
- 2. Le Verspertilion de Bechstein, La Barbastelle, Le petit Rhinolophe.*
- 3. La Rosalie des Alpes**
- 4. Damier de la Succise*
- 5. Le Lézard Pyrénéen de Bonnal*
- 6. L'Androsace des Pyrénées*
- 7. L'aster des Pyrénées**
- 8. Les Bryophytes*

Crédits illustrations : MNHN, Ministère de l'écologie et du développement durable, Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, Cahier Habitats Natura 2000

Fiche habitat d'espèce

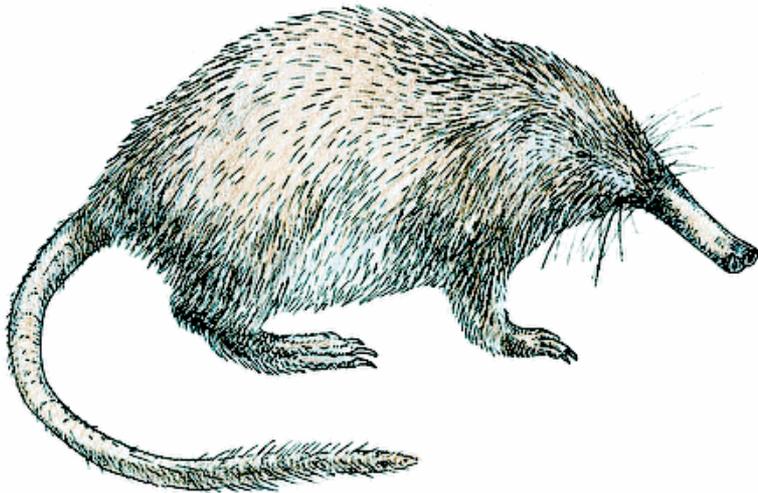
1



Le Desman des pyrénées

⇒ *Galemys pyrenaicus* (Geoffroy, 1811)

Espèce d'intérêt communautaire – 1301



CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE :

Espèce endémique de la péninsule ibérique, vivant dans des zones montagneuses bien arrosées, le desman des Pyrénées fréquente préférentiellement les rivières et torrents pyrénéens à cours rapide, aux eaux permanentes, froides, oligotrophes et bien oxygénées. Du fait de ses exigences et de celles de ses proies, on le trouve plus particulièrement au niveau du lit supérieur des "rivières à Salmonidés".

Le Desman est un insectivore au régime alimentaire très spécialisé. Il va trouver ses proies dans les cours d'eau ou sur les berges à substrat grossier. Malheureusement pour le Desman, ces invertébrés sont très sensibles à la pollution et aux perturbations de leur milieu de vie

LOCALISATION SUR LE SITE :

Le Desman est présent sur l'ensemble du réseau hydrographique ainsi que sur les lacs d'altitude pour les deux sites FR7300880 et FR7300881

GESTION ACTUELLE

Statut foncier : Publique et privé

Cadre de gestion : EDF pour le réseau hydroélectrique, ONF pour les forêts relevant du régime forestier, les groupements pastoraux et l'AAPPMA de Luchon.

Autres activités : canyoning sur la Neste d'Oô.

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : La présence du Desman dans le Luchonnais est connue depuis le XIX^{ème} siècle. Cette présence est largement confirmée par les études réalisées dans le cadre du document d'objectifs. Il faut noter que l'essentiel des habitats propices à cette espèce se situe en aval du site. La gestion sur les sites est donc surtout liée à la maîtrise de la qualité et de la quantité de l'eau dont cette espèce est un excellent indicateur.

Etat de conservation : bon.

Menace : Eviter les apports de sédiment dans les cours d'eau lors des exploitations forestières. Le réservoir alimentaire du Desman est sensible à la qualité de l'eau. Les pratiques sportives en cours d'eau sont à éviter.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- Maintien les conditions favorables au développement de cette espèce

ACTIONS ET MESURES :

Il est important de sensibiliser les acteurs forestiers sur le danger des traversés de cours d'eau par des engins de débardage.

- Favoriser la prise en compte des habitats naturels dans la gestion forestière MESURE FOR.1

La qualité des eaux devra être contrôlée au cours de la période de validité du Docob.

- Suivi de la qualité de l'eau MESURE Suivi3

Il est nécessaire de suivre l'installation des activités d'eau (Canyoning notamment).

- Vieille sur les sentiers de randonnées MESURE Infra1
 - Communication et information générales MESURE Com1
-

Le petit Rhinolophe

⇒ *Rhinolophus hipposideros* (Bechstein, 1800)

La Barbastelle

⇒ *Barbastella barbastellus* (Schreber, 1774)

le Vespertilion de Bechstein

⇒ *Myotis bechsteini* (Kulh, 1818)



Espèces d'intérêt communautaire – 1303 – 1308 – 1323



Le petit Rhinolophe, *Rhinolophus hipposideros* (Bechstein, 1800), Espèces d'intérêt communautaire – 1303

LOCALISATION SUR LE SITE :

- 3 colonies sur la commune de Bagnères de Luchon (hors site).
- 1 colonie sur la commune de Cazeaux de Larboust
- présence d'un individu dans la mine de Moustajon (hors site)

les sites sont utilisés principalement comme territoire de chasse.

CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE :

Espèce de très petite taille : en moyenne moins de 10 gr et 4,7 cm de longueur. Elle se rencontre de la plaine jusqu'à la montagne dans des paysages semi-ouverts.

Le petit rhinolophe hiberne de septembre à avril, la période de copulation va de l'automne au printemps.

Insectivore, il utilise des corridors boisés formés de haie, de mur ou de lisière forestière pour rejoindre son territoire de chasse. Ce dernier se situe le plus souvent dans un rayon de 2 à 3 Km autour du gîte. Ses terrains de chasses préférentiels se composent de haies ou de lisières avec une strate buissonnante bordant des zones ouvertes.

LES AUTRES ESPECES PRESENTES :

La Barbastelle, *Barbastella barbastellus* (Schreber, 1774), Espèces d'intérêt communautaire – 1308 :

Une seule observation sur le site en vallée de la Neste d'Oô, Cependant sa préférence pour des habitats forestiers laisse à penser qu'elle fréquente de façon plus conséquente les sites FR7300880 et FR7300881.

Chauve-souris sombre, de taille moyenne (entre 4,5 et 6 cm de longueur de corps), la Barbastelle est une espèce rencontrée dans la plupart des départements français. Le régime alimentaire de cette espèce est particulièrement spécialisé avec une part prépondérante de microlépidoptères liés à des habitats forestiers. La Barbastelle est donc associée à des habitats à végétation arborée.

Les gîtes utilisés pour la mise bas sont souvent des bâtiments agricoles. Les femelles y forment des colonies de 5 à 20 individus. En hiver, les Barbastelles sont en phase de léthargie et gîtent de façon solitaire.

Le Vespertilion de Bechstein, *Myotis bechsteini* (Kulh, 1818), Espèces d'intérêt communautaire – 1323 :

Une seule écoute de cette espèce sur la vallée de la Neste d'Oô, Un complément d'inventaire est indispensable pour s'assurer de sa présence.

Espèce de taille moyenne, le Vespertilion de Bechstein se caractérise par des oreilles très longues et assez larges, non soudées à la base. Il a tendance à gîter dans les cavités d'arbres vieux en forêt. Sa période d'hivernation va de septembre à avril.

Cette espèce de chauve-souris est inféodée aux milieux forestiers avec une préférence pour les forêts de feuillus âgées.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Publique et privé.

Cadre de gestion : ONF pour les forêts relevant du régime forestier, les GP, les propriétaires de gîte.

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : les chiroptères ont un rôle important dans la régulation des populations d'insectes. le maillage d'habitats présents sur les sites représente un réservoir de chasse important pour les chauves-souris favorable à leur conservation.

Etat de conservation : difficile à déterminer en raison du faible nombre d'observations

Menace : trois types de menaces pèsent sur ces espèces :

- ⇒ la détérioration des gîtes situés sur les communes voisines du site (traitement des charpentes, grillage anti-pigeons ...) ou fermeture des mines (mise en sécurité)
 - ⇒ La diminution du réservoir alimentaire par détérioration des habitats de chasse et éventuellement pollution par les produits de prophylaxie.
 - ⇒ La destruction des réseaux de circulation matérialisés par les linéaires d'arbres.
-

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ⇒ Maintien des populations en préservant les territoires vitaux pour les chiroptères.

ACTIONS ET MESURES :

Avant toute chose il est impératif de compléter les inventaires en prospectant notamment les espèces sylvoicoles.

- ⇒ Complément d'inventaire MESURE Suivi4

Pour la gestion du domaine forestier, territoire de chasse des chiroptères, il est nécessaire de conserver une structure d'habitat favorable à leur présence : en favorisant la présence de feuillus, en préservant les clairières et en maintenant des arbres vieux ou morts.

- ⇒ Favoriser la prise en compte des habitats naturels dans la gestion forestière MESURE For1

Pour les propriétaires de gîte, il semble opportun de les sensibiliser sur le rôle des chiroptères et les menaces quant à leur conservation.

- ⇒ Rédaction d'un bulletin d'information MESURE Com2

Pour les pratiques pastorales, il semble nécessaire d'approfondir les connaissances sur le degré de rémanence des produits de traitement antiparasitaire.

- ⇒ Observatoire des produits de traitement antiparasitaire MESURE Est6
-

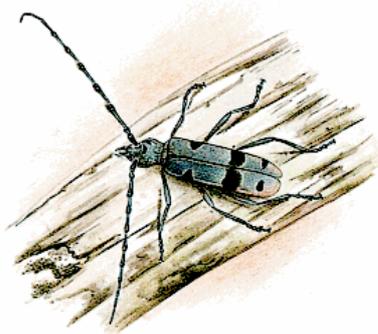


La Rosalie des Alpes*

⇒ *Rosalia alpina* (L., 1758)



Espèce d'intérêt communautaire prioritaire– 1087*



CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE :

La Rosalie adulte (l'imago) ne vit qu'une dizaine de jours à un mois après son émergence, qui a lieu au mois de juillet – août. Au cours de cette période, elle se reproduit dans les zones propices à la ponte, notamment aux heures les plus chaudes. C'est d'ailleurs à ce moment qu'elle est le plus facilement observable, sur des troncs coupés de hêtre, au soleil. La femelle va pondre ses œufs dans les anfractuosités du bois, le hêtre étant le plus propice (sur les sites, la forte présence du hêtre permet d'ailleurs à la Rosalie de se restreindre à cette essence).

Ses milieux de prédilection sont ainsi les chablis, les vieux arbres, les souches ou les rémanents de coupe

forestière. La larve va alors se développer et creuser des galeries, en se nourrissant du bois jusqu'à sa maturité.

LOCALISATION SUR LE SITE :

Les secteurs présentant le plus fort intérêt pour la présence de la Rosalie des Alpes sont :

- ⇒ bois de la Réouère, dans le vallon de Burbe
- ⇒ Le bois de soulan du Portillon.
- ⇒ La lisière forestière sous le plateau de Campsaure.
- ⇒ La lisière supérieure du Val d'Esquierry.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Publique.

Cadre de gestion : ONF pour les forêts relevant du régime forestier.

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Cette espèce est bien représentée dans les massifs forestiers de montagne où l'exploitation sylvicole extensive permet de maintenir un biotope intéressant pour de nombreuses espèces d'insectes saproxyliques)

Etat de conservation : Bon.

Menace : pas de menace particulière sur les sites, la gestion forestière à faible objectif de rendement pratiquée sur les sites permet de maintenir des conditions favorables au développement de cette espèce.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ⇒ Maintenir des conditions favorables au développement de cette espèce.

ACTIONS ET MESURES :

Sensibiliser les acteurs sylvicoles aux enjeux de la gestion forestière vis-à-vis de cette espèce notamment en développant des îlots de vieillissement, en maintenant des arbres morts sur les parcelles.

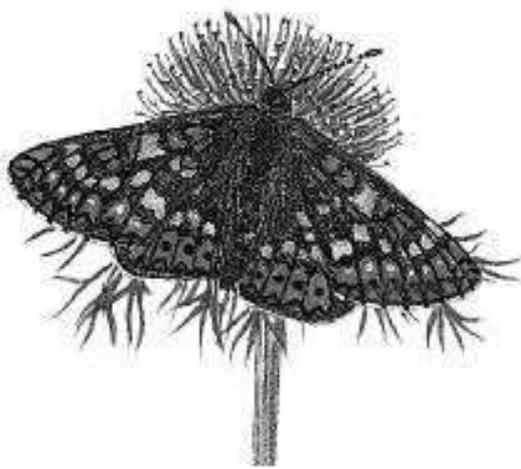
- ⇒ Favoriser la prise en compte des habitats naturels dans la gestion forestière MESURE For1



Damier de la Succise

⇒ *Eurodryas aurinia aurinia* (Rottemburg, 1775)

Espèce d'intérêt communautaire 1065



CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE :

Les lépidoptères ou papillons sont des insectes caractérisés par la possession d'une trompe en spirale et de quatre grosses ailes plus ou moins écailleuses.

Chaque espèce se développe sur des plantes hôtes spécifiques.

Le damier de la Succise se caractérise par une taille de 15 à 21 mm et une couleur fauve pâle avec deux tâches brun-orange dans la cellule.

La période de vol des adultes s'étale sur trois ou quatre semaines d'avril à juillet.

A noter qu'il existe deux écotypes pour cette espèce :

- Un écotyle inféodé aux pelouses sèches calcicoles (écotype *E Aurinia Aurinia* forme *xeraurinia*)
- Un écotyle (*E aurinia aurinia*) que l'on retrouve dans les milieux humides, plus rare que le précédent, c'est l'écotype que l'on rencontre sur les sites FR7300880 et FR7300881.

LOCALISATION SUR LE SITE :

Le damier de la Succise a été observé au niveau des bas marais de l'hospice de France. Ce Lépidoptère se développe sur des milieux humides divers : prairies à Molinie, tourbière, bas marais. L'écotype peut se rencontrer jusqu'à 1850 m d'altitude.

GESTION ACTUELLE :

Statut foncier : Publique

Cadre de gestion : ONF pour les forêts relevant du régime forestier et les Groupements pastoraux pour les zones d'estive.

Activités : Pastoralisme, randonnée.

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : 1 espèces inscrites à l'annexe II de la directive habitat est présente sur les sites.

Etat de conservation : non défini.

Menace : non définie sauf à ce que le bas-marais vienne à disparaître

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ⇒ Améliorer la connaissance des espèces présentes sur les sites.

ACTIONS ET MESURES :

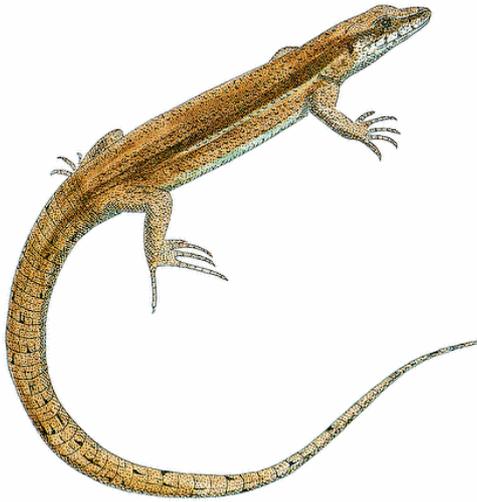
- ⇒ Réaliser des compléments d'inventaire MESURE Suivi4



Le lézard pyrénéen de Bonnal

⇒ *Iberolacerta (Pyrenesaura) bonnali* (Lantz, 1927)

Espèce d'intérêt communautaire – 1995



LOCALISATION SUR LE SITE :

FR7300880 : l'espèce, si elle est présente est sans doute très localisée. La zone la plus propice semble être le Val d'Arrouge.

FR7300881 : la probabilité maximale de présence se trouve entre le pic de Sacroux et le soum d'Escalette.

Aucune observation en 2005 (dernière observation de JP VACHER en 1999).

CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE :

Endémique de l'étage alpin de la partie centro-occidentale des Pyrénées, *I. bonnali* se rencontre du massif du pic du Midi d'Ossau à l'ouest au massif du pic de Peguera et reliefs voisins à l'est

I. bonnali fréquente des milieux rocheux tels qu'éboulis, moraines, cônes de déjection torrentiels et champs d'alluvions glaciaires. Il affectionne les formations à blocs petits et moyens (< 1 m) plutôt fixées et végétalisés. Indifférent à la nature géologique de la roche, il se rencontre parfois sur des substrats artificiels (murs de pierres, béton etc.), et il cohabite localement avec *Podarcis muralis* jusqu'à l'étage alpin inférieur. Il se rencontre majoritairement au-dessus de 2000 m.

CADRE DE GESTION :

Statut foncier : Publique

Cadre de gestion : GP sur les zones d'estive.

Autres activités : randonnée

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Endémique de l'étage subalpin des Pyrénées, les sites présentent des conditions stationnelles favorables à la conservation de cette espèce.

Etat de conservation : aucune observation avérée durant les inventaires. La dernière observation sur le site vient de JP VACHER en 1999.

Menace : la principale menace pesant sur cette espèce est le réchauffement climatique global de la planète, qui entraîne une diminution conséquente de l'étage alpin. Plus localement, les aménagements des zones d'éboulis en exposition sud peuvent avoir un impact sur l'espèce (piste, station de ski, ...)

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ⇒ Pas d'enjeux de conservation au niveau du site. La conservation de cette espèce passe essentiellement par la subsistance d'un étage alpin dans les Pyrénées.
- ⇒ Approfondir la connaissance de la population sur les sites ;

ACTIONS ET MESURES :

Outre une meilleure connaissance de la localisation de l'espèce sur les sites. Il est nécessaire de veiller au tracé des sentiers de randonnée afin d'éviter des interventions anthropiques sur les habitats potentiels.

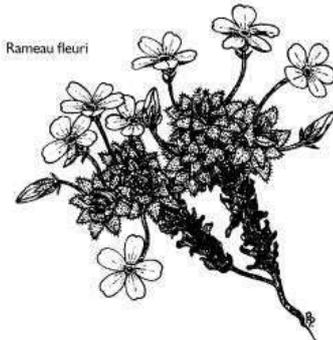
- ⇒ Réaliser des compléments d'inventaire MESURE Suv4
- ⇒ Veille sur le tracer des sentiers de randonnée MESURE infra1



L'Androsace des Pyrénées

⇒ *Androsace pyrenaica* Lam.

Espèce d'intérêt communautaire – 1632



LOCALISATION SUR LE SITE :

Aucune observation en 2005 lors des inventaires.

Cependant des conditions stationnelles favorables sont présentes sur les sites :

- Falaises et éboulis silicieux
- Falaises et éboulis calcaires

CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE :

Syn. : *Androsace diaspensoides* lapeyr. ; *Aretia pyrenaica* (Lam.) Loiseleur
Angiospermes, Dicotylédones, Primulacées.

L'Androsace des Pyrénées est une plante vivace naine qui présente de petite fleur blanche à gorge jaune.

Cette espèce se trouve dans les fissures et anfractuosités des parois rocheuses et autre éboulis fixés. L'exposition des stations est

préférentiellement sud, sud-est.

CADRE DE GESTION :

Statut foncier : Publique

Cadre de gestion : GP sur les zones d'estive.

Autres activités : randonnée

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : La répartition géographique de cette espèce est très réduite (espèce endémique des Pyrénées centrales). Des conditions stationnelles favorables à son développement sont présentes sur les sites FR7300880 et FR7300881. Ces sites ont donc un rôle important à jouer dans la conservation de cette espèce.

Etat de conservation : non déterminé.

Menace : prélèvement de pied par des randonneurs, élimination lors du nettoyage de voies d'escalade et piétinement par les pratiquants.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ⇒ Maintenir les conditions stationnelles favorables au développement de cette espèce.

ACTIONS ET MESURES :

Dans le cadre de l'installation de nouvelles voies d'escalade, il est nécessaire de réaliser un diagnostic écologique de la paroi afin d'éviter de traverser des stations d'Androsace.

- ⇒ Sensibiliser les accompagnateurs et encadrants des pratiques de loisirs MESURE Loisir.1
- ⇒ Veille sur le tracer des sentiers de randonnée MESURE LOISIR.2

Il est aussi nécessaire d'informer les pratiquants de loisir en montagne sur la rareté de cette espèce et les enjeux de conservation.

- ⇒ Communication et information général MESURE Com1



L'Aster des Pyrénées*

⇒ *Aster pyrenaeus* DC.

Espèces d'intérêt communautaire prioritaire – 1802*



LOCALISATION SUR LE SITE :

Aucune observation en 2005.

L'espèce a été observée en 1978 en vallée d'Oô. Les conditions stationnelles présentes sur les sites sont favorables au développement de cette espèce.

CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE :

Angiospermes, Dicotylédones, Astéracées (composées).

Grande plante pubescente hérissée, haute de 40 à 80 cm. Les inflorescences sont à grands capitules, à fleurs centrales jaunes et à fleurs périphériques bleus lilas.

Cette espèce plébiscite les stations chaudes de secteur est, sur substrat calcaire. Elle se rencontre en situation de ravin très encaissé, en pied de falaise et en combe suspendue.

Cette espèce fait aujourd'hui partie d'un plan de restauration national mené par le conservatoire botanique pyrénéen.

GESTION ACTUELLE

Statut Foncier : Publique

Cadre de gestion : éventuellement le groupement pastoral ovin de Oô.

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : La répartition géographique de cette espèce est très réduite. Des conditions stationnelles favorables à son développement sont présentes sur le site FR7300880 où une station a été découverte en 1978. Aujourd'hui les populations sont extrêmement localisées sur la chaîne pyrénéenne (Cauteret, Monts Cantabres, Laberouat, Latte de Bazen)

Etat de conservation : Population non retrouvée

Menace : non déterminée sur le site. Cette espèce

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ⇒ Aucun spécimen n'ayant été observé depuis les années 80, cette espèce ne peut pas être considérée comme présente sur le site de Oô. Elle n'en demeure pas moins indiquée ce document comme rappel de l'existence d'une ancienne station qui pourrait se renouveler.

ACTIONS ET MESURES :

Bien que n'ayant pas été observée depuis 1978, cette espèce et les stations citées dans la bibliographie peuvent faire l'objet d'une veille.

- ⇒ Réaliser des compléments d'inventaires MESURE Suivi.4



Les Bryophytes : Dicrane vert et Buxbaumie verte

⇒ *Dicranum viride* et *Buxbaumia viridis*.

Espèces d'intérêt communautaire – 1381 et 1386

LOCALISATION SUR LE SITE :

Aucune observation en 2005 lors des inventaires.

La Buxbaumie verte a été observée en 2005 en vallée du Lis (Cf. CELLE Jaoua Redécouverte de Buxbaumia viridis en Haute-Garonne et gestion des forêts de montagne, ISATI n°5, 2005)

Cependant des conditions favorables au développement de ces deux espèces sont présentes sur les sites : forêts ombragées et humides, peu exploitées avec une présence importante d'arbres morts.

CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE :

Les bryophytes (ou mousses) sont des plantes qui se caractérisent par l'absence de lignine et de racine. Les deux espèces présentes sont liées au milieu forestier et poussent dans des atmosphères humides et ombragées.

Le **dicrane vert** forme des coussinets verts foncés souvent isolés que l'on retrouve à la base des troncs de hêtre.

La **buxbaumie verte** se trouve associée aux bois pourrissants de conifères et plus rarement de feuillus. L'état de pourrissement des bois doit être avancé pour l'installation de ce bryophyte

GESTION ACTUELLE

Statut foncier : Publique

Cadre de gestion : ONF dans les forêts relevant du régime forestier

SPECIFICITE SUR LE SITE :

Intérêt patrimonial local : Des conditions stationnelles favorables à leur développement sont présentes sur les sites FR7300880 et FR7300881.

Etat de conservation : non déterminé.

Menace : ces espèces sont inféodées aux milieux forestiers ombragés avec de vieux bois et des bois morts. Toutes les activités sylvicoles de production peuvent donc être une menace pour ces bryophytes.

ENJEUX DE CONSERVATION :

- ⇒ Maintenir les conditions stationnelles favorables au développement de ces espèces.

ACTIONS ET MESURES :

Il est nécessaire avant tout de compléter les informations sur ces deux espèces pour les sites du Luchonnais.

- ⇒ Réaliser des compléments d'inventaire MESURE Suivi4

Au niveau de la gestion forestière, il est nécessaire de sensibiliser les acteurs forestiers aux enjeux de conservation de ces habitats et de favoriser le maintien de vieux bois notamment dans les Hêtraies-Sapinières.

- ⇒ Favoriser la prise en compte des habitats naturels dans la gestion forestière MESURE For1

ANNEXE 3 : Fiches oiseaux

- ⇒ **Le Grand Tétrás.**
- ⇒ **Le Lagopède alpin.**
- ⇒ **La Perdrix grise des Pyrénées.**
- ⇒ **L'Aigle Royal.**
- ⇒ **Le Faucon Pèlerin.**
- ⇒ **Le Milan Royal.**
- ⇒ **Le Circaète Jean-le-Blanc.**
- ⇒ **Le Gypaète Barbu.**
- ⇒ **La Bondrée Apivore.**
- ⇒ **La Chouette de Tengmalm.**
- ⇒ **Le Pic à dos blanc.**
- ⇒ **Le Pic noir.**
- ⇒ **Le Crave à bec rouge.**

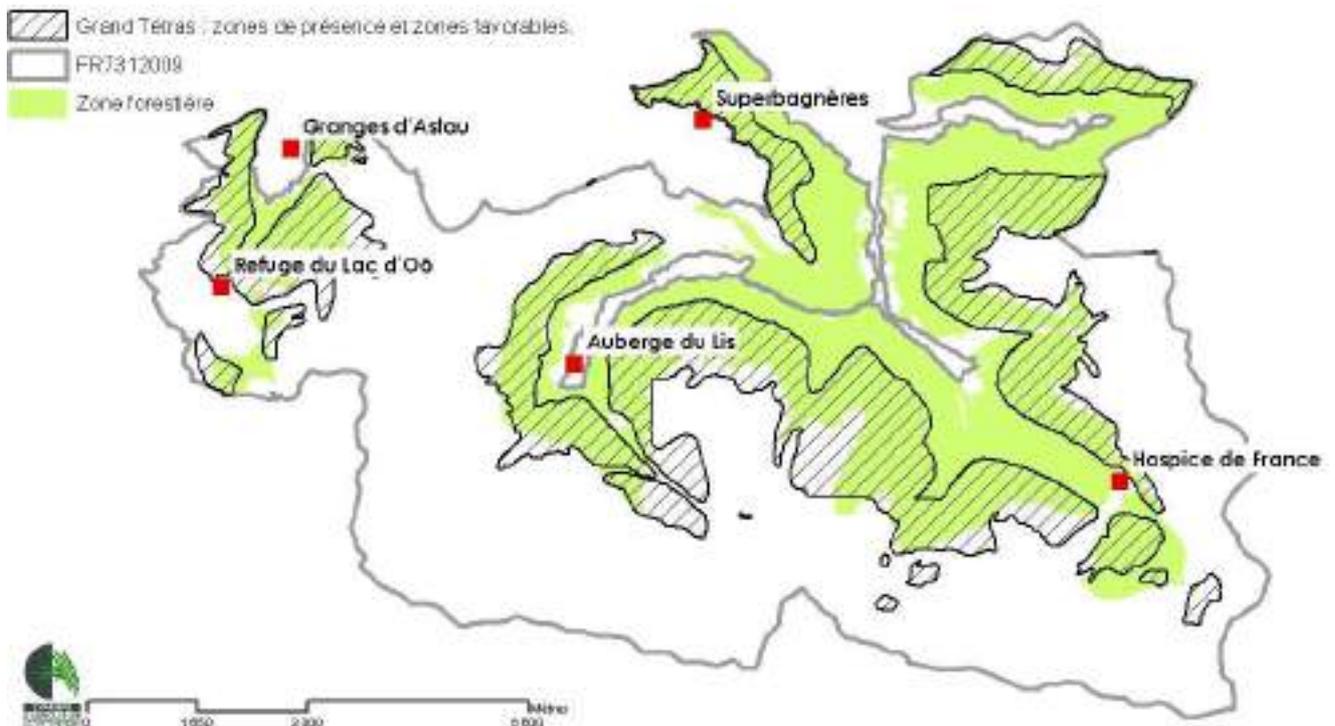
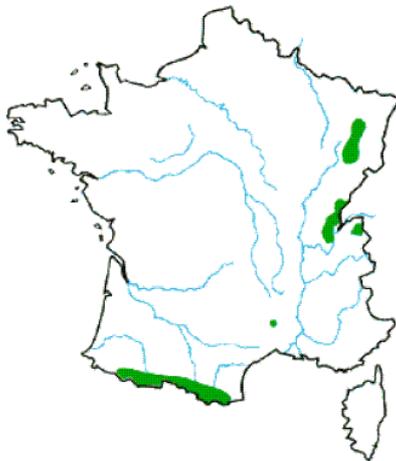
Le Grand Tétrás

Tetrao urogallus aquitanicus

Statuts de protection

Annexe(s) directive Habitats :	Directive oiseaux – annexe I, annexe II partie 2 et annexe III partie 2.
Protection nationale :	Espèce protégée dans tous les massifs français à l'exception des Pyrénées où seuls les mâles peuvent être prélevés.
Livres rouges :	En déclin en France, non défavorable en Europe
Tendances des populations :	En régression en France comme en Europe
Conventions internationales :	Convention de Berne annexe III

(ONCFS, 1999)



2/2	<h2 style="margin: 0;">Le Grand Tétrás</h2> <p style="margin: 0;"><i>Tetrao urogallus aquitanicus</i></p>	A108
-----	---	------

GENERALITES

Description de l'espèce

Longueur du corps : coq 81 - 94cm, poule 58 - 62cm

Poids : coq 2.6 - 4.6 kg, poule 1.2 - 2 kg

Espérance de vie : 15 – 20 ans pour les coqs un peu moins pour les femelles.

=> Le coq a un plumage noirâtre avec des reflets de vert sur le plastron. La queue est droite à son extrémité et en éventail lorsque les rectrices sont dressées.

=> La poule a un plumage dominé par le roux.

Ecologie générale de l'espèce

Cette espèce est essentiellement inféodée à des habitats forestiers et parfois des habitats de landes (Rhododendrons, genévriers, myrtilles) situés entre 900 et 2400 m d'altitude. Les habitats doivent avoir un peuplement qui permet le développement d'une strate herbacée. En période hivernale, le tétras va rechercher des peuplements clairs en position dominante. Les nichés seront quant à elles positionnées préférentiellement sur des stations avec une strate herbacée bien développée (25 – 80 cm de haut)

Le grand tétras est actif en début et fin de journée pour la recherche de nourriture. Le mâle défend un territoire de reproduction (en général proche du lieu de naissance) alors que la femelle va se fidéliser sur des sites d'hivernage et de reproduction qui peuvent être distants de plusieurs kilomètres.

En saison de reproduction, le mâle chante dès le matin (entre 1 et 8 heures en fonction des conditions atmosphériques, de la présence de congénères et de poules) sur un secteur précis : la place de chant. Il peut reprendre ce chant le soir.

Les adultes se nourrissent d'espèces végétales mais l'alimentation est très diversifiée en fonction des saisons. Les poussins se nourrissent d'insectes. La ponte a lieu fin mai début juin avec une moyenne de l'ordre de 7 œufs. Peu de poussins arrivent toutefois à l'âge adulte (moins de 10 %).

STATUT SUR LE SITE

Observation sur le site

Date d'observation la plus récente : 2007

Date d'observation la plus ancienne connue : depuis toujours ?

Observateur(s) : FDC 31, Nature Comminges, ONCFS, ONF, AREMIP, Chasseurs locaux

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : nicheur sédentaire

Abondance sur le site natura 2000 : 12 Coqs comptés sur les 6 places de chant régulièrement suivi en mai 2007. On compte 25 places de chant sur le site.

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : Les populations du luchonnais participent au maintien de cette espèce sur la chaîne des Pyrénées. Le site se caractérise par la forte présence de station favorable à son développement.

Tendances d'évolution des populations : en régression (voir graphique chapitre 4.1.1.1.1.)

Synthèse globale sur l'état de conservation : dégradé

Habitats de l'espèce sur le site

Principaux habitats utilisés :

- 41.14 Hêtraie (et Hêtraie Sapinière) neutrophile pyrénéo-cantabrique
- 42.413 Forêts pyrénéennes de Pins de montagne à Rhododendron ferrugineux
- 36.314 Pelouses pyrénéennes fermées à Gispet
- 41.12 Hêtraie (et Hêtraie Sapinière) acidiphile
- 41B33 Bois de bouleaux pyrénéens
- 31.42 Landes à Rhododendron

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

=> la **dégradation de son habitat** par :

- La fermeture de certains milieux forestiers et lisières par abandon de pratique pastorale.
- La dégradation des strates basses par un sur-pâturage des herbivores sauvages (cerfs) ou domestiques notamment en zone de lisière supérieure.
- La déstructuration des lisières.
- La fragmentation des zones favorables à son développement (pistes de ski, dessertes forestières, modification défavorable de l'habitat forestier)

=> Les **modifications climatiques**.

=> La **prédation** par la martre et le renard sur les pontes et les jeunes poussins. Une densité trop importante de sanglier peut aussi avoir un impact sur la reproduction. Pour les adultes la prédation est surtout réalisée par les rapaces.

=> Des **infrastructures non adaptées** :

- Pose de grillage en milieu forestier pour la protection des zones de régénération.
- Pose de clôtures pour le pastoralisme.
- Infrastructures des stations de ski (câbles des remontées mécaniques, pylônes, pistes ...)
- Pistes et routes en forêt.

=> **La fréquentation humaine**. Cette dernière est surtout préjudiciable en période hivernale avec une surmortalité des oiseaux en cas de dérangement.

=> **Le braconnage**.

Objectifs conservatoires sur le site

- Favoriser le maintien d'habitats favorables au développement de cette espèce notamment en milieux forestiers avec des lisières progressives et des sous-bois clairs
- Diminuer l'impact de la fréquentation humaine sur les sites vitaux.
- Rendre visible les installations fixes comportant des risques de collision.
- Poursuivre une stratégie de prélèvements cohérents avec la conservation de cette espèce.

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

Action(s) :	Maintien d'un milieu forestier favorable au développement de cette espèce.
Fiche(s) Action :	For1
Acteurs concernés :	Propriétaires forestiers, ONF, Exploitants forestiers.

Action(s) :	Maintien d'un pastoralisme dynamique pour assurer un entretien des lisières supérieures.
--------------------	--

Fiche(s) Action :	Est1 et Est2
Acteurs concernés :	Groupements pastoraux.
Action(s) :	maîtriser la fréquentation sur le site
Fiche(s) Action :	Freq1 et 2
Acteurs concernés :	Collectivités locales, Fédérations sportives ou de loisirs
Action(s) :	Gérer l'implantation des infrastructures lourdes et légères et limiter les risques de collision
Fiche(s) Action :	Infra1, Infra2 et Infra3
Acteurs concernés :	Collectivités locales, gestionnaires d'infrastructures...

Sources documentaires

Attard V., 2001. Quels sont les dérangements pour le grand tétras sur la forêt domaniale de Luchon ? Rapport de B.T.S., O.N.C.F.S. Non publié. 41 pp.+ annexes.

Belleau E., 1991. Situation sanitaire du tétras-lyre (*Tetrao tetrix*) dans les Alpes Françaises. Bulletin mensuel O.N.C. N° 158. p. 32- 36.

Brenot J.F., Catusse M. & Ménoni E., 1996. Effets de la station de ski de fond du plateau de beille (Ariège) sur une importante population de grand tétras (*Tetrao urogallus*). *Alauda*, 64 (2) : 249- 260.

Buttoud G., 2000. Challenges and methods for a multipurpose management of mountain forests. Actes du Symposium International « Gestion Multifonctionnelle des forêts de montagne : Concepts, Methodes, Techniques. pp. 2- 11.

CATUSSE M., 1988. Contribution à l'étude éco-éthologique de la parade du grand tétras dans les Pyrénées centrales.-Toulouse, Univ. P. Sabatier, Thèse Doct. Univ. Spéc. Ecoéthologie. 332 p.

De Meerler P., 1995. Mobilisation des bois dans un massif de montagne: schéma de desserte intégré du massif de Melles (Haute Garonne). *Revue Forestière Française*.

Devau B. & Catusse M., 1988. Habitats utilisés par le grand tétras (*Tetrao urogallus aquitanicus*) dans la forêt pyrénéenne française en hiver et au printemps. In : Colloque Galliformes de Montagne, Grenoble, dec. 1987, Off. Natl. Chasse- Serv. Rech. Etud. Tech. Inf. Du Minist. Environ. : 68-84.

DURIEZ, O., Sachet, J.M., miquel, C., MENONI, E. & Taberlet, P. 2005 phylogeography of the Capercaillie in Eurasia: what is the status of the Pyrenean-cantabrian population? Poster présenté au Xème symposium international sur les tétraonidés, septembre 2005, Luchon, France, ONCFS

Gonin Reina P., 1988. Contribution à l'étude de l'évolution des forêts non exploitées dans les Pyrénées. Association Forêts Pyrénéennes. 45 pp.+ annexes.

Jacob L., 1987. Le régime alimentaire du grand tétras (*Tetrao urogallus* L.) et de la gelinotte des bois (*Bonasa bonasi* L.) dans le Jura. Thèse doctorat. Université de Bourgogne. Dijon. 132 p.

Labigand G. & Munier M. 1989., Grand tétras et tourisme hivernal, historique d'une place de chant dans les Hautes Vosges. *Ciconia*, 13 (1- 2) : 19- 31.

Labigand G., Montadert M., Guillemot C., Suchant R., Weiss H., Preiss F. & Poirot J., 1995. Etude comparative Forêt Noire- Vosges- Jura. In : Le grand tétras question de survie. Ministère de l'environnement- Groupe tétras Vosges. pp.88- 107.

Leclercq B., 1985. Influence des routes et voies de pénétration humaine sur les comportements de grand tétras et de gelinottes dans le haut Jura français. Actes du colloque « routes et faune sauvage ». Strasbourg : 197-203.

Leclercq B., 1987. Influence de quelques pratiques sylvicoles sur la qualité des biotopes à grand tétras (*Tetrao urogallus*) dans le massif du Jura- *Acta oecologica*, vol n° 2, Oeol.général. : 237-246.

Leclercq B., 1988. Ecologie et dynamique des populations du grand tétras (*Tetrao urogallus major* L.) dans le Jura français. Faculté des sciences de la vie de l'Université de Bourgogne. Thèse. 465 p.

Leclercq B., 1991. Rapport grand tétras. Convention O.N.C.- C.E.E./ Laboratoire d'Ecologie de l'Université de Dijon. 22 pp.

- Leclercq B., Desbrosses R. & Giraudoux P., 1997. Cycles démographiques du campagnol terrestre (*Arvicola terrestris*), et reproduction et cinétique des populations de tetraonidae du massif du Risoux (Jura). *Gibier Faune Sauvage, Game Wild.*, 14 : 31-47.
- Lefranc N. 1987. Situation du grand tétras (*Tetrao urogallus*) dans le massif vosgien. *Bull. Mens. Off. Natl. Chasse*, 112: 5- 18.
- Lhez C., 2001. Le grand tétras et les activités humaines estivales. Rapport de B.T.S., O.N.F./O.N.C., 45 pp. + annexes.
- Marcström V., Kenward R.E. & Engren C., 1988. The impact of predation on boreal tetraonids during voles cycles: an experimental study. *Journal of Animal Ecology*, 57: 859- 872.
- Ménoni E., 2001. Possibilité d'un renforcement des populations de grand tétras dans le massif du Grossmann- Vosges. Rapport commandité par l'Office National des Forêts. 43 pp. + annexes.
- Ménoni E. & Bougerol J., 1993. Capercaillie populations in forests fragmented by topography and human activities in the French Pyrenees. Actes du XXI^e congrès de l' I.U.G.B. Halifax, Canada. Août 1993. p. 148- 160.
- Ménoni E. & Catusse M., 1990. Incidence sur le grand tétras (*Tetrao urogallus* L.) du débardage par câble en forêt domaniale de Luchon (Haute-Garonne). *Gibier Faune Sauvage*. Vol. 7 : 175-192.
- Ménoni E., 1991. Ecologie et dynamique des populations du grand tétras dans les Pyrénées, avec des références spéciales à la biologie de la reproduction chez les poules. Quelques applications à sa conservation. Thèse. Université Paul sabatier. Toulouse. 401 p.
- Ménoni E., 1994a. Statut et facteurs limitant des populations de grand tétras (*Tetrao urogallus*) : synthèse bibliographique. *Gibier Faune Sauvage, Game Wild*. Vol. 11 (hors série Tome 1), p. 97- 158
- Ménoni E., 1994b. Plan de restauration du grand tétras (*Tetrao urogallus*) en France. In : Plans de restauration de quelques galliformes européens : gélinotte, grand tétras, tétras- lyre et perdrix bartavelle. *Gibier Faune Sauvage, Game Wild.*, 11(Hors série, Tome 1): 97- 158.
- Ménoni E., Catusse M. & Novoa C. 1991. Mortalité par prédation du grand tétras (*Tetrao urogallus aquitanicus*) dans les Pyrénées. Résultats d'une enquête. *Gibier Faune Sauvage*. Vol.8 : 251- 269.
- Ménoni E. & Magnani Y., 1998. Human disturbance of grouse in France. *Grouse news*.N° 15. pp. 4- 8
- Menoni E., Luigi N. & Delfino F. 2002. Grand tétras et conservation de la biodiversité en forêt de montagne. Rapport scientifique de l'O.N.C.F.S. 2001. pp. 56-61.
- Ménoni E., Novoa C., Berducou C., CanuT J., Piqué J., Mossoll-Torres M., Monta M., MariN S., Campion D. & Gallus J.A.G. 2002. Status of the capercaillie metapopulation in the Pyrenees (France Spain and Andorra). 9^e International Symposium on Grouse. Pekin, Août 2002.
- Ménoni E., Tautou L., Y., Poirot J. & Larrieu L. 1999. Distribution of capercaillie in relation to age and species composition of forest stands in the Vosges. 8th International Grouse Symposium- Rovaniemi, Finland- Sept. 1999.
- Ménoni E. & Novoa C., 1989. Impact des stations de ski alpin sur des populations de grand tétras dans les Pyrénées. Actes du cinquième colloque de l'A.F.I.E., pp. 427- 449.
- Menoni, E., Defos du Rau, P., noilhan, j. & beauvois, a. 2005 Pyrenean capercaillie (*Tetrao urogallus aquitanicus*) population dynamic: modeling effects of hunting and collisions with cables and fences. Communication présentée au Xème symposium international sur les tétraonidés, septembre 2005, Luchon, France, ONCFS
- Millot M. 2000. Les schémas de desserte: une approche multifonctionnelle de l'aménagement de l'espace montagnard. Actes du Symposium International « Gestion Multifonctionnelle des forêts de montagne : Concepts, Methodes, Techniques » . pp. 157- 167.
- Montadert M. 1992. Statut et Conservation du grand tétras dans le Doubs. Groupe Tétras Jura. Rapport annuel O.N.C. : 19- 42.
- Moss R., 1994. Decline of capercaillie (*Tetrao urogallus*) in Scotland. *Gibier faune Sauvage, Game Wildl*. Vol.11 (Special number Part 2), p. 217- 222.
- Moss R., Oswald J. & Baines D. 2000. Climate change and breeding success: decline of the capercaillie in Scotland. *Journal of Animal Ecology*. 70: 47- 61.
- Novoa C., Hanssen E. & Ménoni E., 1990. La mortalité de trois espèces de galliformes par collision dans les câbles : résultats d'une enquête pyrénéenne. *Bull. Mensuel Off. Natl. Chasse*. N° 151: 17- 22.
- Observatoire des galliformes de montagne, 2000. Rapport annuel 2000. O.G.M. 261 p.
- Observatoire des galliformes de montagne, 2001. Rapport annuel 2001. O.G.M. 277 p.

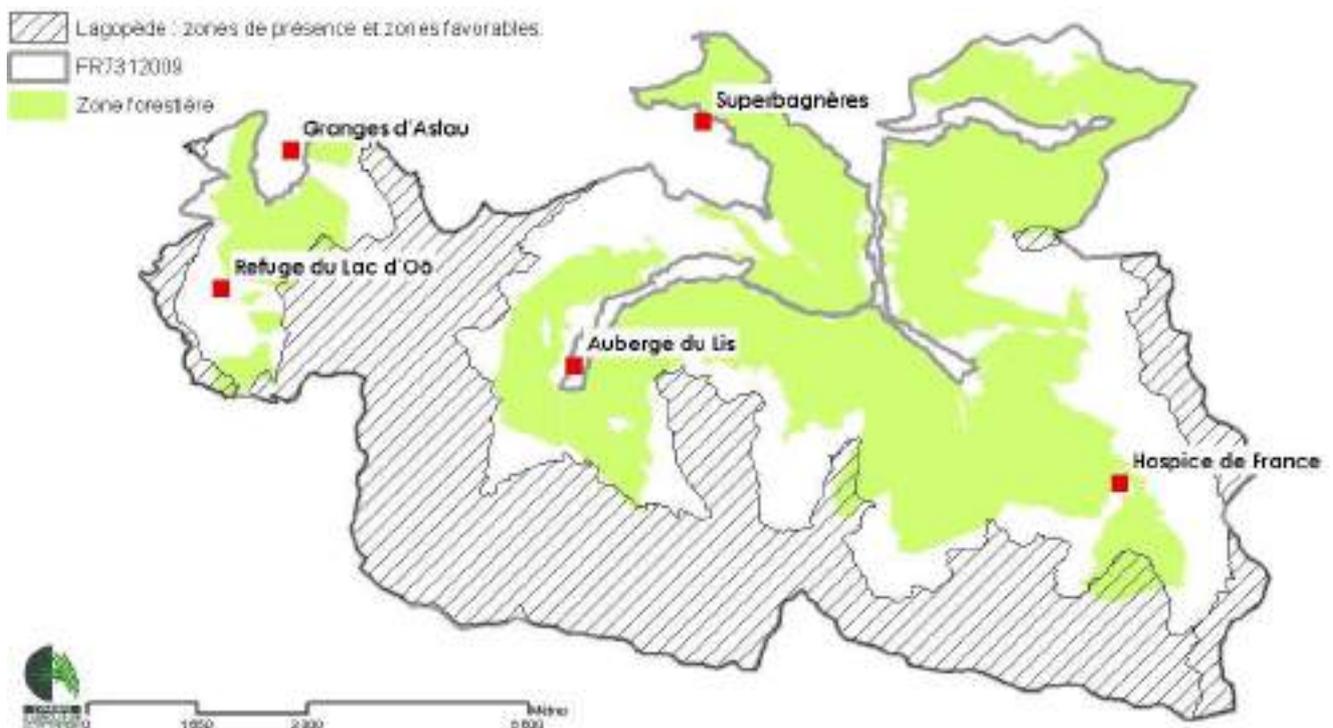
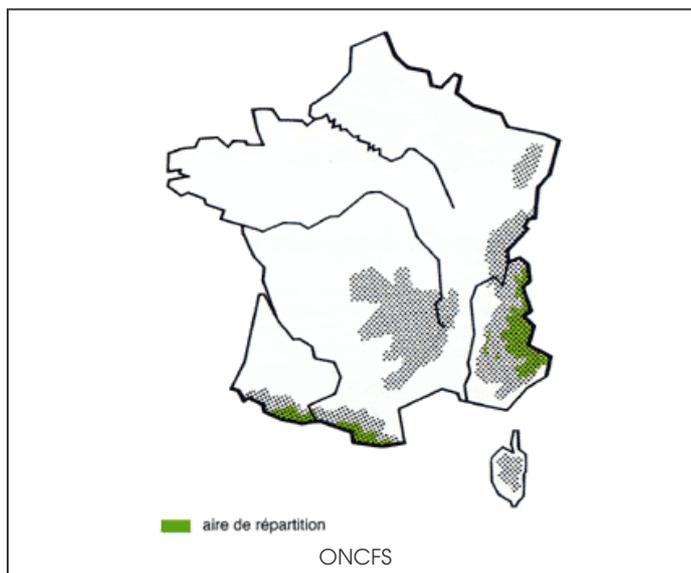
- Observatoire des galliformes de montagne, 2004. Rapport annuel 2004. O.G.M. p.
- Office National des Forêts, 1991. Directives de gestion dans les forêts à grand tétras du massif vosgien. O.N.F. 12 pp.
- Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche Comté, Groupe Tétrás Jura, Office National de la Chasse, Parc Naturel Régional du Haut Jura. Non daté. Orientations de gestion sylvicoles tenant compte des milieux à tétraonidés. Fiches techniques. Programme Life. 46 pp.
- Office National des forêts, non daté. Gestion forestière et grand tétras. Pyrénées. Office National des Forêts. 37 pp. + annexes.
- Palanque D., 1999. Evolution des effectifs de grands tétras (*Tetrao urogallus*) dans le massif vosgien. *Gibier Faune Sauvage, Game Wild.*, 16 : 225-249.
- Poirot J., 1995. Evolution et restauration des habitats à grand tétras sur le massif vosgien. Premier bilan. Le grand tétras question de survie. Ministère de l'environnement- Groupe tétras Vosges. pp. 44- 87.
- Rocamora G. & Yeatman- Berthelot D., 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités. Société d'Etudes Ornithologiques de France, Ligue pour la Protection des Oiseaux. 598 p.
- Sachot S., 2002. Viability and management of an endangered capercaillie (*Tetrao urogallus*) metapopulation. Thèse de doctorat. Faculté des sciences de l'Université de Lausanne. 117 pp.
- Sachot S., Leclercq, B. & Montadert M., 2002. Population trends of capercaillie (*Tetrao urogallus*) in the Jura mountains between 1991 and 1999. *Game and wildlife Science*. Vol. 19: p.41-54.
- Schönenberger W., Frey W. & Leuenberger F., 1990. Ecologie et technique d'afforestation en montagne. Suggestions à l'usage des praticiens. Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage. 58 pp.
- Storch I., 1993a. Patterns and strategies of winter habitat selection in alpine capercaillie. *Ecography* 16: 351-359.
- Storch I., 1993b. Habitat selection by capercaillie in summer and autumn: is bilberry important?
- Storch I., 1995. The role of bilberry in central European capercaillie habitats. *Proc. Intern. Symp. Grouse* 6: 112-116.
- Storch I., 1997. The importance of scale in habitat conservation for an endangered species: the capercaillie in central Europe. In J. A. Bissonette, (ed). *Wildlife and Landscape ecology: effects of pattern and scale*, pp. 310- 330. Springer Verlag, New York.
- Storch I., 2000. Grouse Status Survey and Conservation Action Plan 2000- 2004. WPA/BirdLife/SSC Grouse specialist Group. IUCN, Gland. Switzerland and Cambridge, UK and the World Pheasant Association, Reading, UK. 112 pp.
- Suter W., Graf R.F. & Hess R., 2001. Capercaillie (*Tetrao urogallus*) and avian biodiversity: Testing the umbrella-species concept. *Conservation Biology*, vol. 16, N° 3: pp.778- 788.
- Tena Pera J. & Mossoll Torres M. 2002. Estudi parasitològic del gall de bosc d'Andorra (dades preliminars). Rapport non publié. Ministeri Medi Ambient. Governament d'Andorre. 22 pp.
- Tucker G. M. & Heath M.F. 1994. Birds in Europe: their conservation status. BirdLife Conservation Series N° 3. BirdLife International Cambridge (U.K.), 600 pp.

Le lagopède alpin

Lagopus mutus pyrenaicus

Statuts de protection

Annexe(s) directive Habitats :	Directive oiseaux annexe I, annexe II partie 1 et 2, annexe III partie 2
Protection nationale :	Espèce chassable
Livres rouges :	Non évalué
Tendances des populations :	Inconnue sur la chaîne des Pyrénées, semble stable à l'ouest de la chaîne des Pyrénées et en régression à l'est
Conventions internationales :	Convention de Bern annexe III



2/2	Le lagopède alpin <i>Lagopus mutus pyrenaicus</i>	A 407
-----	---	-------

GENERALITES

Description de l'espèce

Longueur du corps : 36 – 42 cm

Poids : coq 360 – 540 g, poule 350 – 510 g

Le dimorphisme sexuel est peu marqué chez le lagopède. En Hiver le plumage est blanc à l'exception de la queue qui reste noire. Au printemps, le plumage du cop est gris foncé rayé de gris, de brun et de blanc. La poule quant à elle est barrée de brun noir et de fauve clair.

Ecologie générale de l'espèce

Le Lagopède se trouve à des altitudes comprises entre 1800 et 3000 mètres. Il se satisfait de zones rocheuses (éboulis, moraines ...) et préfère les versants nord.

En période estivale, le lagopède apprécie les landes de l'étage sub-alpin et les pelouses de l'étage alpin. Les poules recherche pour leurs jeunes des zones à végétation dense riche en nourriture.

En période hivernale, le lagopède se rapproche des crêtes où le vent laisse leurs plantes nourricières à disposition. Il peut parfois descendre en forêt pour se nourrir.

Le lagopède se déplace essentiellement en marchant pour la recherche de sa nourriture. Il est sédentaire avec un espace vital de quelques centaines d'hectares. En période de reproduction, le coq va chanter au début du jour (la durée du chant est courte).

Espèce essentiellement herbivore, insectivore au stade poussin.

Ponte en juin/juillet, 6.3 œufs en moyenne

STATUT SUR LE SITE

Observation sur le site

Date d'observation la plus récente : 2007

Date d'observation la plus ancienne connue : depuis toujours ?

Observateur(s) : FDC 31, Nature Comminges, ONCFS, ONF, AREMIP, Chasseurs locaux

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : nicheur sédentaire

Abondance sur le site Natura 2000 : 27 coqs sur 23 places d'écoute en 2007

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : La présence de sommets de haute altitude fait de ce secteur un site privilégié pour la population de lagopède. La responsabilité du site dans la conservation de cette espèce est très importante.

Tendance d'évolution des populations : non définie (voir graphique chapitre 4.1.1.1.2.)

Synthèse globale sur l'état de conservation : non défini

Habitats de l'espèce sur le site

Principaux habitats utilisés :

- 31.42 Lande à Rhododendron
- 31.411 Lande à Azalée
- 31.412 Lande à Myrtille
- 31.47 Lande à raison d'ours
- 36.31 Nardaies pyrénéo-alpines
- 36.314 pelouses pyrénéennes fermées à Festuca eskia
- 41.413 Forêt pyrénéenne de Pins de montagne à Rhododendrons ferrugineux
- 424241 Forêt acidiphile de Pins de montagnes des soulanes pyrénéennes
- 61.1 Eboulis siliceux

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

- La **prédation** des nids par le renard, la martre, l'hermine, la marmotte.
- **L'exploitation pastorale** des zones de nidification avec le risque de piétinement des nids et la destruction du couvert végétal nécessaire à la protection des petits.
- **Modification climatique** et disparition de l'étage alpin.
- **Collision** avec des câbles (EDF, remontées mécaniques).
- Le **déclanchement artificiel** des avalanches par l'utilisation des procédés Catex et Gazex
- La **méconnaissance de la population** et de son évolution.

Objectifs conservatoires sur le site

- Maintenir un habitat favorable au développement de cette espèce en limitant les risques de dérangement et de destruction d'individus par collision, piétinement ...
- Améliorer la connaissance de la population.
- Poursuivre une stratégie de prélèvements cohérents avec la conservation de cette espèce.

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

Action(s) :	Maintien de milieux agro-pastoraux favorables au développement de cette espèce (c'est-à-dire avec une mosaïque d'habitats plus ou moins ouverts) et maîtriser les travaux de réouverture.
Fiche(s) Action :	Est 1, 2 et 3
Acteurs concernés :	Chambre d'agriculture, Groupements Pastoraux, collectivités locales, gestionnaires d'infrastructures...

Action(s) :	maîtriser la fréquentation sur le site
Fiche(s) Action :	Freq1 et 2
Acteurs concernés :	Collectivités locales, Fédérations sportives ou de loisirs

Action(s) :	Gérer l'implantation des infrastructures lourdes et limiter les risques de collision
Fiche(s) Action :	Infra2 et Infra3
Acteurs concernés :	Collectivités locales, gestionnaires d'infrastructures...

Action(s) :	Approfondir les connaissances de cette espèce
Fiche(s) Action :	Suivi
Acteurs concernés :	OGM, Fédération de Chasse, Naturalistes...

Sources documentaires

BERNARD-LAURENT A., 1987. Le régime alimentaire du lagopède alpin *Lagopus mutus* (Montin, 1776) : synthèse bibliographique. *Gibier Faune Sauvage*, 4 : 321-347.

BERNARD-LAURENT A., 1983. Comparaison des régimes alimentaires du tétras lyre, *Lyrurus tetrix* (L.) et du lagopède alpin, *Lagopus lagopus* Montin dans le vallon de la Cerveyrette (Hautes Alpes).- *Rev. Ecol. (Terre Vie)*, 37: 241-258.

BERNARD-LAURENT A., BRENOT J.F., CORTI R., DESMET J.F., ELLISON L. & MORSCHIEDT J., 2002. Le lagopède alpin. Brochure technique Off. Nat. Chasse et Faune Sauvage. 32 p.

BAUDIN B. & MAGNANI Y., 2000. Enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir, saison 1998-99 : le petit gibier de montagne. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Faune sauvage, cahiers techniques, 251 : 194-204.

BELLEAU E. & LEONARD P., 1991. Le parasitisme digestif chez la perdrix bartavelle (*Alectoris graeca saxatilis*), le lagopède alpin (*Lagopus mutus*), le tétras lyre (*Tetrao tetrix*), dans le département des Hautes-Alpes. *Gibier Faune Sauvage*, 8 : 161-173.

BOUDAREL P. & GARCIA-GONZALEZ R., 1991. Approche du régime alimentaire du lagopède alpin (*Lagopus mutus pyrenaicus*) dans les Pyrénées occidentales : printemps, été, automne. *Acta Biol.*, 10 : 11-23.

BRENOT J.F., 2000. Réussite de la reproduction du lagopède alpin (*Lagopus mutus pyrenaicus*) à partir des comptages d'été et de l'analyse des tableaux de chasse. Mémoire de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (Science de la Vie et de la Terre), Montpellier, 56 p.

BRENOT J.F., & NOVOA C., 1998. Etude démographique du lagopède alpin dans les Pyrénées. Rapport d'activité 1998. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. 16 p.

BRENOT J.F., RESSEGUIER E. & RESSEGUIER J., 1999. Comportement de distraction d'une poule de lagopède alpin *Lagopus mutus pyrenaicus*. *Alauda*, 67 : 69-70.

CAIZERGUES A., BRENOT J.F., BERNARD-LAURENT A., ELLISON L. N. & RASPLUS J.-Y., 2002. Population genetic structure of rock ptarmigan (*Lagopus mutus* Montin, 1776) in Western Europe. *Molecular Ecology*, (in press)

COUTURIER M., 1964. Le gibier des montagnes françaises. Bellegarde: Arthaud. 471 p.

CRAMP S., 1980. Handbook of the birds of Europe, the Middle East and North Africa. Oxford University Press, London. pp. 406-416.

DESMET J.F., 1988. Le lagopède alpin (*Lagopus mutus helveticus*, Thieneman 1829) dans les Alpes françaises septentrionales. Descriptif de l'habitat en haute vallée du Giffre (Haute-Savoie, France). Actes du Colloque "Galliformes de Montagne", Grenoble, 129-161.

DESMET J.F., 1994. Lagopède alpin. In: *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989*. D. Yeatman-Berthelot et G. Jarry, eds., Soc. Ornithol. de France. pp. 216-217.

ELLISON L. & LEONARD P., 1996. Validation d'un critère d'âge chez le lagopède alpin (*Lagopus mutus*) et sexe et âge ratios dans des tableaux de chasse des Alpes et des Pyrénées. *Gibier Faune Sauvage*, 13 : 1495-1509.

GÉROUDET J., 1978. Grands échassiers, gallinacés, rôles d'Europe. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, Suisse. 429 p.

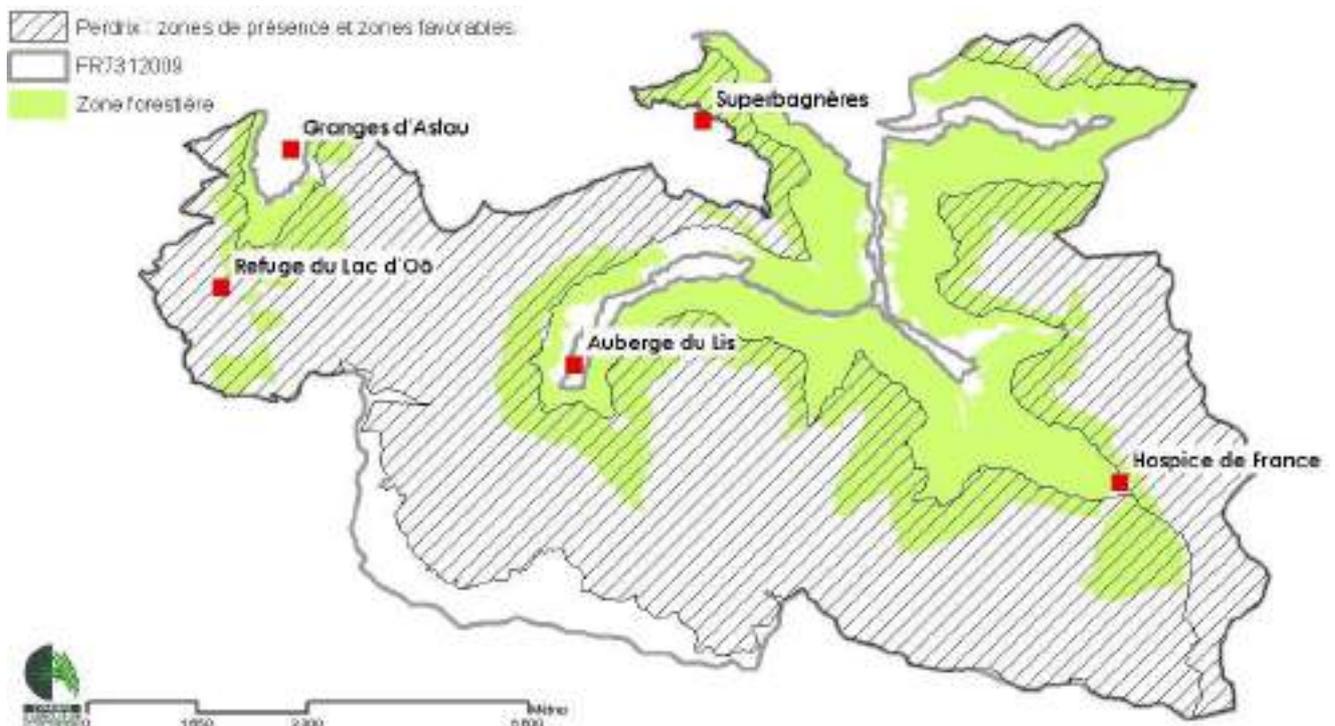
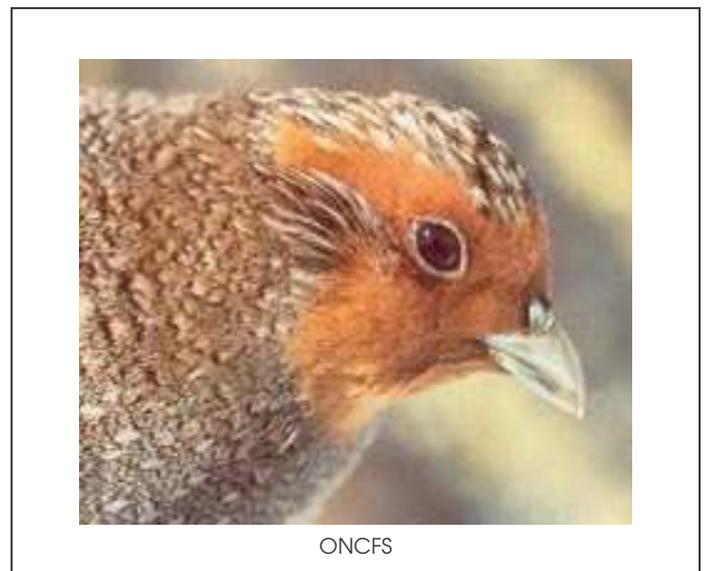
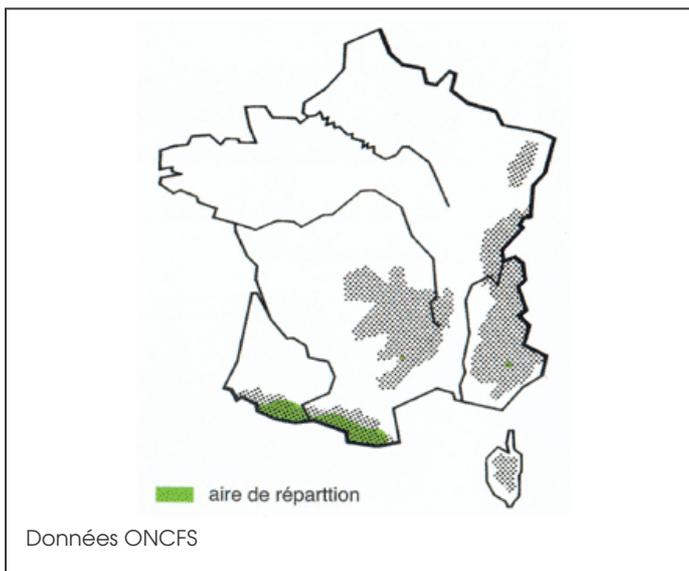
MAGNANI Y. & MALINVERNO J.B., 1995. Collisions oiseaux / câbles : un nouveau dispositif pour équiper les câbles de téléskis. Office National de la Chasse, supplément Bulletin mensuel n° 196, fiche n° 83, 4 p.

MENONI E. & MAGNANI Y., 1998. Human disturbance of grouse in France. *Grouse News*, 15 : 4-8.

- MIQUET A., 1995.** Etude du lagopède des Alpes, *Lagopus mutus*, à Plan du Lac (Termignon, Savoie). Rapport technique 1997-2000. Parc National de la Vanoise et CORA Savoie 51 p.
- MIQUET A. & DEANA T., 2000.** Biologie du lagopède alpin en zone touristique et pâturée : compte-rendu 1999. Parc national de la Vanoise, sous presse.
- MIQUET A. & DEANA T., 2002.** Sur des destructions de nids de lagopède alpin *Lagopus mutus* dues aux ongulés domestiques. *Alauda*, 70 : 345-346.
- NOVOA C., HANSEN E. & MENONI E., 1990.** La mortalité de trois espèces de galliformes par collision dans les câbles : résultats d'une enquête pyrénéenne. *Bull. Mens. Office National de la Chasse*, 151 :17-22.
- NOVOA C. & GONZALEZ G., 1988.** Comparaison des biotopes sélectionnés par le lagopède alpin (*Lagopus mutus*) et la perdrix grise des Pyrénées (*Perdix perdix hispaniensis*) sur le massif du Carlit (Pyrénées-Orientales). *Gibier Faune Sauvage*, 5 : 187-202.
- OGM (OBSERVATOIRE DES GALLIFORMES DE MONTAGNE), 2001.** Rapport annuel 2001, Office Nat. Chasse et Faune Sauvage, Sévrier. 277 p.
- OGM (OBSERVATOIRE DES GALLIFORMES DE MONTAGNE), 2002.** Evolution de la répartition communale du petit gibier de montagne en France. *Faune Sauvage*, sous presse.
- OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE., 1985.** Le lagopède alpin. Notes Techniques. Fiche N° 25. Bull. Mens. Office National de la Chasse, n° 94.
- STORCH I., 2000.** Grouse : status survey and conservation action plan 2000-2004. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK and The World Pheasant Association, Reading, UK. 112 p.

*Perdix perdix hispaniensis*Statuts de protection

Annexe(s) directive Habitats :	Directive oiseaux annexe I, annexe II partie 1, annexe III partie 1
Protection nationale :	Espèce Chassable
Livres rouges :	Non évalué au niveau de la sous-espèce endémique des Pyrénées
Tendances des populations :	Variables suivant les conditions climatiques
Conventions internationales :	Convention de Berne annexe III



2/2	<h2 style="margin: 0;">La Perdrix grise des Pyrénées</h2> <p style="margin: 0;"><i>Perdix perdix hispaniensis</i></p>	A 415
-----	---	-------

GENERALITES

Description de l'espèce

Corps : longueur 28-30 cm

Poids : coq 315 – 385 g, poule 300 – 365 g

Le dimorphisme sexuel est très peu marqué. Le plumage du coq se caractérise par le front, les côtés de la tête et la gorge roux orangé, le dos gris brunâtre et les flancs gris barrés de roux. Le ventre est gris marqué d'un fer à cheval brun sombre. La poule quant à elle, a le roux de la tête plus pâle et le fer à cheval absent ou incomplet.

Ecologie générale de l'espèce

La perdrix grise des Pyrénées est associée aux pelouses et landes de l'étage montagnard aux limites inférieures de l'étage alpin (1300 à 2200 mètres d'altitude). Cette espèce affectionne les mosaïques de milieux plus ou moins fermés avec des zones à recouvrement de ligneux bas supérieur à 60 % (essentiel pour la reproduction). En automne, l'espèce utilise les reposoirs à bétails alors qu'en période hivernale selon les conditions d'enneigement elle peut descendre sur les prairies cultivées à basse altitude.

Cette espèce est principalement active en début et en fin de journée. La plupart des individus sont sédentaires avec un espace vital qui peut varier de 10 à 230 ha en période de reproduction et de 10 à 285 ha en automne ou hiver. Les individus peuvent se déplacer de plusieurs kilomètres lors des chutes de neiges ou à la dispersion printanière.

En période de reproduction, le mâle va chanter dès le début du jour avec une intensité maximale dans les 30 à 40 minutes précédant le lever du soleil.

Ponte de fin mai à juin avec une moyenne de 14.8 œufs.

Le régime alimentaire des perdrix est essentiellement herbivore avec toutefois des consommations de d'insectes (notamment en été et automne et lors des 3 premières semaines de vie).

STATUT SUR LE SITE

Observation sur le site

Date d'observation la plus récente : 2007

Date d'observation la plus ancienne connue : depuis toujours ?

Observateur(s) : FDC 31, ONCFS, Chasseurs locaux

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : nicheur sédentaire

Abondance sur le site natura 2000 : population très fluctuante en fonction des conditions de reproduction et de survie hivernale

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : même si elle reste **assez rare** sur la chaîne des Pyrénées. On peut compter entre 30 et 80 adultes sur le site de la ZPS FR7312009.

Tendance d'évolution des populations : Les populations de perdrix grises des Pyrénées subissent des variations pluriannuelles d'effectifs assez importantes. La cause de ces variations peuvent être : la

survie hivernale (conditions météorologiques et prédation) et le taux de réussite de la reproduction. Actuellement, Les effectifs de cette espèce semblent être stable.

Synthèse globale sur l'état de conservation :

Habitats de l'espèce sur le site

Principaux habitats utilisés :

- 31.21 Landes à Callune et Genêt poilu
- 31.42 Lande à Rhododendron
- 31.411 Lande à Azalée
- 31.412 Lande à Myrtille
- 31.43 Fourrés de genévriers nains
- 34.3.. Pelouses
- 36.314 Pelouses pyrénéennes fermées à Festuca eskia
- 37.88 Reposoir à bétails

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

- La **prédation** par les carnivores (renards, martres hermines) et les rapaces notamment en période hivernale.
- Des **écobuages** non maîtrisés sur des surfaces trop importantes
- La **dégradation de son habitat** par une fermeture excessive des landes et pelouses (même si elle y sera moins sensible que les autres galliformes) notamment suite à de la déprise pastorale. La pratique des écobuages et des gyrobroyages doit aussi être appliquée avec raison pour limiter les impacts à court terme, sachant qu'à moyen long terme ils seront toujours positifs (maintien de l'ouverture).
- **Les changements climatiques,**
- **Collision** avec des câbles, notamment le grillage Ursus positionné en zone crête.

Objectifs conservatoires sur le site

- Favoriser le maintien d'habitats favorables. En limitant la destruction des strates arbustives nécessaires à cette espèce.
- Limiter les risques de collision
- Poursuivre une stratégie de prélèvements cohérents avec la conservation de cette espèce.

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

Action(s) :	Maintien de milieux agro-pastoraux favorables au développement de cette espèce (c'est-à-dire avec une mosaïque d'habitats plus ou moins ouverts) et maîtriser les travaux de réouverture.
Fiche(s) Action :	Est 1, 2 et 3
Acteurs concernés :	Chambre d'agriculture, Groupements Pastoraux, collectivités locales, gestionnaires d'infrastructures...

Action(s) :	maîtriser la fréquentation sur le site
Fiche(s) Action :	Freq1 et 2

Acteurs concernés :	Collectivités locales, Fédérations sportives ou de loisirs
Action(s) :	Gérer l'implantation des infrastructures légères et limiter les risques de collision
Fiche(s) Action :	Infra1 et Infra2
Acteurs concernés :	Collectivités locales, gestionnaires d'infrastructures...

Sources documentaires

BLANC F., LEDEME P & BLANC Ch.P. 1986. Variation géographique de la diversité génétique chez la perdrix grise (*Perdix perdix*). Gibier Faune Sauvage, Vol.3 : 5-41.

BUREAU L., 1905. La perdrix grise des Pyrénées, *Perdix perdix charella*, Lopez Seoane. Proc. Int. Cong. , 4: 494-512.

CASTROVIEJO B. 1970. Premières données sur l'écologie hivernale des vertébrés de la cordillères cantabrique. Alauda, 38 :126-149.

CHARLEZ A., 2002. Statut juridique des espèces de la faune sauvage. La perdrix grise des Pyrénées. Off. Natl. Chasse Faune Sauvage, 2p.

CRAMP S. & SIMMONS K.E.L., 1980. Handbook of the birds of Europe, the Middle East and North Africa. Oxford University Press, London. pp. 486-496.

FULLER R.A., CARROLL J.P & McGOWAN Ph.J.K. (eds.) 2000. Partridges, Quails, Francolins, Snowcocks, Guineafowl, and Turkeys. Status Survey and Conservation Plan 2000-2004. WPA/BirdLife/SSC Partridge, Quail and Francolin Specialist Group, Switzerland and Cambridge, UK, and the World Pheasant Association, Reading, UK. 63 pp.

LESCOURRET F., 1988. Eléments de répartition de la perdrix grise (*Perdix perdix hispaniensis* Reich.) dans les Pyrénées françaises. Gibier Faune Sauvage, 5 : 123-148.

LESCOURRET F., BIRKAN M. & NOVOA C., 1987. Aspects particuliers de la morphologie de la perdrix grise des Pyrénées, *Perdix perdix hispaniensis* R., et comparaison avec la perdrix grise de Beauce, apparentée à *Perdix perdix perdix* L., Gibier Faune Sauvage, 4 : 49-66.

LUCIO A.J., PURROY F.J., De BURUAGA M.S. & LLAMAS, O. 1996. Consecuencias del abandono agroganadero en areas de montaña para la conservacion y aprovechamiento cinegetico de perdices roja y pardilla en España. Revista Florestal, 9 : 305-318.

LUCIO A.J. & De BURUAGA M.S., 1997. Perdiz pardilla *Perdix perdix*. In Atlas de las aves de España. (1975-1985). SEO/Birdlife, Lynx Edicions, Barcelona : 146-147.

MARTIN J.F., NOVOA C. , BLANC-MANEL S. & TABERLET P. 2002. Les populations de perdrix grise des Pyrénées (*Perdix perdix hispaniensis*) ont-elles subi une introgression génétique à partir d'individus d'élevage? Analyse du polymorphisme de l'ADN mitochondrial. Actes du Colloque BRG, La Châtre, 14-16 oct. 2002 (sous presse)

MENONI E, CATUSSE M., NOVOA C., LEVET M., BRENOT J.F. & COLLARD P. 1998. Entre Atlantique et Méditerranée : grand tétras, lagopède, perdrix grise des Pyrénées et marmotte. Statut territorial et évolution. Bull. Mens. ONC n°231: 16-23.

MOREBY S.J., NOVOA C. & DUMAS S. 1999. Diet of Pyrenean grey partridge (*PERDIX PERDIX HISPANIENSIS*) broods in the eastern Pyrenees. Gibier Faune Sauvage, Game Wildl. 16: 355-364.

NOVOA C., 1998. La perdrix grise dans les Pyrénées-Orientales, utilisation de l'habitat, éléments de démographie , incidence des brûlages dirigés. Thèse de Doctorat de l'Université Paris 6, 200p.

NOVOA C, HANSEN E. & MENONI E. 1990. La mortalité de trois espèces de galliformes par collision dans les câbles : résultats d'une enquête pyrénéenne. Bull. Mens. Off. Natl. Chasse, 151 : 17-22.

NOVOA C. & LANDRY P. 1998. Response of Pyrenean gray partridge to controlled winter burning, In : Fire management and landscape ecology, L. Tabaud ed., International Association of Wildland Fire, Fairfield, Washington : 271-279.

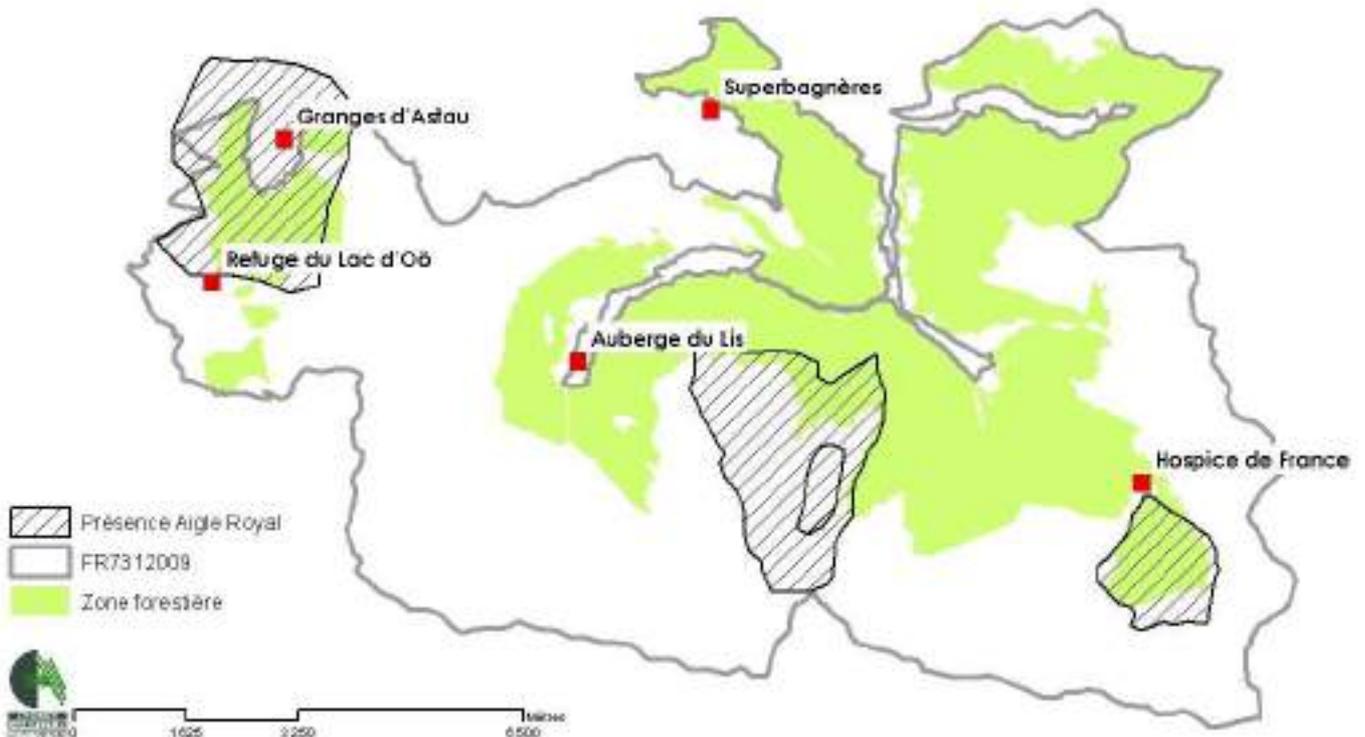
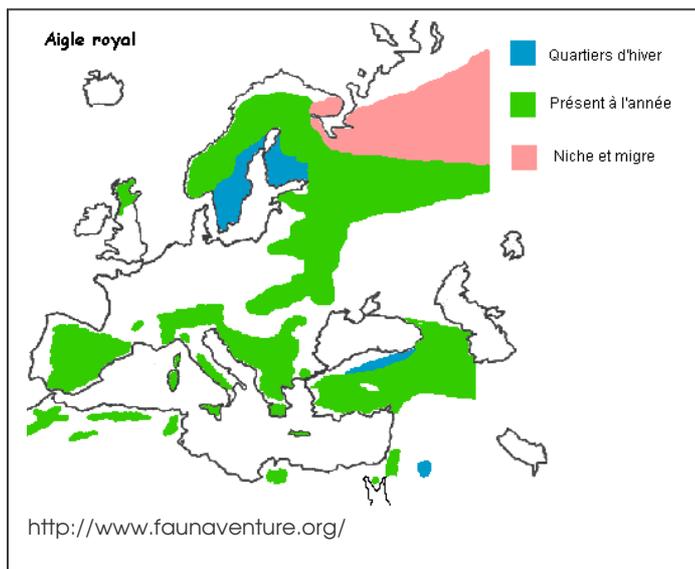
NOVOA C., DELMAS R. & PRODON R. 1998a. Changes in reproductive habitat of gray partridge after burning. Journal of Range Management, 51 : 607-613.

NOVOA C., DUMAS S. & DELMAS R. 1998b. Effets des brûlages dirigés sur l'habitat de reproduction de la perdrix grise des Pyrénées (*Perdix perdix hispaniensis*). In : Actes de **Perdix** VII, Symposium international sur les perdrix, les cailles et les faisans, 9-13 Oct. 1995, Dourdan, France, M. BIRKAN, L.M. SMITH, N.J. AEBISCHER, F.J. PURROY & P.A. ROBERTSON, eds. Gibier Faune Sauvage, Game Wildl., 15 (4) : 519-532.

- NOVOA C., GARCIA GONZALEZ R. & ALDEZABAL A. 1999.** Le régime alimentaire automnal de la perdrix grise (*Perdix perdix hispaniensis*) dans les Pyrénées-Orientales. *Revue d'Ecologie (Terre et Vie)*, 54 : 149-166.
- NOVOA C., AEBISCHER N. & LANDRY P. 2002.** Upland habitat use by Pyrenean grey partridges *Perdix perdix hispaniensis* during the breeding season. *Wildlife Biology*, 8: 99-108.
- OGM (OBSERVATOIRE DES GALLIFORMES DE MONTAGNE), 2001.** Rapport annuel 2001, Office Nat. Chasse et Faune Sauvage, Sévrier. 277 p.
- OGM (OBSERVATOIRE DES GALLIFORMES DE MONTAGNE), 2002.** Evolution de la répartition communale du petit gibier de montagne en France. Faune Sauvage, sous presse.
- REITZ F., MAYOT P., LEONARD Y. & METAYE G. 1993.** Importance de la prédation dans les causes de mortalité printanière et estivale de la perdrix grise (*Perdix perdix*) en petite Beauce du Loir et Cher. In : Actes du colloque prédation et gestion des prédateurs – Dourdan 1-2 Déc 1992, P. Migot et Ph. Stahl (eds.), ONC-UNFDC, Paris : 63-70.
- ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D. 1999.** Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités. Société d'Etudes Ornithologiques de France, Ligue pour la Protection des Oiseaux. 598 p
- TUCKER G. M. & HEATH M.F. 1994.** Birds in Europe: their conservation Status. BirdLife Conservation Series N° 3. BirdLife International Cambridge (U.K.), 600 pp.

Statuts de protection

Annexe(s) directive Habitats :	Directive oiseaux – annexe I
Protection nationale :	Espèce protégée
Livres rouges :	Rare en France comme en Europe
Tendances des populations :	En augmentation au niveau national, stable au niveau Européen
Conventions internationales :	Convention de Berne annexe III, Convention de Bonn, annexe II, Convention de Washington, annexe II.



2/2	L'aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i>	A 091
-----	--	-------

GENERALITES

Description de l'espèce

Taille : 76-79 cm

Poids : femelle 3850-6700 g, mâle 2850-4500 g

Envergure : 204 – 220 cm

L'aigle royal est l'un des plus grands rapaces du monde, il a le plumage sombre avec des tâches plus claires aux ailes et sur la queue.

Ecologie générale de l'espèce

Espèce exclusivement rupestre, l'aigle royal a un territoire de chasse qui est compris entre 40 et 120 Km². Les aires de nidification sont toujours situées en dessous du territoire de chasse pour faciliter le transport des proies les plus lourdes. Elles sont le plus souvent construites sur une falaise, protégées sous un aplomb et parfois dans des arbres.

Ils peuvent avoir plusieurs aires sur leur territoire mais une seule sera utilisée pour la couvée.

La période des parades s'étale du mois de janvier aux mois de mars avril, pour une incubation en avril/mai et un nourrissage de mi-mai à mi-juillet. Les juvéniles s'envoleront en septembre/octobre et pourront rester jusqu'au printemps sur le territoire qui les a vu naître.

Régime alimentaire : carnivore, il se nourrit de lièvre, lapin, jeune isard, reptiles, oiseaux...

Ponte en mars/avril avec le plus souvent 1 seul aiglon par couvée.

STATUT SUR LE SITE

Observation sur le site

Date d'observation la plus récente : 2007

Date d'observation la plus ancienne connue : depuis toujours

Observateur : Nature Midi-Pyrénées

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : Nicheur sédentaire

Abondance sur le site natura 2000 : 3 couples sur le site en 2005

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : Très important

Tendance d'évolution des populations : Stable

Synthèse globale sur l'état de conservation : Bon

Habitats de l'espèce sur le site

Principaux habitats utilisés :

Rapace sédentaire habitué des pentes rocheuses et falaises pour nicher. Nécessite un territoire de chasse ouvert.

61.1 Eboulis siliceux

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

- **Dérangement** des aires de nidification ou **destruction** des nids par les pratiquants de sport en montagne (escalade, alpinisme, via ferrata).
- Risques de collision avec les câbles et les clôtures.
- Risque d'intoxication et d'empoisonnement (intoxication par consommation d'animaux empoisonnés, rodenticide pour les rongeurs par exemple), menace présente en plaine et sur la zone de piémont.

Objectifs conservatoires sur le site

- Limiter le dérangement des nids.
- Limiter les risques de collision.
- Maintien d'habitats ouverts comme territoire d'alimentation.

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

Action :	Gestion des infrastructures légères pour limiter les risques de dérangement sur les zones de nidification
Fiche Action :	Infra1
Acteurs concernés :	Les collectivités locales et les fédérations sportives ou de loisirs

Action :	Limiter les risques de collision en visualisant les câbles et clôtures présentant un danger
Fiche Action :	Infra2
Acteurs concernés :	Gestionnaire de station de ski, EDF, groupements pastoraux, communes, ONF.

Action :	Maintenir des espaces agro-pastoraux ouverts par le maintien d'un pastoralisme dynamique
Fiche Action :	Est 2
Acteurs concernés :	Groupements pastoraux.

Sources documentaires

ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D., 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherches de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. - Société d'Etudes Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560 p.

Thiollay J.M. et Bretagnolle V. 2004. Rapaces nicheurs de France. Distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, Paris, 176 p.

CANIOT (P.) 1996 – Suivi de la reproduction de l'Aigle royal *Aquila chrysaetos* dans le département de l'Ariège de 1992 à 1995. *Alauda* 64 (2), 1996 : 187-194.

CLOUET (M.) 1981 – L'Aigle royal *Aquila chrysaetos* dans les Pyrénées françaises, résultats de cinq ans d'observations. *L'oiseau et R.F.O.* 51 : 89-100.

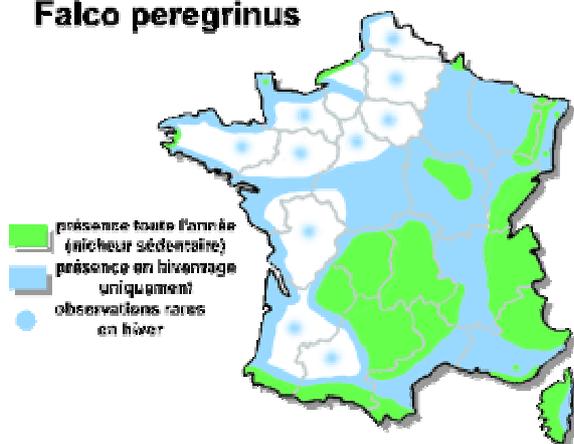
CLOUET (M.), POMPIDOR (J.P.) 1986 – L'Aigle royal dans les Pyrénées Françaises. Coll. Internat. Aigle royal, Arvieux.

GRUPE ORNITHOLOGIQUE DE NATURE MIDI-PYRENEES 1994. Suivi de la reproduction de l'Aigle royal *Aquila chrysaetos* dans le département de l'Ariège en 1992. *Le Pistrac*, 15-16 : 53-54. Muséum Toulouse.

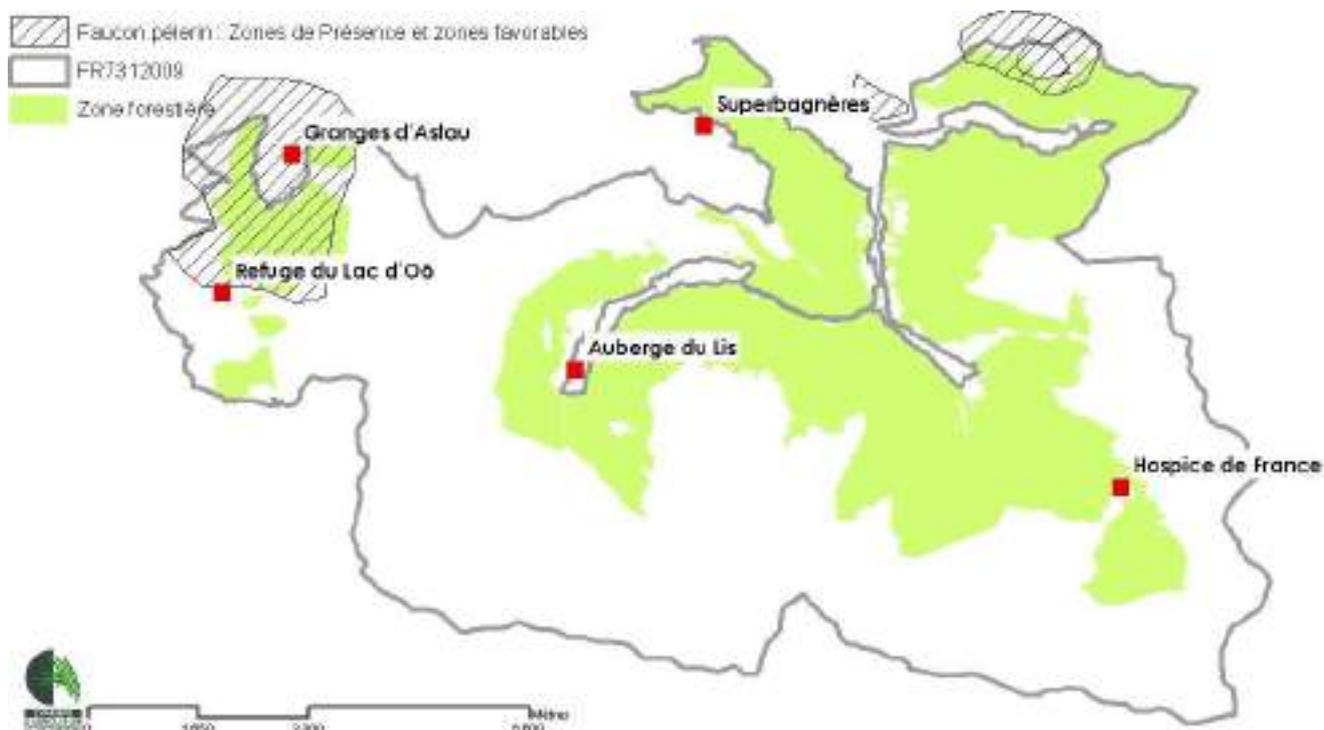
GRUPE ORNITHOLOGIQUE DE NATURE MIDI-PYRENEES de 1994 à 2004. Suivi de la reproduction de l'Aigle royal *Aquila chrysaetos* dans le département de l'Ariège. Rapport annuel.

Statuts de protection

Annexe(s) directive Habitats :	Directive oiseaux – annexe I
Protection nationale :	Espèce protégée
Livres rouges :	Rare en France comme en Europe
Tendances des populations :	En augmentation en France et stable en Europe
Conventions internationales :	Convention de Berne annexe III, convention de Bonn annexe II, convention de Washington annexe I

FAUCON PÈLERIN
Falco peregrinus


carte réalisée par Hervé MICHEL



2/2	<h2 style="margin: 0;">Le faucon pèlerin</h2> <p style="margin: 0;"><i>Falco peregrinus</i></p>	A 103
-----	---	-------

GÉNÉRALITÉS

Description de l'espèce

Taille : 34-49 cm

Poids : femelle 900-1300g, mâle 600-750 g

Envergure : 95-115 cm.

Le faucon pèlerin a la calotte et la nuque noire avec une large moustache de la même couleur sur des joues blanches. Les parties inférieures sont blanchâtres à grisâtres avec le bas ventre barré de noir. Les parties supérieures sont de couleur gris-bleu. Il est identifiable au vol par la forme caractéristique en ancre formée par la queue et les ailes.

Ecologie générale de l'espèce

Le faucon se caractérise par sa méthode de chasse en piqué, au cours de laquelle il attrape et tue ses proies en vol, les plus légères peuvent aussi être consommées en vol.

Cette espèce n'est pas habituée des zones en altitude (maximum de 1700 mètres dans les Pyrénées). Elle est exclusivement rupestre et peut nidifier dans de petite cavité ou faille. En Midi-Pyrénées ses secteurs de prédilection sont les falaises du piémont pyrénéen et les gorges du Tarn. Elle peut-être chassée par le Hibou Grand-duc (*bubo bubo*) avec qui elle occupe les mêmes milieux.

La période des parades est en février avec une ponte en mars et un envol des juvéniles en Juin/juillet.

Régime alimentaire : essentiellement des oiseaux, parfois de petits mammifères ou des reptiles

Ponte en mars.

STATUT SUR LE SITE

Observation sur le site

Date d'observation la plus récente : 2005

Date d'observation la plus ancienne connue : ?

Observateur(s) : Nature Midi-Pyrénées

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : Nicheur migrateur

Abondance sur le site natura 2000 : faible (1 à 2 couples nicheurs en bordure du site)

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : Faible

Tendance d'évolution des populations : Non déterminé

Synthèse globale sur l'état de conservation : Bon

Habitats de l'espèce sur le site

Principaux habitats utilisés pour la reproduction :

Le faucon pèlerin se reproduit et vit sur les zones de falaise.

62.211 falaises siliceuses pyrénéo-alpines.

62.12 falaises calcaires des Pyrénées Centrales.

+ Habitats agropastoraux pour l'alimentation (34.0, 35.0, 36.0, 37.0)

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

- Fermeture des milieux agro-pastoraux.
- Dérangement des nids par les pratiques sportives en montagne : alpinisme et escalade ou éventuellement via ferrata.
- Prélèvement pour le commerce.
- Les deux menaces suivantes sont plus présentes en plaine ou fond de vallée :
 - o Utilisation de pesticides avec dégradation du réservoir alimentaire.
 - o Risque d'intoxication (consommation de rongeurs empoisonnés par exemple)

Objectifs conservatoires sur le site

- ➔ Maintien d'espaces ouverts propices à l'alimentation du Faucon Pèlerin.
- ➔ Limiter le dérangement des oiseaux nicheurs.

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

Action :	Gestion des infrastructures légères pour limiter les risques de dérangement sur les zones de nidification
Fiche Action :	Infra1
Acteurs concernés :	Les collectivités locales et les fédérations sportives ou de loisirs

Action :	Limiter les risques de collision en visualisant les câbles et clôtures présentant un danger
Fiche Action :	Infra2
Acteurs concernés :	Gestionnaire de station de ski, EDF, groupements pastoraux, communes, ONF.

Action :	Maintenir des espaces agro-pastoraux ouverts par le maintien d'un pastoralisme dynamique
Fiche Action :	Est 2
Acteurs concernés :	Groupements pastoraux.

Sources documentaires

ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D., 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherches de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. - Société d'Études Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560 p.

Thiollay J.M. et Bretagnolle V. 2004. Rapaces nicheurs de France. Distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, Paris, 176 p.

BUGNICOURT (J.) 2001 – La nidification du Faucon pèlerin Falco peregrinus en Haut Comminges. Rapport interne.

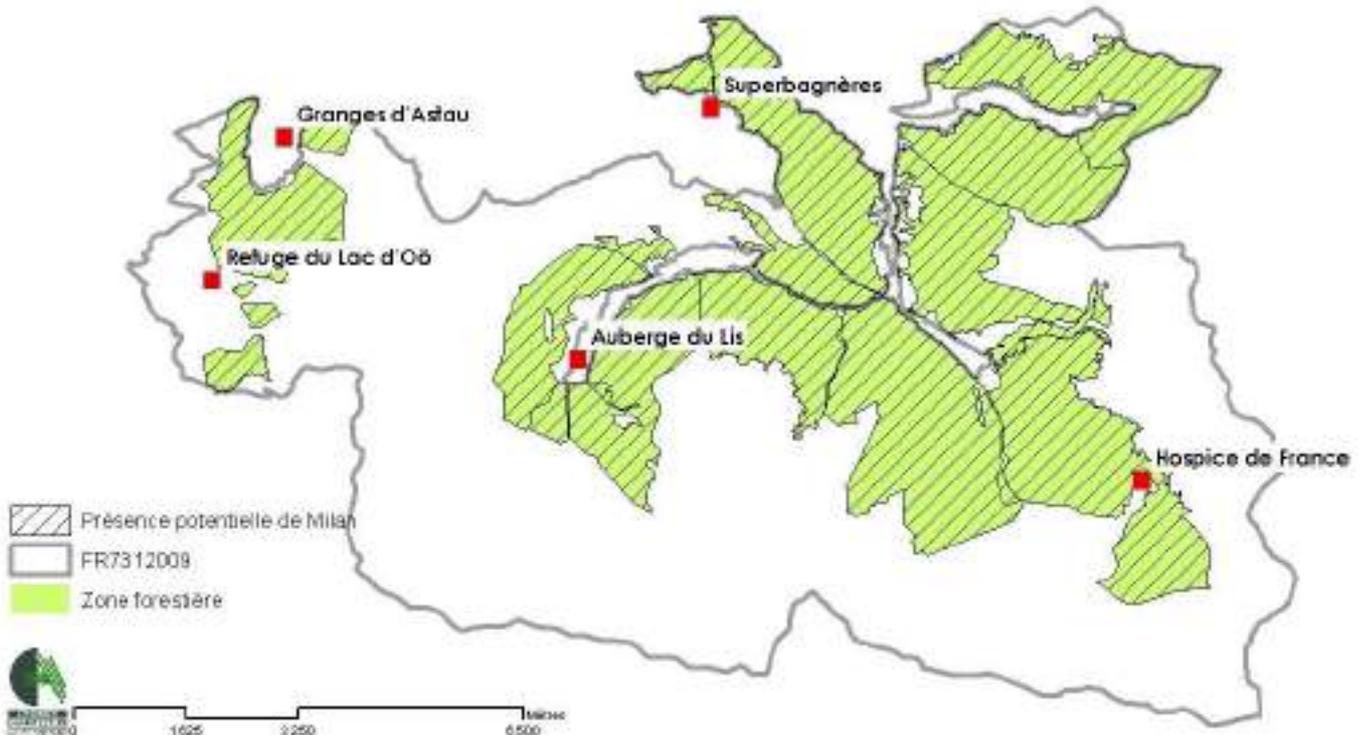
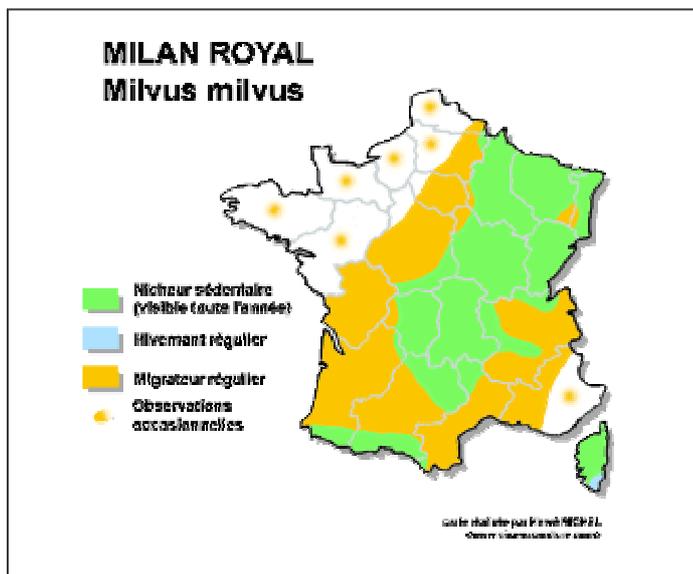
MOLINIER (C.) 1985 – Statut du Faucon pèlerin *Falco peregrinus* dans les Pyrénées centrales (Hauts-Comminges) – Etude prospective partiellement financée par le F.I.R.
MONNERET (R-J.) 1987 – Le Faucon pèlerin. Éditions du Point Vétérinaire.

Le Milan royal

Milvus milvus

Statuts de protection

Annexe(s) directive Habitats :	Directive oiseaux - annexe I
Protection nationale :	Espèce protégée
Livres rouges :	A surveiller en France.
Tendances des populations :	En déclin en France comme en Europe. Bénéficie d'un plan national de restauration.
Conventions internationales :	Convention de Bern Annexe II, convention de Bonn annexe II, convention de Washington, annexe II.



2/2	<h2 style="margin: 0;">Le Milan royal</h2> <p style="margin: 0;"><i>Milvus milvus</i></p>	A 074
-----	---	-------

GENERALITES

Description de l'espèce

Taille : 60-66 cm

Poids : femelle 950-1300 g, mâle 750-1050 g

Envergure : 145-165 cm.

Le milan royal possède un plumage châtain roux, avec la tête blanche rayée. Les ailes sont étroites et la queue très largement échancré.

La poitrine brun-roux est finement rayés de noir.

Ecologie générale de l'espèce

Cette espèce est caractéristique des milieux boisés ouverts, notamment en zone de piémont et de coteaux.

Régime alimentaire : constitué à 50 % d'invertébrés, il consomme batraciens, coléoptères, rongeurs et lézards. Parfois de jeunes oiseaux qu'il capture au sol

Ponte en avril

STATUT SUR LE SITE

Observation sur le site

Date d'observation la plus récente : avant 2005

Date d'observation la plus ancienne connue : ?

Observateur(s) : Nature Midi-Pyrénées

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : non nicheur sur le site, territoire d'alimentation favorable sans observation récente.

Abondance sur le site natura 2000 : faible

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : faible

Tendance d'évolution des populations : non déterminée.

Synthèse globale sur l'état de conservation : non déterminée

Habitats de l'espèce sur le site

Principaux habitats utilisés :

Le Milan royal est une espèce qui affectionne les milieux forestiers ouverts situés à proximité de zones herbeuses.

Le Milan pourrait éventuellement utiliser les zones de pelouses en partie basse du site pour la chasse (38.2 prairie de fauche de montagne, 37.2.. prairies pâturées)

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

- Intensification des pratiques agricoles qui implique une diminution du réservoir alimentaire.
- Risque de collision.

Objectifs conservatoires sur le site

- ➔ Préserver le territoire d'alimentation qui est composé de milieux agropastoraux ouverts et entretenus.

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

Action :	Maintenir des espaces agro-pastoraux ouverts par le maintien d'un pastoralisme dynamique
Fiche Action :	Est 2
Acteurs concernés :	Groupements pastoraux.

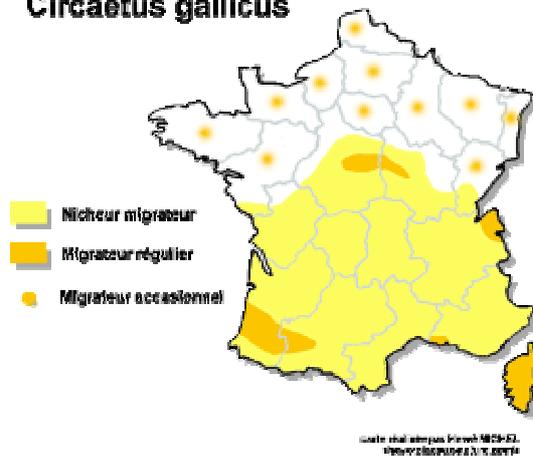
Sources documentaires

ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D., 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherches de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. - Société d'Etudes Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560 p.

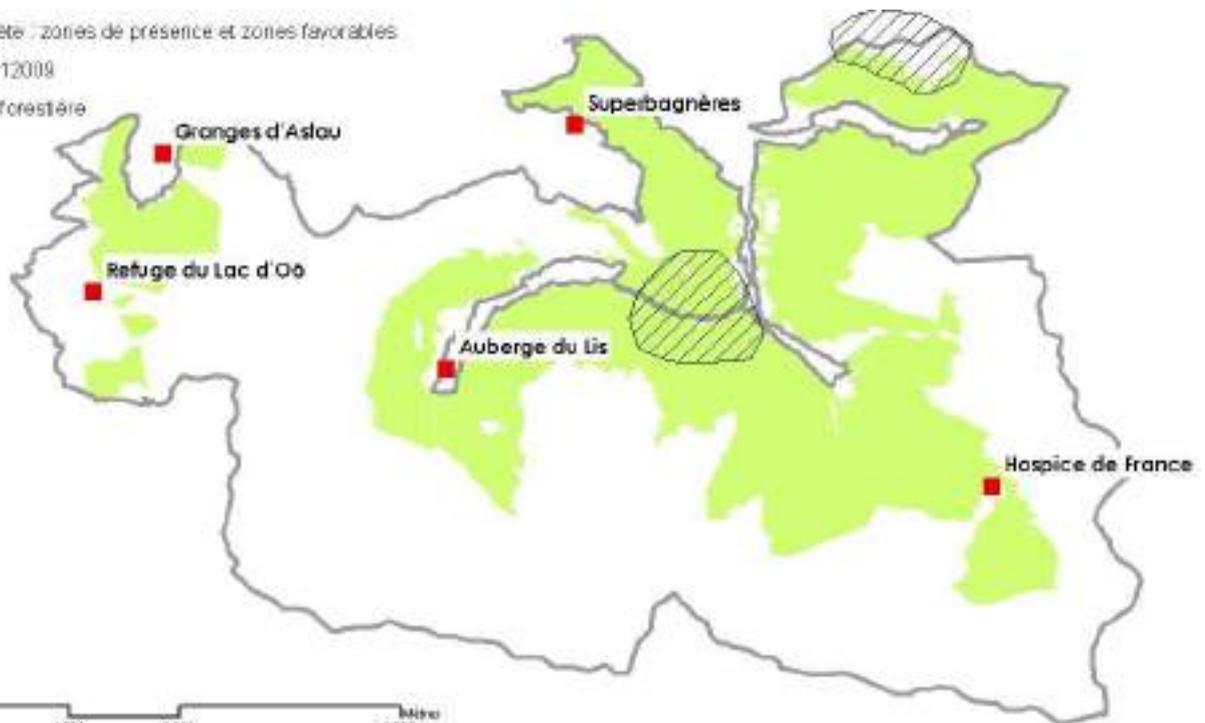
Thiollay J.M. et Bretagnolle V. 2004. Rapaces nicheurs de France. Distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, Paris, 176 p.

Statuts de protection

Annexe(s) directive Habitats :	Directive oiseaux
Protection nationale :	Espèce protégée
Livres rouges :	Rare en France comme en Europe
Tendances des populations :	Stable en France comme en Europe
Conventions internationales :	Convention de Bern annexe II, Convention de Berne, annexe II, Convention de Washington annexe II

CIRCAÈTE JEAN-LE-BLANC
Circaetus gallicus


- Circaète : zones de présence et zones favorables
- FR7312009
- Zone forestière



2/2	<h2 style="margin: 0;">Le Circaète Jean-le-Blanc</h2> <p style="margin: 0;"><i>Circaetus gallicus</i></p>	A 080
-----	---	-------

GENERALITES

Description de l'espèce

Taille : 62-67 cm

Poids : 1200 – 2300 g

Envergure : 170 – 185 cm

Son plumage est brun uniforme sur les parties supérieures alors que les parties inférieures sont blanchâtres tachées de brun. Sa tête est plus sombre et taille imposante.

Ecologie générale de l'espèce

Cet oiseau migrateur est une espèce qui ne s'aventure que très rarement dans les vallées montagnardes pour nicher. Il apprécie les habitats ouverts de broussaille ou de garrigue, semi boisés. De retour de migration le couple va reconstruire le nid des années précédentes. Les nids se trouvent perchés dans un arbre dans un bois ou bosquet à l'abri du vent. La femelle y pondra un œuf qui sera couvert pendant 45 jours. Le juvénile partira en migration avec ses parents.

Régime alimentaire : exclusivement des reptiles, notamment des couleuvres et des lézards.

Ponte en avril

STATUT SUR LE SITE

Observation sur le site

Date d'observation la plus récente : 2005

Date d'observation la plus ancienne connue :

Observateur(s) : Nature Midi-Pyrénées

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : nicheur migrateur

Abondance sur le site natura 2000 : 1 nid potentiel

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : moyen.

Tendance d'évolution des populations : Non déterminée

Synthèse globale sur l'état de conservation : Non déterminée

Habitats de l'espèce sur le site

Principaux habitats utilisés :

Le circaète se retrouve dans des milieux assez ouverts et abritant des reptiles.

61.1 Eboulis siliceux

(31.0, 36.314, 36.33, 34.32) Pelouses et landes de l'étage montagnard

La nidification se fera elle au sommet d'un arbre (41.12 & 41.14).

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

- ⇒ Diminution de son réservoir alimentaire (reptiles).
- ⇒ Agriculture intensive (surtout dans les vallées).
- ⇒ Dérangement des nids en zone forestière.

Objectifs conservatoires sur le site

- ⇒ Limiter le dérangement de l'espèce sur les sites de nidification.
- ⇒ Maintien du réservoir alimentaire et des territoires de chasse

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

Action :	Limiter les risques de collision en visualisant les câbles et clôtures présentant un danger
Fiche Action :	Infra2
Acteurs concernés :	Gestionnaire de station de ski, EDF, groupements pastoraux, communes, ONF.

Action :	Maintenir des espaces agro-pastoraux ouverts par le maintien d'un pastoralisme dynamique
Fiche Action :	Est 2
Acteurs concernés :	Groupements pastoraux.

Action(s) :	Limiter le dérangement de l'espèce en zone forestière.
Fiche(s) Action :	For1
Acteurs concernés :	Propriétaires forestiers, ONF, Exploitants forestiers.

Sources documentaires

BOUDOINT (Y.) b 1953 - Étude de la biologie du Circaète Jean-le-Blanc. *Alauda*, 21 : 86-112.

CHOUSSY (D.) 1973 - Observations sur le Circaète Jean-le-Blanc. *Nos Oiseaux*, 32 : 83-89.

JOUBERT (B.) 2001 - Le Circaète Jean-le-Blanc. Édition Eveil Nature.

JOUBERT (B.) c 1999 - Trois comportements de Circaètes Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus* en période de reproduction. *Alauda*, 67 (2) : 141-144.

ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D., 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherches de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. - Société d'Études Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560 p.

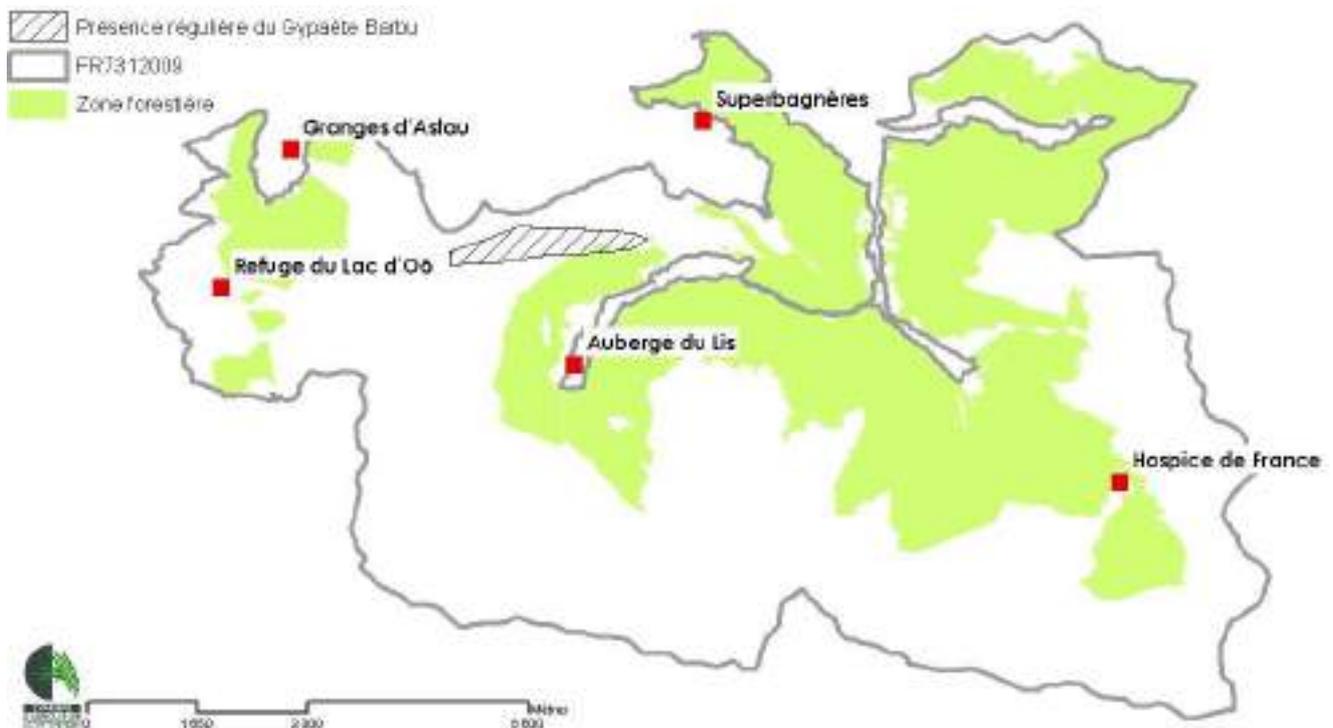
Thiollay J.M. et Bretagnolle V. 2004. Rapaces nicheurs de France. Distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, Paris, 176 p

Le Gypaète Barbu

Gypaetus barbatus

Statuts de protection

Annexe(s) directive Habitats :	Directive oiseaux - annexe I
Protection nationale :	Espèce protégée
Livres rouges :	En danger en France comme en Europe
Tendances des populations :	Bénéficie d'un plan de restauration national. Population en augmentation à l'échelle nationale, et en légère régression à l'échelle européenne.
Conventions internationales :	Convention de Bern annexe II, Convention de Berne, annexe II, Convention de Washington annexe II



2/2	<h2 style="margin: 0;">Le Gypaète Barbu</h2> <p style="margin: 0;"><i>Gypaetus barbatus</i></p>	A 076
-----	---	-------

GENERALITES

Description de l'espèce

Taille : 100-115 cm
Poids : 5000-7000g
Envergure : 245-272 cm

Ce vautour est facilement repérable par ses ailes larges et pointues et sa queue en forme de pentagone. La tête du gypaète est crème avec un masque noir qui entoure les yeux. Le noir se prolonge sur les parties supérieures du plumage alors que les parties inférieures sont de couleur jaune avec des reflets rosâtres. Il doit son nom à une barbiche noire formée par des plumes qui entourent son bec.

Ecologie générale de l'espèce

Cette espèce vie en territoire de montagne. Il niche sur les parois rocheuses entre 1500 et 2000 mètres d'altitude. Sédentaire il ne quittera son territoire qui peut s'étendre sur 450 Km² qu'en cas de froid ou de manque de nourriture. Il se caractérise dans son comportement par sa consommation d'os qui seront digérés par les sucs gastriques les plus grands étant préalablement brisés par une chute sur les rochers.

Parade nuptiale en novembre/décembre, ponte en janvier/février et envol en juillet/août.

STATUT SUR LE SITE

Observation sur le site

Date d'observation la plus récente : 2007
Date d'observation la plus ancienne connue : depuis toujours ?
Observateur(s) : plusieurs observateurs.

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : sédentaire nicheur à l'extérieur du site.
Abondance sur le site natura 2000 : observation occasionnelle en alimentation.
Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : moyen
Tendance d'évolution des populations : non déterminée sur le site
Synthèse globale sur l'état de conservation : non déterminé

Habitats de l'espèce sur le site

Principaux habitats utilisés :

Le gypaète va utiliser les habitats rocheux en zone de haute altitude pour nicher :

61.1 Eboulis siliceux, 62.2 et 62.1 falaises.

La recherche alimentaire se fait sur les zones ouvertes de pelouses, landes et éboulis silicieux (31.0, 36.314, 36.33, 34.32, 61.1).

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

- Fermeture des milieux favorables à sa recherche de nourriture.
- Risque de collision avec les câbles et clôtures.

Objectifs conservatoires sur le site

- Maintenir le territoire d'alimentation, c'est-à-dire maintien des espaces ouverts.
- Limiter les risques de collision.

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

Action(s) :	limiter les risques de collision
Fiche(s) Action :	Infra2
Acteurs concernés :	Collectivités locales, gestionnaires d'infrastructures...

Action(s) :	Maintien d'un pastoralisme dynamique pour assurer un entretien des lisières supérieures.
Fiche(s) Action :	Est2
Acteurs concernés :	Groupements pastoraux.

Sources documentaires

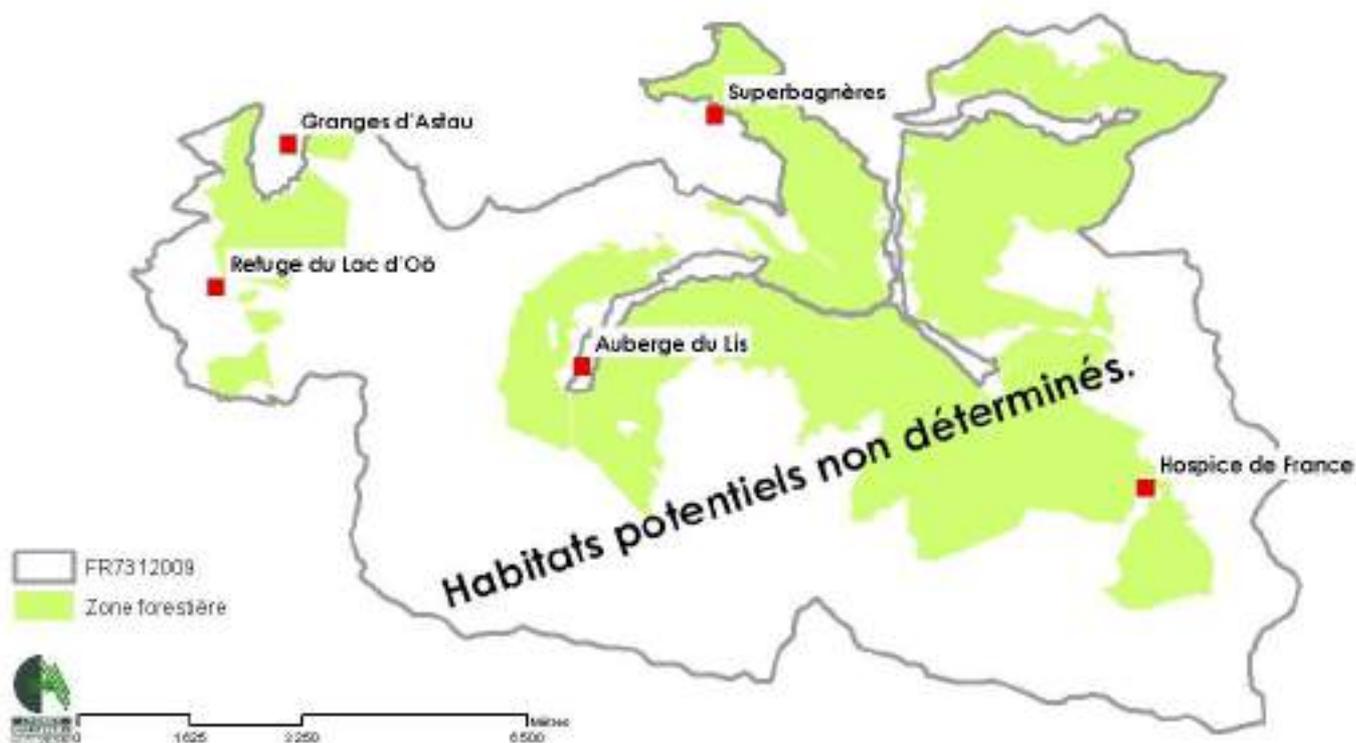
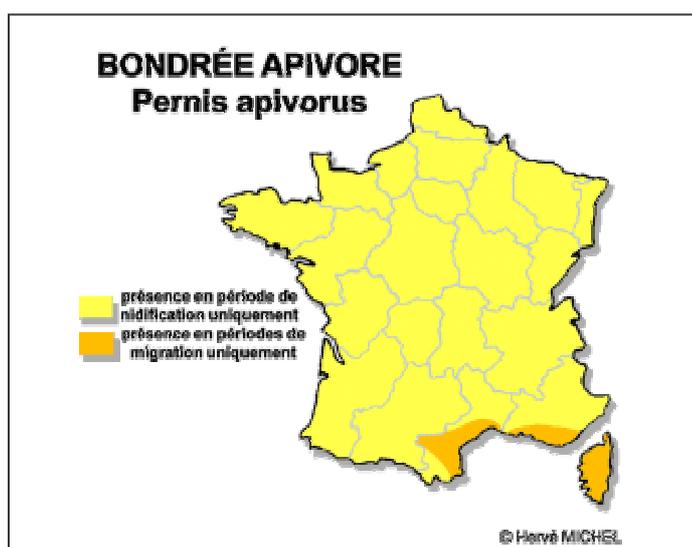
Razin M. 1997 Plan national de restauration du Gypaète barbu 1997 – 2007, Ministère de l'environnement, DNP, 14 p.

ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D., 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherches de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. - Société d'Études Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560 p.

Thiollay J.M. et Bretagnolle V. 2004. Rapaces nicheurs de France. Distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, Paris, 176 p.

Statuts de protection

Annexe(s) directive Habitats :	Directive oiseaux, annexe I
Protection nationale :	Espèce protégée
Livres rouges :	Ne figure pas dans le « livre rouge des oiseaux menacés et à surveiller en France »
Tendances des populations :	Stable en France comme en Europe.
Conventions internationales :	Convention de Bern annexe II, Convention de Berne, annexe II, Convention de Washington annexe II



2/2	La Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	A 072
-----	---	-------

GENERALITES

Description de l'espèce

Taille : 52-60 cm
Poids : 600-1000 g
Envergure : 135-150 cm

Le plumage de ce rapace est principalement brun roux et ressemble à la buse variable, plus commune. La queue et les ailes sont longues et puissantes avec des stries horizontales plus ou moins claires.

Ecologie générale de l'espèce

Ce rapace migrateur occupe des habitats ouverts en bordure de forêt. La reproduction se réalise dans les massifs forestiers.

Régime alimentaire : elle se nourrit d'insectes et plus particulièrement d'hyménoptères (guêpes, abeilles, fourmis) parfois de petits rongeurs, reptiles ou oiseaux. Elle peut consommer des fruits.

Les migrateurs reviennent d'Afrique à partir de la mi-avril et repartent en août-septembre. La ponte a lieu en juin – juillet.

STATUT SUR LE SITE

Observation sur le site

Date d'observation la plus récente : 2005
Date d'observation la plus ancienne connue : depuis toujours.
Observateur(s) : Nature Midi-Pyrénées

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : nicheur, présent uniquement en période de reproduction et en migration.

Abondance sur le site natura 2000 : 2 à 3 couples

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : faible

Tendance d'évolution des populations : non déterminée

Synthèse globale sur l'état de conservation : Bon

Habitats de l'espèce sur le site

Principaux habitats utilisés :

La bondrée va utiliser des habitats pré-forestiers riches en hyménoptères pour son alimentation et les milieux forestiers pour nicher. Les lisières supérieures forestières et les clairières sont particulièrement favorables à cette espèce.

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

- Agriculture intensive.

Objectifs conservatoires sur le site

- Maintien du territoire d'alimentation.

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

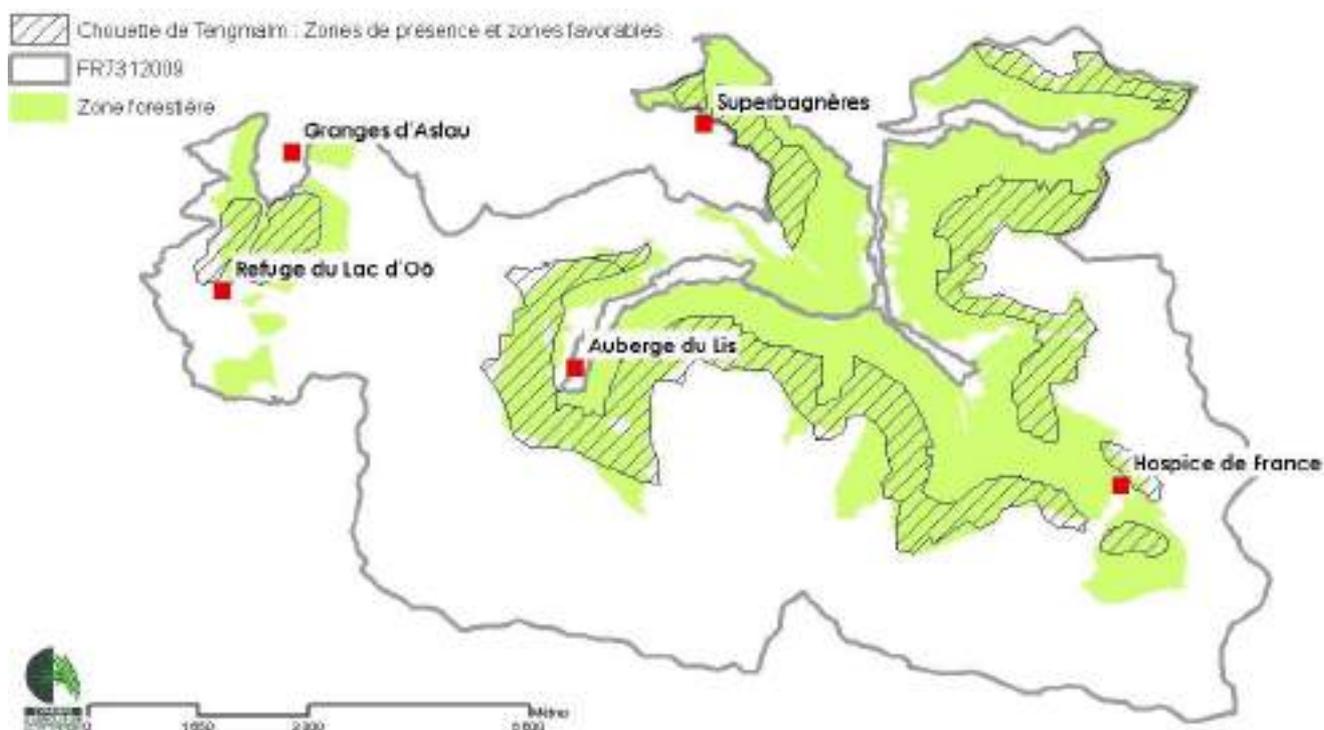
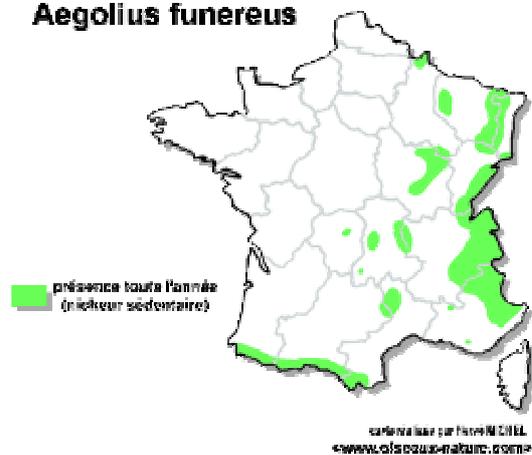
Action :	Maintenir des espaces agro-pastoraux ouverts par le maintien d'un pastoralisme dynamique
Fiche Action :	Est 2
Acteurs concernés :	Groupements pastoraux.

Sources documentaires

Thiollay J.M. et Bretagnolle V. 2004. Rapaces nicheurs de France. Distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, Paris, 176 p.

Statuts de protection

Annexe(s) directive Habitats :	Directive oiseaux - annexe I
Protection nationale :	Espèce protégée
Livres rouges :	A Surveiller en France, statut non défavorable en Europe
Tendances des populations :	Légère augmentation en France, fort déclin en Europe
Conventions internationales :	Convention de Berne annexe II, convention de Washington annexe II

CHOUETTE DE TENGMALM
Aegolius funereus


2/2	<h2 style="margin: 0;">La chouette de Tengmalm</h2> <p style="margin: 0;"><i>Aegolius funereus</i></p>	A 223
-----	--	-------

GENERALITES

Description de l'espèce

Taille : 25 cm

Poids : mâle 90 – 120 g, femelle 120 – 210 g

Envergure : 52-58 cm

Cette espèce a une calotte brun foncé. Les disques faciaux sont blancs et les iris jaunes cerclés de noir, ce qui lui donne une expression étonnée très caractéristique.

Ecologie générale de l'espèce

Dans les Pyrénées Centrales, la chouette de Tengmalm se trouve à des altitudes comprises entre 1100 et 1750 mètres dans des secteurs forestiers froids et humides avec une présence importante de bois âgés. Elle est souvent localisée dans les vieilles hêtraies-sapinières, en lisière supérieure

La période de reproduction de cette espèce va du mois de janvier au mois de mai. Le mâle émet alors des chants de signification territoriale très caractéristiques. Cette espèce niche dans des trous d'arbre et notamment dans les cavités creusés par le Pic noir ou dans des nichoirs artificiels.

Son régime alimentaire est essentiellement constitué de tout petits mammifères.

STATUT SUR LE SITE

Observation sur le site

Date d'observation la plus récente : 2005

Date d'observation la plus ancienne connue : depuis toujours.

Observateur(s) : ONCFS, AREMIP

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : nicheur sédentaire

Abondance sur le site natura 2000 : importante

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : important

Tendance d'évolution des populations : a priori stable

Synthèse globale sur l'état de conservation : Bon

Habitats de l'espèce sur le site

Principaux habitats utilisés :

41.12 Hêtraie (et Hêtraie Sapinière) acidiphile

41.42.113 Sapinière hyper-acidiphile intra pyrénéenne

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

- La **dégradation de son habitat** notamment par des pratiques forestières intensives qui réduiraient considérablement la présence de bois à cavités et d'arbres âgés.
- Sensible aux dérangements liés à l'implantation d'infrastructures ou aux pratiques touristiques.

Objectifs conservatoires sur le site

- Maintenir des conditions stationnelles favorables à la conservation de cette espèce.
- Limiter l'impact de la fréquentation humaine.
- Assurer le suivi de cette population

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

Action(s) :	Maintien d'un milieu forestier favorable au développement de cette espèce.
Fiche(s) Action :	For1
Acteurs concernés :	Propriétaires forestiers, ONF, Exploitants forestiers.

Action(s) :	maîtriser la fréquentation sur le site
Fiche(s) Action :	Freq1
Acteurs concernés :	Collectivités locales, Fédérations sportives ou de loisirs

Action(s) :	Mise en place d'un protocole de suivi
Fiche(s) Action :	Suivi2
Acteurs concernés :	AREMIP, AROMP, NMP, ONCFS

Sources documentaires

Fauré, C. 1997 Chouette de Tengmalm *Aegolius funereus*. Pages 102-103 in Joachim, Bousquet & Fauré, éditeurs. Atlas des Oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. Association Régionale Ornithologique de Midi-Pyrénées, Museum d'Histoire Naturelle, Toulouse.

Joveniaux, A. 1999 Chouette de Tengmalm *Aegolius funereus*. Pages 404-405 in Rocamora & Yeatman-Berthelot, éditeurs. Oiseaux menacés et à surveiller en France, listes rouges et recherche de priorités, populations, tendances, menaces, conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France, Paris.

Nichols, J. D., J. E. Hines, J. R. Sauer, F. W. Fallon, J. E. Fallon, and P. J. Heglund. 2000. A Double-observer Approach for Estimating Detection Probability and Abundance from Point Counts. *Auk* **117**:393-408.

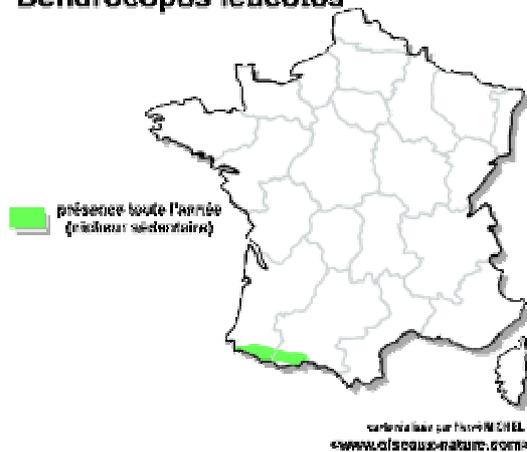
Le Pic à dos blanc

Dendrocopos leucotos

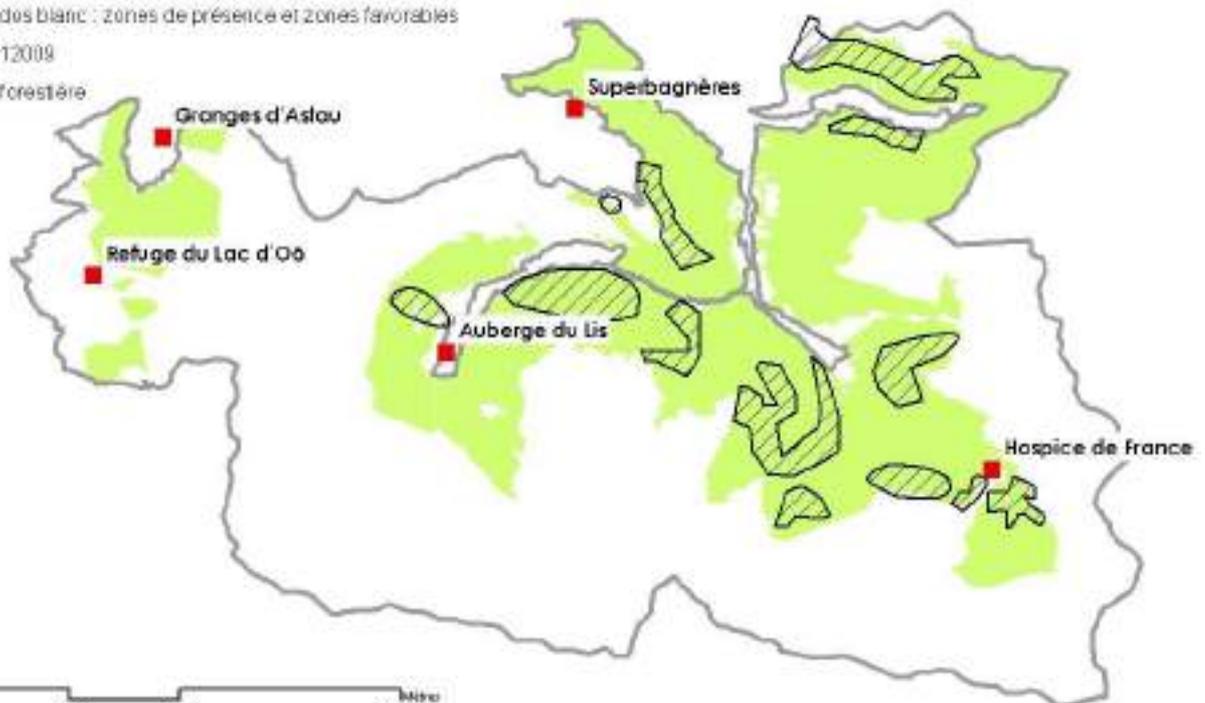
Statuts de protection

Annexe(s) directive Habitats :	Directive oiseaux – annexe I
Protection nationale :	Espèce protégée
Livres rouges :	Rare en France et faible effectifs en Europe
Tendances des populations :	A priori stable en France comme en Europe mais situation mal connue
Conventions internationales :	Convention de Berne : annexe II

PIC À DOS BLANC *Dendrocopos leucotos*



-  Pic à dos blanc : zones de présence et zones favorables
-  FR7312009
-  Zone forestière



2/2	<h2 style="margin: 0;">Le Pic à dos blanc</h2> <p style="margin: 0;"><i>Dendrocopos leucotos</i></p>	A 239
-----	--	-------

GENERALITES

Description de l'espèce

Taille : 24-26 cm
Poids : 100 – 115 g
Envergure : 38 – 40 cm

Le Pic à dos blanc se caractérise par une calotte rouge (noire chez la femelle) avec des joues blanches et une moustache noire qui s'étend jusqu'en arrière de la joue. Le manteau est noir avec le bas du dos blanc. Les ailes sont barrées de blanc et noir.

Ecologie générale de l'espèce

Le pic à dos blanc est une espèce paléarctique répartie sur le continent eurasiatique entre le 37^{ème} et 58^{ème} degré nord. Plus au sud on trouve des isolats dans des massifs montagneux dont les Pyrénées avec deux populations : une dans les Pyrénées-Atlantiques et accessoirement dans la partie occidentale des Hautes-Pyrénées et l'autre dans le massif du Luchonnais. Il serait présent en Haute-Garonne entre 1200 et 1950 mètres d'altitude. Ses habitats associés sont les vieilles hêtraies sapinières ou hêtraies pures.

Période de ponte d'avril à mai.

Cet oiseau est insectivore et peut consommer des araignées ou des baies.

STATUT SUR LE SITE

Observation sur le site

Date d'observation la plus récente : 2005
Date d'observation la plus ancienne connue : 1986
Observateur(s) : ONCFS, AREMIP

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : nicheur sédentaire
Abondance sur le site natura 2000 : estimé à une quarantaine de couple
Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : très important
Tendance d'évolution des populations : a priori stable
Synthèse globale sur l'état de conservation : bon

Habitats de l'espèce sur le site

Principaux habitats utilisés :

- 41.12 Hêtraie (et Hêtraie Sapinière) acidiphile
- 41.42.113 Sapinière hyper-acidiphile intra pyrénéenne
- 41.14 Hêtraie (et Hêtraie Sapinière) neutrophile pyrénéo-cantabrique

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

- **Modification des pratiques sylvicoles** avec une intensification de la production.
- Changement climatique sur la zone.

Objectifs conservatoires sur le site

- maintenir des conditions stationnelles favorables au développement de cette espèce, c'est-à-dire des milieux forestiers riches en vieux arbres, arbres morts et troncs pourrissants
- Approfondir les connaissances de cet isolat.

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

Action(s) :	Maintien d'un milieu forestier favorable au développement de cette espèce.
Fiche(s) Action :	For1
Acteurs concernés :	Propriétaires forestiers, ONF, Exploitants forestiers.

Action(s) :	Mise en place d'un protocole de suivi
Fiche(s) Action :	Suivi2
Acteurs concernés :	AREMIP, AROMP, NMP, ONCFS

Sources documentaires

Affre G. & L. 1978.- Liste des oiseaux des Pyrénées et du Languedoc occidental. Bull. A.R.O.M.P., 1. Muséum Toulouse.

Affre G & L. 1978 à 1981,- Notes d'Ornithologie régionales, bull; de l'AROMP n°3, 4, 5, Muséum Toulouse.

Aragues A. 1969,- Mas sobre Dendrocopos leucotos en los Pirineos. Ardeola 13 : 258.

Bernis F. et Iribarren JJ. 1968,- Observation de Pico dorsiblanco Dendrocopos leucotos en el Pireneo navarro. Ardeola, 12 : 239-240.

Bousquet J.F.& Joachim J. 1984 à 1994,- Notes d'Ornithologie régionale, bull. de l'A.R.O.M.P. 8, Pistrac 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16. Muséum Toulouse.

Bousquet J.F., Joachim J. 1987.- Notes d'Ornithologie régionale (6). Le Pistrac 10 : 39-63. Muséum Toulouse

Brosse J. et Jacquemard-Brosse S. 1964,- Le Pic à dos blanc Dendrocopos leucotos dans les Basses Pyrénées. L'Oiseau et R.F.O., 34 : 267.

Cramp S.et al, 1985 : White backed Woodpecker, pp 891-900, Handbook of the birds of Europe the Middle East and North Africa, The Birds of the Western Palearctic, vol IV. Terns to Woodpeckers Oxford University Press.

Chasseriaud G., 2001 : La guilde des picidés sur le secteur d'Aure, SIL « gestion et aménagement des espaces naturels montagnards. Parc National des Pyrénées, 51 pp + annexes.

Danis V. 1937,- Capture d'un spécimen de Dryobates leucotos dans les Basses Pyrénées. L'Oiseau et R.F.O., 7 : 110-111.

Dupias G. 1985. - Végétation des Pyrénées. Editions du C.N.R.S. 209 pp.

Ern H. 1959,- Le Pic à dos blanc Dendrocopos leucotos dans les Pyrénées. Alauda 27(3) : 230.

Gaussen H. 1926 : Végétation de la moitié orientale des Pyrénées. Bull. Soc. hist. nat. Toulouse, 55 : 4-564

Gaussen H. 1933 : Coup d'oeil sur la végétation des Pyrénées de l'Ariège, de Cerdagne et de l'Aude. Bull. Soc. Bot. Fr., 80 : 841-848

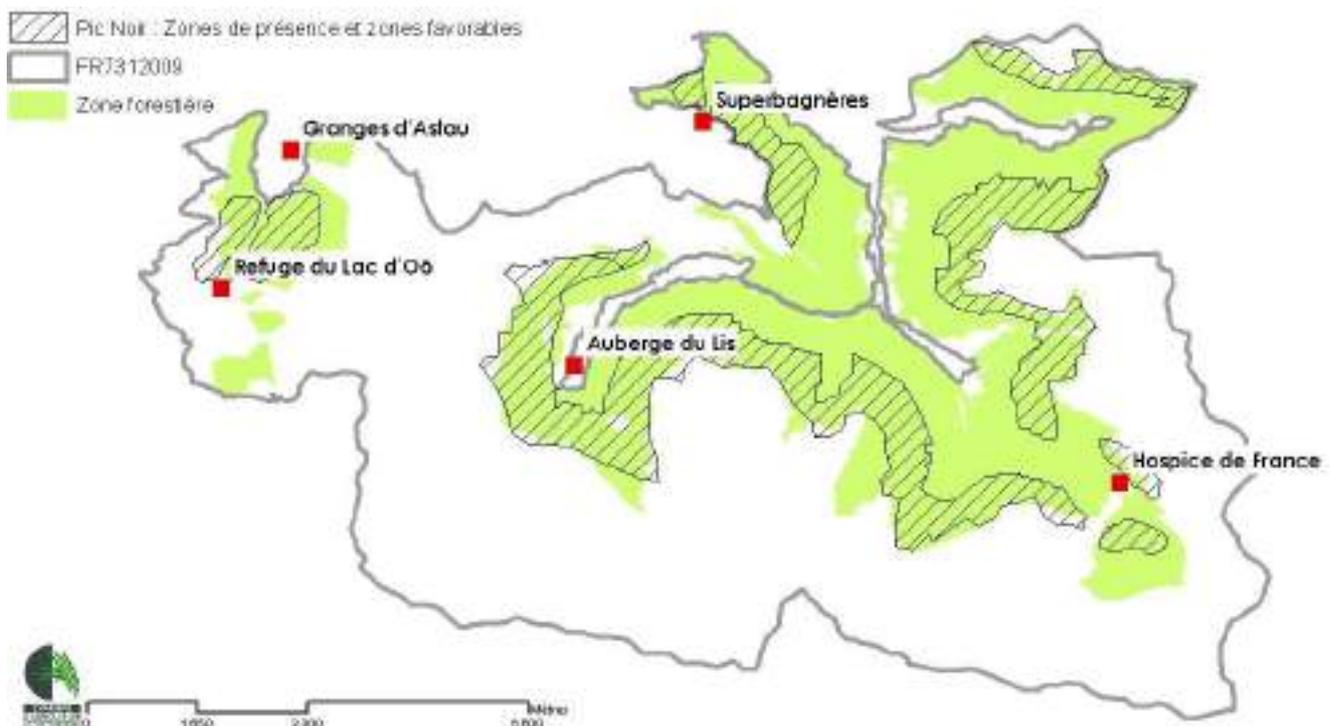
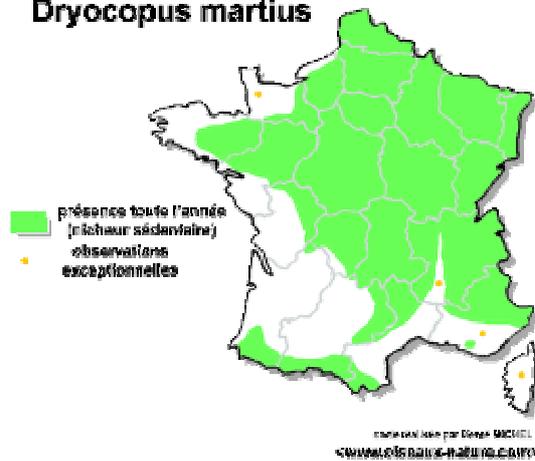
Gaussen H. 1937 : Les forêts de l'Ariège et du Salat. Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, 8 : 364-375. Toulouse.

Gaussen H. 1930-1942 : Les forêts des Pyrénées Trav. Lab. forest. Toulouse, III, 1, 516 pp.

- Glutz von Blotzheim UN & Bauer KM, 1980 : Weissrückenspecht, pp 1079-1095 in Handbuch der Vögel Mitteleuropas Band 9, Akademische Verlagsgesellschaft Wiesbaden.
- Goyeneche L. 2002 : Inventaire de la guildes des picidés en vallée de Luz : propositions pour une gestion conservatoire. Rapport de stage BTS A GPN GEN. Parc National des Pyrénées. 45 pp + annexes.
- Grangé J.L 1991,- Sur le dimorphisme sexuel dans la recherche de nourriture chez le Pic à dos blanc pyrénéen. Nos Oiseaux 41 ; 185-194.
- Grangé J-L. 1993,- Données préliminaires sur la biologie de reproduction du Pic à dos blanc *Dendrocopos leucotos* en Béarn. Nos Oiseaux, 42 : 17-28.
- Grangé J-L. 2001 : Le Pic à dos blanc dans les Pyrénées françaises. Ornithos, 8 : 8-17.
- Hainard R. et Burnier J. 1958,- Le Pic leuconote dans les Pyrénées. Alauda, 26(1) : 63-65.
- Izard M., Casanova H., Deveau B. 1985 : Continentialité et notion de zone interne dans les Pyrénées. Acta Oecologica, Oecol. gener. 6 (4) : 317-344
- Joachim J., Clouet M., Bousquet JF., Fauré C. 1991,- Peuplements d'oiseaux nicheurs des forêts pyrénéennes centrales. Comparaison du peuplement de différentes essences. Acta Biologica Montana 10 : 135-157. Dendaletche ed.
- Joachim J., Bousquet JF., Fauré C., 1997,- Atlas des Oiseaux Nicheurs de Midi-Pyrénées. AROMP.
- Lacroix A. 1873,- Catalogue raisonné des oiseaux observés dans les Pyrénées françaises et les régions limitrophes. - Privat, ed Toulouse, 299 pp.
- Lacroix A. 1872-1875,- Catalogue raisonné des oiseaux observés sur le versant français des Pyrénées et la région couvrant les départements de la Haute-Garonne, Landes, Gers, Hérault, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn et Garonne et Pyrénées orientales. Bull. Soc. Hist. Nat. de Toulouse 7 : 129, 8 : 40-144, 9 : 16-99.
- Ménoni Emmanuel.& Parde Jean-Michel, 1995,- Pic à dos Blanc, pp 120-121 in JOACHIM J., BOUSQUET JF., FAURE C., 1997,- Atlas des Oiseaux Nicheurs de Midi-Pyrénées. AROMP ed. Muséum, Toulouse.
- Purroy F.J. 1972,- El Pico dorsiblanco *Dendrocopos leucotos* del Pirineo. Ardeola, 16 : 145-168.
- Senossian A. 1978,- Observaciones del Pico dorsiblanco *Dendrocopos leucotos* en el Pirineo navarro y primera nidificación comprobada en la Península Iberica. Ardeola, 24 : 236-242.

Statuts de protection

Annexe(s) directive Habitats :	Directive oiseaux - annexe I
Protection nationale :	Espèce protégée
Livres rouges :	Ne figure pas dans le « Livre rouge des oiseaux menacés et à surveiller en France »
Tendances des populations :	En augmentation en France
Conventions internationales :	Convention de Berne annexe II

PIC NOIR
Dryocopus martius


2/2	Le Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	A 236
-----	--	-------

GENERALITES

Description de l'espèce

Taille : 45-47 cm
Poids : 300-350 g
Envergure : 64-68 cm

Ecologie générale de l'espèce

C'est le plus grand pic que l'on peut trouver sur le territoire national. Son plumage entièrement noir est coupé seulement par une calotte rouge vif s'étendant jusqu'à l'arrière de la nuque

Dans les Pyrénées, cet oiseau fréquente les hêtraies et hêtraies sapinières avec un boisement ancien à des altitudes comprises en 1000 et 1800 mètres.

Cet oiseau est insectivore et végétarien.

A Noter son commensalisme avec la Chouette de Tengmalm qui va user des cavités creusées par le Pic Noir pour nicher.

STATUT SUR LE SITE

Observation sur le site

Date d'observation la plus récente : 2007
Date d'observation la plus ancienne connue : depuis toujours
Observateur(s) : plusieurs observateurs

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : Nicheur sédentaire
Abondance sur le site natura 2000 : non déterminé
Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : moyen
Tendance d'évolution des populations : a priori stable
Synthèse globale sur l'état de conservation : a priori bon.

Habitats de l'espèce sur le site

Principaux habitats utilisés :

41.12 Hêtraie (et Hêtraie Sapinière) acidiphile
41.42.113 Sapinière hyper-acidiphile intra pyrénéenne
41.14 Hêtraie (et Hêtraie Sapinière) neutrophile pyrénéo-cantabrique

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Modification des pratiques sylvicoles avec une intensification de la production.

Objectifs conservatoires sur le site

- ➡ maintenir des conditions stationnelles favorables au développement de cette espèce.

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

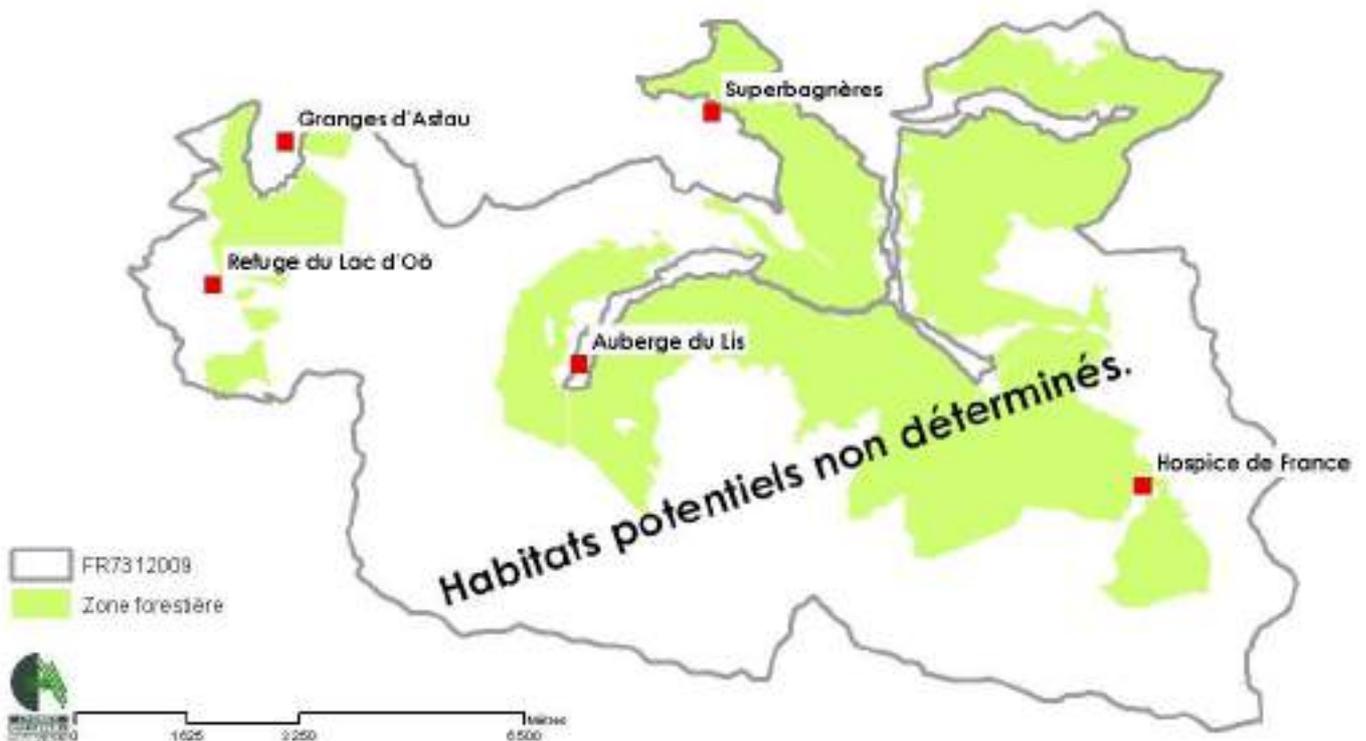
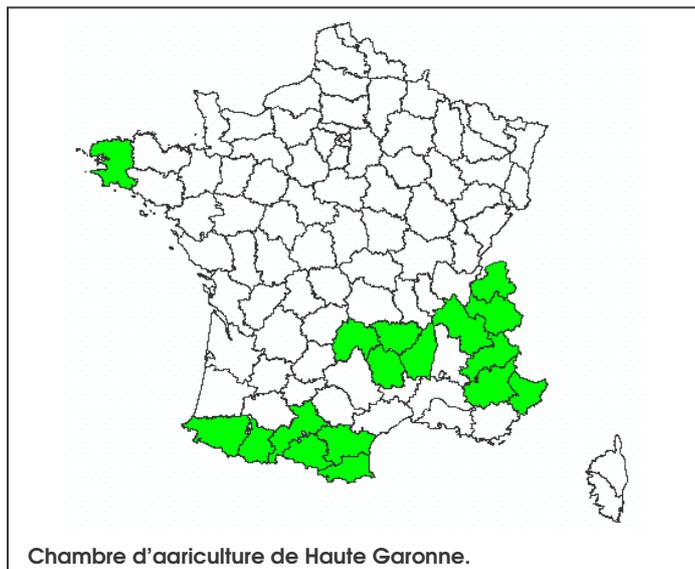
Action(s) :	Maintien d'un milieu forestier favorable au développement de cette espèce.
Fiche(s) Action :	For1
Acteurs concernés :	Propriétaires forestiers, ONF, Exploitants forestiers.

Sources documentaires

Yeatman-Berthelot D, Jarry G. 1995, Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985 – 1989, Société ornithologique de France, 776 P.

Statuts de protection

Annexe(s) directive Habitats :	Directive oiseaux - annexe I
Protection nationale :	Espèce protégée en France
Livres rouges :	A surveiller en France, Vulnérable en Europe
Tendances des populations :	Relativement stable en France, En déclin en Europe
Conventions internationales :	Convention de Berne annexe II



2/2	<h2 style="margin: 0;">Le crave à bec rouge</h2> <p style="margin: 0;"><i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i></p>	A 346
-----	---	-------

GENERALITES

Description de l'espèce

Taille : 39-40 cm

Poids : 280-360 g

Envergure : 76-80 cm

Cet oiseau a un plumage bleu-noir avec des reflets verts. Le bec et les pattes sont rouges. Il n'y a pas de dimorphisme sexuel.

Ecologie générale de l'espèce

Cette espèce niche sur les falaises en bord de mer, en zone de montagne et de haute montagne. C'est un oiseau grégaire qui forme des groupes pour se nourrir sur les pelouses rases.

Régime alimentaire : invertébrés terrestres et occasionnellement des graines en hiver.

L'espèce pond entre avril et mai suivant l'altitude et les jeunes quittent le nid vers la fin juin ou début juillet.

STATUT SUR LE SITE

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : nicheur sédentaire

Abondance sur le site natura 2000 : non déterminé

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : moyen

Tendance d'évolution des populations : non déterminé

Synthèse globale sur l'état de conservation : a priori bon

Habitats de l'espèce sur le site

Principaux habitats utilisés :

Le crave va utiliser les habitats rocheux jusqu'à 2 000 m d'altitude pour la reproduction (62.2 et 62.1 falaises + cavités) et les pelouses rases pour l'alimentation ()

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

La modification des pratiques agricoles et notamment le traitement des animaux a pu entraîner une diminution de son réservoir alimentaire.

Le dérangement sur sites de nidification : lié au développement d'activités touristiques

Objectifs conservatoires sur le site

- ⇒ maintenir le réservoir alimentaire de cette espèce.
- ⇒ Limiter le dérangement des sites de nidification.

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

Action(s) :	maîtriser la fréquentation sur le site
Fiche(s) Action :	Freq1
Acteurs concernés :	Collectivités locales, Fédérations sportives ou de loisirs

Action :	Maintenir des espaces agro-pastoraux ouverts par le maintien d'un pastoralisme dynamique
Fiche Action :	Est 2
Acteurs concernés :	Groupements pastoraux.

Sources documentaires

Yeatman-Berthelot D, Jarry G. 1995, Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985 – 1989, Société ornithologique de France, 776 P.

ANNEXE 4 : Cahiers des charges des actions agricoles

- ⇒ MP_N880_ECOBUAGE : Mettre en oeuvre un programme d'écobuage raisonné.
- ⇒ MP_N880_PRAIRIES : Gestion de prairies avec limitation de la fertilisation totale.
- ⇒ MP_N880_PATURAGE : Ajustement de la pression de pâturage sur des surfaces à enjeux.
- ⇒ MP_N880_DEFENS : Mise en défens d'habitats ou d'habitats d'espèces remarquables.

TERRITOIRE « PYRENEES CENTRALES »

MESURE TERRITORIALISEE « MP_N880_ECOBUAGE »

Mettre en œuvre un programme d'écobuage raisonné

(SOCLEH03 + OUVERT_03)

1. Objectifs de la mesure

La gestion de landes par brûlage ou écobuage dirigé en altitude ou pour des parcelles ou parties de parcelles peu accessibles répond à un objectif de maintien de la biodiversité en particulier pour maintenir une mosaïque d'habitats naturels et de lutte contre les incendies.

Le brûlage dirigé est une pratique traditionnelle en zone de montagne, organisé collectivement il y a encore une dizaine d'années, pour lutter contre la fermeture de parcelles peu accessibles avec une forte pente qui interdit toute mécanisation des opérations d'ouverture.

Les surfaces qui font l'objet du brûlage dirigé sont limitées. L'ouverture par brûlage, réalisée en plein sur des surfaces limitées, en tâches ou pied à pied, permet d'obtenir des milieux ouverts ou semi ouverts et de restaurer à terme des habitats naturels de pelouses ou landes. Le maintien d'une telle mosaïque d'habitats est en outre favorable à l'avifaune inféodée aux milieux ouverts ou semi-ouverts.

La réalisation du brûlage nécessite une planification des interventions pour être cohérente avec la protection des espèces, des forêts et des biens. La maîtrise du feu est également recherchée pour favoriser un passage rapide des flammes qui détruit la litière herbacée et la végétation ligneuse. Il doit toutefois être accompagné d'une gestion par le pâturage afin d'assurer la pérennité de l'ouverture et la réintégration à long terme des surfaces restaurées dans la gestion pastorale de l'espace.

L'objectif de cet engagement unitaire est d'inciter de nouveau les éleveurs à utiliser cette technique, favorable à la gestion des espaces pastoraux sur les zones non mécanisables, en l'intégrant à leur système d'élevage par le biais de la réalisation d'un programme de brûlage individuel adapté.

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de :

76€ X SPP + x € par hectare engagé

Cette aide sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

Définition de x :

$X = 19.34 \text{ €} + 73.03 \text{ €} \times (\text{nombre d'années sur lesquelles le brûlage est requis} / 5)$

Le montant maxi est de 92 €/ha/an

1. Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure « MP_N880_ECOBUAGE »

1.1. Les conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

Vous devez respecter les conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information.

En plus des conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information, vous devez respecter 3 conditions spécifiques à la mesure « MP_N880_ECOBUAGE ».

1.1.1. L'éligibilité du demandeur

Les entités collectives sont éligibles à la mesure « MP_N880_ECOBUAGE ».

1.1.2. Chargement.

Le demandeur doit respecter la plage de chargement minimal et maximal correspondant aux critères de PHAE2-GP1 ou PHAE2-GP2 ou PHAE2-GP3.

Variables	Chargement minimal	Chargement maximal	SPP
PHAE2-GP1	0.4	1.4	0.8
PHAE2-GP2	0.15	0.45	0.6
PHAE2-GP3	0.03	0.18	0.25

1.1.3. Autres conditions.

Vous devez faire établir un plan de gestion pastorale des surfaces que vous souhaitez engager

Le plan de gestion pastorale est établi sur la base des éléments synthétisés dans un diagnostic pastoral. Le document finalisé doit vous être remis dans tous les cas au plus tard le 1er juillet de l'année du dépôt de votre demande.

1.2. Les conditions relatives aux surfaces engagées

1.2.1. Éligibilité des surfaces :

Vous pouvez engager dans la mesure « MP_N880_ECO » les surfaces d'estives et de parcours collectifs.

2. Cahier des charges de la mesure « MP_N880_ECO » et régime de contrôle

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 15 mai de l'année de votre engagement.

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « MP_N880_ECO » sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agisse d'une obligation à seuil ou totale. Voir la notice nationale d'information sur les MAE pour le fonctionnement du régime de sanctions.

2.1. Le cahier des charges de la mesure « MP_N880_ECO »

Obligations du cahier des charges	Contrôles sur place		Sanctions	
	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
A respecter en contrepartie du paiement de l'aide				
Faire établir par une structure agréée un programme d'écobuage Celui-ci doit contenir au minimum : - Les habitats concernés par l'Écobuage. - Son positionnement sur fond cartographique. - Le nombre d'intervention nécessaire - Les périodes d'intervention à respecter. - La préparation des parcelles et les précautions éventuelles. - Les modalités de mise à feu (brûlage en tâche ou pied à pied)	Documentaire	Programme d'écobuage Compte rendu commission d'écobuage	définitif	Principal
Enregistrement des interventions d'écobuage	Documentaire	Cahier d'enregistrement des écobuages	Définitif à partir du troisième constat	secondaire

Obligations du cahier des charges	Contrôles sur place		Sanctions	
	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
A respecter en contrepartie du paiement de l'aide				
Mise en œuvre du programme et des modalités d'écobuage	visuel	Cahier d'enregistrement des écobuages	réversible	principal
Respect des dates d'écobuage	Documentaire	Cahier d'enregistrement des écobuages	réversible	secondaire

TERRITOIRE « PYRENEES CENTRALES »

MESURE TERRITORIALISEE « MP_N880_PRAIRIES »

Gestion de prairies avec limitation de la fertilisation totale

(CI4 + SOCLEH01 + HERBE_01 + HERBE_02)

1. Objectifs de la mesure

La limitation des apports de fertilisants, minéraux et organiques, permet le maintien des habitats naturels ou la réapparition d'une prairie ou d'une pelouse à haute valeur naturelle (habitats et espèces). Elle contribue également à la préservation de la qualité de l'eau. Le cahier des charges de la PHAE2, accessible sur l'ensemble de territoire national, établit une quantité maximale autorisée de 125 unités/ha/an en azote total, dont 60 unités/ha/an en azote minéral sur chaque parcelle engagée. Une réduction de ces maximums autorisés à hauteur de 30 unités/ha/an d'azote total et 30 unités/ha/an d'azote minéral, peut se justifier sur certaines zones où il existe un enjeu de protection de milieux remarquables tels que les prairies de fauche de montagne (Corinne 38.3).

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de :

264.58 € par hectare engagé jusqu'à 9 ha
211.66 € par hectare engagé au-delà de 9 ha.

76€ (socle01) + 17€ (Herbe01) + 118.66€ (Herbe02) + 25 % dans la limite de 9 ha (CI4)

Cette aide sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

2. Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure

« MP_N880_PRAIRIES »

2.1. Les conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

Vous devez respecter les conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information.

En plus des conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information, vous devez respecter 3 conditions spécifiques à la mesure « MP_N880_PRAIRIES ».

2.1.1. Chargement.

Le demandeur doit respecter un chargement annuel inférieur à 1.4 UGB/ha

2.1.2. Autres conditions.

Vous devez réaliser un diagnostic individuel d'exploitation/parcellaire avant le dépôt de votre demande d'engagement :

- Le diagnostic individuel d'exploitation est établi avant le dépôt de votre demande d'engagement par les structures agréées qui seront définies au niveau régional.
- Le document final de restitution de ce diagnostic doit vous être remis au plus tard le 1er juillet de l'année du dépôt de votre demande.

2.2. Les conditions relatives aux surfaces engagées

Éligibilité des surfaces :

Vous pouvez engager dans la mesure « MP_N880_PRAIRIES » les surfaces en herbe de votre exploitation qui correspondent à l'habitat « prairies de fauche de montagne » code Corinne 38.3. décrit dans le DOCOB du site FR7300881

3. Cahier des charges de la mesure « MP_N880_PRAIRIES » et régime de contrôle

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 15 mai de l'année de votre engagement.

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « MP_N880_PRAIRIES » sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agisse d'une obligation à seuil ou totale. Voir la notice nationale d'information sur les MAE pour le fonctionnement du régime de sanctions.

Le cahier des charges de la mesure « MP_N880_PRAIRIES »

Obligations du cahier des charges	Contrôles sur place		Sanctions	
	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
A respecter en contrepartie du paiement de l'aide				
Absence de destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement...).	Contrôle visuel		Définitive	Principal
Le cas échéant, si défini pour le territoire, un seul renouvellement par travail superficiel du sol				
Un seul retournement des prairies temporaires engagées, au plus, au cours des 5 ans de l'engagement (sans déplacement)	Contrôle visuel		Définitive	Principal
Pour chaque parcelle engagée, limitation de fertilisation azotée totale (hors apports par pâturage) à 60 unités/ha/an, dont au maximum 30 unités/ha/an en minéral	Calcul	Cahier de fertilisation	Réversible	Principal
Pour chaque parcelle engagée, limitation de fertilisation P et K totale (hors apports par pâturage) et minérale :				
- fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 30 unités/ha/an en minéral,				
- fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral	Calcul	Cahier de fertilisation	Réversible	Secondaire

Obligations du cahier des charges	Contrôles sur place		Sanctions	
	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
A respecter en contrepartie du paiement de l'aide				
Sur les parcelles engagées, absence de désherbage chimique, à l'exception des traitements localisés visant : - A lutter contre les chardons et rumex, - A lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées », - A nettoyer les clôtures.		Visuel : absence de traces de produits phytosanitaires	Définitive	Principal
Maîtrise des refus et des ligneux, selon les prescriptions définies pour le territoire	Contrôle visuel		Réversible	Secondaire
Brûlage dirigé selon les prescriptions définies pour le territoire	Contrôle visuel		Réversible	Secondaire
Enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) sur chacune des parcelles engagées.	Documentaire : présence du cahier et effectivité des enregistrements	Cahier d'enregistrement avec dates de fauche ou de broyage, matériel utilisé et modalités.	Réversible aux premier et deuxième constats. Définitif au troisième constat	Secondaire
Enregistrement des pratiques de pâturage, sur chacune des parcelles engagées	Documentaire : présence du cahier et effectivité des enregistrements	Cahier d'enregistrement avec dates de fauche ou de broyage, matériel utilisé et modalités.	Réversible aux premier et deuxième constats. Définitif au troisième constat	secondaire
Respect des apports azotés totaux (hors apports par pâturage) maximums autorisés, sur chacune des parcelles engagées	Documents	Cahier d'enregistrement des apports à la parcelle	Réversible	Principal
Respect de l'apport azoté minéral maximum autorisé, sur chacune des parcelles engagées	documents	Cahier d'enregistrement des apports à la parcelle	Réversible	Principal

3.1. Calcul du chargement moyen sur la période définie pour chaque parcelle engagée :

Le chargement moyen sur la période définie est calculé à partir des effectifs notés dans le cahier d'enregistrement des pratiques, sur la période définie.

Pour chaque parcelle engagée, chargement moyen sur la période définie =

$$\frac{\text{Somme (nombre d'UGB x nombre de jours de pâturage)}}{\text{Surface de la parcelle engagée x durée de la période de pâturage autorisée}}$$

Les catégories d'animaux retenues et leurs équivalences en UGB sont les suivantes :

- bovins de plus de deux ans : 1 UGB ;
- bovins de six mois à deux ans : 0,6 UGB ;

- équidés de plus de six mois (identifiés selon la réglementation en vigueur et non-déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses) : 1 UGB ;
- brebis mères ou antenaises âgées au moins d'un an : 0,15 UGB ;
- chèvres mères ou caprins âgés au moins d'un an : 0,15 UGB.
- Les ovins retenus sont ceux déclarés à la prime à la brebis (PB) par une demande déposée dans les délais par un producteur éligible à la PB ;
- lamas âgés d'au moins deux ans : 0,45 UGB ;
- alpagas âgés d'au moins deux ans : 0,3 UGB ;
- cerfs et biches âgés d'au moins deux ans : 0,33 UGB ;
- daims et daines âgés d'au moins deux ans : 0,17 UGB.

TERRITOIRE « PYRENEES CENTRALES »

MESURE TERRITORIALISEE « MP_N880_PATURAGE »

Ajustement de la pression de pâturage sur des surfaces à enjeux

(SOCLEH03 + HERBE_01 + HERBE_04)

1. Objectifs de la mesure

Cet engagement vise à améliorer la gestion par le pâturage de milieux remarquables, en particulier dans les zones humides (tourbières, prairies humides...), en fonction des spécificités de chaque milieu, en limitant la pression de pâturage afin d'éviter la dégradation de la flore et des sols, dans un objectif de maintien de la biodiversité et un objectif paysager.

Il peut également permettre le maintien de l'ouverture et le renouvellement de la ressource fourragère sur les surfaces soumises à une dynamique d'embroussaillage, en évitant le sous pâturage et le surpâturage et en contribuant à pérenniser une mosaïque d'habitats.

Cet engagement unitaire doit être mobilisé uniquement s'il est nécessaire d'aller au delà des règles d'entretien minimal des surfaces en herbe définies par arrêté préfectoral départemental, dans le cadre de la conditionnalité au titre des bonnes conditions agricoles et environnementales.

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de :

76 €/ha X SPP + 17 €/ha (herbe01) + 33 €/ha (Herbe04)

Cette aide sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

2. Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure

« MP_N880_PATURAGE »

2.1. Les conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

Vous devez respecter les conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information.

En plus des conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information, vous devez respecter 3 conditions spécifiques à la mesure « MP_N880_PATURAGE ».

2.1.1. L'éligibilité du demandeur

Les entités collectives sont éligibles à la mesure « MP_N880_PATURAGE ».

2.1.2. Chargement.

Le demandeur doit respecter la plage de chargement minimal et maximal correspondant aux critères de PHAE2-GP1 ou PHAE2-GP2 ou PHAE2-GP3.

Variables	Chargement minimal	Chargement maximal	SPP
PHAE2-GP1	0.4	1.4	0.8
PHAE2-GP2	0.15	0.45	0.6
PHAE2-GP3	0.03	0.18	0.25

2.1.3. Autres conditions

Vous devez faire établir un plan de gestion pastorale des surfaces que vous souhaitez engager

Le plan de gestion pastorale est établi sur la base des éléments synthétisés dans un diagnostic pastoral. Le document finalisé doit vous être remis dans tous les cas au plus tard le 1er juillet de l'année du dépôt de votre demande.

2.2. Les conditions relatives aux surfaces engagées

2.2.1. Éligibilité des surfaces :

Vous pouvez engager dans la mesure « MP_N880_PATURAGE » les surfaces d'estives et de parcours collectifs situées dans le périmètre des sites Natura 2000 (FR7300880, FR7300881 et FR7312009). Les surfaces concernées sont répertoriées comme habitat d'intérêt communautaire au titre de la directive habitat.

3. Cahier des charges de la mesure « MP_N880_PATURAGE » et régime de contrôle

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 15 mai de l'année de votre engagement.

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « MP_N880_PATURAGE » sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agisse d'une obligation à seuil ou totale. Voir la notice nationale d'information sur les MAE pour le fonctionnement du régime de sanctions.

3.1. Le cahier des charges de la mesure « MP_N880_PATURAGE »

Obligations du cahier des charges	Contrôles sur place		Sanctions	
	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
A respecter en contrepartie du paiement de l'aide				
Absence de destruction des surfaces engagées (pas de retournement)	Contrôle visuel	-	Définitive	Principal
Pour chaque parcelle engagée, limitation de fertilisation azotée totale (hors apports par pâturage) à 125 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral	Calcul	Cahier de fertilisation	Réversible	Principal
Pour chaque parcelle engagée, limitation de fertilisation P et K totale (hors apports par pâturage) et minérale : - fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 30 unités/ha/an en minéral, - fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral Ou, le cas échéant, lorsque l'engagement est appliqué à une zone Natura 2000 pour laquelle le document d'objectif a validé d'autres niveaux supérieurs, limitation de la fertilisation en P et K à la valeur maximale fixée par le DOCOB	calcul	Cahier de fertilisation	Réversible	Secondaire

Obligations du cahier des charges	Contrôles sur place		Sanctions	
	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
A respecter en contrepartie du paiement de l'aide				
Sur les parcelles engagées, absence de désherbage chimique, à l'exception des traitements localisés visant : - A lutter contre les chardons et rumex, - A lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées », - A nettoyer les clôtures. Ou, le cas échéant, lorsque l'engagement est appliqué à une zone Natura 2000 pour laquelle le document d'objectif précise les restrictions concernant l'usage des traitements phytosanitaires, respect de ces restrictions	Contrôle visuel	-	Définitive	Principal
Brûlage dirigé selon les prescriptions définies pour le territoire	Contrôle visuel		Réversible	Secondaire
Enregistrement des pratiques de pâturage, sur chacune des parcelles engagées	Documentaire : présence du cahier et effectivité des enregistrements	Cahier d'enregistrement avec dates de fauche ou de broyage, matériel utilisé et modalités.	Réversible aux premier et deuxième constats. Définitif au troisième constat	secondaire
Respect du chargement instantané maximal et/ou du chargement moyen maximal à la parcelle sur la période déterminée, sur chacune des parcelles engagées	Documentaire ou visuel	Cahier d'enregistrement des pratiques	Réversible	Principal
Le cas échéant, respect du chargement moyen minimal sur la période déterminée, sur chacune des parcelles engagées (si un chargement moyen minimum est fixé dans le cahier des charges)	Documentaire ou visuel	Cahier d'enregistrement des pratiques	Réversible	Principal

3.2. Règles spécifiques éventuelles.

Le plan de gestion de l'estive, réalisé par une structure agréée, doit :

- Définir, pour chaque territoire, sur la base du diagnostic de territoire, la période pendant laquelle le pâturage doit être limité.
- Définir, pour chaque territoire, le chargement moyen à la parcelle et/ou le chargement instantané maximal sur la période déterminée, pour éviter le surpâturage, en fonction de la ressource fourragère et des spécificités du milieu pour préserver les ressources naturelles.
- Définir, si nécessaire sur un territoire donné, le chargement minimal moyen à la parcelle afin d'éviter le sous pâturage, notamment sur des parcelles menacées de fermeture (pression minimale pour éviter l'embroussaillage).
- Définir, si nécessaire, la période à laquelle la pression animale doit s'exercer.

3.3. Calcul du chargement moyen sur la période définie pour chaque parcelle engagée :

Le chargement moyen sur la période définie est calculé à partir des effectifs notés dans le cahier d'enregistrement des pratiques, sur la période définie.

Pour chaque parcelle engagée, chargement moyen sur la période définie =

$$\frac{\text{Somme (nombre d'UGB x nombre de jours de pâturage)}}{\text{Surface de la parcelle engagée x durée de la période de pâturage autorisée}}$$

Les catégories d'animaux retenues et leurs équivalences en UGB sont les suivantes :

- bovins de plus de deux ans : 1 UGB ;
- bovins de six mois à deux ans : 0,6 UGB ;
- équidés de plus de six mois (identifiés selon la réglementation en vigueur et non-déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses) : 1 UGB ;
- brebis mères ou antenaises âgées au moins d'un an : 0,15 UGB ;
- chèvres mères ou caprins âgés au moins d'un an : 0,15 UGB.
- Les ovins retenus sont ceux déclarés à la prime à la brebis (PB) par une demande déposée dans les délais par un producteur éligible à la PB ;
- lamas âgés d'au moins deux ans : 0,45 UGB ;
- alpagas âgés d'au moins deux ans : 0,3 UGB ;
- cerfs et biches âgés d'au moins deux ans : 0,33 UGB ;
- daims et daines âgés d'au moins deux ans : 0,17 UGB.

TERRITOIRE « PYRENEES CENTRALES »

MESURE TERRITORIALISEE « MP_N880_DEFENS»

Mise en Défens d'habitats ou d'habitats d'espèces remarquables.

(SOCLEH03 + MILIEU_01+ HERBE_01)

1. Objectifs de la mesure

Des habitats naturels remarquables peuvent se situer au contact des milieux prairiaux, soit être distribués en leur sein, soit disposés sur leurs marges. La mise en défens temporaire est définie selon des enjeux clairement identifiés, comme la préservation de bas-marais, tourbières et les sources.

Cet engagement peut ainsi permettre de protéger certaines espèces (oiseaux et papillons notamment) grâce à une mise en défens sur une longue période de petites surfaces, dont la localisation varie chaque année au sein de parcelles exploitées.

Remarque : comme il s'agit de petites surfaces incluses dans les parcelles culturales déclarées par les groupements pastoraux, l'engagement unitaire de mise en défens de ces microhabitats pourra alors être combinée avec d'autres engagements unitaires au sein d'une mesure « surfaces en herbe », de manière à interdire le pâturage sur les seules parties de ces surfaces nécessitant une mise en défens. Le montant unitaire sur chaque hectare engagé dans la mesure « surfaces en herbe » sera calculé en tenant compte de la part de la surface totale engagée à mettre en défens (coefficient d'étalement « e » de l'engagement unitaire MILIEU01).

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de :

76€ X SPP + (30.32 € + 102.5 € X e par hectare engagé) (Milieu01) + 17 € (Herbe01)

e = le pourcentage de surface mise en défens sur la surface engagée (3%<e<10%)

Cette aide sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

2. Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure

« MP_N880_DEFENS »

2.1. Les conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

Vous devez respecter les conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information.

En plus des conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information, vous devez respecter 3 conditions spécifiques à la mesure « MP_N880_DEFENS ».

2.1.1. L'éligibilité du demandeur

Les entités collectives sont éligibles à la mesure « MP_N880_DEFENS ».

2.1.2. Chargement.

Le demandeur doit respecter la plage de chargement minimal et maximal correspondant aux critères de PHAE2-GP1 ou PHAE2-GP2 ou PHAE2-GP3.

Variabes	Chargement minimal	Chargement maximal	SPP
PHAE2-GP1	0.4	1.4	0.8
PHAE2-GP2	0.15	0.45	0.6
PHAE2-GP3	0.03	0.18	0.25

2.1.3. Autres conditions.

Vous devez faire établir un plan de gestion pastorale des surfaces que vous souhaitez engager

Le plan de gestion pastorale est établi sur la base des éléments synthétisés dans un diagnostic pastoral. Le document finalisé doit vous être remis dans tous les cas au plus tard le 1er juillet de l'année du dépôt de votre demande.

2.2. Les conditions relatives aux surfaces engagées

2.2.1. Éligibilité des surfaces :

Vous pouvez engager dans la mesure « MP_N880_DEFENS » les surfaces d'estives et de parcours collectifs dans le périmètre des sites Natura 2000 (FR7300880, FR7300881 et FR7312009).

3. Cahier des charges de la mesure « MP_N880_DEFENS » et régime de contrôle

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 15 mai de l'année de votre engagement.

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « MP_N880_DEFENS » sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agisse d'une obligation à seuil ou totale. Voir la notice nationale d'information sur les MAE pour le fonctionnement du régime de sanctions.

3.1. Le cahier des charges de la mesure « MP_N880_DEFENS »

Obligations du cahier des charges	Contrôles sur place		Sanctions	
	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
A respecter en contrepartie du paiement de l'aide				
Brûlage dirigé selon les prescriptions définies pour le territoire	Contrôle visuel	-	Réversible	Secondaire
Faire établir chaque année, avec une structure agréée, un plan de localisation des zones à mettre en défens au sein des surfaces engagées dans la mesure, au plus tard le 15 juin	Vérification du plan de localisation annuel	Document de localisation annuel établi avec la structure agréée	Réversible	Principal
Respect de la surface à mettre en défens pendant la période déterminée, selon la localisation définie avec la structure compétente	Visualisation et mesurage	Document de localisation annuel établi avec la structure agréée	Réversible	Principal

Obligations du cahier des charges	Contrôles sur place		Sanctions	
	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
A respecter en contrepartie du paiement de l'aide				
Enregistrement des pratiques de pâturage, sur chacune des parcelles engagées.	Documentaire ; présence du cahier et effectivité des enregistrements	Cahier d'enregistrement avec dates d'entrées et de sorties par parcelle, avec chargement correspondant.	Réversible aux premier et deuxième constats. Définitif au troisième constat.	Secondaire

3.2. Règles spécifiques éventuelles

Les structures agréées pour la localisation annuelle des zones à mettre en défens sont à définir régionalement.

3.3. Calcul du chargement moyen sur la période définie pour chaque parcelle engagée :

Le chargement moyen sur la période définie est calculé à partir des effectifs notés dans le cahier d'enregistrement des pratiques, sur la période définie.

Pour chaque parcelle engagée, chargement moyen sur la période définie =

$$\frac{\text{Somme (nombre d'UGB x nombre de jours de pâturage)}}{\text{Surface de la parcelle engagée x durée de la période de pâturage autorisée}}$$

Les catégories d'animaux retenues et leurs équivalences en UGB sont les suivantes :

- bovins de plus de deux ans : 1 UGB ;
- bovins de six mois à deux ans : 0,6 UGB ;
- équidés de plus de six mois (identifiés selon la réglementation en vigueur et non-déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses) : 1 UGB ;
- brebis mères ou antenaises âgées au moins d'un an : 0,15 UGB ;
- chèvres mères ou caprins âgés au moins d'un an : 0,15 UGB.
- Les ovins retenus sont ceux déclarés à la prime à la brebis (PB) par une demande déposée dans les délais par un producteur éligible à la PB ;
- lamas âgés d'au moins deux ans : 0,45 UGB ;
- alpagas âgés d'au moins deux ans : 0,3 UGB ;
- cerfs et biches âgés d'au moins deux ans : 0,33 UGB ;
- daims et daines âgés d'au moins deux ans : 0,17 UGB.

ANNEXE 5 : Cahiers des charges des actions non agricoles

- ⇒ DOCOB008-CF1 Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production.
- ⇒ DOCOB008-CF2 Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive.
- ⇒ DOCOB008-CF3 Favoriser le développement d'îlots de sénescence.
- ⇒ DOCOB008-CF4 Mise en défens d'habitats remarquables en milieu forestier.
- ⇒ DOCOB008-CN1 Réduire les risques de collision sur les câbles et clôtures.
- ⇒ DOCOB008-CN2 Mise en défens ponctuelle d'un habitat d'intérêt communautaire.

Annexe au contrat n°		
Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	DOCOB008-CF1	Mesure 227 – 323
		F22705
Objectifs de l'action	Certains arbres ou groupes d'arbres peuvent présenter un intérêt particulier pour les espèces sylvicoles sur le natura 2000. Il peut s'agir des arbres de lisière, d'arbres taillés en têtard ou d'arbre en bordure de clairière. L'entretien de ces arbres par des activités de taille ou d'éclaircie doit permettre de maintenir la richesse écologique de ces secteurs.	
Habitats et habitats d'espèces concernés	Chiroptères (1303: <i>rhinolophus hipposideros</i> , 1308: <i>barbastella barbastellus</i> , 1323: <i>myotis bechsteini</i>) 1087: <i>rosalia alpina</i> A239 : <i>dendrocopos leucotos</i> A108 : <i>tetrao urogallus</i>	
Localisation de l'action	Une localisation précise des zones concernées sera réalisée et annexée au contrat	
linéaire engagé	Lors de la contractualisation, la surface engagée sera cartographiée.	
Engagements non rémunérés	E1 : Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire. E2 : dans le cas des espèces les plus sensibles au dérangement d'origine anthropique, notamment les tétraonidés, le bénéficiaire s'engage à ne mettre en place aucun dispositif attractif pour le public (sentier de randonnée, piste de ski ...) et à ne pas donner son accord pour une telle mise en place dans l'aire concernée par l'espèce ?	
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - Coupe d'arbres - Elimination de la végétation envahissante - Emondage, taille en têtard, mais aussi taille de formation pour favoriser la nidification. - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 	
Montant de l'aide	A évaluer lors de contractualisation.	
Financeurs potentiels	MEDAD, FEADER	
Calendrier de mise en œuvre	Engagement possible dès 2008.	

Annexe au contrat n°		
Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	DOCOB008-CF2	Mesure 227 – 323
		F22715
Objectifs de l'action	Favoriser le retour à des peuplements irrégularisés ou en mosaïques favorables aux espèces citées ci-dessous.	
Habitats et habitats d'espèces concernés	Chiroptères (1303: <i>rhinolophus hipposideros</i> , 1308: <i>barbastella barbastellus</i> , 1323: <i>myotis bechsteini</i>) A108 : <i>tetrao urogallus</i>	
Localisation de l'action	Une localisation précise des zones concernées sera réalisée et annexée au contrat	
linéaire engagé	Lors de la contractualisation, la surface engagée sera cartographiée.	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - E1 : Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) - E2 : Le bénéficiaire s'engage à conduire son peuplement dans des marges de volume ou de surface terrière (définies régionalement) compatibles avec sa production et son renouvellement simultanés. - E3 : En outre, dans le cas où la taille de la propriété oblige à l'élaboration d'un document de gestion, une telle action ne peut être mobilisée que si l'irrégularisation des peuplements est planifiée (simple modification ou refonte du document de gestion si nécessaire), afin de mieux garantir l'efficacité des opérations financées. - E4 : Dans le cas du Grand Tétrás, la mise en oeuvre de cette action doit s'accompagner d'un engagement du bénéficiaire à mettre en oeuvre des actions visant à augmenter de façon sensible la proportion de gros bois dans son peuplement si elle est initialement insuffisante. En effet, à volume équivalent, l'éclaircissement au sol est supérieur dans un peuplement comportant davantage de gros bois et favorise donc l'émergence de la myrtille. - E5 : Dans le cas des espèces les plus sensibles au dérangement d'origine anthropique, notamment les tétraonidés, le bénéficiaire s'engage à ne mettre en place aucun dispositif attractif pour le public (sentier de randonnée, piste de ski...) et à ne pas donner son accord pour une telle mise en place dans l'aire concernée par l'espèce. 	
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la régénération et les jeunes stades du peuplement : <ul style="list-style-type: none"> o dégage ment de taches de semis acquis ; o lutte contre les espèces (herbacée ou arbustive) concurrentes ; o protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés ; - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
Montant de l'aide	A évaluer lors de contractualisation.
Financeurs potentiels	MEDAD, FEADER
Calendrier de mise en œuvre	Engagement possible dès 2008.

Annexe au contrat n°		
Favoriser le développement d'îlots de sénescence.	DOCOB008- CF3	Mesure 227 – 323
		F22712 F22714
Objectifs de l'action	<p>L'objectif de cette mesure est d'augmenter le nombre d'arbre atteignant la sénescence et le dépérissement, ainsi que le nombre d'arbres à cavité, dans les zones de production du massif forestier des sites Natura 2000. Ces arbres seront alors favorables au développement des espèces cavicoles puis des organismes saproxyliques.</p> <p>Les arbres choisis doivent avoir un diamètre supérieur ou égal au diamètre d'exploitabilité défini dans les orientations régionales forestière. Ils doivent aussi présenter des houppiers de forte dimension et dans l'idéal avoir des fissures, des branches mortes ou des cavités.</p> <p>Conjointement, sera mise en œuvre sur le domaine forestier, une communication à destination du grand publique sur les enjeux de conservation du milieu forestier.</p>	
Habitats et habitats d'espèces concernés	<p>Chiroptères (1303: <i>rhinolophus hipposideros</i>, 1308: <i>barbastella barbastellus</i>, 1323: <i>myotis bechsteini</i>).</p> <p>1386 <i>buxbaumia viridis</i></p> <p>1381 <i>dicranim viride</i></p> <p>1087 <i>rosalia alpina</i></p> <p>A108 : <i>tetrao urogallus</i></p> <p>A239 <i>Dendrocopos leucotos</i></p> <p>A236 <i>Dryocopus martius</i></p> <p>A223 <i>Aegolius funereus</i></p>	
Localisation de l'action	Une localisation précise des zones concernées sera réalisée et annexée au contrat	
linéaire engagé	Lors de la contractualisation, la surface engagée sera cartographiée.	
Engagements non rémunérés	<p>E1: Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire.</p> <p>E2 : le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres sélectionnés ou à délimiter les îlots de sénescence au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe.</p> <p>E3 : si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés</p> <p>E4 : respect des normes existantes pour le graphisme des éléments de communication.</p>	
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - Les opérations éligibles sont le maintien sur pied d'arbres correspondant aux critères énoncés pendant 30 ans. - La conception et fabrication de panneaux - La pose et la dépose s'il y a lieu - Le rebouchage des trous s'il y a lieu. - L'entretien des équipements d'information. - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	

Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.
Montant de l'aide	<p>A évaluer lors de contractualisation.</p> <p>En forêt domaniale, ne seront financés que les bois réservés allant au-delà du 5^{ème} m³.</p>
Financeurs potentiels	MEDAD, FEADER
Calendrier de mise en œuvre	Engagement possible dès 2008.

Annexe au contrat n°		
Mise en défens d'habitats remarquables en milieu forestier	DOCOB008-CF4	Mesure 227 – 323
		F22710
Objectifs de l'action	La mise en défens d'habitats remarquables en milieu forestier permet de limiter les dégradations de ces derniers. Ces dégradations peuvent être liées au piétinement par les ongulés ou aux activités humaines sur le site.	
Habitats et habitat d'espèces concernés	54.12 sources d'eaux dures	
Localisation de l'action	Une localisation précise des zones concernées sera réalisée et annexée au contrat	
linéaire engagé	Lors de la contractualisation, la surface engagée sera cartographiée.	
Engagements non rémunérés	E1 : Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire.	
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de poteaux et de grillage, ou de clôture. - Visualisation de la clôture pour réduire les risques de collision. - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de la clôture. - Remplacement ou réparation du matériel en cas de dégradation. - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 	
Montant de l'aide	A évaluer lors de contractualisation.	
Financeurs potentiels	MEDAD, FEADER	
Calendrier de mise en œuvre	Engagement possible dès 2008.	

Annexe au contrat n°		
Réduire les risques de collision sur les câbles et clôtures	DOCOB008-CN1	Mesure 227 – 323
		A32325P F22709
Objectifs de l'action	<p>Réduire les risques de collision pour les oiseaux sur les câbles ou clôtures présents sur le périmètre de la ZPS.</p> <p>Ces infrastructures pourront être équipées d'éléments de visualisation ou retirées si elles n'ont plus d'utilité.</p> <p>En milieu forestiers, il convient de mobiliser la mesure F22709. (Les mesures A32323 P et A 32324 P peuvent aussi être mobilisées.)</p>	
Habitats et habitats d'espèces concernés	<p>A108, Terao urogallus aquitanicus</p> <p>A080, Circaetus gallicus</p> <p>A076, Gypaetus barbatus</p>	
Localisation de l'action	<p>Une localisation précise des zones concernées sera réalisée et annexée au contrat</p>	
linéaire engagé	<p>Lors de la contractualisation, le linéaire engagé sera cartographié.</p>	
Engagements non rémunérés	<p>E1 : Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire.</p>	
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de dispositifs de visualisation sur les câbles et les clôtures. - Retrait des clôtures ou des câbles n'ayant plus d'utilités. - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 	
Montant de l'aide	<p>Prises en charge de 100 % des coûts sur justificatif</p>	
Financeurs potentiels	<p>MEDAD, FEADER</p>	
Calendrier de mise en œuvre	<p>Engagement possible dès 2008.</p>	

Annexe au contrat n°

Mise en défens ponctuelle d'un habitat d'intérêt communautaire	DOCOB008-CN2	Mesure 227 – 323 A32324P
Objectifs de l'action	Préserver le bas-marais d'un pâturage trop intensif lors de la période de floraison pour éviter sa dégradation. La mise en place d'une clôture mobile en présence du cheptel bovin doit permettre de réduire la dégradation de cet habitat sensible.	
Habitats et habitats d'espèces concernés	54.24 : bas-marais alcalins pyrénéens	
Localisation de l'action	Une localisation précise des zones concernées sera réalisée et annexée au contrat	
linéaire engagé	Lors de la contractualisation, la surface engagée sera cartographiée.	
Engagements non rémunérés	E1 : Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire. E2 : respect de la période d'autorisation des travaux.	
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture d'une clôture mobile - Pose et dépose saisonnière. - Etude et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. 	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 	
Montant de l'aide	A évaluer lors de contractualisation.	
Financeurs potentiels	MEDAD, FEADER	
Calendrier de mise en œuvre	Engagement possible dès 2008.	

Annexe Cartographiques

Carte 1 : Cartes simplifiées des habitats naturels

Carte 2 : habitats d'intérêt communautaire et habitats d'intérêt communautaire prioritaire

Carte 3 : Inventaire Rosalie des Alpes et Léopard pyrénéen de Bonnal.

Carte 4: inventaire des chiroptères

Carte 5: Le Desman des Pyrénées

Carte 6 : inventaires oiseaux

Carte 7 : L'activité Pastorale

Carte 8 : la gestion sylvicole

Carte 9 : activités hydroélectriques

Carte 10: activités sportives et touristiques

Carte 11 : habitats d'intérêt communautaires des milieux humides

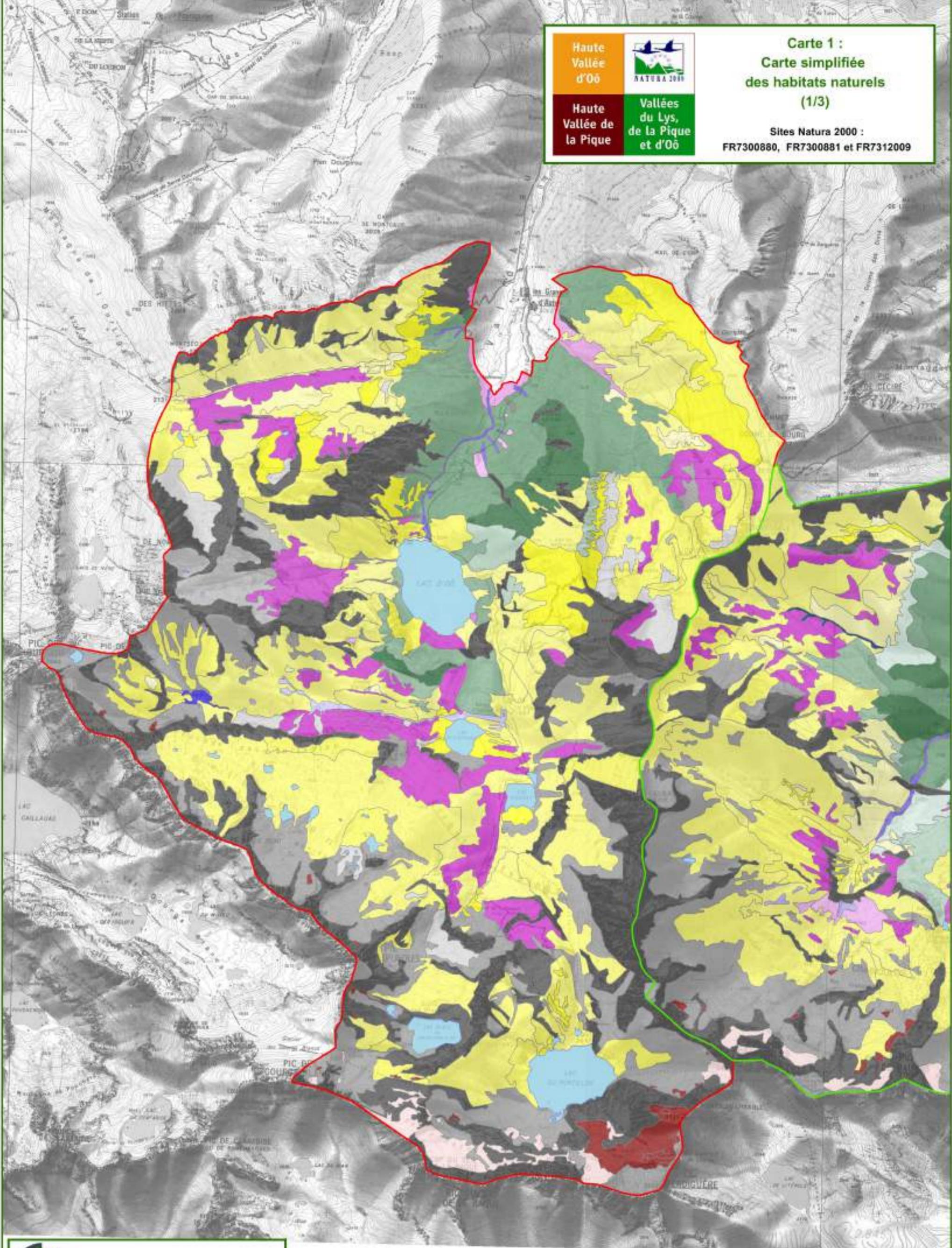
Carte 12 : habitats d'intérêt communautaire des milieux agro-pastoraux

Carte 13 : habitats d'intérêt communautaire des milieux forestiers

Carte 14 : habitats d'intérêt communautaire des milieux rocheux

Carte 15 : localisation des actions et mesures

Haute Vallée d'Oô		<p>Carte 1 : Carte simplifiée des habitats naturels (1/3)</p> <p>Sites Natura 2000 : FR7300880, FR7300881 et FR7312009</p>
Haute Vallée de la Pique	Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô	

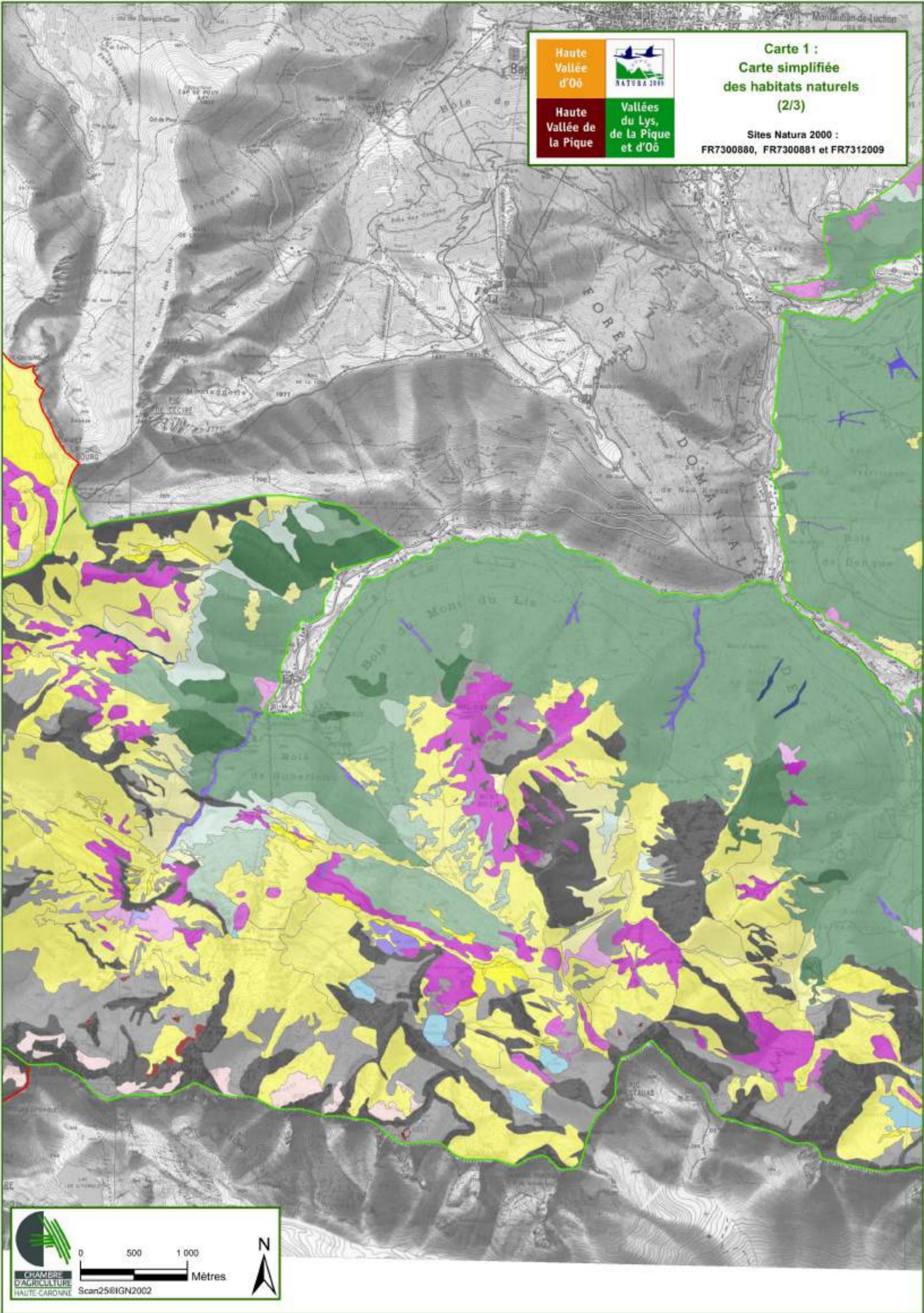



CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-GARONNE

0 500 1000 Mètres

Scan25@IGN2002





Haute Vallée d'Oô	
Haute Vallée de la Pique	Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô

Carte 1 :
Carte simplifiée
des habitats naturels
(2/3)

Sites Natura 2000 :
FR7300880, FR7300881 et FR7312009



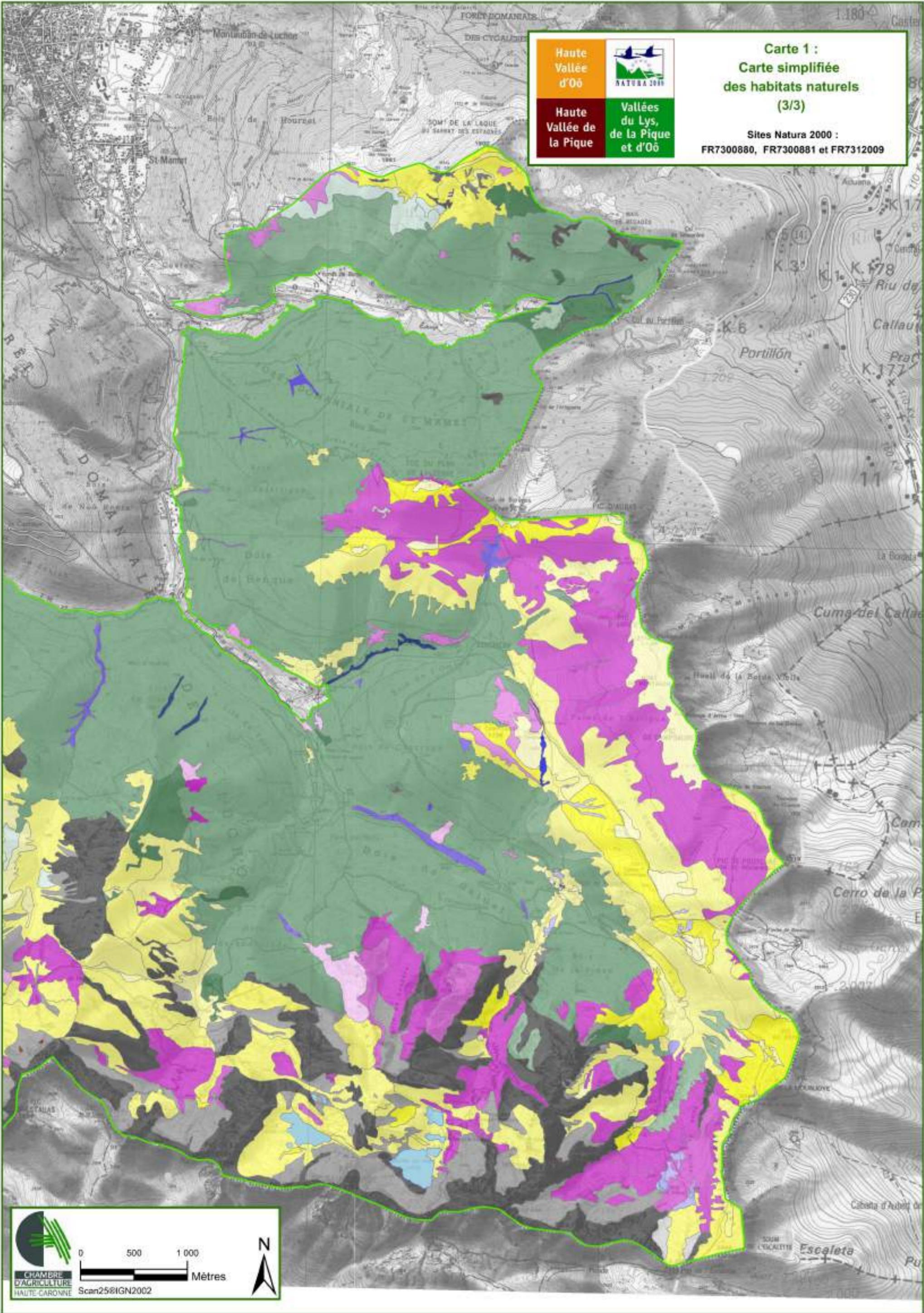
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-CARONNE

0 500 1000
Mètres

Scan25@IGN2002



Haute Vallée d'Oô		Carte 1 : Carte simplifiée des habitats naturels (3/3)
Haute Vallée de la Pique	Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô	



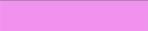
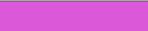

 0 500 1000
 Mètres
 CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTES-PYRÉNÉES
 Scan25@IGN2002

Habitats naturels identifiés

Zones humides

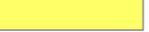
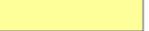
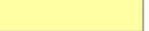
	Ruisselet
	Eaux douces
	Bas-marais acides à Laïches
	Bas-marais alcalins
	Bas-marais à Scirpe cespiteux
	Bas-marais à Trichophorum caespitosum
	Cariçaies à Carex rostrata
	Communautés flottantes à Rubanier
	Mégaphorbiaies alpines et subalpines des Pyrénées
	Mégaphorbiaies et Ourlets riverains alluviaux
	Sources d'eaux dures
	Sources à Cardamines
	Sources à Saxifrages
	Tourbière haute active

Landes

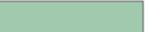
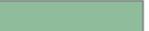
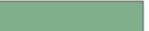
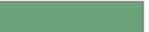
	Clairières herbacées
	Clairières à couvert arbustif
	Fouffrés de Genévriers nains
	Fouffrés de noisetiers
	Friches
	Lande à Callune et Genêt poilu
	Lande à Fougère aigle
	Lande à Genêt Ó balais
	Lande à Raisin d'ours
	Landes à Azalées
	Landes à Myrtilles
	Landes à Rhododendron
	Roncier

Pelouses

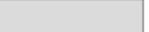
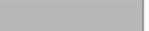
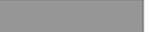
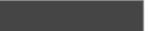
	Nardaies mésophiles pyrénéo-alpines
	Nardaies pyrénéo-alpines hygrophiles
	Pelouse dominée par la fétuque rouge et l'agrostide commun
	Pelouse dominée par la fétuque rouge et l'agrostide commun
	Pelouse dominée par le Nard
	Pelouses dominées par la fétuque rouge et l'agrostide commun
	Pelouses dominées par le Nard

	Pelouses du Mesobromion des Pyrénées occidentales
	Pelouses en gradins à Gispét
	Pelouses pionnières des dalles calcaires subalpines
	Pelouses pionnières des dalles siliceuses subalpines
	Pelouses pyrénéennes fermées à Gispét
	Pelouses à Brachypode du Mesobromion des Pyrénées occidentales
	Pelouses à Fétuque paniculée
	Prairie de fauche de montagne
	Prairie mésophile pâturée de montagne
	Prairie pâturée subalpine
	Prairies acidiphiles à Molinie
	Prairies pâturées eutrophes
	Reposoir à bétail

Forêts

	Bois de bouleaux pyrénéens
	Forêt de ravin thermophile à Tilleul
	Forêts acidiphiles de Pins de montagne des soulanes pyrénéennes
	Forêts de ravin thermophile à Tilleul, Frêne et Sycomore
	Forêts pyrénéennes de Pins de montagne à Rhododendron ferrugineux
	Hêtraie (et Hêtraie Sapinière) acidiphile
	Hêtraie (et Hêtraie Sapinière) neutrophile pyrénéo-cantabrique
	Hêtraie calcicole à Céphalanthère
	Plantation de feuillus
	Plantation de résineux
	Sapinière hyper-acidiphile intrapyrénéenne
	Sapinière pyrénéenne à Rhododendron

Milieux rocheux

	Eboulis psychrophiles de gros blocs siliceux
	Eboulis pyrénéo-alpiens siliceux thermophiles
	Eboulis siliceux alpins et subalpins
	Eboulis siliceux montagnards des Pyrénées
	Falaise calcaire des Pyrénées centrales
	Falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes

Glaciers et névés

	Glaciers permanents
	Névés

Milieu artificiels

	Parking
---	---------

Haute
Vallée
d'Oô



Haute
Vallée de
la Pique

Vallées
du Lys,
de la Pique
et d'Oô

Carte 1 : Carte simplifiée des habitats naturels (Légende)

Sites Natura 2000 :
FR7300880, FR7300881 et FR7312009

Statuts des habitats

-  Habitat d'intérêt communautaire
-  Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Sites

-  Haute Vallée d'Oô
-  Haute Vallée de la Pique

Haute
Vallée
d'Oô

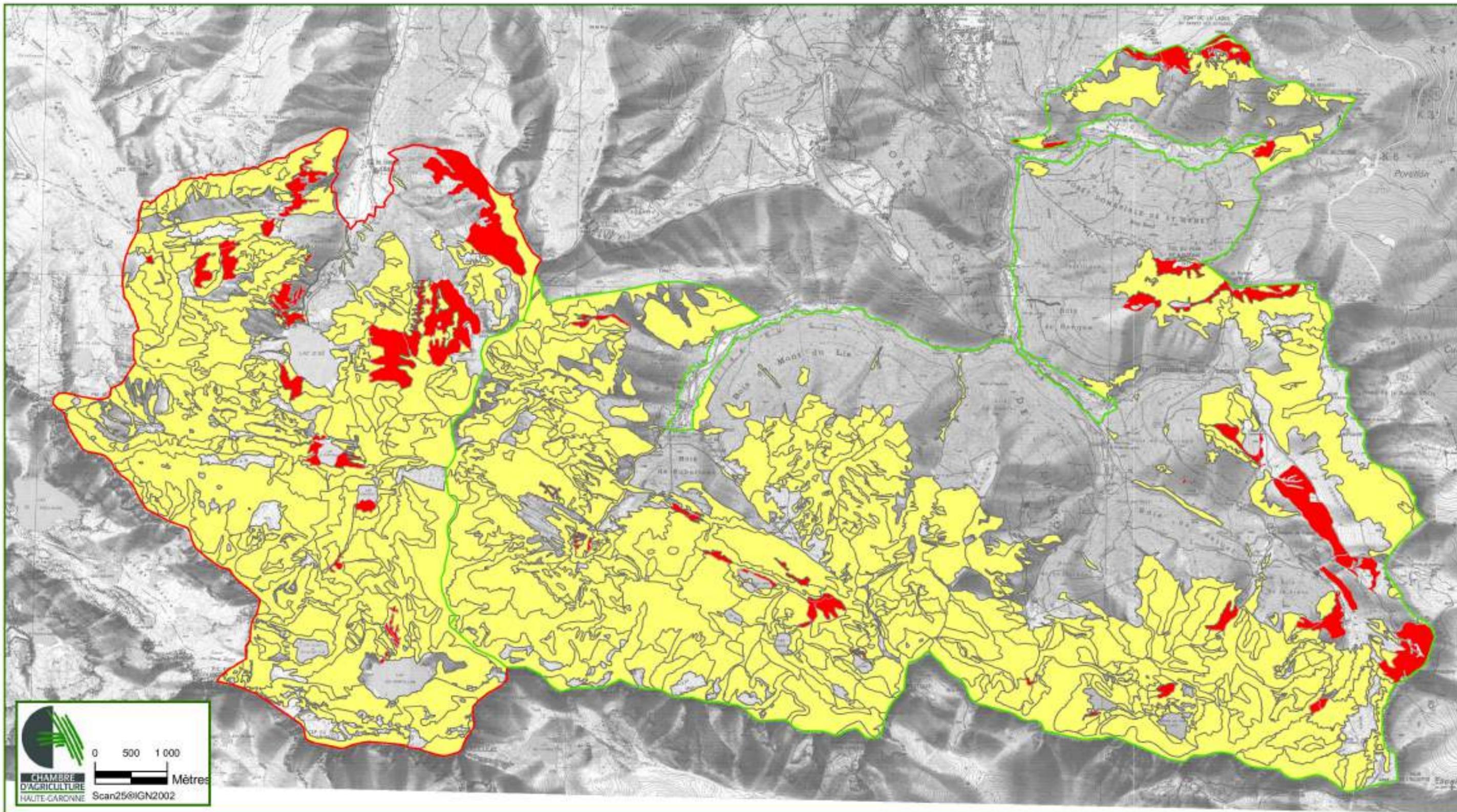


Haute
Vallée de
la Pique

Vallées
du Lys,
de la Pique
et d'Oô

Carte 2 :
Habitats d'intérêt communautaire
et habitats
d'intérêt communautaire prioritaire

Sites Natura 2000 :
FR7300880, FR7300881 et FR7312009



Zones favorables à la Rosalie des Alpes

-  Secteur prospecté et favorable à la Rosalie des Alpes
-  Secteur prospecté et très favorable à la Rosalie des Alpes

Zones favorables au Lézard pyrénéen de Bonnal

-  Zones favorables au Lézard pyrénéen de Bonnal

Sites

-  Haute Vallée d'Oô
-  Haute Vallée de la Pique

Haute
Vallée
d'Oô

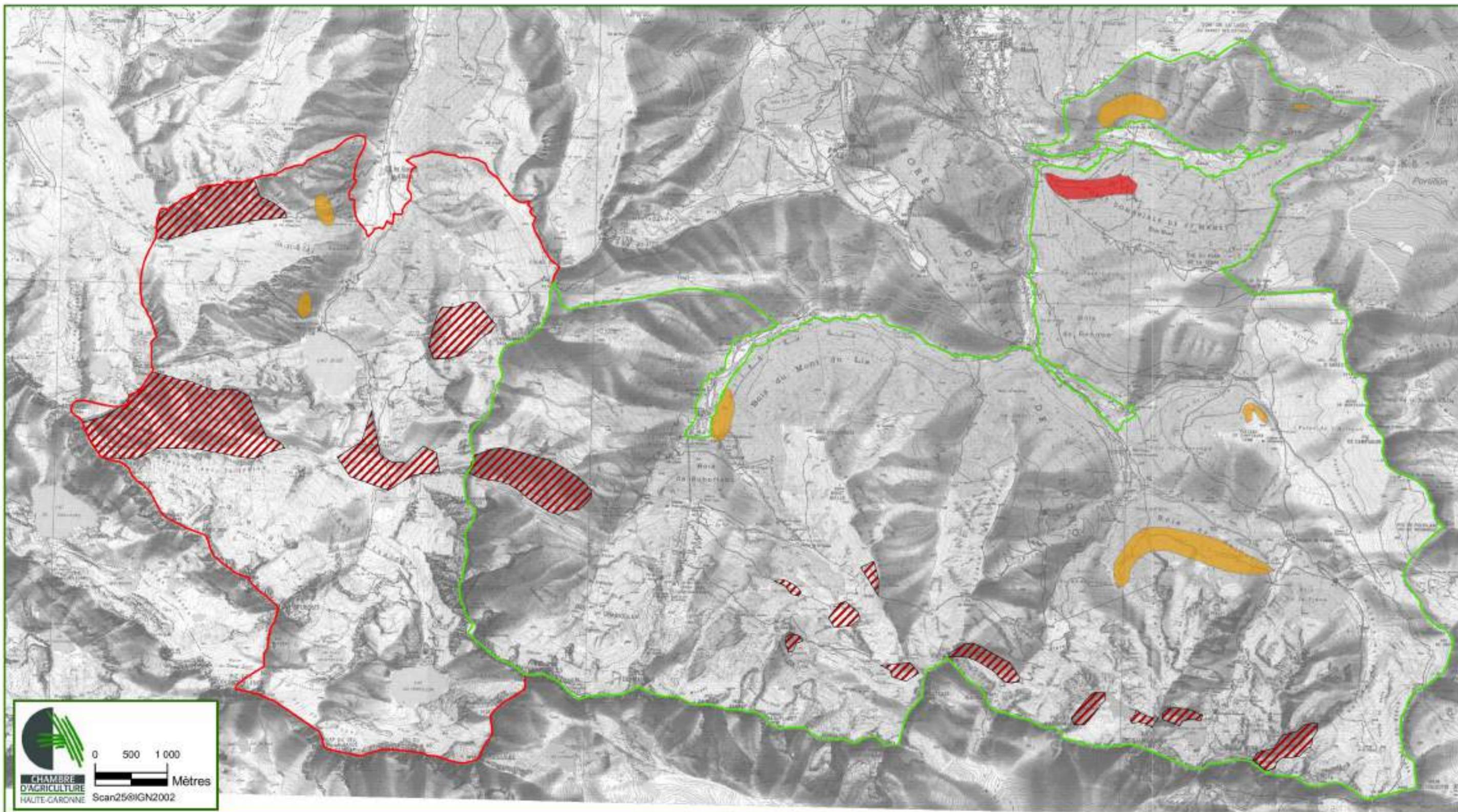


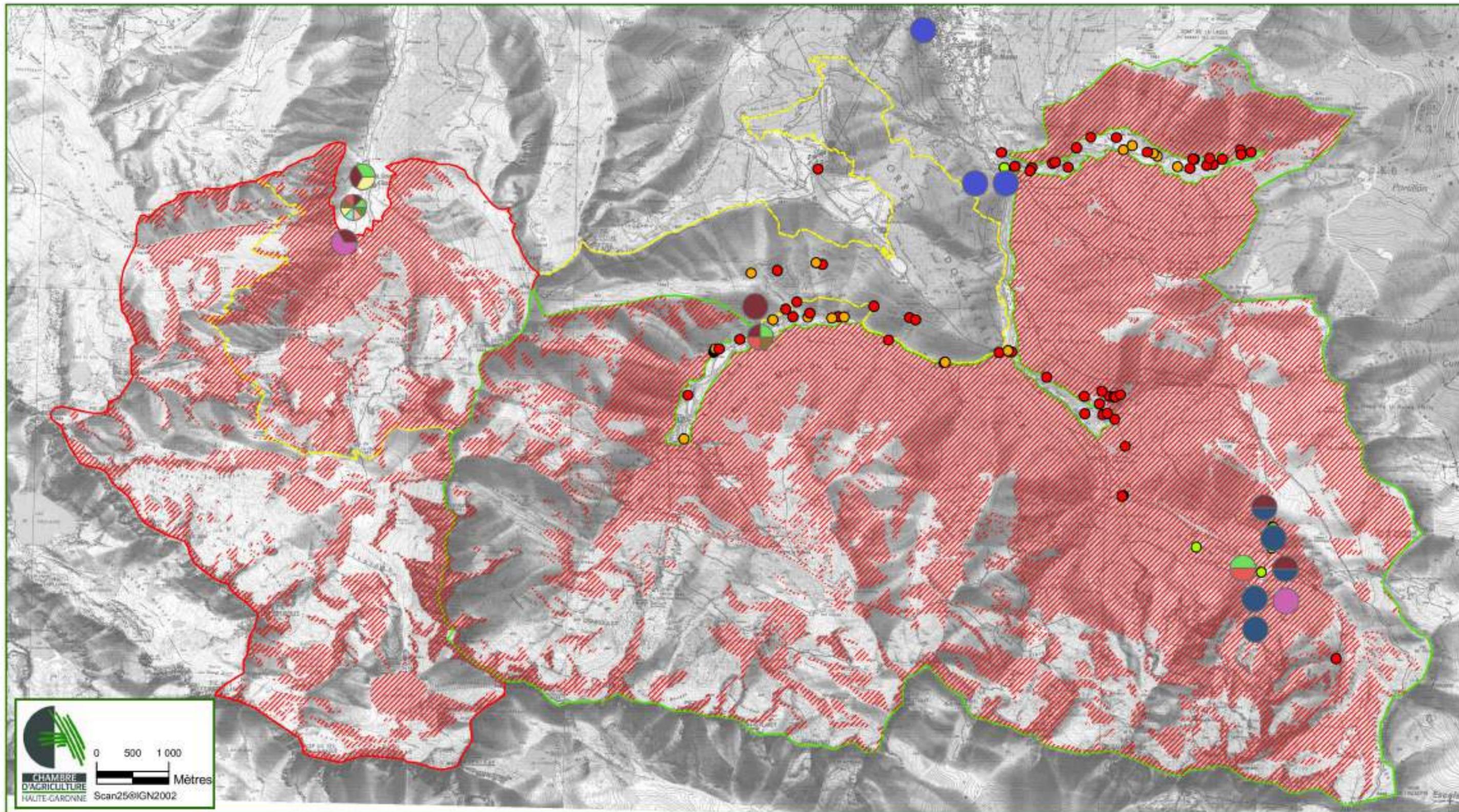
Haute
Vallée de
la Pique

Vallées
du Lys,
de la Pique
et d'Oô

**Carte 3 :
Inventaire Rosalie des Alpes
et Lézard pyrénéen de Bonnal**

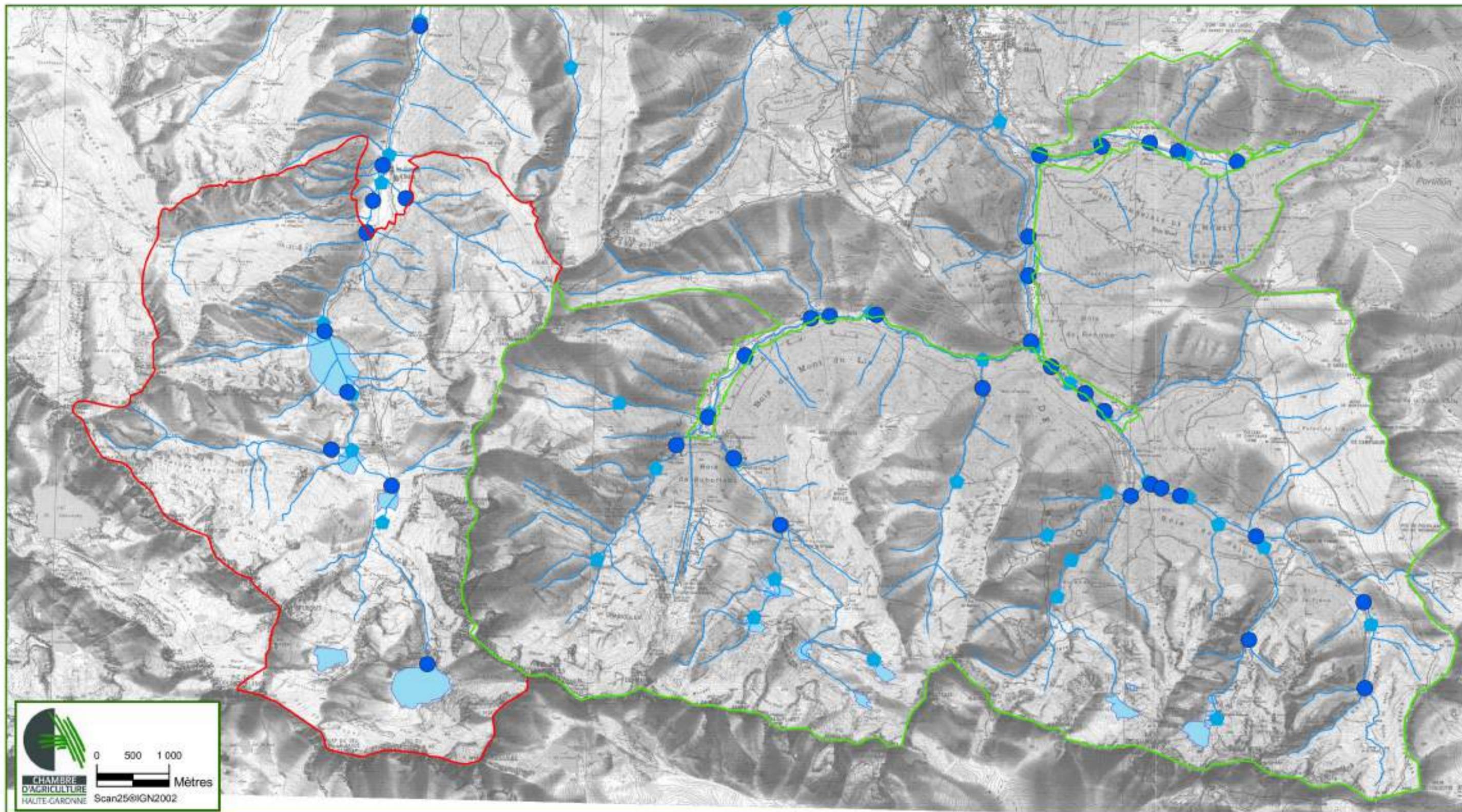
Sites Natura 2000 :
FR7300880, FR7300881 et FR7312009





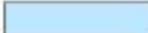
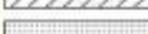


Haute Vallée d'Oô		Carte 5 : Le Desman des Pyrénées
Haute Vallée de la Pique	Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô	
		Sites Natura 2000 : FR7300880, FR7300881 et FR7312009

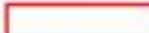


	0 500 1 000
CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-GARONNE	Mètres
Scan25@IGN2002	

Zones de présence et zones favorables

-  Chouette de Tengmalm
-  pic à dos blanc
-  Faucon pèlerin
-  Aigle royal
-  Gypaète barbu (présence régulière)
-  Circaète Jean-le-Blanc

Sites

-  Haute Vallée d'Oô
-  Haute Vallée de la Pique
-  Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô

Haute Vallée d'Oô

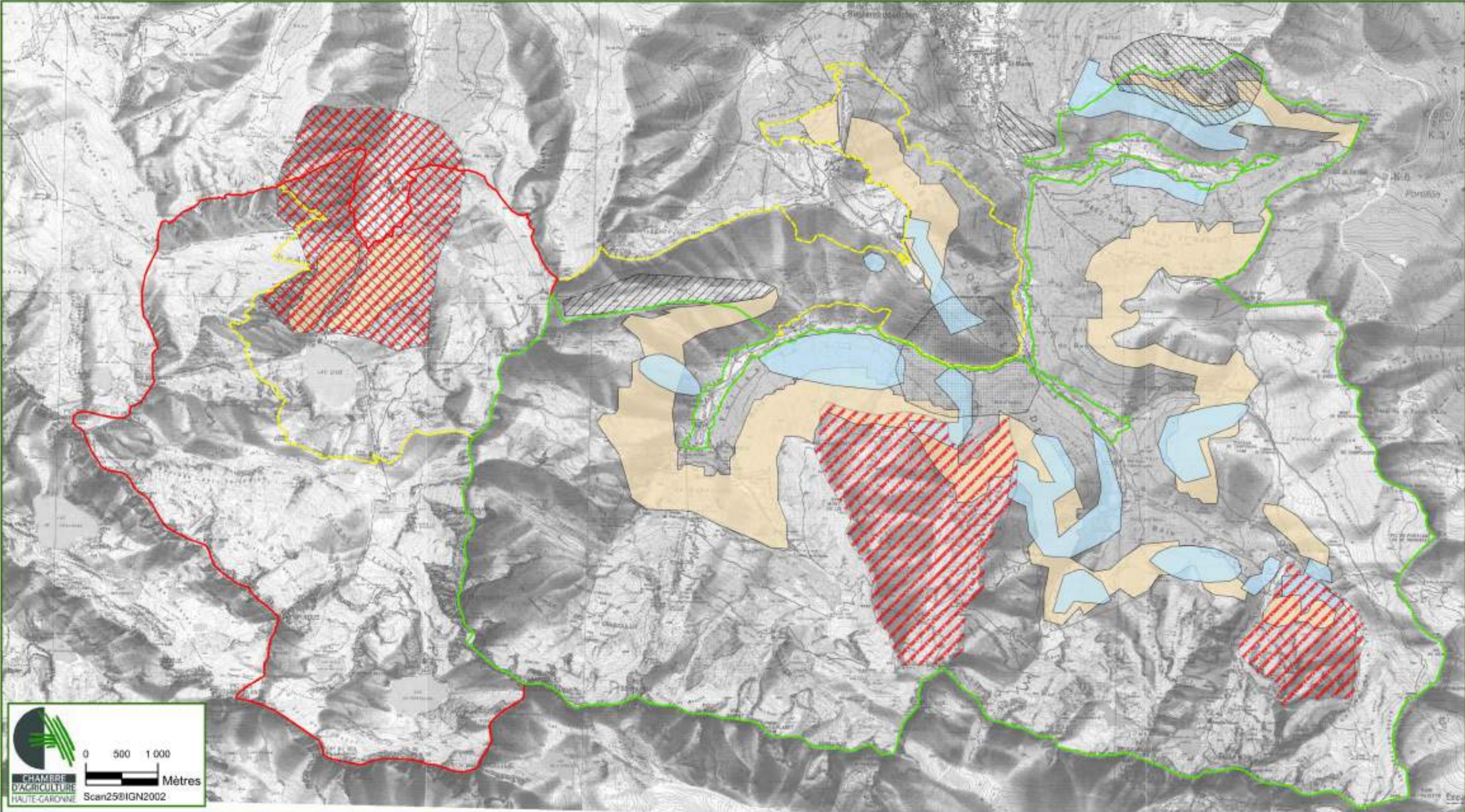
Haute Vallée de la Pique



Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô

Carte 6 :
Inventaires des oiseaux
(1/2) Rapaces et Pics

Sites Natura 2000 :
FR7300880, FR7300881 et FR7312009





0 500 1000

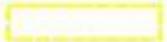
Mètres

Scan25@IGN2002

Zones de présence et zones favorables

-  Lagopède alpin
-  Perdrix grise des Pyrénées
-  Grand Tétrras

Sites

-  Haute Vallée d'Oô
-  Haute Vallée de la Pique
-  Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô

Haute Vallée d'Oô

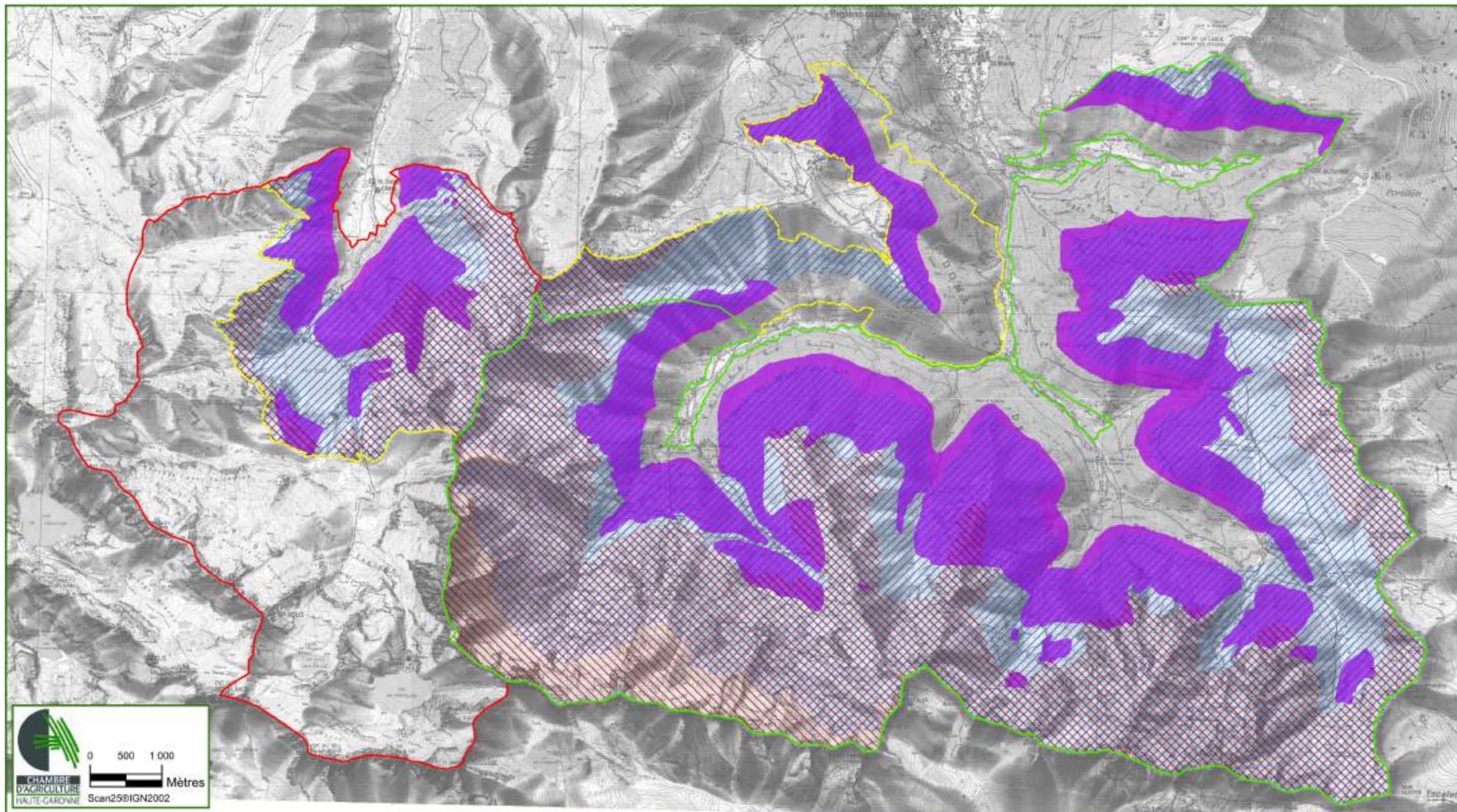


Haute Vallée de la Pique

Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô

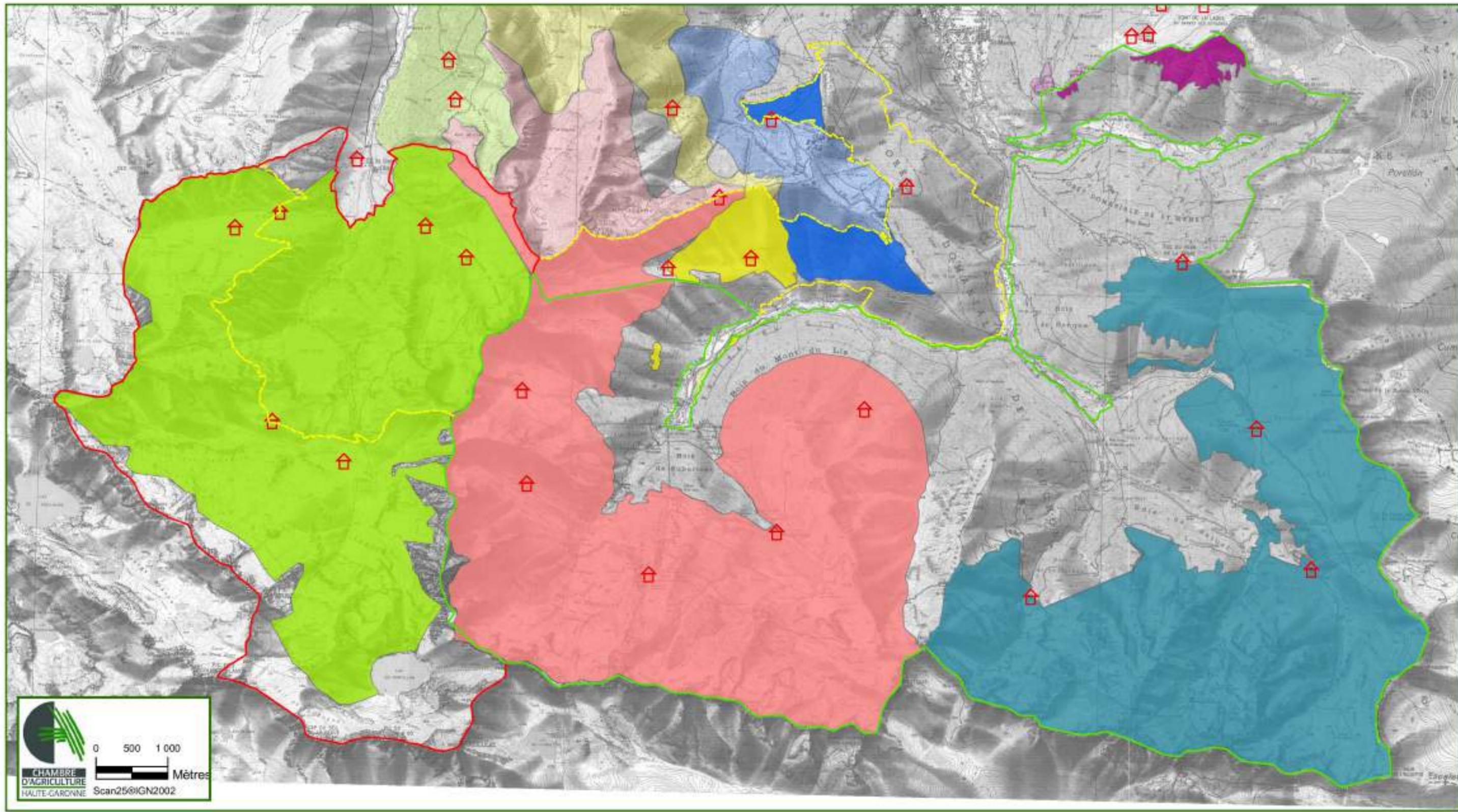
Carte 6 : Inventaires des oiseaux (2/2) Les galliformes

Sites Natura 2000 :
FR7300880, FR7300881 et FR7312009



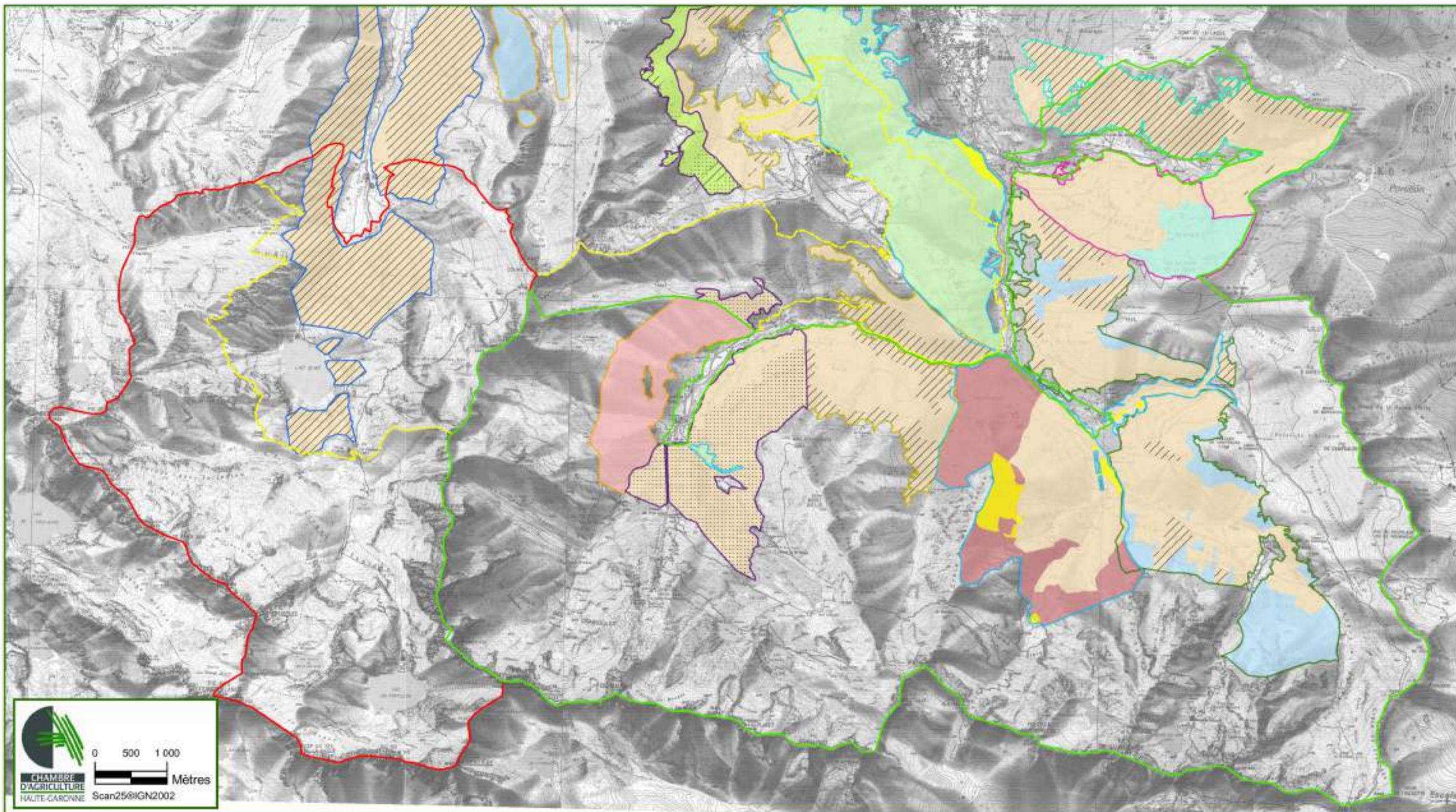
	GP Campsaures, Couradilles, Pesson		Cabanes Pastorales
	GP des Crabioules	Sites	
	GP du Céciré		Haute Vallée d'Oô
	GP Ovins de Oô		Haute Vallée de la Pique
	GP Bovins de Oô		Valles du Lys, de la Pique et d'Oô
	GP de Superbagnères		
	GP du Mail de Criq		

	Haute Vallée d'Oô		Carte 7 : L'activité pastorale sur les sites
	Haute Vallée de la Pique		
			Sites Natura 2000 : FR7300880, FR7300881 et FR7312009





Haute Vallée d'Oô		Carte 8 : La gestion sylvicole sur les sites
Haute Vallée de la Pique	Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô	
Sites Natura 2000 : FR7300880, FR7300881 et FR7312009		



0 500 1000
 Mètres
 Scan25@IGN2002

Activités Hydroélectrique Sites

- Centrale électrique
 - Lac
 - Prise d'eau
 - Téléphérique EDF
 - Conduites forcées
 - Galeries
- Haute Vallée d'Oô
Haute Vallée de la Pique
Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô

Haute Vallée d'Oô

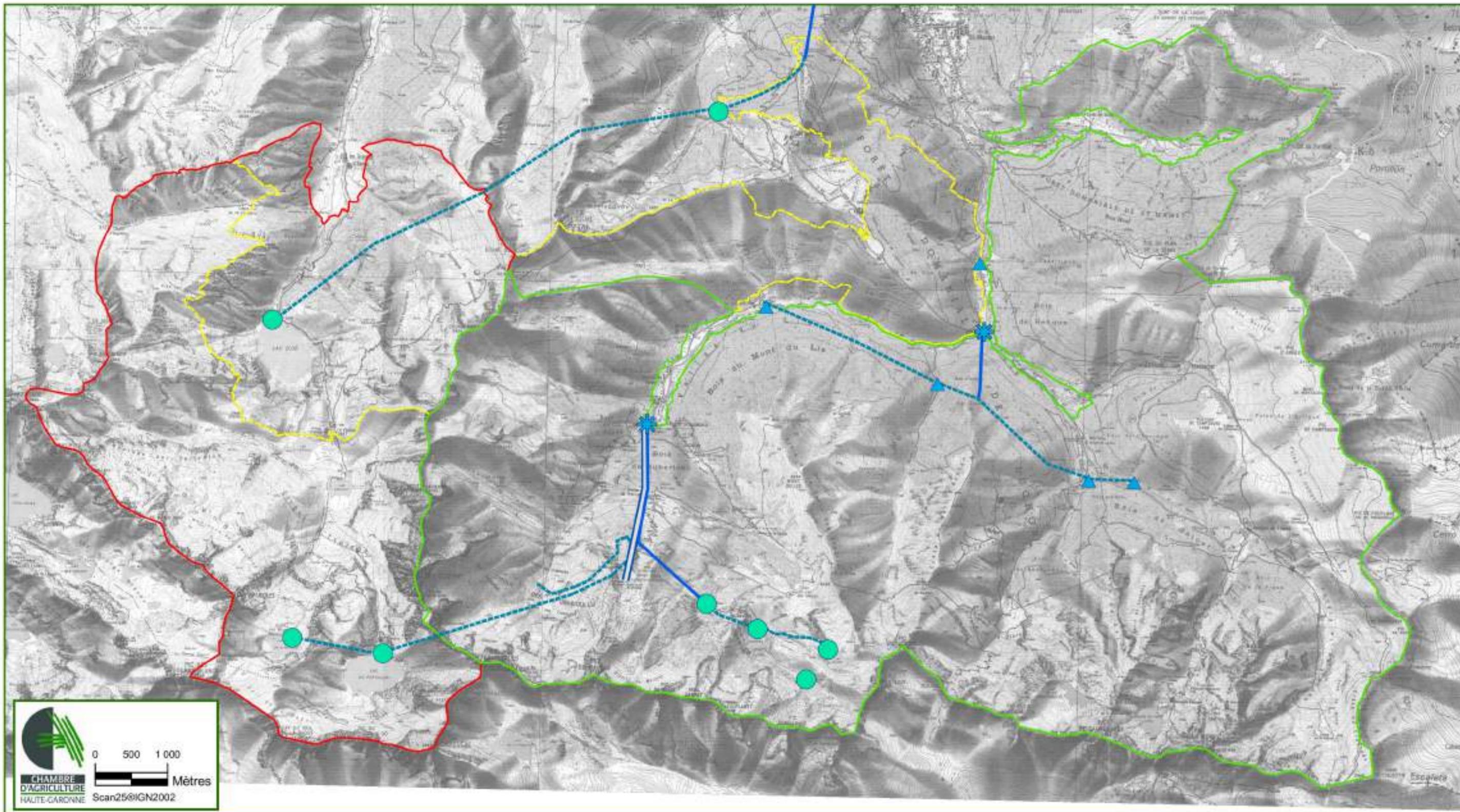


Haute Vallée de la Pique

Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô

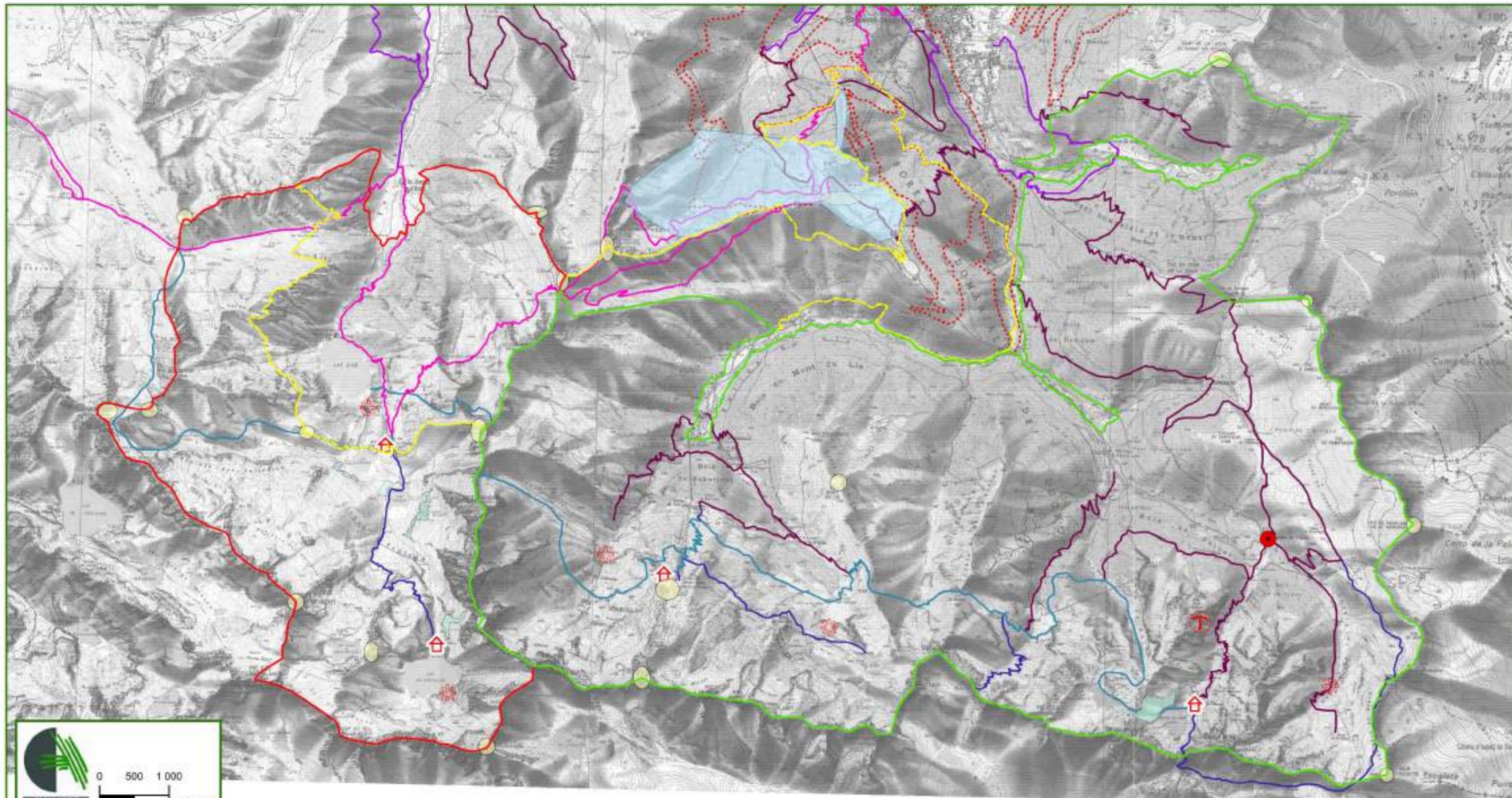
Carte 9 : Activités hydroélectrique sur les sites

Sites Natura 2000 : FR7300880, FR7300881 et FR7312009

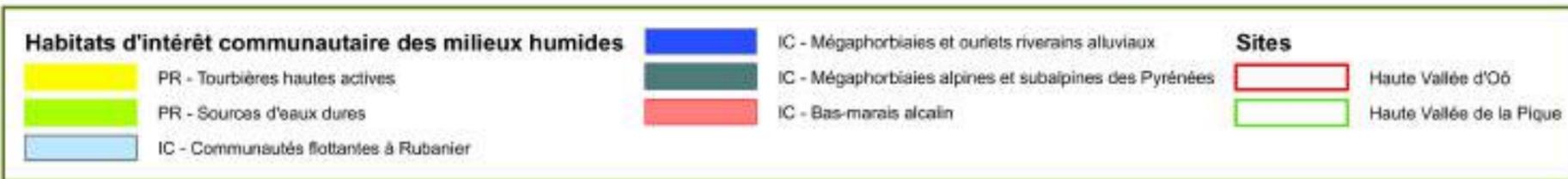


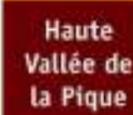
 Domaine skiable	 Cascades de glace	 GR10	Sites	
 Escalade	 Projet de ViaFerrata	 Sentiers de Haute Montagne		 Haute Vallée d'Oô
 Départ de parapente	 Projet Hospice de France	 Itinéraire CAF		 Haute Vallée de la Pique
	 Refuges	 Passejade		 Valles du Lys, de la Pique et d'Oô
	 Refuges CAF	 sentiers de Moyenne montagne		
		 Sentiers VTT		

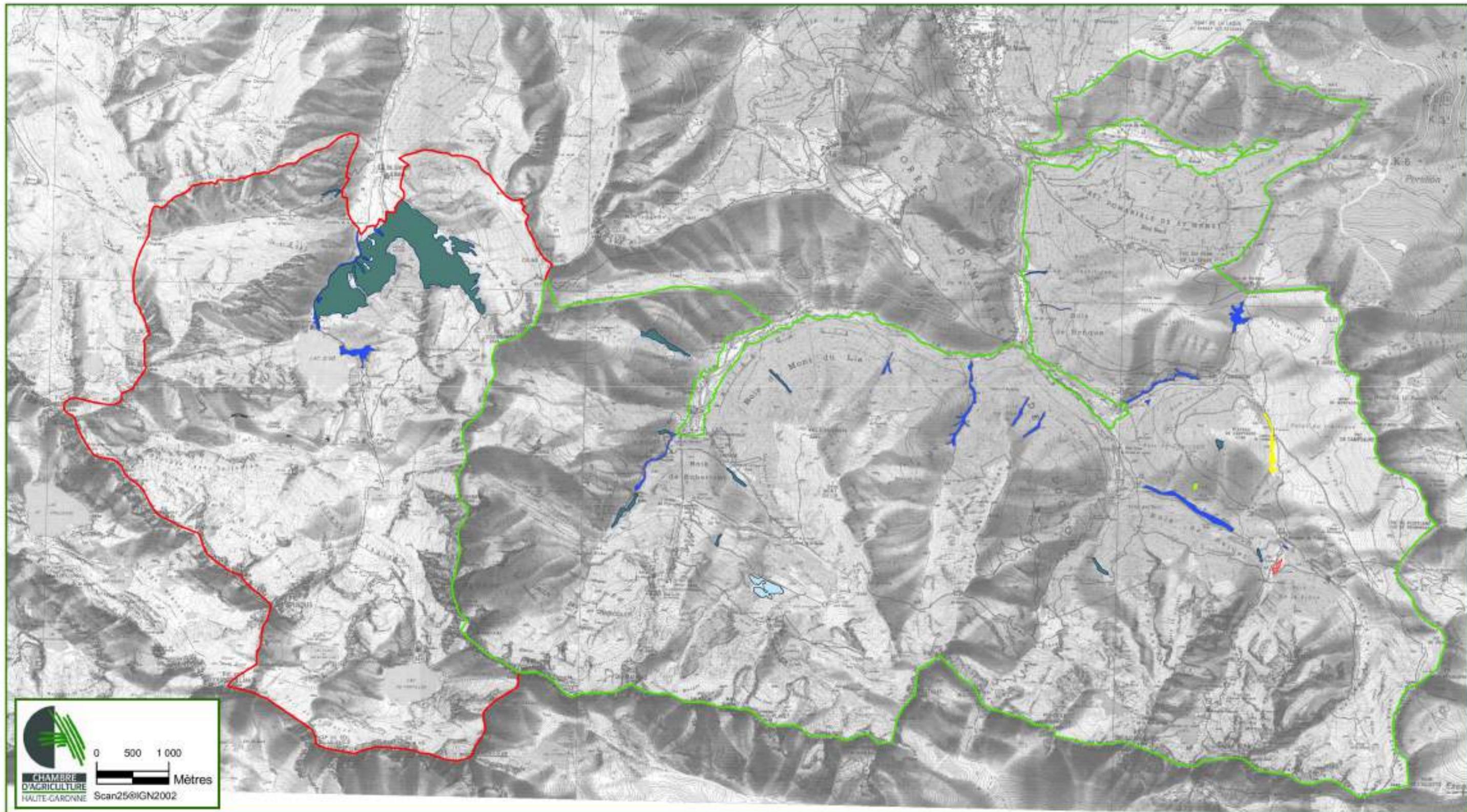
		Carte 10 : Activités sportives et touristiques
		
		Sites Natura 2000 : FR7300880, FR7300881 et FR7312009



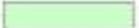
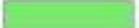
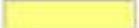
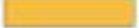

0 500 1000
Mètres
Scan25@IGN2002



		Carte 11 : Habitats d'intérêt communautaire des milieux humides
		
		Sites Natura 2000 : FR7300880, FR7300881 et FR7312009



Habitats d'intérêt communautaire des milieux pastoraux

	PR - Nardaies mésophiles pyrénéo-alpines		IC - Broussailles de Saules pyrénéens
	PR - Pelouses acidiphiles fermées riches en espèces		IC - Pelouses du Mesobromion des Pyrénées occidentales
	PR - Nardaies pyrénéo-alpines hygrophiles		IC - Pelouses à Brachypode du Mesobromion des Pyrénées occidentales
	IC - Landes à Callune et genêt poilu		IC - Pelouses à Séslerie du Mesobromion des Pyrénées occidentales
	IC - Landes naines à Azalée		IC - Pelouses du Xérobromion Pyrénéen
	IC - Landes naines à Myrtille		IC - Pelouses pyrénéennes fermées à Gispet
	IC - Landes à Rhododendron		IC - Pelouses pyrénéennes mésophiles à laiche sempervirente
	IC - Fourrés de Genevriers nains		IC - Pelouses pyrénéennes à fétuque de Gautier
	IC - Landes à Camarine et aïrelles		IC - Prairies acidiphiles à Molinie
	IC - Landes à Raisin d'Ours		IC - Prairies de fauche de montagne

Haute
Vallée
d'Oô

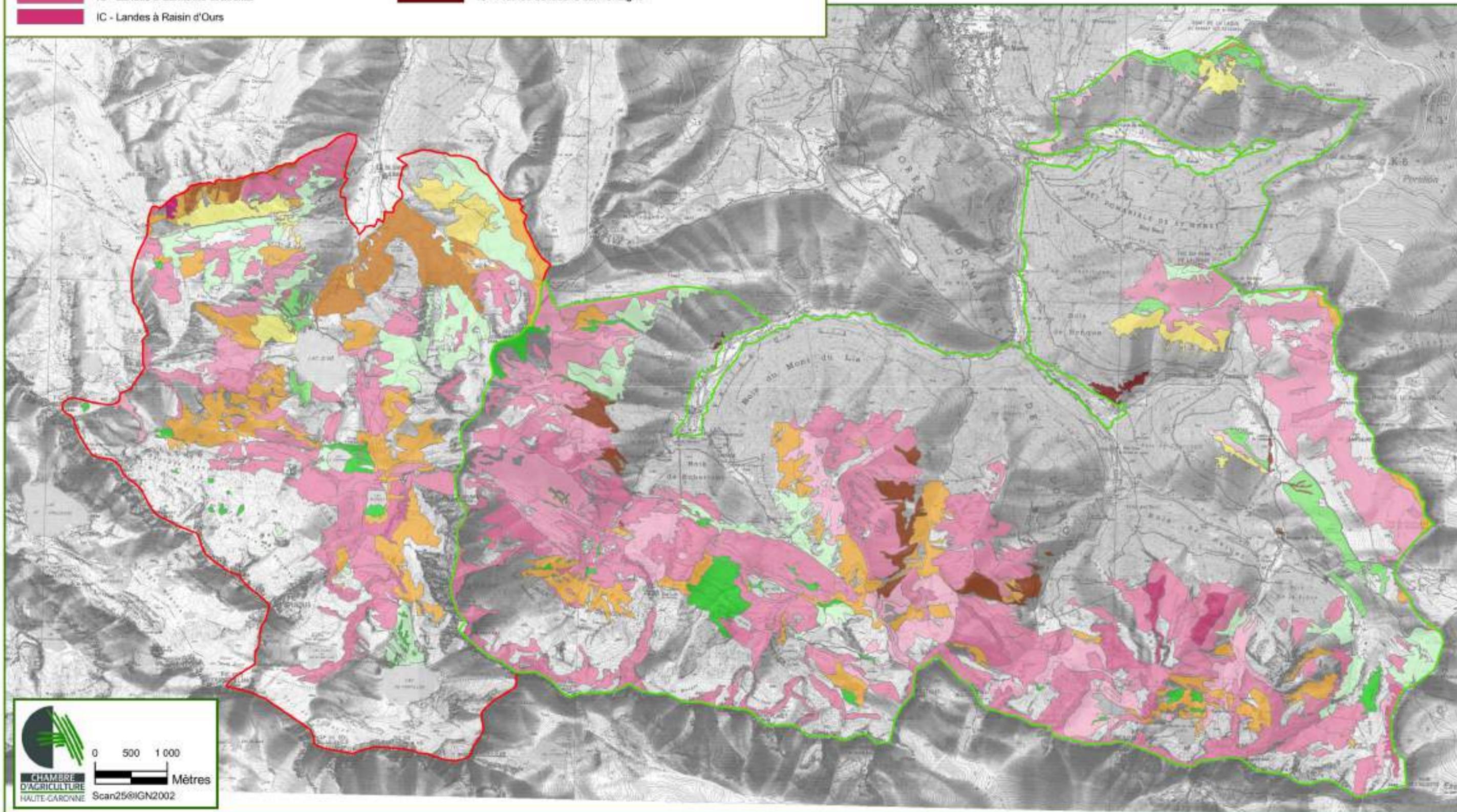


Haute
Vallée de
la Pique

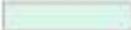
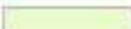
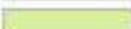
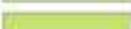
Vallées
du Lys,
de la Pique
et d'Oô

Carte 12 : Habitats d'intérêt communautaire des milieux pastoraux

Sites Natura 2000 :
FR7300880, FR7300881 et FR7312009



Habitats d'intérêt communautaire des milieux forestiers

-  PR - Forêt de ravin thermophile à Tilleul
-  PR - Forêt de ravin hygrophile à Tilleul, Frêne et Sycomore
-  IC - Hêtraie (et hêtraie-sapinière) acidiphile
-  IC - Hêtraie calcicole à Céphalanthère
-  IC - Sapinière hyper_acidiphile intrepyrénéenne
-  IC - Forêts pyrénéennes de Pins de montagne à Rhododendron ferrugineux
-  IC - Forêts acidiphiles de Pins de montagne des soulans pyrénéennes

Haute
Vallée
d'Oô

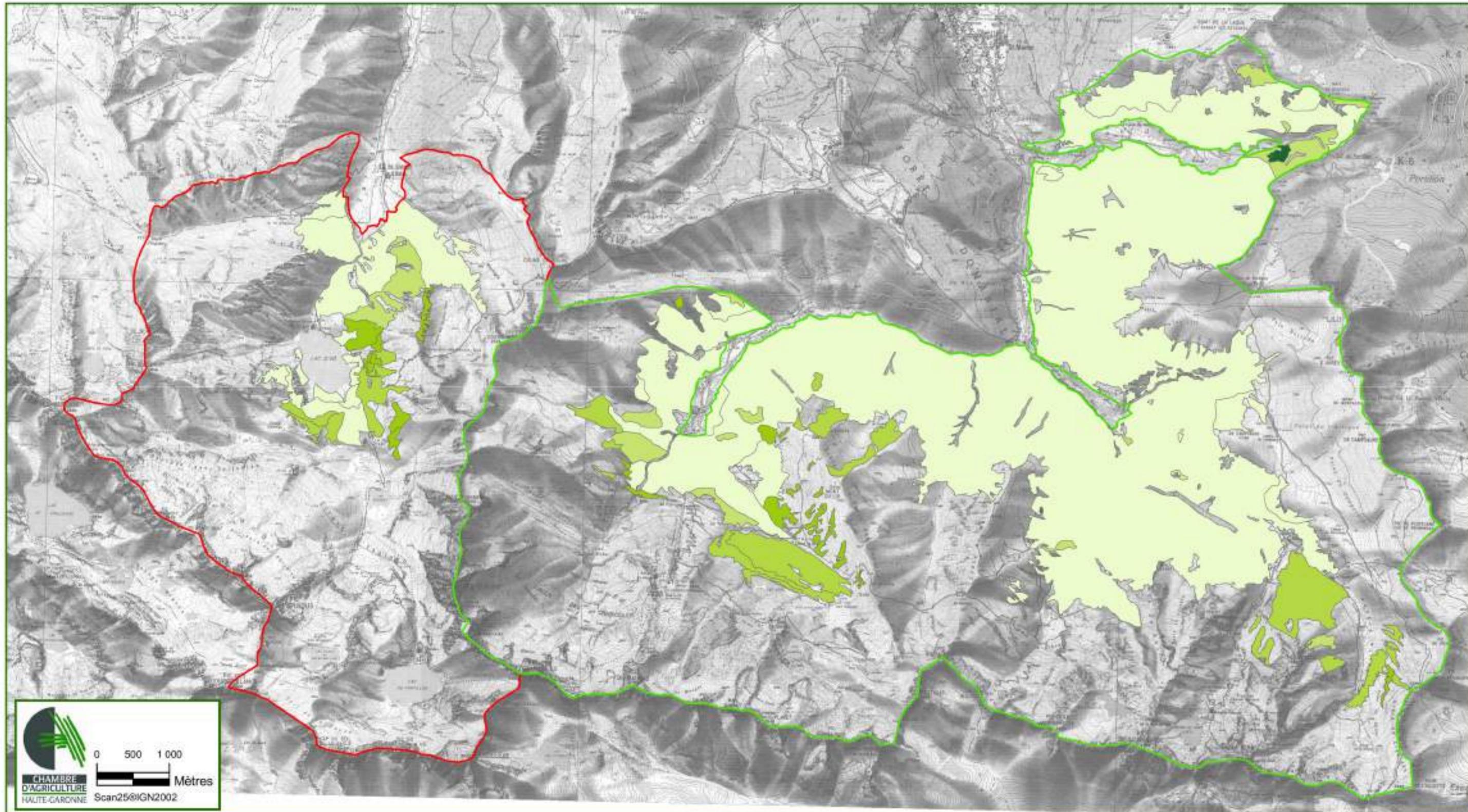


Haute
Vallée de
la Pique

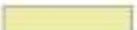
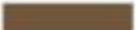
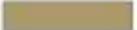
Vallées
du Lys,
de la Pique
et d'Oô

Carte 13 : Habitats d'intérêt communautaire des milieux forestiers

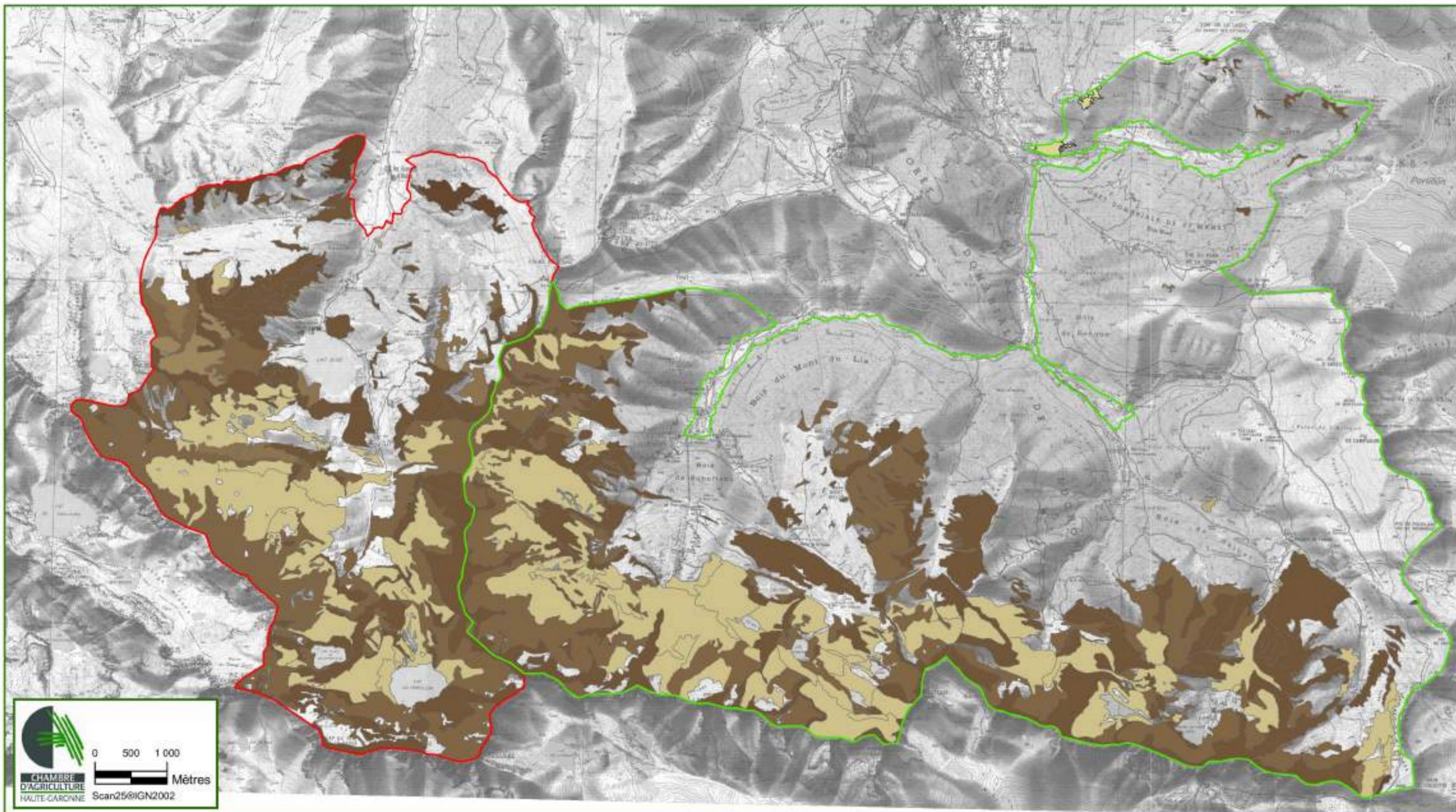
Sites Natura 2000 :
FR7300880, FR7300881 et FR7312009



Habitats d'intérêt communautaire des milieux rocheux

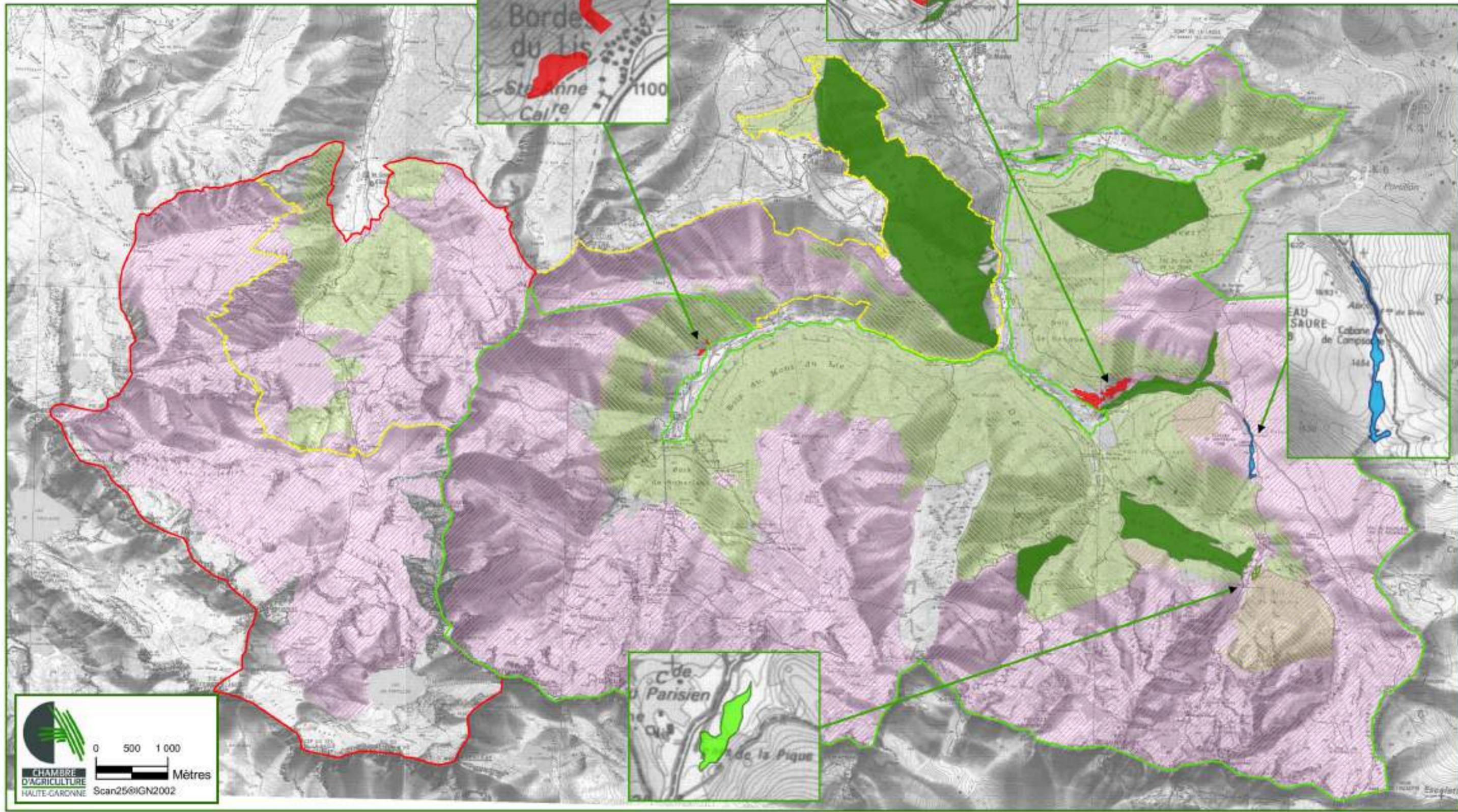
- | | | | |
|--|--|---|--|
|  | PR - Pelouses pionnières des dalles calcaires |  | IC - Eboulis pyrénéo-alpiens siliceux thermophiles |
|  | IC - Pelouses pionnières montagnardes des dalles siliceuses des Pyrénées |  | IC - Eboulis psychrophiles de gros blocs siliceux |
|  | IC - Pelouses pionnières subalpines à alpines des dalles siliceuses des Pyrénées |  | IC - Eboulis siliceux alpins et subalpins |
|  | IC - Eboulis siliceux montagnards des Pyrénées |  | IC - Falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes |
|  | IC - Eboulis calcaires pyrénéens |  | IC - Falaises calcaires des Pyrénées Centrales |

Haute Vallée d'Oô	 NATURA 2000	Carte 14 : Habitats d'intérêt communautaire des milieux rocheux Sites Natura 2000 : FR7300880, FR7300881 et FR7312009
Haute Vallée de la Pique	Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô	



Actions et mesures		Sites	
	Tourb1		Haute Vallée d'Oô
	Tourb2		Haute Vallée de la Pique
	Est5		Valles du Lys, de la Pique et d'Oô
	For1.4		
	For1		
	Est2, Est3, Est4		

		Carte 15 : Localisation des actions et mesures
		
Sites Natura 2000 : FR7300880, FR7300881 et FR7312009		




0 500 1000
 Mètres
 Scan25@IGN2002

Préfecture de la Haute-Garonne
1, place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE cédex
Tél : 05 34 45 34 45

DIREN Midi-Pyrénées
Cité administrative, Bv Armand DUPORTAL
Bât G 31074 Toulouse cedex
Tél : 05 62 30 26 26

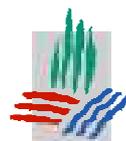
Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Garonne
Cité administrative, Bv Armand DUPORTAL
Bât E - 31074 Toulouse cedex
Tél : 05 61 10 60 00



Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne
61 allée de Brienne BP 7044
31069 TOULOUSE Cedex 7
Tél : 05 61 10 42 50



Ce projet a été labellisé au titre du programme européen objectif 2



*Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt
de la Haute-garonne*